

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT

*ANALYSE DES RESULTATS DE
L'ENQUETE PRIORITAIRE SUR
LES CONDITIONS DE VIE DES
MENAGES EN 1998*

DIRECTION DES STATISTIQUES GENERALES

ETUDE STATISTIQUE NATIONALE

CADRE INSTITUTIONNEL ET APERÇU METHODOLOGIQUE

I. OBJECTIFS

Un des principaux objectifs de l'enquête prioritaire est de fournir les données de base d'ordre économique valables au niveau de chacune des 10 régions de planification définies par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces données qui couvrent le territoire national devront permettre, après extrapolation, de produire des estimations des différents paramètres. On doit pouvoir en même temps identifier dans l'échantillon les strates géographiques utilisées pour l'enquête prioritaire de 1994 (EP1) de façon à pouvoir comparer les résultats des deux enquêtes en fonction des strates (ou régions).

Un autre objectif important de la présente enquête, partagé avec la précédente, est de permettre des analyses économiques relatives à un certain nombre de groupes socio-économiques bien identifiés.

II. LE PLAN DE SONDAGE

• 2.1 Structure de l'échantillon et bases de sondage

La structure générale de l'échantillon est identique à celle de l'EP1 : au 1er degré l'unité de sondage est la zone de dénombrement (ZD) du Recensement Général de la Population (RGPH.96) et, au deuxième le ménage.

Le tirage au 1er degré est réalisé avec probabilités proportionnelles à la taille de chaque unité primaire prise dans la région économique.

Au 2ème degré dans chaque zone de dénombrement 20 ménages sont sélectionnés par tirage systématique avec probabilité fixe dans la ZD. La région économique regroupe un certain nombre de provinces ayant des caractéristiques voisines.

La base de sondage est constituée des zones de dénombrement (ZD) du RGPH-96, avec une mise-à-jour des zones non loties dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

La base de sondage au 2ème degré est une liste des ménages établie lors d'une opération de ratissage dans chaque ZD échantillon, effectuée juste avant l'enquête dans la zone d'enquête.

• 2.2 Echantillonnage.

Pour déterminer la taille, on est parti des 10 régions économiques dont chacune contient une partie urbaine et l'autre rurale. Ensuite une classification des ménages issus du dernier recensement de la population en groupes socio-économiques a été opérée dans chaque région

jusqu'au niveau des zones de dénombrement. Partant d'une taille initiale voulue de cinq cent (500) ménages par classe d'intérêt (groupes socio-économiques, régions économiques), on aboutit après de multiples scénarios tenant compte des contraintes diverses à un échantillon représentatif de huit mille cinq cent (8500) ménages répartis dans quatre cent vingt cinq (425) zones de dénombrement. Le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon des Zones de Dénombrement de même que celui des ménages suivant les régions économiques.

	Nbre de Z.D		Nbre de ménages (RGPH.1996)		Nombre de ménages échantillonnés.	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ouest	30	33	71412	156679	601	660
Nord-ouest	6	38	14025	181575	118	764
Sahel	2	28	4937	131160	42	552
Est	3	28	6368	130899	54	551
S-Ouest	1	25	2908	79493	24	502
Centre-Nord	4	27	8608	129221	72	544
Centre-Ouest	8	24	20248	113463	170	478
Centre	63	41	149707	195218	1260	822
Nord	6	27	13665	128443	115	541
Centre-Est	6	25	14643	120319	123	506
Total	129	296	306521	1366470	2580	5920

- **Tirage de l'échantillon (y compris l'extrapolation)**

Le tirage de l'échantillon est effectué en conformité avec le plan de sondage établi et la base de sondage fournie par le service de la cartographie de l'INSD.

Il a fallu d'abord établir la partition des ZD entre les 10 régions économiques en différenciant celles du milieu rural de l'urbain. Ensuite dans chacun des 20 sous-ensembles obtenus on a procédé au tirage des unités primaires (U.P). Celles-ci sont tirées à probabilité proportionnelle à la taille, égale au nombre de ménages du recensement de 1996. Le tirage des 435 unités primaires (UP) s'est donc effectué indépendamment dans chacun des 20 sous-ensembles composant le territoire national.

Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque ZD. Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilité constante, dans la ZD c'est à dire suivant la méthode de tirage systématique ; le

questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement.

- **Cartographie**

Elle a consisté essentiellement en une mise à jour des zones de dénombrement des parties non loties situées dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

III. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

- **3.1. Le cadre organisationnel de l'enquête**

Pour la réalisation de l'enquête, l'équipe technique, au niveau central a pris les dispositions suivantes :

- Chacune des équipes envoyées sur le terrain doit travailler en étroite collaboration avec la Direction Régionale de l'Economie et du Plan selon les parties du territoire couvertes par celle-ci dans l'exécution de ses missions habituelles.
- Chaque équipe établit un plan prévisionnel et détaillé de ses déplacements à l'intérieur de la région économique couverte par la DREP avec laquelle il collabore (balayant province après province).
- Les équipes en déplacement doivent laisser leurs coordonnées aux chefs lieux des DREP de manière à être facilement retrouvées par les équipes de supervisions techniques.
- Les équipes maintiennent un contact régulier avec le Bureau central de l'enquête pour tout problème d'ordre matériel, financier et technique.

- **3.2 Supports de collecte : questionnaires et manuels .**

L'enquête prioritaire a utilisé divers instruments de collecte :

- la fiche d'énumération servant à identifier les ménages ;
- le questionnaire communautaire et le questionnaire ménage ;
- les manuels d'enquêteur et de contrôleur

Le questionnaire ménage est le support principal de l'enquête dans lequel est consigné l'ensemble des informations. Il est organisé en 13 sections.

Page de garde : Identification du ménage et renseignements de contrôle ;

Section 0 : Renseignements sur le chef de ménage ;

Section 1 : Composition démographique du ménage ; toutefois, seuls les membres permanents du ménage sont pris en compte.

Section 2 : Santé. Elle vise à décrire l'état de santé de la population.

Section 3 : Education. Cette section concerne uniquement les personnes âgées de 6 ans ou plus et porte essentiellement sur la fréquentation scolaire.

- Section 4 : Alphabétisation et migration. Cette section concerne les personnes âgées de 10 ans et plus.
- Section 5 : Emploi. Comme la section précédente, elle concerne uniquement les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle se subdivise en 3 sous-sections : l'emploi principal, l'emploi secondaire et l'emploi précédent.
- Section 6 : Logement et le confort. Elle est destinée à recueillir des informations sur la qualité du logement, son équipement, les sources d'approvisionnement en eau et la principale source d'énergie.
- Section 7 : Bétail et exploitation agricole du ménage. Elle se décompose en 3 sous-sections : le bétail possédé par le ménage ; la production agricole de la campagne 1997/98 ; et la production agricole de la campagne 1996/97.
- Section 8 : Entreprises et activités non-agricoles du ménage : cette section enregistre les informations relatives aux activités non agricoles qui rapportent des revenus au ménage.
- Section 9 : Accès aux services de base : cette section concerne les infrastructures de base communautaires tels l'école primaire, l'école secondaire, le centre de santé , le marché et le point d'eau potable.
- Section 10 : Dépenses du ménage. Elles se divisent en trois sous-sections : les dépenses d'éducation et de santé ; les dépenses alimentaires et les dépenses sur les produits non-alimentaires. En dehors des dépenses d'éducation dont la période de référence est l'année scolaire 1997/1998, la période de référence des autres postes de dépenses concerne les 15 derniers jours pour l'alimentation et les 30 derniers jours pour le non alimentaire précédant la visite de l'enquêteur.
- Section 11 : Revenu des ménages. Il se subdivise en quatre groupes : le revenu tiré de l'agriculture ; le revenu tiré de l'exploitation d'entreprises non-agricoles ; les salaires et les revenus non agricoles sur commission ; et les transferts, versements et autres revenus.
- Section 12 : Avoirs du ménage. Elle se rapporte aux biens possédés par le ménage.
- Section 13 : Anthropométrie. Elle concerne les enfants âgés de 6 mois à 59 mois. Cette section, qui fait l'objet de mesures directes de taille et de poids, ne concerne qu'un sous-échantillon de ménages.

Κ *Des manuels d'instructions* ont été élaborés pour le remplissage correct des questionnaires et l'organisation ou la conduite du travail sur le terrain.

Le manuel de l'agent enquêteur contient les définitions des concepts et les instructions le guidant dans l'entretien et le remplissage correct du questionnaire.

Le manuel du contrôleur oriente l'agent chargé du contrôle dans sa tâche.

- **3.3 Déroulement des opérations**

Recrutement et formation du personnel

La formation des agents enquêteurs a succédé à celle des contrôleurs. Elle a eu lieu dans quatre centres (Koudougou, Bobo, Tenkodogo et Kaya) et s'est déroulée du 18 au 28 avril 1998. A l'issue de la formation un test final a été organisé pour ne retenir que les cinq meilleurs participants venant de chacune des 10 régions économiques.

Collecte des données sur le terrain

Après la formation, la collecte des informations sur le terrain débutait le 20 mai 1998 et s'est étalée sur trois (3) mois. L'enquête a mobilisé douze (12) équipes dont chacune dirigée par un contrôleur (chef d'équipe) comprenait 5 enquêteurs et 1 chauffeur. Le contrôleur est le premier responsable au niveau du terrain, il coordonne techniquement et administre les travaux de collecte : c'est l'organisateur principal de la collecte sur le terrain. Le rayon d'action principale de chacune des équipes est consigné dans le tableau suivant :

DREP (chef lieu)	PROVINCES
Ouagadougou (2 équipes)	Kadiogo, Bazéga, Ganzourougou Ouabritenga, Zoundwéogo
Koudougou	Boulkiemdé, Sissili, Sanguié, Ziro
Tenkodogo	Boulgou, Kouritenga, Koulpelogo,
Fada	Gourma, Gnagna, Tapoa, Komandjari
Kaya	Namentenga, Sanmentenga, Bam
Ouahigouya	Yatenga, Passoré, Loroum, Zonoma
Gaoua	Poni, Bougouriba, Ioba, Noumbiel
Bobo (2 équipes)	Houet, Comoé, Kéné Dougou, Leraba, Tuy
Dori	Soum, Oudalan, Séno, Yagha
Dédougou	Mouhoun, Kossi, Sourou, Balé, Banwa, Nayala.

IV. LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES

Le service informatique de l'Institut National de la Statistique de la Démographie (INSD) avait la charge de la saisie des données. Dans ce cadre il a entrepris l'élaboration des programmes et des masques de saisie. Ceux-ci ont été réalisés sous le logiciel ISSA.

- **4.1.La Saisie**

Pour assurer une qualité de la saisie des données, le principe de la double-saisie de tous les questionnaires a été adopté. Ce qui a permis de dégager certaines incohérences qui ont été corrigées (recours aux questionnaires etc..).

- **4.2. L'apurement :**

L'apurement du fichier s'est effectué en plusieurs étapes :

- Les contrôles de structures consistant à vérifier l'exhaustivité et la cohérence des modalités de chaque variable.
- Les contrôles de cohérence permettent de vérifier la concordance des informations entre variables liées et sections.
- L'imputation a permis de traiter les non réponses et certaines informations manquantes.

- **4.3. La tabulation :**

Pour l'essentiel, la production des tableaux a été faite par les analystes. A cet effet, ils ont suivi une formation sur le logiciel SPSS/Windows. Toutefois dans certains cas les compétences du service informatique ont été mises à profit.

V. L'ANALYSE DES DONNEES

- **5.1. Plan d'analyse (démarche adoptée pour son élaboration)**

Pour guider les analystes un plan d'analyse a été préalablement élaboré lors d'un atelier réunissant des cadres de l'INSD et ceux de certains services - principaux utilisateurs ou producteurs de statistiques- (DEP/MEBAM, DEP/Santé, DEP/Action Sociale, ONEP...). Cet atelier qui s'est déroulé à Ouahigouya , sur la base d'une esquisse de plan proposé aux participants a produit au terme de son séjour un plan détaillé d'analyse.

- **5.2. Le déroulement de l'analyse**

Une fois les thèmes spécifiés et le plan retenu, les analystes par groupe de deux (2) personnes se sont répartis les thèmes à traiter en fonction de leur domaine de compétence et d'intérêt.

Dans un premier temps chacun des groupes ayant à sa disposition l'ensemble des fichiers a procédé à la tabulation des données (parfois appuyé du service informatique). Les équipes organisées ont ensuite commencé l'analyse des données et de façon régulière des rencontres permettaient de faire le point sur les travaux. Cependant les sollicitations multiples auxquelles sont soumis les analystes à répondre à d'autres travaux et exigences courants, ont dans le souci de la recherche de célérités, amené ceux-ci à se retirer et se consacrer entièrement à l'analyse pendant une semaine.

Ce dernier atelier d'analyse a en outre permis de réexaminer minutieusement les écrits et d'affiner les rapports provisoires.

VI. PRINCIPAUX CONCEPTS ET DEFINITIONS RETENUS

Les concepts et définitions spécifiques seront rattaché au thème ou chapitre concerné.

Ménage et Chef de ménage (CM)

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM).

Les groupes socio-économiques

Le groupe socio-économique se définit essentiellement par rapport à l'activité principale du chef de ménage. Dans la présente étude les groupes suivants ont été retenus :

salariés du public : ménage dont le chef est salarié du public ou du para-public ;

salariés du privé structuré : ménage dont le chef est salarié du secteur privé structuré ;

indépendants ou employeurs non agricoles : ménage dont le chef travaille pour son propre compte ou est employeur dans un secteur d'activité non agricole ;

aides familiaux bénévoles et apprentis : ménage dont le chef est aide familial, bénévole ou apprentis ;

agriculteurs de coton : ménage dont le chef est un cultivateur de coton ;

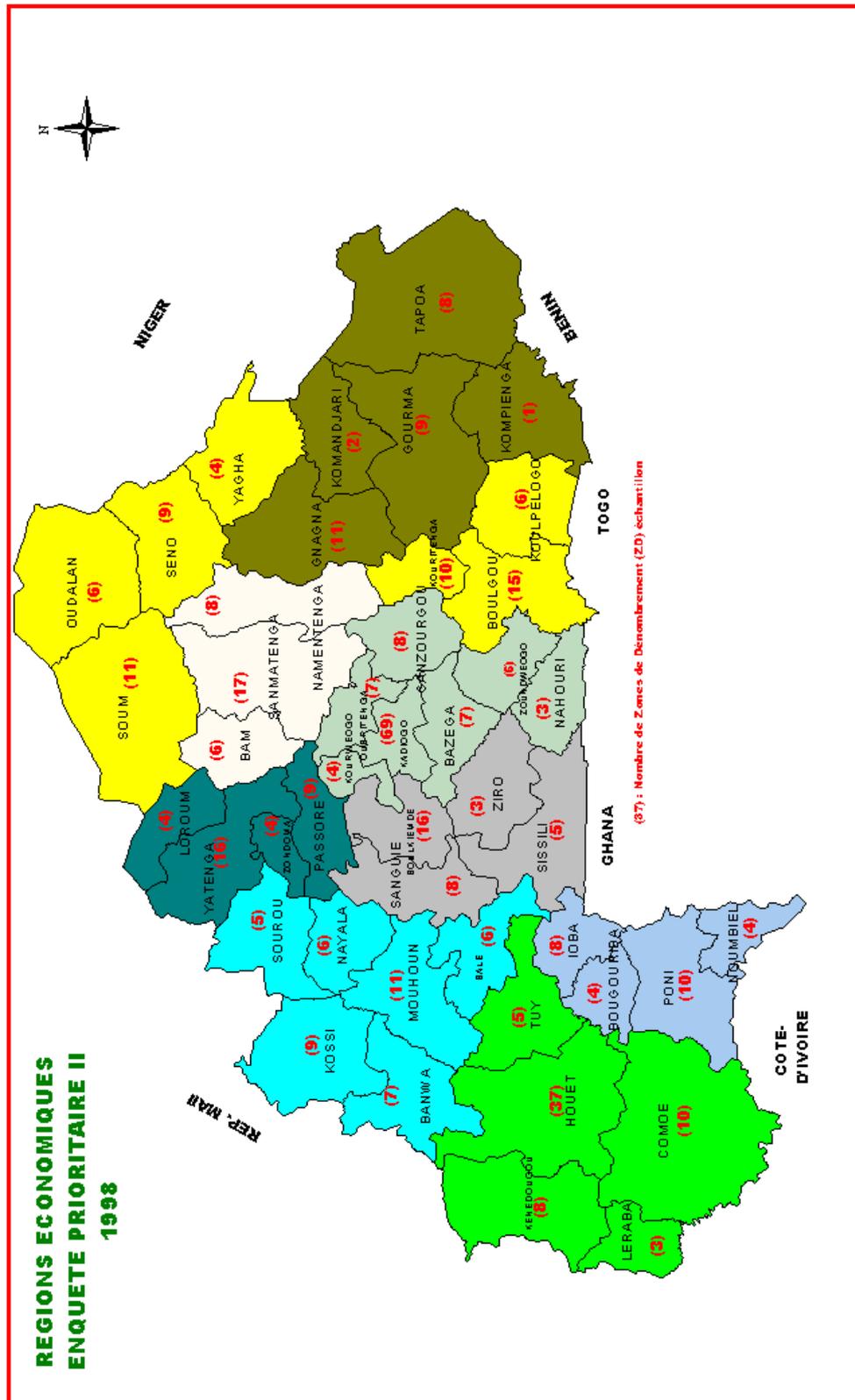
agriculteurs vivriers : ménage dont le chef est un cultivateur exclusif de produits vivriers ;

chefs de ménage inactifs : ménage dont le chef est inactif (retraité ou rentier) ;

salariés du privé non structuré : ménage dont le chef est salarié du secteur privé non structuré (informel et inorganisé) ;

chômeurs : ménages dont le chef est chômeur.

Découpage du pays en régions et leur délimitation ou composantes.



RESUME

L'analyse des résultats de l'Enquête Prioritaire II a pour objectif principalement la description des conditions de vie des ménages à travers l'élaboration d'indicateurs socio-économiques et démographiques. Les indicateurs ici notamment économiques, à la différence de ceux se trouvant dans le profil de pauvreté sont purement descriptifs.

LA POPULATION BURKINABE

A l'analyse des résultats, il apparaît un léger renforcement de l'urbanisation au Burkina Faso, avec un taux d'urbanisation de 16,2% en 1994, qui passe à 16,7% en 1998. Au niveau de la répartition géographique de la population le Centre, l'Ouest et le Centre-Ouest constituent ensemble les régions les plus peuplées du Burkina Faso avec plus de 40% de la population totale.

Estimée à 10.597.377 personnes la population se répartit à concurrence de 48,7% d'hommes pour 51,3% de femmes. En milieu urbain on note une supériorité numérique masculine, avec un rapport masculinité de 103,7 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité est de 93,1 hommes pour 100 femmes en milieu rural. Ces légers déficits masculins (en milieu rural) et excédents masculins (en milieu urbain) se justifient essentiellement par l'exode rural d'un plus grand nombre de migrants masculins vers les centres urbains et de l'émigration des jeunes gens vers les pays étrangers.

La population du Burkina Faso est essentiellement caractérisée par sa jeunesse. En effet, l'enquête prioritaire II révèle que 48,2% de la population résidente en 1994 avait moins de 15 ans. Par ailleurs l'âge moyen de la population est estimé à 21,8 ans alors que 50% de la population avait au plus 16,4 (âge médian). L'importance numérique des jeunes et des personnes âgées déterminent au Burkina Faso un rapport de dépendance de 106,6 indicateurs qui traduisent la charge sociale que ces derniers représentent pour les personnes potentiellement actives (qui ne représentent que 48 % de la population).

Sur la base des concepts retenus par l'enquête prioritaire 1998 il apparaît que le phénomène des migrations a affecté près de 28% de la population de plus de 10 ans, les femmes constituant 49 % des migrants. L'analyse des résultats fait apparaître que la

prédominance des femmes migrantes procède essentiellement de migrations internes, qui du reste constituent la forme dominante de migration au Burkina Faso (63,5%).

L'analyse plus poussée sous l'angle du genre, montre que les migrations féminines sont plus nombreuses en zones rurales et trouveraient leurs explications dans des causes matrimoniales ou familiales. Les migrations masculines qui sont nettement plus importantes en milieu urbain, affectent majoritairement des hommes potentiellement actifs. La recherche d'emploi serait le facteur explicatif majeur d'une telle situation.

Trois régions apparaissent comme principales régions d'origine des migrants : le Centre, le Centre-Ouest et l'Est.

Au niveau des migrations internationales celles-ci sont essentiellement le fait des hommes, avec un rapport de masculinité de 180 migrants pour 100 migrantes et la Côte d'Ivoire constitue le point de départ de 80% des migrants venant de l'étranger.

Les principales caractéristiques socio-culturelles de la population étudiée sont relatives à l'alphabétisation, à l'éducation (niveau d'instruction, fréquentation et non fréquentation scolaire) et à la santé de la population burkinabé. Elles sont analysées selon la zone géographique et le groupe socio-économique du chef de ménage.

Sur le plan de l'alphabétisation 20,5%¹ de la population âgée de 10 ans ou plus savent lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque au Burkina Faso, le français étant la principale langue d'alphabétisation (82,0%) des alphabétisés. La situation au niveau des femmes est plus grave : on dénombre ainsi 84,5 analphabètes parmi 100 femmes ; du côté masculin cette proportion est de 73,9%. Si l'on considère le milieu de résidence, on a un taux d'alphabétisation de 52,6% pour le milieu urbain contre 13,2% pour le milieu rural. Toutes les régions économiques rurales ont un niveau d'alphabétisation relativement faible. C'est la région du Sahel qui présente le taux le plus faible, soit 6,8% seulement. Les plus « acceptables » sont celles de l'Ouest et du Centre avec des taux d'alphabétisation de l'ordre de 25,7 à 34,8%.

¹ On pourrait se référer au tableau en annexe pour les précisions de l'estimateur taux d'alphabétisation.

L'analyse du niveau de l'alphabétisation selon le groupe socio-économique du chef de ménage fait apparaître que les taux les plus élevés sont ceux des personnes dont le chef de ménage est salarié du secteur public (79,1%) ou du secteur privé structuré (78,4%). Les taux les plus faibles sont affichés au niveau des personnes dont le chef de ménage est agriculteur entre 15% et 12,5%.

Sur le plan de l'éducation, l'étude a examiné le niveau d'instruction, la fréquentation scolaire et les problèmes liés à la non fréquentation scolaire.

Dans l'ensemble, 78% de la population âgée de moins de 6 ans est sans aucun niveau d'instruction au Burkina Faso. Les personnes qui n'ont que le niveau de l'enseignement primaire ne représentent que 14% de la population totale. Quant à l'enseignement secondaire, il concerne seulement 3,5% de la population, pour le premier cycle 3,5% et, les taux pour second cycle et le niveau supérieur et les formations professionnelles toutes catégories confondues sont tout à fait négligeables (moins de 2%).

Comme pour l'alphabétisation, des différences notables existent entre hommes et femmes, de même qu'entre milieux ou régions économiques de résidence. Environ 82,7% des femmes sont sans aucun niveau d'instruction contre près de 72,6% chez les hommes. Au niveau des régions économiques, la proportion des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction ne se situe nulle part en dessous de 62% (avec un record de 91,7% pour la région du Sahel). Tandis qu'il est de 42,3% pour le milieu urbain, ce taux est supérieur à 85% pour le milieu rural.

Sous l'angle de la scolarisation, il se dégage un taux brut de scolarisation de 36,8% pour le primaire et 24,1% pour l'enseignement secondaire. Les filles sont encore une fois défavorisées. Pour chacun des niveaux d'enseignement, elles ne sont que 100 inscrites, respectivement pour 134,9 garçons au primaire et 156,3 garçons au secondaire.

La comparaison des taux bruts de scolarisation établit un très large écart entre le milieu urbain et celui rural quelque soit le niveau : rapport de 334 pour le primaire et 1151,4 pour le secondaire. Au niveau des régions économiques on enregistre les meilleurs taux au Centre (57,8) et à l'Ouest (42,8) et les plus faibles taux dans le Sahel (14,57).

L'analyse de la raison de non fréquentation scolaire, particulièrement pour les enfants âgés de 7 à 24 ans, ayant quitté ou n'ayant pas fréquenté l'école en 1997/1998 selon la raison, aboutit au constat suivant :

- plus de la moitié des enfants est dans cette situation parce que leurs parents estiment que le coût de l'école est élevé (20,1%) ou qu'ils ne trouvent pas purement et simplement nécessaire d'envoyer ces enfants à l'école (48,5%).

Un peu moins d'un enfant sur cinq non scolarisés ou déscolarisés se retrouve dans cet état parce que l'école n'existe pas ou est éloignée de sa résidence (18,5%).

Les données relatives à la santé de la population permettent l'analyse de la morbidité, la structure de la population malade, la fréquentation et la non fréquentation des structures sanitaires. Il est également fait un cas particulier pour les mesures anthropométriques des enfants âgés de 6 mois à moins de 60 mois.

Le taux de morbidité permet de mesurer l'état de santé de la population, il représente le pourcentage de la population malade au moment de l'enquête. Le taux de morbidité globale de 7,1% pour l'ensemble du Burkina Faso cache d'importantes disparités. Au delà des perceptions différentes de la maladie, il est de 6,4% en milieu rural et de 10,7% en milieu urbain. Relativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (7,3% contre 6,9%), le taux de morbidité varie également avec l'âge : il est très élevé chez les enfants de 0 à 4 ans (10,8%) relativement faible entre 5 et 19 ans (3,6 à 4,7%), il est assez stable entre 20 et 59 ans et croît ensuite régulièrement avec l'âge pour atteindre 13,3% chez les personnes de 70 ans.

Du point de vue de la fréquentation des structures sanitaires, les CSPS sont les plus fréquentés par les malades (57,9%). La consultation des marabouts/guérisseurs pour raison de santé concerne 8,8% des personnes malades et dans le milieu rural l'absence ou l'insuffisance des formations hospitalières justifient pour une large part cette situation.

L'examen des données de mesures anthropométriques révèle des insuffisances pondérales qui touchent 18,2% des enfants et c'est surtout après 1 an que les enfants connaissent des problèmes nutritionnels.

La discordance poids/taille affecte 13% des enfants : point lié essentiellement à l'équilibre alimentaire.

LES MENAGES BURKINABE

Le ménage étant l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à leurs besoins, sous l'autorité d'un chef ; les ménages au Burkina Faso sont estimés à 1.398.888 en 1998, dont 22,6% en milieu urbain 77,4% en milieu rural.

La taille moyenne des ménages au plan national est estimée à 7,6, alors qu'en milieu rural il est de 8,2 personnes et en milieu urbain de 5,6 personnes.

L'analyse de la structure par sexe des chefs de ménages burkinabé révèle 91,3% des chefs de ménages sont des hommes pour 8,7% de femmes. Le poids des hommes chefs de ménage est légèrement plus élevé en milieu rural (93,0%) qu'en ville (85,5%).

La distribution des ménages burkinabé selon leur taille révèle que plus de 26,5% (contre 27% à l'EP I) sont des ménages de 10 personnes et plus ; cette proportion est de 12,8% en ville et de 30,4% en campagne. Au plan national il apparaît que la taille moyenne des ménages de polygames est à peu près le double de celle des ménages dont le chef est célibataire (11,6 et 6,3). Il convient de noter qu'au Burkina Faso 85,6% des chefs de ménage sont mariés contre 5,8 % de célibataires. L'âge moyen des chefs de ménage est de 30 ans pour les célibataires, 44 ans pour les mariés monogames, 49 ans pour les chefs de ménage polygames et 56 ans pour les veufs et veuves.

La plupart des chefs de ménages burkinabé sont analphabètes (78,9%). Cette proportion est de 50,7% en milieu urbain contre 87,1% en milieu rural. Elle est de 80,2% chez les chefs de ménage femmes et 78,8% pour ceux des hommes. Le niveau d'instruction des chefs de ménage se répartissent entre le niveau primaire (8,5%), le niveau secondaire (64%) et le supérieur (9,1%).

En ce qui concerne l'alphabétisation au Burkina Faso, seulement 21,5% des chefs de ménage sont alphabétisés dans une langue quelconque. Le français demeure de loin la première langue d'alphabétisation 15,5% des hommes chef de ménage et 17,7% chez les femmes CM. Le taux d'alphabétisation chez les chefs de ménage est très faible 21,1% avec une disparité très prononcée entre le milieu urbain et rural (49,3% et 12,9%).

Les chefs de ménage burkinabè sont occupés à 94,8% au plan national contre des proportions de 87,6% en milieu urbain et 96,9% en milieu rural. La plupart des chefs de ménages sont des indépendants (86,0%). 6,3% sont des salariés du public et 5,4% des salariés du privé, les employeurs ne représentent que 1 %. En termes de branche d'activité, sur 100 chefs de ménage, 78,9 exercent dans l'agriculture, tandis que les services, l'administration et le commerce occupent respectivement 7,7% et 7,5% des CM. En milieu urbain 31 % des chefs de ménage exercent dans le commerce qui semble d'ailleurs la branche de prédilection des femmes en ville (47,8%).

En moyenne dans les ménages burkinabè une personne sur deux est occupée. Analysée sous l'angle des groupes socio-économiques, la charge sociale moyenne par personne occupée dans les ménages est très forte chez les salariés du secteur public et ceux du privé structuré, mais surtout chez les chefs de ménage inactifs ou chômeurs.

LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES DE BASE

L'environnement ou le cadre de vie d'un ménage influence l'existence de celui-ci et vice-versa.

Au Burkina Faso plus des $\frac{3}{4}$ des ménages vivent en zones non loties dans un habitat dominé par les maisons de type traditionnel (53,9%) suivi de la maison traditionnelle (prédominant en milieu urbain). Les murs des bâtiments principaux sont majoritairement en banco (80,4%) que ce soit en milieu urbain (52,6%) ou en milieu rural (88,4%). Les logements en béton, pierre, parpaing sont essentiellement localisés en milieu urbain (42,9%) et la propriété des salariés (publics et privés) et des indépendants employeurs. Les toitures sont par ordre d'importance en tôles ondulées (39%), en paille (33,1%) et en terre battue (26,8%) majoritaire en milieu rural pour ces deux dernières. Les sols sont revêtus en terres battues (63,8 %) surtout en milieu rural (78,4%) et en ciment (33,2%). Ce dernier matériau est surtout utilisé en ville (80,7%) pour revêtir le sol. Les logements habitant les ménages sont généralement 1 à 4 pièces (77,6%) et le nombre moyen de personnes par pièce est de 2,8 personnes avec un écart sensible entre le milieu rural (3,0) et le milieu urbain (2,0).

Dans l'ensemble du pays environ le tiers des ménages disposent d'une pièce à usage de cuisine.

La plupart des ménages sont propriétaires de leur logement (85,6%) ; la location simple et location vente sont des phénomènes essentiellement localisés en milieu urbain. Cependant en milieu urbain il ressort que plus les ménages sont de grande taille plus ils ont tendance à être propriétaires de leur logement et inversement (location simple).

L'assainissement ou l'hygiène collective est très limité : 68,0% des ménages ne disposent pas de latrines ; seulement 29,7% d'entre eux utilisent des WC, des latrines. Abstraction faite du milieu urbain, toutes les régions sont concernées par ce constat.

Le mode d'évacuation des ordures le plus courant est le tas d'immondice (privé ou public) : 74,7% des ménages. L'utilisation des poubelles (2,8%) est un phénomène essentiellement urbain.

Les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont les puits (38,1% des ménages dont 26,7% en puits ordinaires et 11,4% en busés) et les forages (30,8%). Cependant à peu près 1/10 des ménages consomment l'eau de surfaces (rivières, marigots et autres cours d'eau).

La principale source pour l'éclairage est le pétrole (65,6%) suivi des torches à piles (12,9%) et du bois (10,3%). L'électricité est exclusivement utilisée dans le milieu urbain.

Le bois demeure la principale source d'énergie des ménages ($87,4 + 4,8 = 92,2$ %) pour la cuisson des aliments.

Le téléphone est disponible chez deux (2) ménages pour 100 et presque exclusivement en milieu urbain.

Les services les plus proches et utilisés par les ménages sont dans l'ordre croissant le marché (98,6 % des ménages), le centre de santé (96,9%), les points d'eau (80,1%). L'opportunité d'utilisation de l'école primaire échoue à 34,1% des ménages, celle du secondaire à 13,5%.

Pour l'essentiel, mis à part l'école secondaire, les services de base se trouvent à moins d'une heure du logement des ménages. L'accès à l'école secondaire n'est pas possible pour 31% des ménages (essentiellement des ménages ruraux). Le moyen de locomotion principal utilisé pour accéder à ce service est le pied (61,2%) et la bicyclette (27,5%).

ACTIVITES ECONOMIQUES

La population en âge de travailler (âgée de 10 ans au moins) est de 7.067.621 dont 5.882.960 actifs. Les femmes représentent 51,0% des actifs.

Le taux brut d'activité pour le Burkina Faso en 1998 est estimé à 55,5%. Il est plus important en milieu rural (57,7%) qu'en milieu urbain (44,5%) mais sensiblement voisin chez les femmes (55,1%) et les hommes (55,9%).

Le taux net d'activité est de 83,2%. Il est plus élevé en milieu rural (88,5%) qu'en milieu urbain (60,0%). En outre, il est important chez les hommes (86,3%) que chez les femmes (80,5%).

La population active est majoritairement sans niveau d'instruction scolaire (88,1%) et celle des actives occupées sans niveau est de 89,4%.

L'activité économique dominante est l'agriculture qui utilise 90,2% de la population active. Il s'agit d'une agriculture (mis à part le coton) très faiblement encadrée qui utilise essentiellement des moyens de production rudimentaire et traditionnel.

La faible utilisation des moyens de production agricoles est orientée vers les cultures de rente.

Dans l'ensemble le taux de salarisation est d'environ 4,4% avec une pointe dans le milieu urbain (30,1%). Le taux de salarisation de l'agriculture est le plus bas, à l'inverse l'administration est de loin le principal pourvoyeur de salaire (84,3%). Les actifs occupés constituent 97,5% de la population active totale avec un léger avantage pour les hommes (97,6%) et 97,4% pour les femmes. On note chez les actifs occupés une prédominance des aides familiaux (71,3%) due en particulier à la population active féminine.

38,0% des actifs occupés ont une activité secondaire avec une prépondérance due au milieu rural (35,6%) pour 2,4 % en milieu urbain.

Le Taux de chômage passe de 1,50% (estimation du recensement de 1996) à 2,5% en 1998? Le chômage est beaucoup plus manifeste en milieu urbain (15,3%) qu'en milieu rural (0,5%). Le chômage affecte de façon quasi identique la population masculine et féminine mais la tranche d'âge de 15 à 24 ans est la plus affectée. Il y a une nette différenciation du taux de chômage des individus en fonction du niveau d'instruction : pour les individus sans instruction le taux de chômage est 1,4% cependant que chez ceux ayant effectué le 1^{er} cycle du secondaire le taux culmine à 17,8%.

REVENUS DEPENSES ET AVOIRS

Lors des enquêtes, les ménages sont plus enclins à renseigner sur les dépenses que sur les revenus. Ce phénomène généralement observé traduit toute la difficulté de mesure et de l'analyse directe des revenus. Aussi l'intérêt porté sur les revenus est plutôt l'étude méthodologique de leur structure et de leur distribution que celle de leur niveau.

Au Burkina Faso, plus du ¼ des revenus des ménages ne transitent pas par un marché, cela traduit un manque d'opportunité pour ceux-ci.

La principale source de revenus des ménages demeure les activités non agricoles: celle des entreprises de ménage et activités informelles sont la première pourvoyeuse de revenus (36,1%).

L'agriculture hors élevage, activité qui mobilise le plus grand nombre d'actifs, reste pour les ménages une source importante de revenus auxquels elle contribue pour 29,0% due principalement à la culture du coton. Le revenu monétaire moyen des ménages qui est de 552.100 FCFA en 1998 représente 73,5% du revenu global; quant à la part non monétaire elle représente 26,5%.

Dans l'ensemble l'économie burkinabè tirée par le milieu urbain est peu monétarisée surtout en milieu rural où les revenus non monétaires représentent 47,4% des totaux.

Dans la répartition géographique de la masse totale des revenus, les régions économiques du Centre (23,2%) et de l'Ouest (16,5%) se taillent la plus grande part, sans doute dû au fait que celles-ci englobent les deux (2) principales villes.

Les sources de revenus des ménages dont le chef est une femme sont à quelques exceptions près identiques à celle de leurs homologues hommes. Toutefois on relève entre autres éléments de différenciation le fait que les transferts au profit des ménages de femmes sont quatre (4) fois supérieurs à ceux des ménages d'hommes.

Enfin, il ressort que les ménages dont le chef est une femme sont plus concentrés dans les basses tranches de revenus (66,8%) mais avec une part de la composante plus importante?

Pour la satisfaction de leurs besoins, les ménages consomment des biens et des services : avec la taille moyenne de 7,6 personnes, le ménage burkinabè dépense en moyenne 751.361 FCFA en 1998 soit une dépense moyenne par tête légèrement inférieure à 100.000 FCFA.

La consommation des ménages est beaucoup plus orientée vers l'alimentaire (52,2%) et la part de l'autoconsommation demeure importante (26,5%).

En examinant le niveau de consommation nominale, on constate que celui des ménages en milieu urbain est pratiquement le double (1.238.250 FCFA) de celui du milieu rural (609.338 FCFA). Mais quel que soit le milieu, les dépenses sont d'abord orientées vers l'alimentaire essentiellement les céréales, suivies respectivement du transport et du logement en milieu urbain tandis qu'en milieu rural après le transport c'est l'habillement.

La dépense par tête induit trois (3) groupes de régions distinctes :

- les régions à dépenses élevées : le Centre et l'Ouest ;
- les régions à dépenses intermédiaires : Sahel, Est, Centre-Est et Nord-Ouest ;
- les régions au niveau de dépense bas : Sud-Ouest, Centre-Est et Nord.

Les ménages classés selon les groupes socio-économiques ont un comportement différencié dans l'allocation des dépenses.

En effet, les ménages dont le chef est agriculteur (vivriers 65,8% ou de coton 53,8%) allouent plus de leurs ressources aux produits alimentaires que leurs homologues salariés (privé structuré 26,8% ou du public 33,4%). Alors que l'ensemble des ménages consacre 4,4% de leur dépense pour se soigner. Les ménages dont le chef est chômeur ou salarié du privé non structuré consacrent respectivement 10% et 9,7% de leur budget pour la santé et plus particulièrement à l'achat des produits pharmaceutiques.

CHAPITRE I :
CARACTERISTIQUES DE LA
POPULATION

I. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques démographiques sont décrites ici à travers la structure par âge et sexe, ainsi que l'état matrimonial. Les indicateurs utilisés sont le rapport de masculinité et l'âge médian. D'un point de vue spatial, l'analyse se fera au niveau du milieu de résidence (urbain/rural) et des régions économiques.

1.1 STRUCTURE PAR AGE ET SEXE

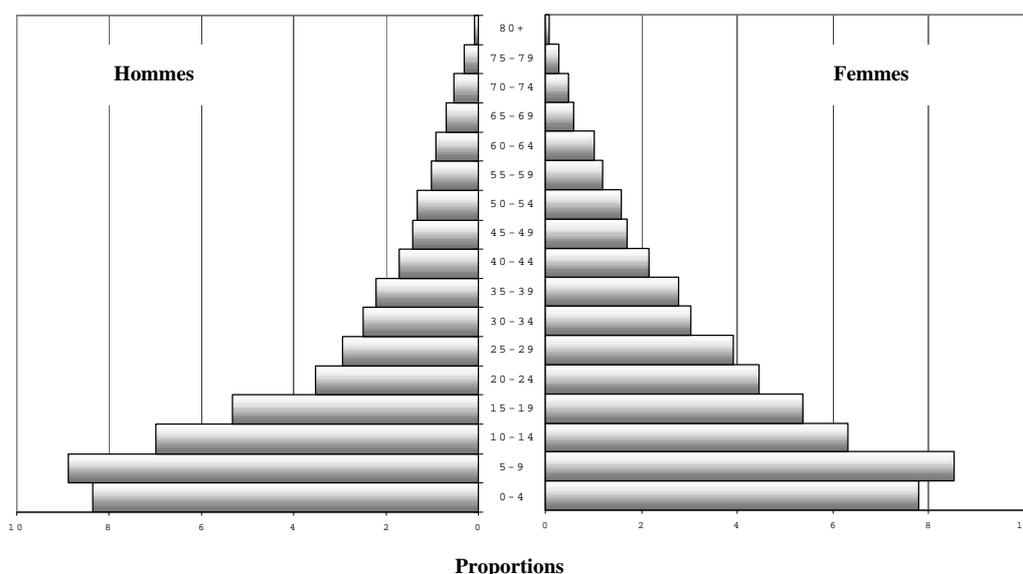
Dans la présente analyse, il s'agit de donner des indicateurs qui résument la structure par âge et par sexe. L'appréciation d'ensemble se fera à partir de la pyramide des âges.

Tableau 1 : Indicateurs de structure de la population des milieux de résidence du Burkina Faso en 1998

MILIEU DE RESIDENCE	Population			Ages médians			Rd ²		
	Effectifs	%	Rm ³	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
Burkina Faso	10597377	100,0	94,8	15,2	17,8	16,4	77,9	61,7	69,1
Urbain	1767396	16,7	103,7	19,6	19,4	19,5	51,0	51,1	51,0
Rural	8829981	83,3	93,1	14,2	17,4	15,7	84,9	63,9	73,3

En 1998, la population du Burkina Faso est estimée à 10 597 377 habitants dont 51,3 % de femmes. Ce qui correspond à un rapport de masculinité (Rm) de 95 hommes pour 100 femmes (Tableau 1).

Graphique 1 : Pyramide des âges du Burkina Faso en 1998



² Rd rapport de dépendance des âges : c'est le rapport de la population de 0-14 ans et 65 ans et plus, à la population de 15-64 ans. Il mesure la charge potentielle supplémentaire de la population productrice de biens et services.

³ Rm : rapport de masculinité : c'est le rapport de la population masculine à la population féminine. Il mesure le déséquilibre de population entre les sexes.

Le Burkina Faso est composé d'une population fortement jeune. La moitié de la population a environ 16 ans. Les femmes ont un âge médian relativement plus élevé que celui des hommes. Une femme sur 2 a moins de 18 ans, contre 15 ans pour les hommes.

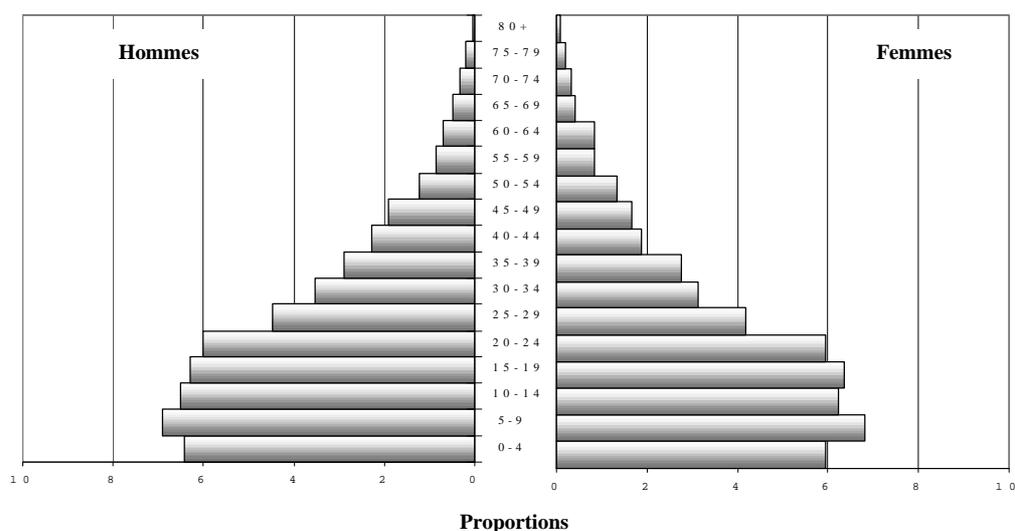
Cette jeunesse de la population s'observe sur la pyramide des âges (Graphique 1). Celle-ci présente une base large, avec une proportion réduite du groupe des enfants 0-4 ans. La variation des proportions d'un âge à l'autre est surtout très prononcée avant 20 ans pour les hommes et 30 ans pour les femmes. La pyramide est régulière au-delà de ces âges.

1.1.1 Le milieu de résidence

La répartition de la population par milieu de résidence fait ressortir que le taux d'urbanisation est de 16,7% soit une population urbaine de 1 767 396 citadins (Tableau 1). La structure par sexe de la population est caractérisée par une prédominance des femmes (Rm = 93,1%) en milieu rural. En milieu urbain la tendance est inversée. On y dénombre plus d'hommes que de femmes (Rm =103,7).

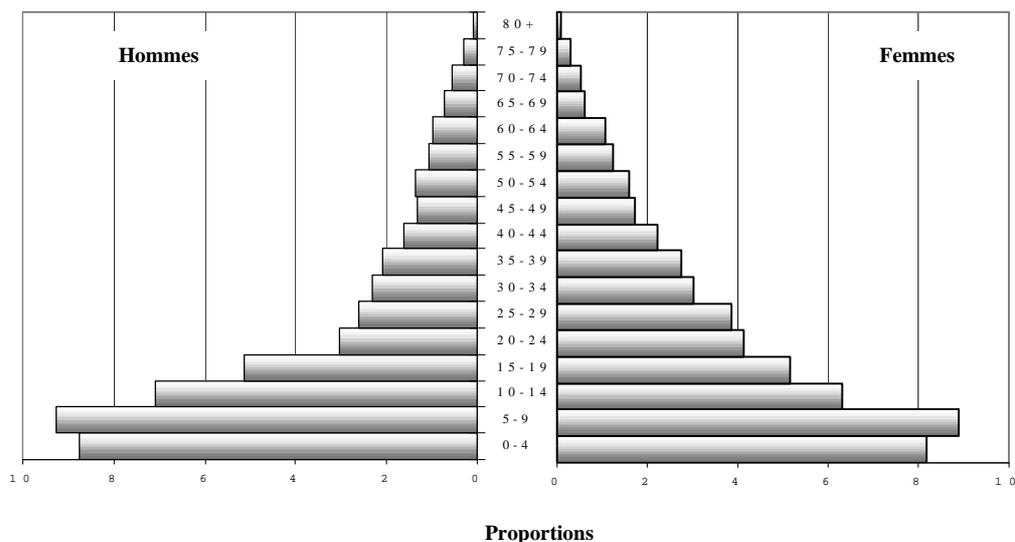
En milieu urbain, la population est relativement plus âgée qu'en milieu rural. Une personne sur 2 y a 19 ans contre 16 ans en milieu rural.

Graphique 2 : Pyramide des âges du milieu urbain du Burkina Faso en 1998



L'observation des pyramides des âges des deux milieux (graphiques 2 et 3) montre des caractéristiques assez différentes. En milieu rural, la pyramide des âges est très large à la base, contrairement à celle du milieu urbain qui est plus ramassée. Ces caractéristiques suggèreraient un niveau de fécondité plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Graphique 3 : Pyramide des âges du milieu rural du Burkina Faso en 1998



1.1.2 Les régions économiques

Les régions économiques les plus peuplées sont celles du Centre (19,3%), du Sud-Ouest (4,2 %) qui abritent les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). A les régions économiques du Sud-Ouest (4,2%) et du Sahel (6,4%) sont les moins peuplées. Les six autres ont des proportions qui varient entre 8 et 11 % (Tableau 2). La structure par sexe montre un certain déséquilibre en faveur des femmes sauf dans les régions économiques de l'Ouest et du Sahel. Ce déséquilibre est particulièrement prononcé dans la région économique du Centre-Ouest, du Nord et du Centre-Est, qui sont connues comme étant des régions d'émigration. Du point de vue de la structure par âge, les régions économiques du Centre, de l'Ouest et du Sahel apparaissent comme ayant des structures relativement plus vieilles (âge médian compris entre 17 et 18 ans). A l'opposé, la région économique de l'Est est celle où la moitié de la population a un âge médian inférieur à 15 ans.

Tableau 2 : Indicateurs de structure de la population des régions économiques du Burkina Faso en 1998

Régions économiques	Population			Ages médians			Rd		
	Effectifs	%	Rm	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
Centre	2045453	19,3	95,7	17,2	18,8	17,9	65,4	56,6	60,8
Centre-Est	847243	8,0	89,1	13,9	19,4	16,0	84,2	57,9	69,0
Centre-Nord	940555	8,9	90,8	14,8	17,6	16,0	84,1	63,2	72,4
Centre-Ouest	1132338	10,7	87,2	14,3	18,2	16,3	87,1	57,9	70,0
Est	905865	8,5	96,7	13,7	16,1	14,7	87,7	72,6	79,6
Nord	1021308	9,6	88,0	13,5	17,4	15,5	96,1	64,9	77,9
Boucle du mouhoun	1120900	10,6	98,7	15,0	16,4	15,6	79,7	71,9	75,7
Ouest	1454307	13,7	104,3	16,5	17,8	17,1	69,6	59,5	64,4
Sahel	681485	6,4	101,9	16,3	17,5	16,9	69,0	62,5	65,7
Sud-Ouest	447922	4,2	93,4	13,9	18,7	15,9	81,1	55,9	66,9

1.2 EVOLUTION DE LA POPULATION

Entre 1994 et 1998, la population du Burkina Faso est passée de 9 392 567 à 10 597 375 habitants. Pour la même période, le taux d'urbanisation a connu une légère hausse passant de 16,2% à 16,7%. Du point de vue de la structure par sexe, l'évolution des rapports de masculinité montre une réduction de la proportion des hommes au fil des années (Tableau 3). Cette tendance est aussi observée en milieu rural. Elle est inversée en milieu urbain.

Tableau 3 : Evolution de la population selon le milieu de résidence au Burkina Faso

Années	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Effectif	r	Rm.	Effectif	r	Rm.	Effectif	r	Rm.
1994	9392567		98,0	1521079		103,0	7871488		97,0
1998	10597375	1,4	94,8	1767395	5,1	103,7	8829980	0,7	93,1

1.3 ETAT MATRIMONIAL

Au Burkina Faso, la cellule familiale qui se forme généralement à partir du «mariage⁴» constitue le fondement de base de la société. L'étude de l'état matrimonial dans le cadre de la présente enquête a concerné la population de 12 ans et plus. Ainsi, plus de la moitié des personnes concernées (56,2%) vivaient en union. Parmi elles 30,8 % sont monogames (Tableau 4). Environ 2 personnes sur 5 sont célibataires.

Tableau 4 : Répartition de la population par sexe selon la situation matrimoniale dans les milieux de résidence au Burkina Faso en 1998

Situation matrimoniale	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	49,3	27,7	37,8	58,2	40,9	49,7	47,0	24,9	35,0
Marié(e) monogame	32,4	29,3	30,8	32,2	34,2	33,2	32,5	28,3	30,2
Marié(e) polygame	16,2	32,7	25,0	6,2	13,4	9,7	18,8	36,8	28,6
Veuf(ve)	1,1	8,9	5,2	0,8	7,9	4,3	1,2	9,1	5,4
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,5	0,9	0,7	0,4	1,5	1,0	0,5	0,7	0,6
Union libre	0,5	0,4	0,4	2,1	2,2	2,1	0,0	0,0	0,0
ND	0,1	0,1	0,1	0,0	-	0,0	0,1	0,1	0,1
Total	100,0								

En s'intéressant à la situation matrimoniale des hommes et des femmes, on remarque que les schémas ne présentent pas de similitudes. Chez les femmes en effet, on note une nette prédominance de la catégorie vivant en union (62,4 %) et une part relativement élevée de veuves (8,9 %). Chez les hommes par contre, il apparaît un relatif équilibre entre célibataires (49,3 %) et hommes en union (49,1 %).

⁴La notion de mariage ici est à considérer dans sa plus large acception : mariage célébré à l'état civil, à l'église ou à la mosquée, selon la coutume ou consensuellement.

Comme attendu, les veuves et les femmes polygames sont numériquement plus importantes comparativement aux veufs et aux hommes polygames au regard des Rm (respectivement 10,8 et 43,6). Parmi les célibataires, on dénombre plus d'hommes que de femmes (Rm = 156,3). L'union libre et le divorce sont moins fréquents au sein des populations.

1.3.1 Le milieu de résidence

L'état matrimonial est variable entre ville et campagne. La vie en union libre est un phénomène purement urbain qui touche, autant les hommes que les femmes (Tableau 4). Le célibat est courant en milieu urbain (49,7 %) et plus parmi les hommes.

1.3.2 Les régions économiques

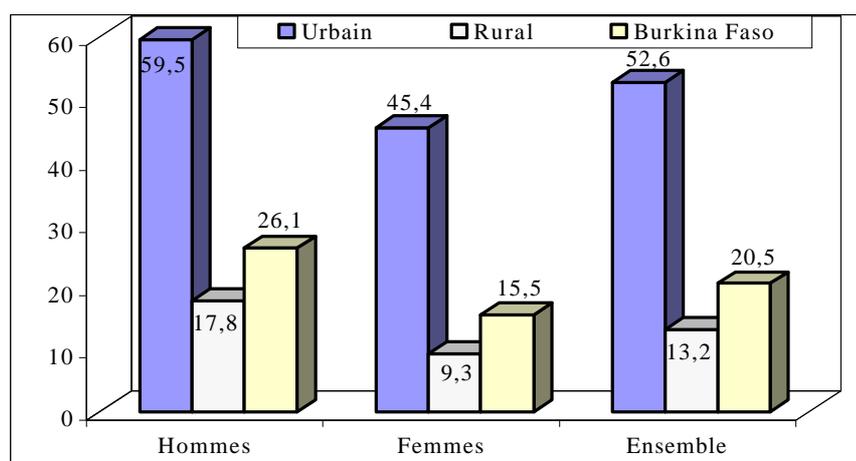
Du point de vue de la région économique, on note pour chacune, la prépondérance de la catégorie des personnes vivant en union avec des proportions variant entre 52,0 % au Centre et 66,1 % au Sahel (Tableau 1, Annexe). La population de 12 ans et plus résidant dans la région économique du Sahel se particularise des autres. En effet, moins de 2 hommes sur 5 et près d'une femme sur 10 étaient célibataires. C'est dans les régions économiques du Centre (52,3 %), de l'Ouest (53,4 %) et du Centre-Ouest (51,9 %) que l'on rencontre plus d'hommes célibataires. Celles qui regorgent de veuves sont surtout les régions économiques du Centre-Est (13,3 %), du Sud-Ouest (11,4 %), du Nord (11,1 %), du Centre-Ouest (10,0 %), du Centre-Nord (8,9 %) et du Sahel (8,2 %).

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

2.1 ALPHABETISATION DE LA POPULATION

L'alphabétisation, a été définie comme le fait pour une personne d'être capable de lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque. Les questions sur l'alphabétisation ont été posées à toutes les personnes âgées de 10 ans et plus.

Graphique 4 : Taux d'alphabétisation par milieu de résidence et par sexe au Burkina Faso en 1998



Le Graphique 4 renseigne qu'une minorité est alphabétisée au plan national. En effet, sur un total de 6 567 200 personnes de 10 ans et plus, seulement 1 346 276 sont alphabétisés, soit environ une personne sur 5 (20,5 %). Dans la population masculine, l'alphabétisation touche un peu plus d'un individu sur 4. Pour les femmes, 15,5 % seulement sont alphabétisées.

Tableau 5 : Les taux d'alphabétisation par groupes d'âges quinquennaux de la population selon le milieu de résidence au Burkina Faso en 1998

Groupes d'âges	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14	28,4	22,2	25,5	60,4	58,7	59,6	22,5	15,0	19,0
15-19	32,4	22,8	27,6	73,6	61,7	67,6	22,2	13,2	17,7
20-24	34,3	20,2	26,4	71,2	53,8	62,5	19,7	10,5	14,4
25-29	33,9	16,2	23,8	64,1	47,8	56,2	23,6	9,3	15,1
30-34	27,0	12,8	19,2	55,8	38,4	47,6	18,1	7,5	12,1
35-39	24,8	11,0	17,1	51,3	34,2	42,9	17,3	6,3	11,0
40-44	23,3	9,8	15,8	54,9	32,8	44,8	14,3	5,9	9,4
45-49	19,7	9,5	14,1	49,9	33,2	42,1	10,9	4,8	7,4
50+	9,4	4,6	6,9	29,3	11,1	19,7	6,5	3,6	5,0
Total	26,1	15,5	20,5	59,5	45,4	52,6	17,8	9,3	13,2

Le niveau d’alphabétisation de la population semble dépendre de son groupe d’âges. En effet, il apparaît au regard des taux d’alphabétisation (Tableau 5) que, quel que soit l’âge, les plus alphabétisés se retrouvent dans les jeunes générations.

2.1.1 Le milieu de résidence

Quel que soit le milieu de résidence (Graphique 4), les hommes (59,5 % en ville et de 17,8 % en campagne) sont plus alphabétisés que les femmes (45,4 % en ville et de 9,3 % en campagne). Les personnes alphabétisées sont essentiellement en ville.

2.1.2 L’alphabétisation dans les régions économiques

Les régions économiques du Centre (34,8 %) et de l’Ouest (25,7 %) ont les taux d’alphabétisation les plus élevés. A l’opposé, les niveaux les plus faibles sont observés au Sahel (6,8 %), au Centre-Nord (10,2 %) et au Centre-Est (11,5 %). On trouve moins d’alphabétisés (Tableau 6) au Sahel (4,1 %) et au Centre-Nord (6,5 %).

Tableau 6 : Les taux d’alphabétisation par sexe de la population selon la région économique au Burkina Faso en 1998

Sexe	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Est	Nord	Nord Ouest	Ouest	Sahel	Sud Ouest
Masculin	41,8	13,3	14,5	28,1	24,6	20,9	24,5	32,2	9,5	13,9
Féminin	28,5	10,1	6,5	13,6	15,2	10,7	13,6	18,9	4,1	10,4
Ensemble	34,8	11,5	10,2	20,0	19,6	15,2	19,0	25,7	6,8	12,0

2.1.3 Les principales langues d’alphabétisation

La principale langue d’alphabétisation est le Français (82,0 %). Quant aux langues nationales, le Mooré (7,3 %) et le Gulmatchéma (2,9 %) sont celles qui présentent le plus d’alphabétisés. Les personnes alphabétisées en Dioula représentent 1,2 % (Tableau 7).

Tableau 7 : Répartition de la population par sexe selon la langue d’alphabétisation en 1998

Langues	Masculin	Féminin	Ensemble
Français	81,0	83,7	82,0
Mooré	6,6	8,5	7,3
Dioula	1,2	1,0	1,2
Fulfudé	0,3	0,0	0,2
Gulmacéma	2,7	3,1	2,9
Autres langues du BF	0,3	1,0	0,6
Autres langues étrangères	7,7	2,7	5,8
Total	100,0	100,0	100,0

2.1.4 L'alphabétisation de la population selon le GSE du CM

Au sein des ménages salariés du public ou du privé les niveaux d'alphabétisation sont les plus élevés (Tableau 8). A l'opposé, les niveaux les plus bas sont observés dans les ménages agricoles. Quel que soit le groupe socio-économique (GSE), le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

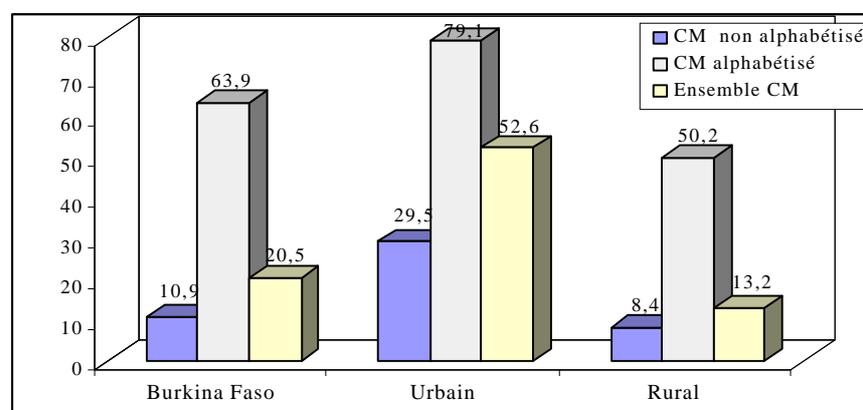
Tableau 8 : Taux d'alphabétisation de la population par sexe selon le GSE du CM

GSE du CM	Masculin	Féminin	Ensemble
Salarié du public	87,2	70,7	79,1
Salarié du privé	84,1	72,8	78,4
Indépendant, employeur non agricole	50,5	35,9	43,2
Aide familial, bénévole, apprentis	38,1	25,8	31,3
Agriculteur de coton	20,8	10,8	15,7
Agriculteur vivrier	16,8	8,8	12,5
CM inactif	37,5	22,1	29,8
Salarié du privé non structuré	56,4	41,6	49,6
Chômeur	47,3	39,8	43,5
Total	26,1	15,5	20,5

2.1.5 Alphabétisation de la population et alphabétisation du Chef de ménage

D'une manière générale, on note qu'il y a un lien entre l'alphabétisation du chef de ménage et celle de ses membres. On observe aussi que dans les ménages où le CM est alphabétisé, plus de la moitié de leur population est alphabétisée. Quelle que soit la caractéristique retenue (milieu de résidence, région de résidence), plus le chef de ménage est alphabétisé, plus les membres de son ménage le sont (Graphique 5).

Graphique 5 : Taux d'alphabétisation de la population selon l'alphabétisation du CM en 1998



Le tableau 9 donne les taux d'alphabétisation de la population par région selon que le CM est alphabétisé ou non. Ainsi, on remarque que pour les populations dont les CM sont alphabétisés, les taux sont élevés.

Tableau 9 : L'alphabétisation de la population et l'alphabétisation du Chef de ménage

Alphabétisation du CM	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Est	Nord	Nord Ouest	Ouest	Sahel	Sud Ouest
non alphabétisé	17,3	6	6,2	11,9	10,8	9,9	11,8	13,4	4,4	7,7
alphabétisé	77	61,9	52,7	56,9	59,4	57,1	52,3	61,6	41,9	58,7
Ensemble CM	34,8	11,5	10,2	20	19,6	15,2	19	25,7	6,8	12

2.1.6 Evolution de l'alphabétisation

Au cours de la période 1994-1998 (EP-I et EP-II) les niveaux d'alphabétisation observés semblent avoir connus une baisse relative. Les résultats de l'enquête de 1994 établissaient à 22,2 % le taux d'alphabétisation pour l'ensemble de la population de 10 ans et plus au Burkina Faso. Le niveau actuel se situe à 20,5 % pour la même population, laissant apparaître une diminution d'environ 1,7 point. Cette baisse relative s'observe chez les hommes (30,2 % en 1994 et 26,1 % en 1998) et quel que soit le milieu de résidence (Tableau 10).

Tableau 10 : Evolution des taux d'alphabétisation par milieu de résidence au Burkina Faso

Années	Burkina Faso			Urbain	Rural
	Hommes	Femmes	Ensemble		
1994	30,2	14,6	22,2	56,1	14,9
1998	26,1	15,5	20,5	52,6	13,2

2.2 INSTRUCTION ET SCOLARISATION DE LA POPULATION

2.2.1 Niveau d'instruction de la population

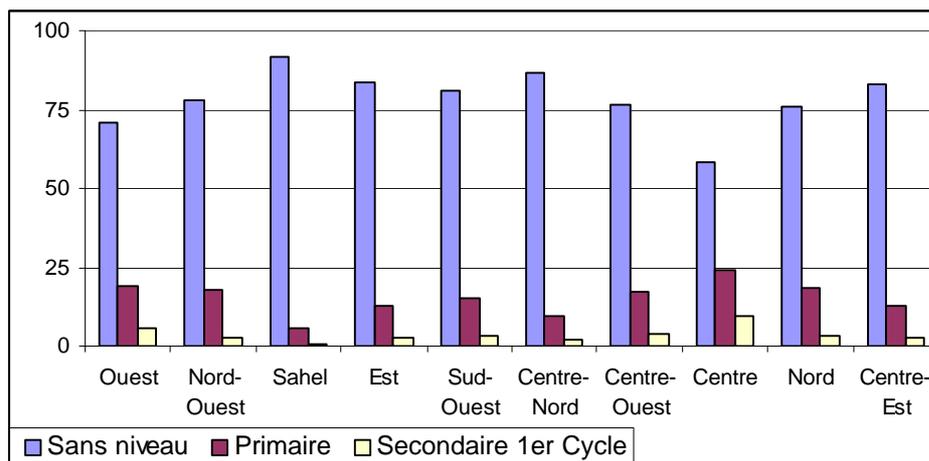
La population burkinabè a un faible niveau d'instruction. En effet, près de 78 % de la population âgée de 6 ans et plus n'ont aucun niveau d'instruction. Le nombre de personnes diminue avec l'élévation du niveau d'instruction : à peine 14 % des individus ont le niveau de l'enseignement primaire et 3,5 % celui du secondaire premier cycle. Quant aux enseignements secondaire second cycle et supérieur confondus, moins de 2 % de la population est considérée.

Tableau 11 : Répartition des personnes de 6 ans et plus par niveau d'instruction et suivant le milieu de résidence au Burkina Faso en 1998

Niveau d'instruction	Burkina Faso				Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Rm	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sans niveau	72,6	82,7	77,9	80,9	35,9	48,9	42,3	81,0	89,4	85,5
Primaire	17,4	10,7	13,9	149,5	33,6	30,1	31,9	13,7	6,8	10,1
Secondaire 1°Cycle	4,3	2,8	3,5	143,5	15,9	12,4	14,2	1,7	0,9	1,2
Secondaire 2°Cycle	1,6	0,7	1,1	218,7	6,4	3,3	4,9	0,5	0,1	0,3
Supérieur	0,8	0,2	0,5	434,5	3,8	0,9	2,4	0,1	0,0	0,1
Profession. avt CEPE	0,2	0,1	0,1	317,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1
Prof. après CEPE	0,1	0,1	0,1	75,5	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Prof. après BEPC	0,2	0,2	0,2	119,6	0,9	0,9	0,9	0,1	0,0	0,0
Non déclarés	2,9	2,8	2,8	96,4	3,0	2,8	2,9	2,9	2,7	2,8
Total Effectifs	4099553	4454535	8554088	92,0	764315	764315	1506631	3335238	3712219	7047457

La proportion des personnes sans niveau d’instruction est très élevée quel que soit le sexe : 82,7 % chez les femmes et 72,6 % chez les hommes (Tableau 11). Subséquemment, plus le niveau d’instruction s’élève, moins les femmes sont concernées comparativement aux hommes. Ainsi, on dénombre 2,2 fois plus d’hommes que de femmes ayant le niveau de l’enseignement secondaire et 4,3 fois plus d’hommes que de femmes pour le niveau de l’enseignement supérieur.

Graphique 6 : répartition des personnes de 6 ans et plus par niveau d’instruction selon la région économique



Dans l’ensemble, la population urbaine a un niveau d’instruction nettement plus élevé que celle du milieu rural. En effet, au moins 85 % des résidents du milieu rural n’ont aucun niveau d’instruction pour plus de 42,3 % des résidents urbains.

Le niveau d’instruction est faible dans la plupart des régions économiques : au moins 7 personnes sur 10 sont sans niveau d’instruction (Graphique 6). La région du Centre se distingue par une proportion de personnes sans niveau d’instruction plus faible (Tableau 2, Annexe). A l’opposé, les régions économiques du Sahel, du Centre-Nord et de l’Est se singularisent par des proportions très élevées.

2.2.2 La fréquentation scolaire en 1997/98

La fréquentation scolaire en 1997/98 concernait 984 869 personnes de 6 ans et plus (dont 40,5 % de femmes). Environ 3 personnes sur 4 fréquentent le primaire et 1 personne sur 5 fréquente le secondaire. Seulement 1 % suit l’enseignement supérieur. Partout les hommes sont numériquement dominants, sauf pour ce qui concerne l’enseignement professionnel avant et après le CEPE, encore que ce sont des secteurs très peu représentatifs dans le système d’enseignement actuel. Tous ces cycles confondus, y compris la formation professionnelle après le BEPC, ne représentent en effet que 1,1 % seulement de l’ensemble des inscrits dans le système éducatif en 1997/1998.

Le déséquilibre du niveau d’instruction entre milieu urbain et milieu rural est également observé dans la fréquentation scolaire en 1997/1998.

Dans les centres urbains, 3 inscrits sur 5 fréquentent l'école primaire et 1 inscrit sur 4 suit l'enseignement secondaire, premier cycle. Environ 1 personne sur 10 inscrites suit l'enseignement secondaire second cycle ou plus (Tableau 12). Dans le milieu rural, la situation est assez différente et plus défavorable. La grande majorité des inscrits se concentrent au niveau du primaire (86,4 %) et à peine 10 % sont dans le secondaire où le second cycle est quasi inexistant.

La situation de la fréquentation scolaire par sexe présente les mêmes déséquilibres au détriment des femmes quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 12 : Répartition de la population de 6 ans et plus (%) fréquentant l'école en 97/98 selon le niveau d'enseignement et le sexe au Burkina

Niveau d'enseignement	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Maternelle	0,6	0,8	0,7	0,5	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7
Primaire	73,8	74,7	74,2	56,8	62,1	59,2	86,0	87,0	86,4
Secondaire 1 ^o Cycle	16,8	17,2	17,0	26,2	25,5	25,9	10,1	9,1	9,7
Secondaire 2 ^o Cycle	4,4	3,5	4,1	9,5	6,3	8,1	0,9	0,9	0,9
Supérieur	1,4	0,5	1,1	3,4	1,0	2,3	0,1	0,0	0,0
Profession. avt CEPE	0,1	0,3	0,2	0,1	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0
Prof. après CEPE	0,2	0,5	0,3	0,5	1,0	0,7	0,0	0,1	0,0
Prof. après BEPC	0,5	0,7	0,6	1,2	1,3	1,2	0,0	0,1	0,1
Non déclarés	2,1	1,8	2,0	1,7	1,7	1,7	2,3	2,0	2,2
Total	100,0								
Effectifs	585616	399253	984869	241089	197664	438753	344526	201590	546116

La fréquentation scolaire au niveau des régions diffère peu dans l'ensemble de ce qui est observé au niveau national : une concentration des inscrits dans le cycle primaire de l'enseignement, une forte réduction des effectifs au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève (Tableau 3, Annexe).

Deux régions cependant émergent. Il s'agit de l'Ouest et du Centre qui ont des niveaux de fréquentation scolaire, au-delà du primaire, relativement plus élevée que les autres. Dans ces régions, l'enseignement secondaire du premier cycle concerne environ 20 % des inscrits. La présence des deux plus grands centres urbains dans ces régions expliquerait ces niveaux.

2.2.3 Le statut de l'établissement d'enseignement

L'école publique est le type d'établissement le plus fréquenté. Près de 83 % des enfants y suivent un enseignement quelconque (Tableau 13). Le privé laïc suit d'assez loin avec environ 10 % des inscrits. Tous les privés confessionnels représentent 5 % des inscrits dont 3% pour les écoles franco-arabes ou médersa.

Tableau 13 : Répartition de la population de 6 ans et plus fréquentant l'école en 97/98 selon le statut de l'établissement

Niveau d'enseignement	Type d'établissement									Total	
	Public	Privé laïc	Privé catholique	Privé protestant	Médersa	CFJA	CEBNF	Cours du soir	N.D.	%	Effectifs
Maternelle	76,8	14,6	0,0	3,6	3,3	0,0	0,0	0	1,78	100	6 672
Primaire	88,5	4,8	0,5	1,1	3,5	0,0	0,5	0,2	1	100	731 152
Secondaire 1 ^o Cycle	66,6	24,5	2,7	2,4	0,7	0,0	0,0	2,01	1,19	100	166 786
Secondaire 2 ^o Cycle	61,0	31,2	3,0	0,8	0,3	0,0	0,0	3,21	0,54	100	40 001
Supérieur	95,3	2,4	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0	1,14	100	10 459
Profession. avt CEPE	16,5	51,1	9,2	0,0	0,0	23,2	0,0	0	0	100	1 560
Prof. après CEPE	44,4	43,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	100	3 295
Prof. après BEPC	49,5	44,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	4,07	0	100	5 700
Non déclarés	62,4	8,9	3,2	1,4	13,9	0,0	5,3	0	4,93	100	19 248
Total	82,7	9,8	1,0	1,3	3,0	0,0	0,4	0,64	1,09	100	984 872

La situation reste pratiquement la même dans les différents niveaux d'enseignement où les structures étatiques reçoivent la majorité des inscrits. Toutefois, c'est surtout dans les enseignements supérieur et primaire⁵ que cette primauté du public est la plus marquée. On remarquera que le privé est majoritaire dans les formations professionnelles, notamment celles qui se font avant et après le CEPE.

2.2.4 Taux de scolarisation de la population selon le sexe et l'âge

Une autre mesure de la fréquentation scolaire est le taux de scolarisation. Nous utiliserons dans cette analyse le taux brut de scolarisation. Il s'agit du rapport des effectifs de population scolaire aux effectifs de population scolarisable. Il est calculé pour chaque niveau d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur).

2.2.4.1 L'enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire⁶ est de 36,8 % au Burkina Faso. Il est de 42,1 % pour les garçons et de 31,2 % pour les filles (Tableau 14). Le milieu urbain est nettement plus favorisé que le milieu rural, les taux étant respectivement de 92,5 % et 27,6 %. Le déséquilibre entre garçons et filles au détriment de celles-ci s'observe encore aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, cette différence entre sexes étant plus prononcée au sein de ce dernier.

⁵ Le préscolaire, désigné ici sous le terme « maternelle », ne regroupe certainement pas tous les inscrits à ce niveau dans la mesure où tous les scolarisés de moins de 6 ans n'ont pas été pris en compte, la limite inférieure d'âge considérée à l'enquête étant de 6 ans. Il en est de même de l'enseignement primaire où dans certaines classes on peut trouver des enfants de moins de 6 ans, notamment dans le privé.

⁶ Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le rapport des effectifs scolaires au primaire, aux effectifs de population de 7-12 ans (population scolarisable au primaire).

Tableau 14 : Taux brut de scolarisation selon le milieu de résidence, le sexe et le niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Burkina Faso			URBAIN			RURAL		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Primaire	42,1	31,2	36,8	96,0	88,9	92,5	33,4	21,4	27,7
Secondaire	29,4	18,8	24,1	109,9	75,2	92,5	10,6	5,5	8,0
Supérieur	8,8	1,6	4,8	27,5	6,5	17,1	1,3	0,2	0,7

Les taux bruts de scolarisation varient selon la région, allant de 15 % à peine au Sahel à près de 58 % pour la région du Centre. Les régions qui présentent les taux les plus élevés sont le Centre, l'Ouest (42,8 %), le Centre-Ouest (40,7 %) et le Nord (40 %). Sans doute l'influence des principaux centres urbains du pays (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya) qui se trouvent dans ces régions expliquent ces taux (Tableau 15).

Tableau 15 : Taux brut de scolarisation par région de résidence selon le sexe et le niveau d'enseignement

Régions économiques	Primaire			Secondaire		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ouest	48,0	36,6	42,8	18,7	12,0	15,6
Boucle du mouhoun	38,8	26,3	32,9	8,6	5,7	7,2
Sahel	17,2	11,7	14,6	3,4	1,7	2,6
Centre-Ouest	45,4	35,5	40,7	14,9	6,4	10,4
Est	31,3	22,6	27,0	6,7	2,9	4,8
Sud-Ouest	31,2	23,9	27,7	7,4	6,2	6,8
Centre-Nord	30,3	14,1	22,1	6,1	5,7	5,9
Centre	62,0	53,6	57,8	32,7	24,0	28,2
Nord	49,5	29,7	39,9	13,4	8,0	10,5
Centre-Est	28,9	23,1	26,1	9,3	6,6	8,0

A l'inverse, les taux les plus bas sont détenus par le Sahel (14,6 %), le Centre-Nord (22,1 %), le Centre-Est (26,1 %) et l'Est (27,0 %).

2.2.4.2 L'enseignement secondaire

Les taux bruts de scolarisation du secondaire⁷ sont de 24,1 % pour l'enseignement secondaire, tous cycles confondus, et de 5% à peine pour l'enseignement supérieur (Tableau 14). On note encore des disparités selon le sexe et le milieu de résidence comme l'indique le tableau 15... Ces différences sont plus marquées que celles relatives à l'enseignement primaire et s'accroissent avec le niveau d'enseignement. Ainsi, le taux brut de scolarisation au secondaire s'établit à 29,4 % pour les garçons alors qu'il n'est que de 18,8 % pour les filles. En ville, il est de 92,5 % contre 8,0 % dans le milieu rural.

Si l'on calcule un ratio Urbain / Rural, on s'aperçoit qu'un enfant du milieu urbain a au moins 3 fois plus de chance d'être scolarisé au primaire qu'un enfant du milieu rural, et onze fois plus de chance de fréquenter un établissement secondaire.

⁷ Le taux brut de scolarisation au secondaire est le rapport des effectifs scolaires du secondaire, aux effectifs de population de 13-19 ans (population scolarisable au secondaire).

2.2.5 Les abandons scolaires en 1997/98

La non fréquentation à un moment donné peut s'apprécier à partir des abandons scolaires. Il donne une indication sur les déperditions du système éducatif. Dans la présente analyse, les taux d'abandon⁸ sont calculés à partir des situations de scolarisation en 1996-97 et de non scolarisation en 1997-98.

Au niveau du primaire, le taux d'abandon scolaire est de 4,1 %. Il indique donc qu'environ 5 personnes sur 100 ont abandonné leurs études en 1997-98 au niveau du cycle primaire (Tableau 16). Le taux d'abandon scolaire est légèrement plus important chez les garçons. Selon l'âge, les taux d'abandon scolaire sont remarquables à 11 ans et à 12 ans. Ces âges correspondent généralement au cours moyen qui marque la fin du cycle primaire. Le passage au secondaire étant conditionné par le succès à l'examen d'entrée en sixième. Ceux qui n'y réussissent pas et qui ne peuvent plus redoubler le cycle primaire ou qui n'ont pas les moyens de payer leur inscription pour le cycle secondaire, sont ainsi obligés à l'abandon. Au delà de 12 ans, les taux d'abandon élevés sont le reflet de la sélection du système et les redoublements répétitifs. Entre milieux, les taux d'abandon sont assez élevés dans la tranche des plus de 12 ans et particulièrement chez les filles.

Tableau 16 : Les taux d'abandons scolaires du primaire en 1997/98

Age	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
6	-	7,2	2,8	-	-	-	-	14,6	4,9
7	-	2,0	0,9	-	-	-	-	3,0	1,3
8	3,2	1,8	2,6	0,9	0,8	0,9	4,3	2,5	3,6
9	2,5	0,9	1,8	1,1	0,6	0,8	3,2	1,0	2,4
10	2,6	3,7	3,0	0,7	4,1	2,2	3,6	3,4	3,6
11	5,2	3,7	4,6	0,9	0,7	0,8	6,9	5,9	6,5
12	3,1	5,5	4,1	0,8	1,7	1,2	4,3	8,7	5,8
13	5,3	4,5	5,0	2,5	2,1	2,3	6,6	6,4	6,6
14	6,1	5,5	5,8	3,5	-	1,8	7,5	10,1	8,5
15	13,0	7,7	11,0	10,4	5,3	7,9	14,2	10,4	13,1
16	13,8	9,0	12,0	7,9	-	4,3	17,6	18,5	17,9
Total	4,4	3,7	4,1	2,0	1,6	1,8	5,6	5,4	5,5

Au 1^{er} cycle du secondaire, les taux d'abandon scolaire sont importants en comparaison à ceux du primaire. Ici, il y a une variation des indices en fonction de l'âge. Des seuils sont observés partout à 19 ans et à 20 ans. A ces âges, on devait se retrouver au second cycle du secondaire, mais les redoublements fréquents maintiennent certains encore au premier cycle (Tableau 17).

⁸ Le taux d'abandon scolaire est le rapport de la population qui fréquentait l'école en 1996-97 et qui ne fréquente pas en 1997-98 à celle qui fréquentait l'école en 1996-97. Il est calculé par âge et par niveau d'enseignement.

Tableau 17 : Les taux d'abandons scolaires du 1^{er} cycle du secondaire en 1997/98

Age	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
9	70,4	-	53,5	-	-	-	100,0	-	100,0
10	54,0	-	54,0	-	-	-	54,0	-	54,0
11	100,0	-	49,2	100,0	-	49,2	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	8,1	-	5,4	-	-	-	20,2	-	15,9
14	-	5,3	1,7	-	6,4	2,2	-	-	-
15	-	2,1	0,9	-	3,1	1,3	-	-	-
16	2,8	2,1	2,5	1,6	3,4	2,3	6,0	-	2,8
17	3,3	5,1	4,0	3,6	6,7	5,0	3,0	-	2,2
18	7,4	5,0	6,4	10,2	3,6	7,3	2,4	8,6	4,6
19	14,7	1,6	9,6	14,0	2,2	9,0	16,1	-	10,9
20	9,0	10,4	9,6	4,6	8,5	6,4	21,5	16,7	19,6
21	10,8	5,4	8,4	7,6	6,9	7,3	100,0	-	16,8
22	24,8	34,0	29,2	9,0	34,9	22,8	45,2	31,8	40,3
23	40,8	10,9	21,0	66,1	12,9	27,4	-	-	-
24	-	25,4	16,8	-	38,3	21,6	-	-	-
25	39,4	-	39,4	-	-	-	100,0	-	100,0
Total	7,4	5,9	6,8	5,9	6,7	6,3	10,4	3,8	7,9

Dans le 2nd cycle du secondaire, les taux d'abandon sont encore plus élevés selon l'âge. C'est particulièrement ceux qui sont au delà de l'âge requis pour la fréquentation dans le cycle qui y abandonnent le plus (Tableau 18). On remarque que par année d'âge, 1 personne sur 5 abandonne les études soit en Seconde, soit en Première, soit enfin en Terminale.

Tableau 18 : Les taux d'abandons scolaires du 2nd cycle du secondaire en 1997/98

Age	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
20	-	7,5	3,0	-	8,1	3,1	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	6,1	2,0	-	6,1	2,0	-	-	-
23	5,1	23,7	8,4	-	23,7	4,9	26,8	-	26,8
24	18,5	24,1	21,0	21,4	24,1	22,7	-	-	-
25	58,5	31,0	39,6	58,5	38,1	45,5	-	-	-
Total	3,6	9,4	5,7	2,8	9,7	5,4	17,3	-	13,1

De façon générale, on remarque qu'il y a un retard de scolarisation par le fait qu'au delà de l'âge légal de fréquentation des différents cycles, on retrouve encore des inscrits. Cette situation résulte plus des redoublements que des entrées tardives dans le système. Si au primaire les abandons sont plus fréquents en milieu rural, la tendance est inversée au niveau du secondaire.

2.2.6 Les raisons de la non scolarisation

L'analyse des taux de scolarisation et d'abandon scolaire révèle qu'une bonne frange de la population n'est pas ou n'a jamais été à l'école. Qu'est ce qui pourrait en être la raison ?

Au regard du tableau 19, il ressort que la raison dominante est la non utilité de l'école (48,3 %). Pour 1 personne sur 5, c'est la raison économique. En milieu rural, l'absence ou l'éloignement de l'école est une raison majeure car 1 personne sur 5 le cite comme justification de leur non fréquentation en 1997-98. En milieu urbain, c'est plutôt les exclusions (19,1 %) qui viennent après la non nécessité de l'école et les coûts élevés. Entre sexe, c'est particulièrement en milieu rural que la non nécessité de l'école est avancée par les filles (52,7 %).

Tableau 19 : Répartition de la population de 7 à 24 ans ne fréquentant pas l'école en 97/98 selon le sexe et la raison de la non fréquentation

Raisons	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Renvoyé	6,8	4,1	5,4	21,6	16,9	19,1	5,1	2,6	3,8
Fin des études	0,2	0,1	0,1	0,4	0,7	0,6	0,2	0,0	0,1
Veut travailler	3,1	1,4	2,2	6,7	2,2	4,2	2,7	1,3	2,0
Coût élevé	20,1	19,9	20,0	26,9	28,9	28,0	19,3	18,7	19,0
Pas nécessaire	44,8	51,5	48,3	33,0	41,9	37,9	46,2	52,7	49,6
Pas d'école / éloigné	19,0	17,7	18,3	3,7	4,1	3,9	20,7	19,4	20,0
Manque de cantine	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4
Maladie	1,2	1,1	1,2	1,9	1,7	1,8	1,2	1,0	1,1
ND	4,5	3,8	4,1	5,5	3,5	4,4	4,4	3,9	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	1605639	1769314	3374953	163820	194999	358819	1441819	1574315	3016134

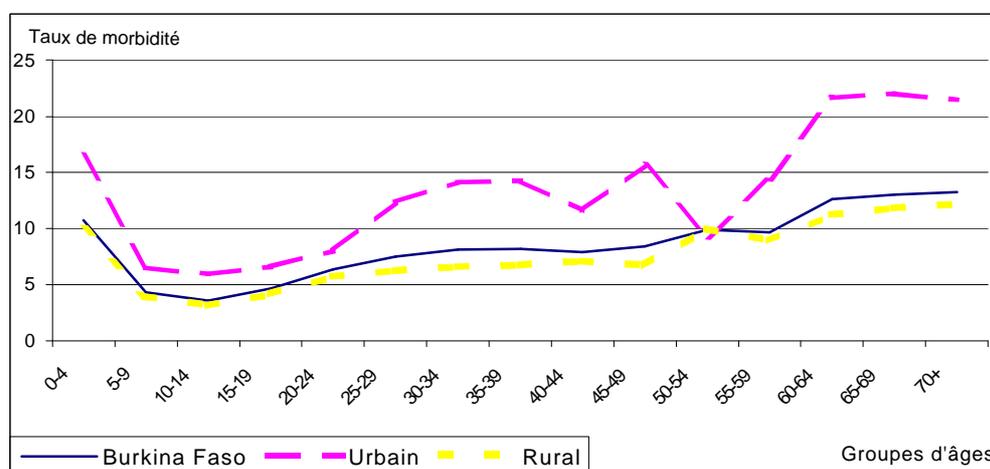
III. LA SANTE DE LA POPULATION

La santé de la population est perçue à travers le niveau de morbidité, la fréquentation des structures sanitaires, les raisons de non consultation, les causes de consultation et l'état nutritionnel des enfants.

3.1 APPROCHE SPATIALE DE LA MORBIDITE

La morbidité est l'état de santé d'une population. Elle se mesure par le taux de morbidité qui est le rapport de la population malade à la population totale. La morbidité est observée au cours des 15 derniers jours précédant l'enquête.

Graphique 7 : Courbes des taux de morbidité par âge et par milieu de résidence au Burkina Faso en 1998



Au Burkina Faso, le taux de morbidité est de 7,1 % (Tableau 4, Annexe). Il est légèrement plus faible chez les hommes (6,9 %) que chez les femmes (7,3 %). Les taux de morbidité par âge montrent une relation entre les niveaux et la structure par groupes d'âges (Graphique 7). Plus on avance dans les âges, plus il y a de malades. Ce constat est valable quel que soit le sexe. Ces données traduisent le fait que la population âgée est plus fragile face aux maladies, de même que les enfants en bas âge (0-4 ans).

3.1.1 Le milieu de résidence

Entre milieux urbain et rural, les différences de morbidité sont très nettes et ce, quel que soit le sexe. Les niveaux élevés du milieu urbain (10,7 %) se justifient par la perception de la notion de maladie, variable selon le contexte (Graphique 7). En effet, en milieu urbain, un état bénin de santé peut être considéré comme un état maladif, sans l'être en milieu rural. Quand bien même la notion varie selon le milieu, elle l'est aussi selon l'individu et par conséquent selon l'âge et le sexe. Pour la justification de ces différences, il faut aussi retenir l'inégale répartition des infrastructures sanitaires qui conditionne l'accès aux soins de santé et par conséquent la perception de la morbidité.

3.2 LA FREQUENTATION DES STRUCTURES SANITAIRES FORMELLES ET NON FORMELLES

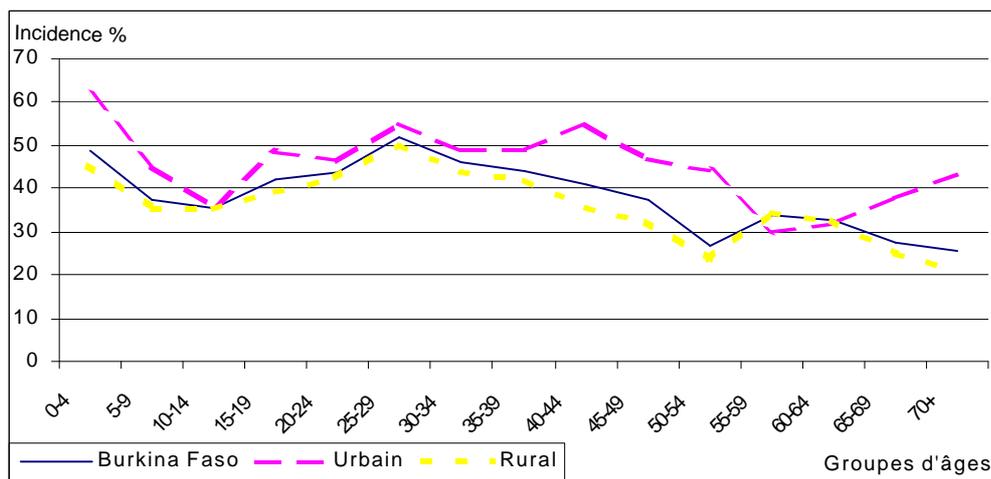
Dans cette partie, il est question d'analyser le nombre de consultations reçues par les malades durant la quinzaine précédent l'enquête, l'incidence des consultations, le type de structure sanitaire fréquenté, la raison de la non consultation. Pour l'incidence des consultations, deux types seront utilisés : la première est relative à la guérison et la seconde à la prévention. L'incidence des consultations curatives concerne les malades qui ont consulté. L'incidence des consultations préventives concerne la population non malade qui a consulté. Ces différents indicateurs renseignent sur le comportement de la population en matière de santé.

3.2.1 Incidence des consultations curatives

L'incidence est très élevée à 25-29 ans (51,8 %). Après 50 ans les malades vont moins en consultation (environ 1/3). A 0-4 ans, l'incidence est aussi élevée. Un enfant malade sur deux est amené en consultation. La structure par groupes d'âges de l'incidence est globalement croissante avant 30 ans et décroissante au-delà. Aux âges avancés (après 55 ans), les malades vont moins en consultation (Tableau 5, Annexe). Entre sexes, les femmes vont plus en consultation que les hommes, et particulièrement à certains âges. L'âge de procréation est déterminante de l'incidence des femmes car au-delà, celle des hommes est plus importante.

D'un point de vue évolutif, il y a un léger relèvement de l'incidence par rapport à 1994. De 39,5 % en 1994, on est aujourd'hui à 41,3 %. S'il y a une légère amélioration de l'incidence, elle cache néanmoins certaines tendances dans le comportement sanitaire de la population. Cela se ressent dans les structures sanitaires fréquentées. Il y a plus ou moins un abandon de certaines structures au profit d'autres moins coûteuses.

Graphique 8 : Courbes de l'incidence des consultations par âge et par milieu de résidence au Burkina Faso 1998



En milieu urbain, les malades sont encore plus nombreux à aller en consultation (49,1 %). Les consultations se font jusqu'aux âges avancés, et beaucoup plus pour les hommes. En milieu rural il en est de même, mais à des âges plus jeunes (Graphique 8). De plus, on remarque que les personnes âgées, vont de moins en moins en consultation. La perception de la maladie justifierait ces différences. Chez les personnes âgées, la non consultation s'expliquerait par la considération de la maladie comme un état de la vieillesse. De ce fait c'est une fatalité qu'il faut accepter et par conséquent, il est inutile d'aller en consultation.

3.2.2 La fréquence des consultations

Les données du tableau montrent que 2 malades sur 5 vont en consultation, soit une incidence⁹ de 41,3 %. La différence entre hommes et femmes n'est pas très nette. Dans leur fréquentation des centres de santé, les malades ont reçu en moyenne deux consultations. La moitié des malades (50,7 %) ont effectué au plus une consultation (Tableau 20).

Tableau 20 : Répartition (%) des malades selon le nombre de consultations par milieu de résidence

Nombre de consultations	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
1	52,4	49,1	50,7	61,9	56,8	59,1	48,5	45,8	47,1
2	26,5	27,3	26,9	22,0	23,0	22,5	28,3	29,1	28,8
3	11,9	12,6	12,2	7,0	8,3	7,7	13,9	14,4	14,2
4	3,8	5,0	4,5	4,2	5,7	5,0	3,7	4,7	4,3
5+	5,4	6,0	5,7	4,9	6,2	5,6	5,6	5,9	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	143337	164271	307608	42100	49606	91706	101237	114665	215902

Entre milieux de résidence, les malades urbains vont plus en consultation que ceux ruraux. On enregistre un taux de consultations de 48,8 % en milieu urbain contre 38,5 % en milieu rural. Au seuil de 3 consultations et plus, les femmes consultent plus que les hommes en milieu rural (13,3 % contre 10,8 %) du fait des consultations prénatales. En ville, la différence entre sexe est plus prononcée (10,9 % contre 7,4 %).

Tableau 21 : Incidence par sexe dans les régions économiques au Burkina Faso en 1998

Sexe	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Est	Nord	Nord Ouest	Ouest	Sahel	Sud Ouest
Masculin	56,7	36,2	34,8	40,5	35,8	42,0	34,7	35,5	28,9	35,2
Féminin	49,3	54,7	31,6	39,7	35,7	36,5	41,3	44,4	27,0	32,0
Ensemble	52,6	46,5	33,1	40,1	35,7	39,1	38,2	39,9	27,9	33,6

L'existence et l'accès aux infrastructures sanitaires, ainsi que la perception de la notion de maladie par les populations influencent l'incidence des consultations. Ainsi, il est surprenant que dans la région économique du Centre l'incidence des consultations soit de 53 %, tandis que dans celle du Sahel, elle n'est que de 28 % (Tableau 21). Dans le même ordre d'idées, il est paradoxale que dans la région économique du Centre-Est, l'incidence chez les salariés (Tableau 22) soit nettement supérieure à celle des agriculteurs vivriers (57 % contre 37%).

⁹ L'incidence des consultations est la rapport du nombre de malades ayant consulté au nombre total de malades.

Tableau 22 : Incidence par sexe selon le GSE au Burkina Faso en 1998

Sexe	Salariés du public	Salarié du privé structurel	Indépendant Employeur non agricole	Aide familial bénévole apprentis	Agriculteur de coton	Agriculteur Vivrier	CM inactif	Salarié du privé non structuré	Chômeur
Masculin	57,6	67,3	49,2	21,9	36,2	37,2	34,7	46,6	56,8
Féminin	55,7	61,2	48,4	61,9	42,2	37,8	31,0	58,4	48,5
Ensemble	56,6	63,7	48,8	37,6	39,2	37,5	32,8	52,2	52,0

De la fréquence des consultations (Tableau 6, Annexe), il y a de nombreuses variations d'une région à l'autre. Les différences sont nettes entre les sexes. Lorsqu'on considère le GSE, on fait les mêmes constats (Tableau 7, Annexe).

3.3 LES STRUCTURES SANITAIRES FREQUENTEES

Parmi les structures sanitaires fréquentées par les malades qui ont consulté, le CSPS est dominant (57,9 %). Il reste le plus fréquenté aussi bien par les hommes que par les femmes (Tableau 23). Le CMA vient en seconde position. La consultation dans les pharmacies privées reste la moindre. La consultation par la médecine traditionnelle est non négligeable (8,8 %). En somme, 4 groupes de structures sanitaires se dégagent du tableau 18. Les centres de santé publics (CSPS, CMA, Privé/ONG), où consultent la majorité des malades (74,1 %). Les hôpitaux (CHN, CHR) et les centres informels (Guérisseurs et marabouts) sont fréquentés au même niveau par les malades (respectivement 9,0 % et 8,8 %). Les cliniques privées (Médecin, pharmacien et infirmier privés) sont très faiblement fréquentées. Cette structuration de la fréquentation des structures sanitaires est inhérente à leur distribution. En effet, il y a plus de centres de santé publics qu'il n'y a d'hôpitaux (Statistiques sanitaires, 1997).

Tableau 23 : Répartition (%) des malades ayant consulté dans une structure sanitaire au Burkina Faso, par sexe, et dans les milieux de résidence en 1998

Type de structure sanitaire	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Guérisseur/Marb.	10,1	7,7	8,8	4,1	2,6	3,3	12,5	9,8	11,1
Médecin privé	2,9	3,1	3,0	8,8	9,7	9,3	0,5	0,2	0,3
Pharmacien privé	0,3	0,5	0,4	1,1	1,2	1,1	0,0	0,2	0,1
Infirmier privé	1,5	1,4	1,4	4,7	3,8	4,2	0,2	0,3	0,3
CHN	4,0	3,3	3,6	12,1	9,4	10,6	0,7	0,7	0,7
CHR	5,3	5,2	5,3	11,5	12,6	12,1	2,8	2,1	2,4
CMA/CM	13,4	13,0	13,2	21,5	21,4	21,4	10,1	9,4	9,7
CSPS	54,7	60,1	57,6	23,7	27,8	25,9	67,5	73,9	70,9
Privé / ONG	3,0	2,7	2,9	6,1	5,7	5,9	1,7	1,5	1,6
Autres	3,7	2,8	3,2	5,5	5,8	5,7	2,9	1,5	2,2
ND	1,1	0,3	0,7	0,9	0,0	0,4	1,2	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	143299	163546	306845	41841	49052	90893	101458	114494	215952

Le schéma de la fréquentation sanitaire dans les milieux de résidence n'est guère différent de celui de l'ensemble du pays. Les CHN et CHR sont aussi fréquentés. Ils le sont moins en milieu rural où la médecine traditionnelle tient une position non négligeable (Tableau 23). La fréquentation des structures sanitaires est tributaire de leur accessibilité.

Pour les CHN et CHR, il y en a très peu au Burkina Faso, surtout en milieu rural. Ce qui rend leur fréquentation presque nulle. Pour ce qui est des cas constatés dans le milieu rural, ce serait probablement pour des consultations spécifiques en dehors du milieu de résidence. La tendance de la fréquentation des structures sanitaires dans le milieu rural met bien en évidence leur disponibilité dans l'espace.

3.4 LES RAISONS DE NON CONSULTATION

Les personnes n'ayant pas consulté représentent 58,9 % des malades. L'importance de cette population amène des inquiétudes et des interrogations quant aux raisons justifiant un tel état. De la multitude de raisons avancées, se dégagent des tendances. On distingue donc comme raisons principales, la distance (éloignement des services sanitaire), l'économique (coût élevé, manque de moyens), le degré du mal (maladie pas grave, automédication), la répulsion des services sanitaires (mauvais accueil, mauvaise qualité).

Des raisons de non consultation évoquées par les malades, le degré du mal est prépondérant (62,1 %) avec une contribution de 33,4 % pour l'automédication (Tableau 24). Près du quart (24,5 %) des malades qui n'ont pas consulté avance la raison économique.

Tableau 24 : Répartition (%) des malades n'ayant pas consulté pour une raison donnée, au Burkina Faso par sexe, et dans les milieux de résidence en 1998

Raisons de non consultation	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Eloignement	4,2	4,6	4,4	0,3	0,5	0,4	5,3	5,8	5,5
Pas d argent	21,0	18,3	19,6	19,3	18,1	18,7	21,4	18,4	19,8
Coût élevé	5,1	4,6	4,9	4,9	4,7	4,8	5,2	4,6	4,9
Pas grave/ bénin	27,9	29,5	28,7	25,7	25,2	25,4	28,5	30,7	29,6
Automédication	33,3	33,5	33,4	37,4	39,3	38,4	32,2	31,9	32,0
Mauvais accueil	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,0	0,2	0,1
Mauvaise qualité	0,3	0,5	0,4	1,2	0,2	0,7	0,1	0,6	0,3
Autres	8,2	8,8	8,5	11,1	11,7	11,4	7,3	7,9	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	205547	222461	428008	45211	48114	93325	160336	174347	334683

La répartition des malades selon la raison de non consultation par milieu de résidence reste semblable à celle de l'ensemble du pays. La distance est une raison évoquée essentiellement par les malades ruraux. La raison économique est identiquement perçue par les malades urbains que ruraux. Environ 1 malade sur 5 le confirme dans les différents milieux.

3.5 INCIDENCE DES CONSULTATIONS PREVENTIVES

L'incidence préventive mesure le degré des dispositions que prennent les populations pour prévenir la maladie. Au regard des indices, très peu de personnes en bonne santé vont en consultation (2,8 %). Les femmes ont un comportement plus préventif que les hommes. Elles sont relativement plus nombreuses à aller en consultation étant bien portante (Tableau 25). Tout comme pour l'incidence curative, la structure par âge et par sexe, montre que les femmes connaissent des incidences préventives les plus élevées dans la tranche d'âges 15-49 ans. La structure de l'incidence pour les hommes est très fluctuante selon l'âge. Quel que soit le sexe, les enfants sont mieux suivis sanitairelement. Le suivi de croissance de l'enfant, les consultations prénatales et/ou la vaccination sont les principales explications de ces indices.

Tableau 25 : Incidence des consultations préventives par âge et sexe des milieux de résidence au Burkina Faso en 1998

Groupes d'âges	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	4,5	4,4	4,5	9,1	10,9	10,0	3,9	3,5	3,7
5-9	2,2	2,0	2,1	2,4	2,2	2,3	2,2	2,0	2,1
10-14	1,6	1,7	1,7	1,9	2,3	2,1	1,5	1,6	1,6
15-19	2,1	3,2	2,7	2,3	2,9	2,6	2,1	3,3	2,7
20-24	1,9	3,6	2,8	1,8	3,6	2,7	1,9	3,5	2,8
25-29	3,0	4,8	4,0	2,9	7,6	5,0	3,0	4,2	3,7
30-34	2,2	3,7	3,0	1,8	7,3	4,3	2,3	3,1	2,7
35-39	2,5	3,7	3,2	2,4	4,1	3,2	2,5	3,6	3,1
40-44	2,8	3,3	3,1	4,1	4,1	4,1	2,4	3,1	2,8
45-49	2,1	2,0	2,0	2,3	4,5	3,3	2,0	1,6	1,8
50-54	2,4	2,4	2,4	4,5	4,0	4,3	2,0	2,1	2,0
55-59	1,6	1,7	1,6	1,9	3,6	2,7	1,6	1,4	1,5
60-64	2,7	2,7	2,7	5,3	7,0	6,2	2,4	2,2	2,3
65-69	3,7	2,5	3,1	1,8	0,0	0,8	3,9	2,9	3,4
70+	2,1	1,5	1,8	3,7	4,2	4,0	2,0	1,2	1,6
ND	3,3	3,9	3,7	0,0	22,0	14,5	3,5	2,9	3,1
Total	2,6	3,1	2,8	3,2	4,7	3,9	2,4	2,8	2,6

Les ruraux sont ici encore moins nombreux quand bien même les indices sont très faibles (3,9% en milieu urbain, 2,6 % en milieu rural). La structure par groupe d'âges et sexe présente des incidences préventives les plus élevées chez les femmes urbaines entre 20 et 64 ans.

3.6 LA MOBILITE SANITAIRE

Il s'agit du changement de structure sanitaire entre la première et la dernière consultation. Ne sont donc considérés que les malades ayant consulté plus d'une fois. L'analyse se fera par rapport à la structure consultée en premier lieu.

Dans la fréquentation des structures sanitaires, 11 % des malades sont mobiles. Cette mobilité est plus importante chez les hommes (12,6 %) que chez les femmes (10,5 %). Les structures qui ont connu le plus de défection des malades sont les structures privées (Pharmaciens 63,3 %, médecins 33 %). Ceci tient probablement au coût plus élevé dans le privé.

Selon le milieu de résidence, la mobilité sanitaire est deux fois plus prononcée en ville qu'en campagne (Tableau 26). La disponibilité des infrastructures, la recherche de qualité de soins et les coûts de prestations expliqueraient cette situation. En milieu rural, malgré la faiblesse de la diversité des structures sanitaires, les malades connaissent la mobilité et particulièrement lorsqu'il s'agit de médecin privé (clinique). Quel que soit le milieu et la structure sanitaire, la mobilité des hommes est plus importante que celle des femmes.

Tableau 26 : Les taux de mobilité sanitaire par sexe et milieu de résidence au Burkina Faso en 1998

Type de structure sanitaire	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Guérisseur/Marb.	15,1	10,5	12,9	22,5	10,0	16,9	14,1	10,5	12,4
Médecin privé	50,0	19,2	33,0	50,5	17,0	31,0	47,7	41,0	45,4
Pharmacien privé	100,0	40,9	63,3	100,0	40,9	63,3	-	-	-
Infirmier privé	29,4	7,6	19,0	33,1	9,7	22,6	-	-	-
CHN	15,2	19,9	17,5	18,0	24,5	21,1	-	-	-
CHR	7,5	3,8	5,5	8,4	5,1	6,5	5,8	-	3,2
CMA/CM	13,2	15,1	14,2	15,5	19,4	17,8	11,9	11,6	11,7
CSPS	11,0	9,2	10,0	27,7	17,8	22,4	8,6	8,1	8,4
Privé / ONG	11,7	13,5	12,7	9,3	17,8	14,6	13,8	8,2	10,8
Autres	3,3	11,4	7,4	9,2	13,5	11,9	-	8,7	3,6
Total	12,6	10,5	11,5	21,8	16,1	18,6	9,6	8,5	9,0

En somme, en confrontant la mobilité sanitaire et les raisons de non consultation, on peut retenir un certain nombre d'enseignements. Une certaine relation existe entre mobilité et raison de non consultation. Ainsi, plus les malades effectuent des consultations, plus ils sont amenés à changer de structures sanitaires

3.7 ETAT NUTRITIONNEL DES ENFANTS

Les mesures anthropométriques des enfants de moins de 5 ans (6 à 59 mois) permettent d'évaluer leur état nutritionnel. Cette évaluation consiste à identifier au sein de la population des enfants, ceux qui présenteraient des caractéristiques de malnutrition. Ces caractéristiques sont l'insuffisance pondérale, le retard de croissance et l'émaciation. Mais au préalable, un aperçu sur les caractéristiques anthropométriques des enfants est nécessaire. Il s'agit surtout de caractéristiques de tendance centrale du poids et de la taille des enfants.

3.7.1 Caractéristiques anthropométriques

Du point de vue du poids, la moyenne et la médiane montrent des situations semblables. Le poids moyen des enfants est en évolution avec leur âge. Mieux, les écarts d'un âge à l'autre sont importants, et plus, suivant le sexe. Les enfants de moins de 5 ans ont en moyenne 10,5 kg. Entre garçons et filles les différences ne sont pas importantes (Tableau 27).

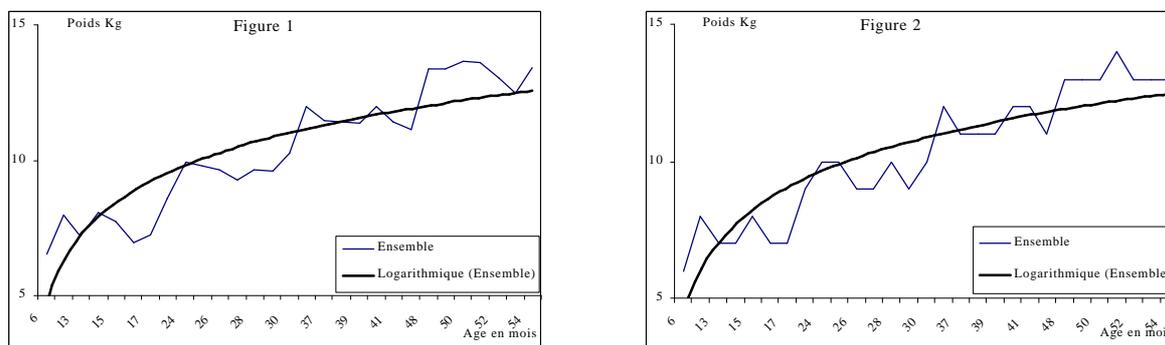
Pour le poids médian, la différence avec le poids moyen n'est pas très perceptible. Avant 1 an, le poids moyen est supérieur au poids médian. Ce qui atteste de la faiblesse du poids des enfants aux bas âges. C'est surtout à partir de 24 mois que la situation s'inverse, indiquant ainsi un gain important de poids avec l'âge. Après le premier âge (0 an), les écarts entre moyennes et médianes sont plus ou moins constants, marquant ainsi une certaine régularité de croissance des enfants.

Tableau 27 : Poids (Kg) et taille (cm) moyens et médians par âge et par sexe des enfants dans les milieux de résidence au Burkina Faso en 1998

Age mois	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
POIDS MOYEN en Kg									
6-11	6,4	6,6	6,5	6,5	6,0	6,4	6,4	6,7	6,6
12-23	7,9	7,7	7,8	8,3	8,1	8,2	7,8	7,6	7,7
24-35	10,0	9,6	9,8	10,7	10,0	10,3	9,9	9,5	9,8
36-47	12,1	11,5	11,8	12,7	12,0	12,3	12,0	11,5	11,7
48-59	13,4	13,3	13,4	13,9	14,1	14,0	13,3	13,1	13,2
Total	10,7	10,4	10,5	11,1	11,0	11,1	10,6	10,3	10,4
POIDS MEDIAN en Kg									
6-11	7,0	6,0	6,0	7,0	5,0	7,0	7,0	6,0	6,0
12-23	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	7,0	8,0
24-35	10,0	9,0	10,0	11,0	10,0	10,0	10,0	9,0	10,0
36-47	12,0	11,0	12,0	13,0	12,0	12,0	12,0	11,0	12,0
48-59	13,0	13,0	13,0	14,0	14,0	14,0	13,0	13,0	13,0
Total	11,0	10,0	10,0	11,0	11,0	11,0	10,0	10,0	10,0
TAILLE MOYENNE en cm									
6-11	63,0	67,5	65,6	63,7	69,0	64,7	62,6	67,4	65,9
12-23	73,2	72,3	72,8	75,3	73,5	74,5	72,7	72,1	72,4
24-35	81,3	80,6	81,0	82,8	81,9	82,3	81,1	80,2	80,7
36-47	89,8	88,7	89,2	91,4	89,6	90,5	89,5	88,5	89,0
48-59	95,4	95,3	95,4	98,6	98,7	98,7	94,8	94,6	94,7
Total	84,2	83,6	83,9	85,9	85,8	85,8	83,9	83,2	83,5
TAILLE MEDIANE en cm									
6-11	64,0	68,0	66,0	64,0	68,0	67,0	64,0	66,0	65,0
12-23	72,0	72,0	72,0	74,0	73,0	74,0	72,0	72,0	72,0
24-35	81,0	81,0	81,0	84,0	82,0	82,0	81,0	81,0	81,0
36-47	89,0	88,0	89,0	92,0	89,0	91,0	89,0	88,0	88,0
48-59	96,0	95,0	95,0	99,0	99,0	99,0	95,0	94,0	95,0
Total	84,0	83,0	84,0	87,0	86,0	86,0	84,0	83,0	84,0

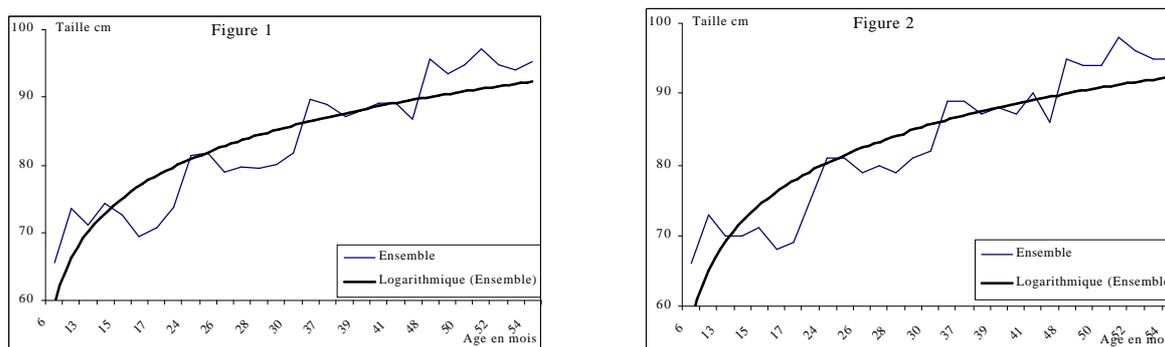
Au niveau de la taille des enfants, les moyennes sont en évolution avec l'âge. Il en est de même de la médiane. Ici les moyennes et les médianes sont très proches. La taille moyenne des enfants de moins de 5 ans est de 83,9 cm.

Graphique 9 : Poids moyen (Fig. 1) et poids médian (Fig. 2) par âge des enfants en 1998



Les graphiques 9 et 10 qui montrent la relation entre l'âge et le poids d'une part, et l'âge et la taille d'autre part, renseignent sur les problèmes de croissance des enfants de certaines catégories d'âges. Aussi bien pour le poids que pour la taille, les enfants connaissent plus de problèmes nutritionnels avant 3 ans. Ce constat est possible de par la tendance des courbes.

Graphique 10 : Taille moyenne (Fig. 1) et taille médiane (Fig. 2) par âge des enfants en 1998



3.7.2 Les insuffisances pondérales et les retards de croissance

L'insuffisance pondérale est une caractéristique des enfants qui ont un poids inférieur à une norme¹⁰ (-2 ET de la médiane). Elle se définit par le rapport poids/âge, puisqu'il est établi une relation entre l'âge et le poids. De même du retard de croissance définit par le rapport taille/âge. Dans les interprétations suivantes, la référence à la norme de -2 ET est de mise.

On observe ainsi que 44,4 % des enfants ont un poids inférieur à la norme. Avant 1 an, seulement 20,6 % des enfants ont des problèmes de concordance entre leur poids et leur âge. Après cet âge, le nombre d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale augmente énormément et semble même se stabiliser. On pourrait penser que la perte de poids se manifeste essentiellement à partir du premier âge (Tableau 28). De plus, il n'existe pas de différence sexuelle par rapport à la nutrition. Par comparaison au poids moyen par âge, on

¹⁰ Selon les normes OMS, on considère que dans une population normale et au seuil de -2 ET (Ecart type) de la tendance centrale (moyenne ou médiane), on accepte qu'il y ait 2,3 % d'enfants dans un état nutritionnel critique. Il faut donc réduire de 2,3 % tout niveau observé pour obtenir le niveau réel de l'état nutritionnel critique.

peut affirmer qu'à la naissance, les enfants ont souvent un poids normal. Ce n'est que par la suite, surtout après 1 an, que les enfants connaissent le plus de problèmes nutritionnels.

Tableau 28 : Taux d'insuffisance pondérale et taux de retard de croissance par âge et par sexe des enfants dans les milieux de résidence au Burkina Faso en 1998

Age mois	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
TAUX D'INSUFFISANCE PONDERALE Norme2									
6-11	22,1	19,6	20,6	35,2	50,9	38,0	13,7	17,6	16,4
12-23	60,4	44,4	52,6	44,4	26,0	36,4	63,8	47,6	55,8
24-35	41,5	48,0	44,5	27,6	35,2	32,0	43,4	51,0	46,8
36-47	40,3	49,2	44,6	23,9	39,2	31,6	43,1	51,0	46,9
48-59	33,5	36,6	35,0	18,4	18,4	18,4	36,5	40,6	38,5
Total	44,2	44,6	44,4	29,7	30,3	30,0	46,8	47,4	47,1
TAUX DE RETARD DE CROISSANCE Norme2									
6-11	14,8	-	6,1	25,1	-	20,5	8,2	-	2,6
12-23	29,5	19,6	24,7	22,5	18,1	20,6	31,0	19,8	25,5
24-35	26,2	22,8	24,6	22,1	20,7	21,3	26,8	23,3	25,2
36-47	20,7	25,3	22,9	16,9	21,5	19,3	21,4	25,9	23,6
48-59	26,5	23,4	25,0	14,3	6,6	10,4	29,0	27,1	28,1
Total	25,6	22,5	24,1	19,3	16,9	18,1	26,7	23,6	25,2
TAUX D'EMACIATION Norme2									
6-11	12,7	19,6	16,7	11,0	50,9	18,3	13,7	17,6	16,4
12-23	36,6	30,5	33,6	30,9	26,0	28,8	37,9	31,2	34,6
24-35	26,8	29,1	27,9	17,9	24,9	22,0	28,0	30,1	29,0
36-47	24,2	22,1	23,2	16,7	17,9	17,3	25,5	22,8	24,2
48-59	27,0	33,0	30,0	38,0	35,5	36,7	24,7	32,5	28,6
Total	28,6	28,3	28,5	25,9	26,0	26,0	29,1	28,8	28,9
TAUX D'INSUFFISANCE PONDERALE Norme3									
6-11	9,7	0,0	4,0	25,1	0,0	20,5	0,0	0,0	0,0
12-23	30,0	20,0	25,2	16,2	10,7	13,8	33,0	21,7	27,4
24-35	19,2	27,2	22,9	10,7	13,8	12,5	20,3	30,3	24,8
36-47	10,2	17,8	13,9	8,5	7,9	8,2	10,5	19,6	14,9
48-59	8,8	11,2	10,0	4,6	3,4	4,0	9,7	12,8	11,2
Total	17,4	19,1	18,2	10,7	9,1	9,9	18,6	21,0	19,8
TAUX DE RETARD DE CROISSANCE Norme3									
6-11	14,7	0,0	6,1	25,1	0,0	20,5	8,2	0,0	2,6
12-23	29,5	19,6	24,7	22,5	18,1	20,6	31,0	19,8	25,5
24-35	26,2	22,8	24,6	22,1	20,7	21,3	26,8	23,3	25,2
36-47	20,7	25,3	22,9	16,9	21,5	19,3	21,4	25,9	23,6
48-59	26,5	23,4	25,0	14,3	6,6	10,4	29,0	27,1	28,1
Total	25,6	22,5	24,1	19,3	16,9	18,1	26,7	23,6	25,2
TAUX D'EMACIATION Norme3									
6-11	5,0	3,1	3,9	0,0	50,9	9,4	8,2	0,0	2,6
12-23	16,3	11,6	14,0	17,6	14,8	16,4	16,0	11,1	13,5
24-35	9,2	7,7	8,5	9,7	9,2	9,4	9,1	7,4	8,3
36-47	10,4	12,3	11,3	8,5	11,4	10,0	10,7	12,5	11,6
48-59	17,1	22,8	20,0	27,8	28,9	28,4	14,9	21,5	18,2
Total	12,9	13,1	13,0	15,7	15,8	15,7	12,4	12,6	12,5

S'agissant du retard de croissance, les observations faites de l'insuffisance pondérale restent valables (Tableau 28). Après 1 an, la proportion d'enfants dont la taille est anormale

au regard de l'âge reste presque stable. En général, environ 1 enfant sur 5 présente un retard de croissance.

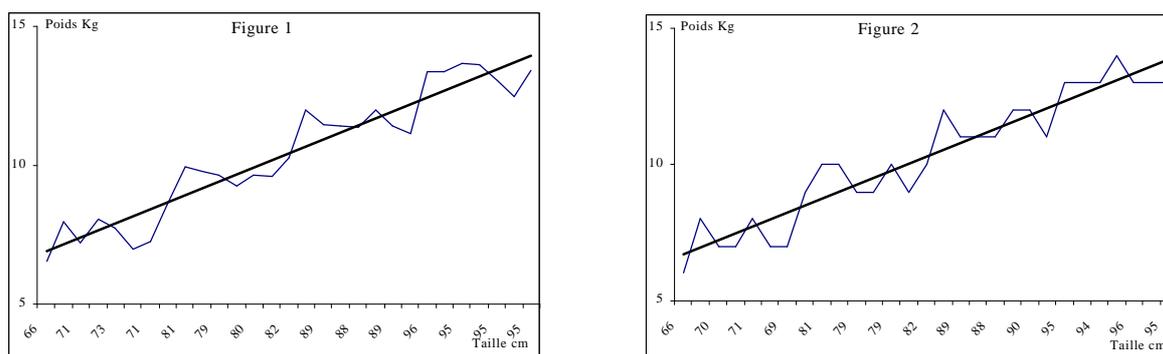
Qu'il s'agisse de l'insuffisance pondérale ou du retard de croissance, les enfants en milieu urbain sont en meilleur état que ceux de la campagne. Le suivi sanitaire annonçait déjà ces différences.

3.7.3 Les discordances du poids/taille par âge

Le poids/taille par âge est un indicateur qui combine la concordance du poids et de la taille avec l'âge. Il permet une mesure raffinée de la croissance anthropométrique des enfants. Elle se base sur le principe de la concordance entre le poids et la taille. On observe ainsi que 28,5 % des enfants ont un poids et une taille qui ne répondent pas aux normes admises pour leur âge. C'est le taux d'émaciation¹¹ qui permet cette mesure.

Lorsque les enfants connaissent une croissance normale, l'allure de la courbe de la taille par rapport au poids est linéaire. Les anomalies observées sur les courbes du graphique 11 marquent les catégories de poids ou de taille pour lesquelles les enfants connaissent des problèmes nutritionnels.

Graphique 11 : Poids/taille moyen (Fig. 1) et médian (Fig. 2) par âge des enfants en 1998



3.7.4 La classification de l'état nutritionnel des enfants

L'appréciation de l'état nutritionnel des enfants peut se faire aussi à partir de la classification. La méthode couramment utilisée est celle qui combine les indicateurs taille/âge et poids/taille. Elle permet une classification des enfants en 4 groupes d'état nutritionnel.¹² Cette méthode est une amélioration de la mesure poids/taille.

Au Burkina Faso, 1 enfant sur 2 est dans un état nutritionnel normal et seulement 5,8 % souffrent à la fois d'une émaciation et d'un retard de croissance. Le niveau réel est donc de 3,5 %. Ceux qui souffrent uniquement d'un retard de croissance représentent environ 1/5 des enfants. Quant à ceux qui souffrent uniquement d'une émaciation, ils représentent 6 % des

¹¹ Taux d'émaciation est le pourcentage d'enfants dont le poids et la taille sont discordants, c'est-à-dire que la taille ne correspond pas au poids. Ce qui est indicatif d'une certaine carence nutritionnel.

¹² La méthode de classification est encore appelée méthode de WATERLOW. Cf Nations Unies, Evaluation de l'état nutritionnel des jeunes enfants par voie d'enquêtes auprès des ménages, New York, 1993.

enfants (Tableau 29). Selon le sexe, on observe les mêmes tendances avec plus de filles souffrant d'émaciation.

Dans le milieu urbain, on a 2,6 % des enfants dans un état nutritionnel critique contre 6,4 % en milieu rural. En milieu urbain, parmi les enfants souffrant de retard de croissance ou d'émaciation, les filles sont plus affectées (Rm = 90,3 % ou Rm = 83,4 %). Pour le retard de croissance et l'émaciation (état nutritionnel anormal) les garçons sont 5 fois plus affectés que les filles. Il en est de même en milieu rural (Rm = 130,4 %).

Tableau 33 : Etat nutritionnel des enfants par sexe et rapport de masculinité dans les milieux de résidence au Burkina Faso en 1998

Etat nutritionnel	Burkina Faso				Urbain				Rural			
	Masc.	Fém.	Ens.	Rm	Masc.	Fém.	Ens.	Rm	Masc.	Fém.	Ens.	Rm
Norme 2												
Anormal ¹³	6,6	4,9	5,8	141,5	4,4	0,8	2,6	556,3	7,0	5,7	6,4	130,4
Retard de croissance	19,0	17,6	18,3	114,4	14,9	16,1	15,5	90,3	19,8	17,8	18,8	118,7
Emaciation	22,0	23,4	22,7	99,1	21,5	25,3	23,4	83,4	22,1	23,1	22,6	102,5
Normal	52,4	54,1	53,2	102,3	59,2	57,8	58,5	100,5	51,2	53,4	52,2	102,7
Total	100,0	100,0	100,0	105,6	100,0	100,0	100,0	98,0	100,0	100,0	100,0	107,1
Etat nutritionnel Norme 3												
Anormal	1,9	1,0	1,5	196,5	1,7	-	0,8	-	1,9	1,2	1,6	169,3
Retard de croissance	23,7	21,4	22,6	116,7	17,6	16,9	17,2	101,8	24,8	22,3	23,6	118,9
Emaciation	11,0	12,1	11,6	96,1	14,0	15,8	14,9	86,8	10,5	11,4	10,9	98,7
Normal	63,4	65,4	64,4	102,3	66,7	67,3	67,0	97,3	62,8	65,1	63,9	103,3
Total	100,0	100,0	100,0	105,6	100,0	100,0	100,0	98,0	100,0	100,0	100,0	107,1

Au terme de l'analyse, on retient que la moitié des enfants souffrent d'un retard de croissance ou d'une émaciation ou enfin des deux à la fois. Les filles sont particulièrement concernées par l'émaciation. Le suivi de croissance des enfants reste une question de responsabilité et de prise en charge relevant des pouvoirs publics et des parents.

¹³ L'état nutritionnel anormal caractérise les enfants qui souffrent à la fois de retard de croissance et d'émaciation.

IV MIGRATIONS

L'approche de la migration à l'EP2 a eu pour principal objectif de cerner les migrations liées principalement aux problèmes économiques telles que la recherche d'emploi ou de terres cultivables. La méthode de collecte des données sur les migrations utilisée lors de l'enquête prioritaire permet difficilement des comparaisons avec les données d'autres sources notamment celles issues des recensements et enquêtes démographiques.

4.1 DEFINITION DE LA MIGRATION ET DU MIGRANT

Les questions, posées uniquement aux personnes âgées de 10 ans ou plus, permettent de déterminer deux types de migrants :

- les migrants déterminés à partir de la question « *(Nom) a-t-il résidé hors de cette localité pendant au moins 6 mois ?* ». Si la réponse à cette question est non pour l'intéressé, ce sera un Non Migrant. Si elle est oui, alors il aura effectué au moins une migration au cours de sa vie ; ce sera un migrant.
- les "derniers migrants.". Ils sont déterminés à partir de la question portant sur le dernier lieu de résidence (province ou pays) avant l'installation au lieu de résidence actuelle.

Le migrant est donc toute personne âgée de 10 ans ou plus, ayant résidé à un moment quelconque dans une localité autre que celle de sa résidence actuelle pendant au moins une période de six mois. On parlera de "derniers migrants" pour désigner parmi les migrants, ceux qui ont comme lieu de résidence antérieure (ou dernier lieu de résidence), celui qui précède immédiatement la résidence actuelle.

On distinguera les migrations internes des migrations internationales. Les échanges qui ont lieu à l'intérieur du pays sont des migrations internes. Ceux qui se déroulent entre le Burkina Faso et l'étranger sont des migrations internationales.

4.2 DONNEES GLOBALES

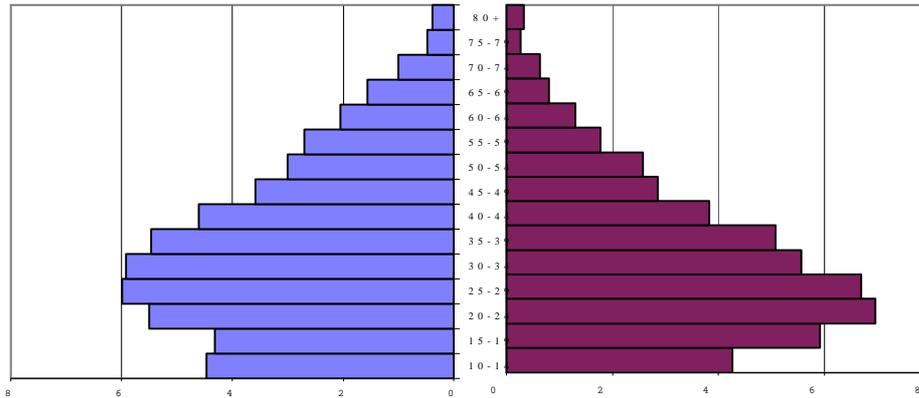
Un total de 1 773 410 personnes de 10 ans et plus, soit 28% de la population résidente de la même tranche d'âges, ont effectué au moins une migration. Parmi ces migrants on dénombre 867 393 femmes représentant ainsi 49 % de ces migrants (Tableau 8, Annexe).

La répartition par grands groupes d'âges (Tableau 30) montre que la plupart des migrants sont âgés de moins de 50 ans (81,1 %), surtout au niveau des femmes. En effet, près de 9 % des migrants sont âgés de 10 à 14 ans, 72 % de 15 à 49 ans et 19 % ont l'âge de 50 ans et plus.

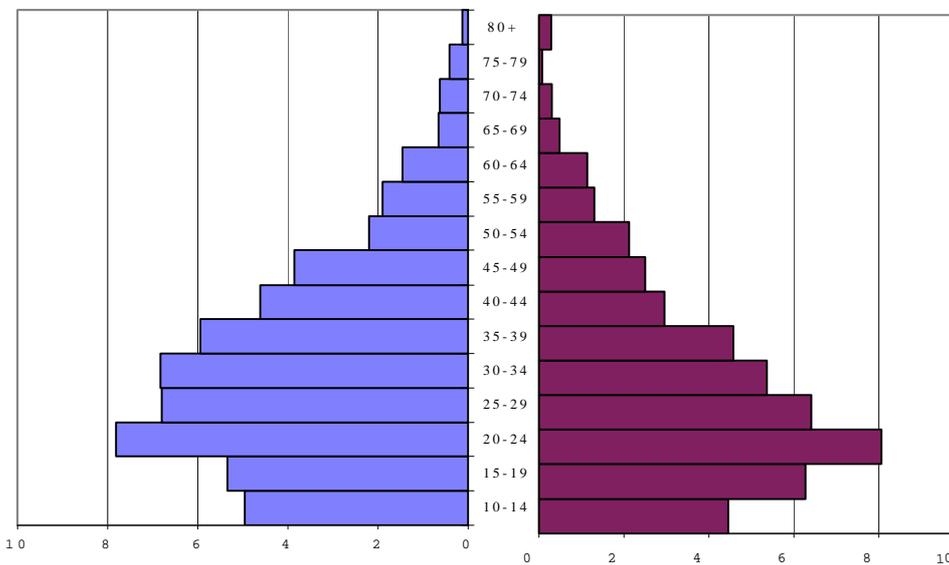
Tableau 30 : Répartition(en %) par grands groupes d'âges et par sexe des migrants.

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14 ans	8,7	8,7	8,7
15-49	69,3	75,5	72,4
50 et +	21,9	15,8	18,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectifs	906009	867393	1773410

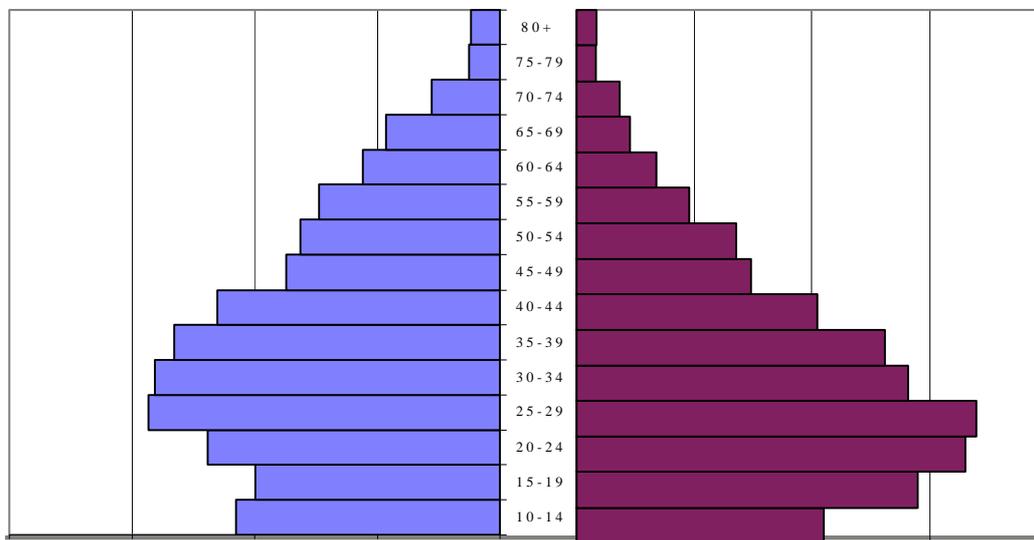
Graphique 12 : Pyramides des âges des migrants. Ensemble Burkina Faso



Graphique 13 : Pyramides des âges des migrants. Burkina Faso, Urbain



Graphique 14 : Pyramides des âges des migrants. Burkina Faso, Rural



4.3 MIGRATIONS SELON LA DERNIERE RESIDENCE

Le lieu de dernière résidence permet d'étudier « l'origine » des migrants. Ainsi, on peut situer le caractère interne ou externe de ces migrations d'une part, et d'autre part le milieu de résidence pour les migrations internes. Dans l'ensemble, la majeure partie des migrations se sont effectuées à l'intérieur du territoire national, soit 63,5 % pour les migrations internes et 35,2 % pour les migrations issues de l'étranger.

4.3.1 Migrants internes

La répartition des migrants selon le milieu de résidence fait apparaître que 3 migrants sur 4 viennent du milieu rural (Tableau 31). La comparaison par sexe montre que les femmes sont relativement plus nombreuses à effectuer leur migration à partir des zones rurales : on en compte 80 % dans cette situation contre 70 % environ pour les hommes.

Tableau 31: Répartition des migrants selon le sexe et le milieu de résidence de la dernière localité

Motifs d'installation	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Zone rurale	58,1	69,4	64,5	41,0	40,5	40,7	67,2	78,4	74,1
Chef lieu prov. Rurale	12,2	10,5	11,2	12,6	11,8	12,2	12,1	10,1	10,9
Chef lieu prov. Urbaine	27,0	17,8	21,7	43,3	44,4	43,8	18,6	9,8	13,2
Autres villes	1,3	1,2	1,3	2,6	2,5	2,6	0,6	0,8	0,7
ND	1,5	1,2	1,3	0,5	0,8	0,7	1,3	0,9	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	478319	646671	1124990	163459	151343	314802	314860	495328	810188

Quatre régions apparaissent comme celles qui constituent les principales régions d'origine des migrants : le Centre, le Nord, le Centre-Ouest et l'Est où entre 13 % et 18 % des migrants en sont issus (Tableau 9, Annexe). On sait grâce aux travaux antérieurs sur les migrations que ces régions sont effectivement d'importantes zones de départ de migrants. Il faut cependant noter que dans ces régions, hormis celle du Centre, la proportion des femmes est beaucoup plus élevée que celle des hommes. Dans ces régions, les rapports de masculinité des migrants vont seulement de 42 à 64 hommes pour 100 femmes. Le caractère dominant bien connu des migrations féminines dans les migrations internes se retrouve ici.

4.3.2 Migrants internationaux

Un migrant sur trois a quitté sa dernière résidence à l'étranger pour s'installer au Burkina. Les pays voisins constituent la quasi totalité des pays de départ des migrants. Parmi eux, la Côte d'Ivoire constitue à lui seul le pays de départ de 80 % des migrants venant de l'étranger. Il s'agit essentiellement de migrants Burkinabè de retour après un séjour d'un certain temps passé en émigration dans ce pays (Tableau 9, Annexe). Le Ghana, et le Mali, sont des pays d'où proviennent des migrants, mais dans des proportions beaucoup plus faibles : respectivement 7,4 % et 3,4 %.

Ces migrants sont majoritairement masculins. En effet, si les femmes constituaient la majorité des migrants internes, au niveau des migrations internationales, le rapport de masculinité s'inverse au point où l'on compte deux hommes pour une femme pour l'ensemble

des migrants internationaux. Les rapports de masculinité restent supérieurs à 180 pour presque tous les pays voisins d'où partent les migrants en direction du Burkina.

4.4 MOTIFS DES MIGRATIONS

Les principales raisons évoquées par les migrants sont la famille ou le mariage, le retour dans la province d'origine et la recherche d'emploi ou de terres cultivables. Ainsi, près de la moitié des migrants avancent la raison de la famille ou du mariage. Un migrant sur cinq évoque comme raison de son installation dans la localité, le retour chez soi (migrant de retour) et près de 17 % des migrants ont effectué leur migration pour la recherche d'emploi ou la recherche de terres cultivables (Tableau 32).

L'examen des motifs de migration dans la zone de résidence actuelle selon le sexe montre que ce sont surtout les femmes qui avancent la raison de mariage ou de famille : 77,8 % des femmes migrantes concernées ; ce pourcentage est de 21,3 % pour les hommes.

Tableau 32: Répartition des migrants selon le motif d'installation à la dernière résidence

Motifs d'installation	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Recherche emploi	16,6	2,0	9,4	27,2	5,2	17,0	13,0	1,1	7,1
Affectation	5,5	1,4	3,5	12,2	3,3	8,0	3,2	0,9	2,0
A suivi la famille	21,1	36,2	28,5	24,9	45,8	34,6	19,8	33,4	26,6
Mariage	0,7	40,4	20,1	0,3	23,2	10,9	0,8	45,5	23,1
Poursuite études	3,9	1,4	2,6	9,2	4,1	6,9	2,1	0,5	1,3
Recherche terres cultivables	11,1	3,0	7,1	2,2	0,7	1,5	14,1	3,7	8,9
Raison de santé	0,9	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	1,0	0,4	0,7
Retour chez soi	31,3	8,5	20,1	15,6	9,5	12,7	36,6	8,2	22,4
Autres	9,0	6,8	7,9	8,1	7,9	8,0	9,3	6,5	7,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	918311	883592	1801903	231839	200798	432637	686472	682794	1369266

En milieu urbain le motif le plus évoqué par les hommes est la recherche d'emploi (27,4%). En milieu rural, c'est plutôt la recherche de terres cultivables mais aussi d'emploi qui sont avancées par les migrants masculins (27,6 %).

Des proportions relativement importantes cependant peuvent être relevées pour des motifs comme ceux relatifs à la famille (« a suivi la famille, mariage ») dans les deux milieux de résidence, au retour chez soi pour le milieu rural surtout, et dans une moindre mesure les affectations en milieu urbain (Tableau 32). Les raisons liées à la famille concerne essentiellement les femmes et probablement les enfants.

L'examen des motifs de migration au niveau des régions économiques permet de dégager des constats :

Au niveau des hommes, les principaux motifs sont les suivants :

- la recherche d'emploi place en tête des régions comme le Centre et l'Ouest, respectivement pour 26,2 % et 14,8 % des migrants. Ce motif comme nous l'avons vu précédemment, est évoqué surtout par les migrants masculins en ville. Ce qui correspond bien à la situation ici, les régions du Centre et de l'Ouest abritant les deux

principales villes burkinabè. Il faut relever le cas du Sahel qui se particularise avec un pourcentage de 55 %. Ce résultat pourrait s'expliquer par un classement abusif en l'absence d'une modalité adéquate.

- la recherche de terres cultivables : le Boucle du Mouhoun, l'Ouest et l'Est avec respectivement 23,5 %, 22,3 % et 19,6 % se particularisent comme les régions où ce motif est le plus évoqué. Il se trouve en effet qu'elles sont réputées avoir de bonnes terres de culture et constituent d'importantes zones de destination de migrants.
- Retour chez soi : mise à part le Sahel, toutes les régions sont concernées. Les régions économiques du Centre-Nord, du Sud-Ouest, du Nord et du Centre-Est ont des proportions supérieures à 50 %. Ces régions sont marquées par de fortes émigrations aussi bien internes qu'externes qui se sont déroulées jusqu'à un passé récent.

Tableau 33: Répartition des migrants selon le motif d'installation à la dernière résidence dans les régions économiques

Principal motif	Centre	Centre -Est	Centre -Nord	Centre -Ouest	Est	Nord	Boucle du mouhoun	Ouest	Sahel	Sud-Ouest
Masculin										
Recherche. emploi	26,2	9,4	2,2	11,7	20,3	10,6	8,4	14,85	55	4,05
Affectation	6,9	12,1	4,9	4,6	6,2	5,5	4,6	6,33	2,29	1,68
A suivi la famille	19,2	18,7	8,3	30,1	26,9	13,5	17,8	29,86	7,62	12,5
Mariage	0,4	0,5	0,0	0,5	1,3	0,7	1,7	0,44	0,72	0,43
Poursuite études	10,6	1,0	1,1	3,1	2,2	1,9	4,2	2,83	2,34	1,37
Rech. terres cultivab	3,5	4,2	3,6	12,3	19,6	0,5	23,5	22,29	4,13	2,23
Raison de santé	1,3	0,5	0,5	1,9	1,2	0,6	0,8	0,09	0	0,33
Retour chez soi	26,1	50,4	77,2	26,4	14	58,3	27,9	16,47	7,65	73,9
Autres	5,9	3,1	2,2	9,4	8,2	8,4	11	6,85	20,26	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	100
Féminin										
Recherche emploi	5,1	3,3	2,9	1,1	1	1,1	0,7	2,95	4,15	1,26
Affectation	2,7	4,8	0,7	0,8	0,2	1,3	1,7	2,39	0,68	0,53
A suivi la famille	41,8	44,7	38,9	37,1	30	28,6	28,5	52,59	24,26	31,78
Mariage	20,4	18,4	22,8	49,3	61,1	55,9	44,2	21,49	54,54	39,06
Poursuite études	6,1	1,7	1,5	0,5	0,1	0,6	0,5	1,2	0,92	0,43
Rech. terres cultivab	1,2	3,9	1,7	0,6	1,3	0	10,2	8,69	3	0,2
Raison de santé	0,2	0,5	0,0	0,5	0,8	0,4	0,3	0,11	0,53	0
Retour chez soi	15,5	17,4	25,9	5,6	2,3	6	6,1	5,84	2,22	23,56
Autres	6,9	5,3	5,7	4,5	3,2	6,1	7,9	4,72	9,71	3,18
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	100

Au niveau des femmes, le motif « a suivi la famille » concerne au moins une femme migrante sur quatre dans les différentes régions (Tableau 33). Les principales régions qui se distinguent, sont celles du Centre, du Centre-Est et de l'Ouest avec des pourcentages de 40 % à 53 %.

Pour le motif « mariage » c'est également une femme sur quatre au minimum. Les proportions de femmes migrantes varient de 49 à 61 % dans les régions du Centre (49,3 %), du Sahel (54,5 %), du Nord (55,9) et de l'Est (61,1%).

4.5 MIGRATIONS ET RECHERCHE D'EMPLOI

La migration a souvent été décrite comme une sorte de stratégie de survie de certaines catégories de population face à l'adversité rencontrée dans leur terroir d'origine. La plupart des études sur les migrations ont établi qu'elles reposent le plus souvent sur des fondements économiques.

L'enquête prioritaire s'est intéressée aux migrations parce que les conditions de vie des ménages peuvent s'appréhender également à travers ce phénomène. Parmi les motifs évoqués par les migrants, la recherche d'un emploi occupe une place de choix. Pour mieux appréhender cet aspect, on s'est intéressé aux migrants qui se sont déplacés au cours des douze derniers mois précédant l'enquête pour ce motif.

Au total près de 152 000 personnes sont concernées. On compte parmi elles 22,7 % de femmes (Tableau 34). Selon le milieu de résidence, l'urbain et le rural se partagent presque à égalité ces migrants : respectivement 49,4 % et 50,6 %. Par rapport à la population totale de chaque milieu, les citadins se sont déplacés plus nombreux que les ruraux. Dans le même sens, les femmes urbaines se sont beaucoup plus déplacées que les femmes rurales. On compte ainsi 164 citadines pour 100 migrantes rurales.

La répartition selon l'âge montre que la majorité de ces migrants sont jeunes : 83 % ont moins de 40 ans. Dans la tranche d'âges de 15 à 39 ans (correspondant aux âges actifs jeunes), ils représentent 79 %. Les migrations de travail concernent donc essentiellement les jeunes, notamment les hommes : on compte en effet trois hommes pour une femme dans ce groupe d'âges.

Tableau 34 : Répartition des migrants des 12 derniers mois qui se sont déplacés pour la recherche d'emploi selon le groupe d'âges, le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
10-14 ans	2,8	7,9	4,0	3,3	4,1	3,6	2,4	14,2	4,4
15-29 ans	51,8	65,1	54,8	61,7	73,1	65,0	43,5	51,9	44,9
30-39 ans	26,6	17,0	24,4	20,5	15,7	19,1	31,7	19,2	29,6
40-49 ans	11,9	4,6	10,2	9,0	4,6	7,8	14,3	4,6	12,6
50 ans +	6,7	5,4	6,4	5,5	2,5	4,6	7,7	10,2	8,1
ND	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,4
Total Effectifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	117331	34475	151806	53541	21463	75004	63790	13012	76802

4.6 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES DES MIGRANTS

Il s'agit ici de faire ressortir quelques particularités de la population des migrants. Elles se définissent à travers l'état matrimonial, le statut d'occupation, la situation d'alphabétisation et le niveau d'instruction.

Tableau 35 : Répartition des migrants des 12 derniers mois selon l'état matrimonial, le sexe et le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	33,7	21,6	27,8	47,1	34,5	41,3	29,2	17,7	23,5
Marié(e) monogame	43,2	35,5	39,4	42,1	42,2	42,2	43,6	33,4	38,5
Marié(e) polygame	20,5	33,5	26,9	7,1	12,6	9,7	25,1	39,7	32,4
Veuf(ve)	1,3	7,8	4,5	0,9	7,5	3,9	1,4	7,9	4,7
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,6	1,3	0,9	0,6	1,9	1,2	0,6	1,1	0,8
Union libre	0,6	0,3	0,5	2,1	1,2	1,7	0,1	0,1	0,1
N.D.	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total Effectifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	906336	869498	1775834	230063	199566	429629	676273	669932	1346205

En général, les migrants sont mariés et monogames. Quel que soit le sexe et le milieu, un peu plus de 1 migrant sur 3 est dans cette situation (Tableau 35). Les célibataires qui représentent globalement plus du ¼ des migrants au Burkina Faso sont majoritairement en milieu urbain et particulièrement chez les hommes. Les veufs, divorcés et ceux qui sont en union libre semblent moins disposés à la migration. Ceci en comparaison de l'état matrimonial de l'ensemble de la population où l'on retrouve des proportions plus importantes.

Avec le statut d'occupation, les migrants sont dans l'ensemble des occupés (Tableau 36). En milieu urbain particulièrement, la proportion des migrants occupés est plus réduite. Les migrantes sont moins nombreuses à avoir une occupation (45,8 %). Les migrants inactifs y sont 2 fois moins nombreux que les migrantes. On y retrouve aussi les proportions les plus importantes de migrants chômeurs.

Tableau 36 : Répartition des migrants des 12 derniers mois selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupés	87,2	78,5	82,9	69,3	45,8	58,4	93,2	88,1	90,7
Chômeurs	2,1	2,3	2,2	6,9	8,2	7,5	0,4	0,6	0,5
Inactifs	10,8	19,1	15,0	23,8	46,0	34,1	6,3	11,1	8,8
ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Effectifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	902024	862180	1764204	228663	196301	424964	673361	665879	1339240

Bien que la majorité des migrants soit analphabète, leur situation semble meilleure à celle qui prévaut au sein de la population totale. Environ une personne sur quatre est alphabétisée parmi les migrants (Tableau 37). Dans la population totale, la proportion des personnes alphabétisées n'est que de 25,1 %.

Tableau 37 : Répartition des migrants des 12 derniers mois selon la situation d'alphabétisation, le sexe et le milieu de résidence

Alphabétisation	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Alphabétisé	31,5	18,4	25,1	61,0	46,1	54,1	21,5	10,1	15,8
Non alphabétisé	68,3	81,3	74,7	38,9	53,6	45,7	78,3	89,6	83,9
Non déclaré	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Total Effectifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	906335	869500	1775835	230062	199566	429628	676273	669934	1346207

Les migrantes sont en moyenne moins alphabétisées que les migrants. Parmi elles, les alphabétisés ne représentent que 18,4 %, alors que, du côté des hommes, les alphabétisés constituent plus de 30 % de l'ensemble des migrants.

Comme dans l'ensemble de la population, les migrants sont en majorité peu instruits. Ainsi 3 migrants sur 4 n'ont aucun niveau d'instruction (Tableau 38). Environ 12 % ont le niveau de l'enseignement primaire et moins de 10 % ont atteint celui secondaire, premier et second cycle confondus. La distribution selon le sexe montre toujours un déséquilibre en défaveur des femmes.

Tableau 38 : Répartition des migrants des 12 derniers mois selon la situation d'alphabétisation, le sexe et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	78,1	86,2	82,2	48,1	60,7	54,1	86,7	92,8	89,8
Primaire	10,6	7,6	9,2	19,9	19,4	19,7	8,1	4,6	6,3
Secondaire 1°Cycle	4,7	3,4	4,0	13,2	11,3	12,4	2,2	1,4	1,7
Secondaire 2°Cycle	3,1	1,2	2,2	8,9	4,2	6,6	1,5	0,4	0,9
Supérieur	1,9	0,5	1,2	7,2	2,1	4,8	0,4	0,1	0,2
Profession. avant CEPE	0,2	0,1	0,2	0,1	0,4	0,2	0,3	-	0,2
Prof. après CEPE	0,2	0,2	0,2	0,7	0,3	0,5	-	0,1	0,1
Prof. après BEPC	0,5	0,3	0,4	1,6	1,0	1,3	0,2	0,1	0,1
Non déclaré	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	817120	808623	1625743	181298	165468	346766	635822	643155	1278977

Toutefois, si l'on compare le niveau d'instruction des migrants à celui de la population totale, on se rend compte que ceux-ci sont en moyenne légèrement plus instruits aussi bien pour les hommes que pour les femmes : 80 % des migrantes sont sans niveau d'instruction contre 83 % pour l'ensemble des femmes, tandis que 70 % des migrants sont sans niveau contre 73 % de sans niveau pour l'ensemble des hommes.

CHAPITRE II : LES MENAGES

L'EP II est une enquête auprès des ménages permettant de connaître les conditions de vie des populations. Les objectifs principaux sont l'élaboration des indicateurs qui décrivent le bien-être et les besoins fondamentaux des ménages, le suivi des changements de bien-être et des conditions des ménages. Etant donné l'importance de cette problématique, une attention particulière doit être accordée à l'étude des caractéristiques des ménages en général et à celles des Chefs de Ménage (CM) en particulier.

En effet, les conditions de vie des ménages- liées à la couverture satisfaisante ou non de leurs besoins essentiels en nourriture, logement, santé, éducation et loisirs- sont dépendantes de plusieurs facteurs dont notamment le revenu du ménage. Les caractéristiques comme le niveau d'instruction, les activités économiques exercées, la taille du ménage, le milieu de résidence (rural, urbain), déterminent à des degrés divers les conditions de vie des ménages. Les conditions dans lesquelles se tiennent les membres de ménages dépendent pour une large part des caractéristiques du CM.

Les concepts de ménage et de chef de ménage (CM) retenus lors de L'EP II sont identiques à ceux de l'EP I :

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres apparentés ou non, vivent ensemble dans la même maison ou concession, mettent leurs ressources en commun et satisfont à l'essentiel de leurs besoins vitaux sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage.

Les cas particuliers sont à noter :

- Toute personne qui vit seule dans un logement et pourvoit seul à ses besoins vitaux constitue un ménage d'une seule personne (ménage individuel ou ménage isolé) ;
- plusieurs femmes d'un même mari vivant ensemble et partageant le même repas constituent un seul ménage. Si elles vivent ensemble et ne partagent pas le même repas, elles constituent des ménages distincts à fortiori si elles ne vivent pas ensemble. Les hommes polygames ont été recensés dans le ménage où ils ont passé la nuit précédant le jour de l'enquête. Les domestiques (bonnes, boys, etc.) ne font pas partie du ménage où ils travaillent même s'ils y prennent leurs repas et y passent la nuit.

On remarquera que cette définition qui est quelque peu différente de celle généralement retenue dans les études démographiques, notamment au RGPH96, met l'accent sur les aspects économiques et ce, en rapport avec le thème des enquêtes prioritaires.

Dans ce chapitre, nous analyserons les caractéristiques des CM puis celles des ménages.

I. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE (CM)

Ainsi qu'il a été déjà souligné, pour bien comprendre les conditions de vie des ménages et leurs déterminants, il importe d'étudier au préalable la population des Chefs de Ménage, qui, compte tenu des facteurs socioculturels du pays, jouent un rôle de premier plan au sein de leurs ménages respectifs : orientation en matière de revenus, dépenses, gestion du patrimoine du ménage, scolarisation des enfants, logement, etc.

Dans cette partie, il a été retenu d'analyser les caractéristiques démographiques, socioculturelles et socio-économiques des CM et ce, au niveau national, régional et selon le milieu de résidence (milieu urbain, milieu rural).

1.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE (CM).

Dans cette section l'analyse des caractéristiques des chefs de ménage sera abordée en relation avec des variables socio-démographiques tels l'âge, le sexe et l'état matrimonial .

1.1.1 Structure par âge et par sexe des Chefs de ménage

Au Burkina Faso, 91,3% des chefs sont des hommes et seulement 8,7% des femmes. Ces proportions sont quasiment identiques à celles observées lors de l'EP I en 1994 (91,2% pour les hommes CM et 8,8% pour les femmes CM).

Cette prédominance numérique des hommes à être chefs de ménage se manifeste également quel que soit le milieu de résidence. Cependant, si en milieu rural la proportion des hommes CM est de 93,0 %, en milieu urbain elle est moins forte (85,5 %) avec toutefois une tendance à la baisse par rapport à 1994 (1,5%).

L'examen du tableau 1 renseigne qu'à tous les âges, les hommes CM sont en proportion plus importante que les femmes chefs de ménage. En observant la structure par âge des chefs de ménage, on note une augmentation progressive des effectifs jusqu'à 39 ans. A partir de 40 ans, les effectifs amorcent une baisse continue.

Tableau 1.: Répartition (en %) des CM suivant l'âge, le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
15-19	0,6	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	0,4	0,5	0,4
20-24	4,9	3,3	4,6	3,1	3,4	3,1	3,5	3,4	3,5
25-29	12,7	10,6	12,4	8,0	6,3	7,9	9,0	7,9	8,9
30-34	16,4	11,3	15,7	11,4	4,7	10,9	12,5	7,2	12,0
35-39	16,5	12,2	15,8	12,2	7,6	11,9	13,1	9,3	12,8
40-44	13,2	11,8	13,0	11,8	6,9	11,5	12,1	8,7	11,8
45-49	11,6	11,8	11,6	10,3	11,2	10,4	10,6	11,5	10,7
50-54	7,7	9,6	8,0	10,8	10,6	10,8	10,1	10,2	10,1
55-59	5,4	6,1	5,5	8,8	13,7	9,1	8,1	10,9	8,3
60-64	4,4	11,9	5,5	8,0	13,1	8,4	7,3	12,7	7,7
65-69	3,0	2,8	3,0	6,0	8,3	6,1	5,3	6,2	5,4
70-74	2,0	3,6	2,2	4,4	4,7	4,5	3,9	4,3	4,0
75-79	1,0	1,2	1,1	2,4	4,2	2,5	2,1	3,1	2,2
80 et +	0,6	2,8	0,9	2,0	3,0	2,1	1,7	2,9	1,8
ND	0,1	0,8	0,2	0,3	1,5	0,4	0,2	1,2	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen	41,4	46	42	47,2	51,5	47,5	46	49,4	46,3

En outre, aux âges avancés, les femmes chefs de ménage sont proportionnellement plus nombreuses. Ce phénomène, observé en 1994, est sans doute dû au veuvage.

Au niveau des régions économiques, certaines particularités méritent d'être relevées :

La proportion des chefs de ménage de moins de 25 ans est supérieure à la moyenne pour les régions du Sahel (5,6 %), de l'Est (4,7%), du Centre (4,6%), du Centre Ouest (4,4 %) et du Sud Ouest (4,1%). La forte proportion des chefs de ménage de moins de 25 ans dans la région du Centre résulterait de l'effectif élevé des étudiants, élèves et personnes ayant émigré à Ouagadougou.

L'âge moyen de l'ensemble des chefs de ménage est assez élevé (46,3 ans). En milieu urbain, l'âge moyen des chefs de ménage est de 4 ans et demi inférieur à celui observé pour le milieu rural. Les femmes chefs de ménage sont en moyenne plus âgées que les hommes et ce, quel que soit le milieu de résidence.

L'examen de l'**annexe 2** révèle que par rapport aux régions économiques les CM dont les âges moyens sont inférieurs à la moyenne (les plus jeunes) se rencontrent dans les régions du Centre (43,9ans), de l'Est (44,8) et du Sahel (44,8ans). Pour la région du Centre cela pourrait s'expliquer par l'existence de nombreux ménages individuels constitués par des personnes assez jeunes (élèves, étudiants, jeunes ruraux venus en ville). Au Sahel, au Centre-Ouest ,l'âge moyen des hommes chefs de ménage est exceptionnellement plus élevé que celui des femmes. Dans ces régions, les femmes se marieraient très jeunes.

1.1.2 Les femmes CM de facto ou de jure

Phénomène relativement rare il y a encore quelques décennies, les femmes chefs de ménage se rencontrent de plus en plus dans les villes et dans les campagnes du Burkina de nos jours avec toutefois une prédominance en milieu urbain.

Les femmes sont chefs de ménage dans l'un ou l'autre des cas suivants :

chefs de ménage de juré :

- célibataire : lorsqu'elle est seule et/ou avec ses enfants ou avec d'autres parents ;
- veuve : seule et/ou avec ses enfants ou avec d'autres parents ;
- divorcée, séparée : seule et/ou avec ses enfants ou d'autres parents.

chefs de ménage de facto :

- femme dont le mari polygame n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage d'une femme autre que celle dont le ménage a été enquêté ;
- femme mariée, vivant seule ou avec ses enfants et autres parents, le mari étant absent pour une longue durée.

Ici il est à noter que l'analyse qui suit ne tiendra pas compte de cette différenciation des femmes chefs de ménage.

En milieu urbain, le niveau, le travail salarié, synonyme d'indépendance économique, la scolarisation source de mutations socioculturelles (mariage tardif, faible pratique du lévirat, etc.) ont pour conséquence une proportion de plus en plus grande de femmes chefs de ménage. Entre 1994 et 1998, leur proportion en milieu urbain est passée de 28,6% à 37,7%.

L'inégale répartition des chefs de ménage femmes entre les régions du pays fait ressortir trois groupes (Annexe III.4) :

- Les régions à proportion élevée de femmes, chefs de ménage : le Centre(25%), le Centre-Nord (18%) et l'Ouest (11%) ;
- les régions à proportion intermédiaire : le Nord (7%), le Nord-Ouest (8%) ;
- Les régions de faible concentration : le Sahel (3%), le Sud-Ouest (4%), l'Est (5%) et le Centre-Ouest (5%).

La répartition des femmes CM par groupe socio-économique renseigne qu'elles sont majoritairement agricultrices de produits vivriers (53,4 %) surtout en milieu rural (77,6%) ; 19,1% d'entre elles sont des indépendantes et 12 % des inactives (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des femmes CM suivant le GSE et le milieu de résidence

GSE	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Salariés du public	8,6	2,7	4,9
Salariés du privé structurel	2,6	0,7	1,4
Indépendants ou employeurs non agricoles	38,9	7,0	19,1
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1,7	3,0	2,5
Agriculteurs de coton	0,0	1,4	0,9
Agriculteurs vivriers	13,5	77,6	53,4
Chefs de ménage inactifs	21,3	6,4	12,0
Salariés du privé non structurés	7,3	0,4	3,0
Chômeurs	6,0	0,8	2,7
Total	100	100	100

1.1.3 Taille des ménages suivant le sexe du CM, milieu de résidence et région économique

Tableau 3 : Répartition des CM suivant la taille du ménage, le milieu de résidence et le sexe

Taille du Ménage	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
1	10,9	16,0	11,6	1,7	21,9	3,1	3,6	19,7	5,0
2	8,4	15,6	9,5	4,0	26,6	5,5	4,9	22,4	6,4
3	11,3	15,2	11,9	7,0	10,7	7,3	7,9	12,4	8,3
4	13,1	15,6	13,4	8,5	14,3	8,9	9,5	14,8	9,9
5	11,0	13,0	11,3	10,5	9,6	10,4	10,6	10,9	10,6
6	11,3	6,7	10,6	11,1	5,0	10,7	11,1	5,7	10,7
7	8,6	5,1	8,1	9,4	5,4	9,1	9,3	5,3	8,9
8	7,0	4,0	6,6	8,1	2,4	7,7	7,9	3,0	7,5
9	4,3	3,7	4,2	7,2	1,7	6,8	6,6	2,4	6,2
10 et +	14,0	5,4	12,8	32,6	2,4	30,4	28,6	3,5	26,5
Total	100,0								

La répartition des chefs de ménage (CM) suivant la taille révèle qu'au Burkina Faso les ménages de grande taille représentent une proportion relativement élevée. En effet, 26,5 % des ménages du pays ont une taille de dix personnes et plus ; cette proportion est néanmoins en légère baisse (de 1,5 %) par rapport à 1994.

La proportion des ménages isolés (ménages d'une seule personne) est de 5% (contre 5,4% en 1994). Celle des ménages de plus de 4 personnes est d'environ 80% (soit environ plus de 4 ménages sur 5).

Par ailleurs un constat déjà fait en 1994 est qu'au Burkina Faso, les hommes dirigent des ménages de taille relativement grande (plus de 7 personnes dans 52,4% des cas) alors que les femmes sont responsables des ménages de petite taille (les ménages de taille inférieure à 3 personnes représentent 54,5%). Cela tient du fait que les femmes chefs de ménage vivent seule (célibat) ou avec leurs enfants, soit pour cause de veuvage, de voyage du mari (émigré ou affecté), sans oublier le cas de celles mariées à un homme polygame et vivant à part avec leurs enfants.

Selon le milieu de résidence la structure des ménages suivant la taille des ménages varie sensiblement.

D'une manière générale, en milieu urbain, et ce quel que soit le sexe du CM, la proportion des ménages de petite taille (1 à 4 personnes) est de 46,4% et celle des ménages de taille moyenne (5 à 7 personnes) est de 30%. Elle est plus faible pour les ménages de 8 ou 9 personnes. La proportion des ménages de 10 personnes et plus représente 12,8 %. On note toutefois une relative importance des ménages de grande taille (8 personnes et plus) (23,6%).

En milieu rural, on note une proportion plus importante des ménages de grande taille (44,9%). En effet la part des ménages de 10 personnes et plus est estimée à 30,4%. Si l'on considère le sexe des chefs de ménage en rapport avec la taille de leurs ménages, il ressort une très nette différence entre les ménages dont les chefs sont des hommes et ceux des femmes. La proportion des premiers croît avec la taille des ménages : 1,7 % de ménages isolés et 32,6% pour les ménages de 10 personnes et plus. A contrario, la proportion des ménages dirigés par les femmes décroît avec la taille des ménages : 21,9% des ménages dont le chef est femme sont des ménages isolés et seulement 2,4% des ménages ont 10 personnes et plus.

Les différentes régions du pays présentent une structure plus ou moins similaire par rapport à la taille : une faible proportion pour les ménages de petite taille au profit des ménages de grande taille (dont ceux de 10 personnes et plus).

On remarque toutefois que certaines régions se caractérisent par une proportion de ménages isolés supérieure à la moyenne nationale (5%) (Annexe 5.III). Ce sont entre autres, le Centre-Nord (8,4%), l'Ouest (7,1 %), le Centre (6,6 %). Trois régions ont une proportion de ménages de 10 personnes et plus largement au-dessus de la moyenne nationale. Il s'agit du Nord (44,4%), de l'Ouest (30,7%), et du Nord-Ouest (31,1%).

La région du Centre, ainsi qu'il a été précédemment souligné, avec une forte proportion de ménages individuels (supérieure à la moyenne nationale (6,6%)) et une faible proportion des ménages de 10 personnes et plus (17%) apparaît comme une région particulière ; cela est sans doute dû à l'influence de la ville de Ouagadougou.

1.1.4 Etat matrimonial des chefs de ménage (CM).

Du point de vue de l'état matrimoniale la grande majorité des chefs de ménage déclarent être mariés (85,7%) : 53,4% des CM sont mariés polygames et 32,2% sont mariés monogames. Cette proportion est en baisse de 1,6% par rapport à 1994. On note que 5,8% des CM sont célibataires ; les veuf(ve)s représentent 6,5%, le divorce et l'union libre concernent une proportion relativement faible de l'ensemble des chefs de ménage.

Tableau 4 : Répartition des CM suivant l'état matrimonial, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
Célibataire	14,3	16,1	14,6	3,1	4,2	3,2	5,5	8,7	5,8
Marié(e) monogame	66,0	16,8	58,9	54,9	10,0	51,8	57,2	12,6	53,4
marié(e) polygame	13,5	6,7	12,5	39,4	17,6	37,9	33,9	13,5	32,2
Veuf(ve)	1,6	50,8	8,7	1,8	60,8	5,9	1,7	57,0	6,5
Divorcé(e)/séparé(e)	0,8	8,5	1,9	0,7	7,4	1,1	0,7	7,8	1,3
Union libre	3,8	1,2	3,5	0,1	0,0	0,1	0,9	0,4	0,8
Non Déclarés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0								

On constate une situation différenciée selon le sexe et le milieu de résidence.

Pour l'ensemble du Burkina, les chefs de ménage de sexe féminin mariés représentent 26,1%. Cette proportion passe à 91,1% pour les hommes. Le veuvage est presque exclusivement féminin ; en effet 57% des femmes chefs de ménage en sont concernées contre seulement 1,7% pour les CM hommes. Le même constat a été fait en 1994. Cela est sans doute dû au fait que la femme, dans beaucoup de cas, accède au statut de chef de ménage lorsque son mari décède et qu'elle ne veuille plus ou ne puisse plus se remarier.

Les chefs de ménage célibataires constituent un groupe proportionnellement plus important en milieu urbain (14,6%) qu'en milieu rural (où ils ne sont que de 3,2%). On note par ailleurs quel que soit le milieu de résidence, une prédominance des femmes célibataires chef de ménage.

Tandis que la polygamie paraît plus prononcée en milieu rural, le divorce et l'union libre sont des phénomènes essentiellement vécus en milieu urbain.

On remarque qu'en milieu urbain la proportion des veuf(ve)s est plus grande que celle observée en milieu rural, sans doute à cause du remariage presque systématique des veuves en milieu rural (lévirat).

La répartition des chefs de ménage suivant l'état matrimonial présente quelques différences entre les régions, généralement les mariés constituent le groupe le plus important dans chacune d'elles (Annexe 6III).

Les régions abritant les grandes villes ont des proportions de chefs de ménage célibataires supérieures à la moyenne nationale : ce sont notamment celles du Centre (Ouagadougou) avec 9,1%, de l'Ouest (Bobo Dioulasso et Banfora) avec 8,5%, et du Centre-Ouest (Koudougou) avec 7,6%. C'est également dans ces régions (à un exception près) que l'union libre est plus pratiquée.

Les pourcentages de veuf(ve)s dans la région du Sud-Ouest (10,7%) et du Centre-Nord (10,3%) sont les plus élevés.

Les cas de divorce et de séparation des chefs de ménage sont proportionnellement plus nombreux dans régions du Centre-Nord (2,6 %), de l'Ouest (1,9 %) et du Sud-Ouest (1,8 %).

1.2 CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES CM

L'analyse des caractéristiques socioculturelles des chefs de ménage portera sur l'alphabétisation, le niveau d'instruction et le handicap physique et mental qui sont entre autres des facteurs explicatifs ou expliqués des conditions de vie des ménages.

1.2.1 Alphabétisation des chefs de ménage

Une personne est apte à lire et à écrire dans une langue (ou alphabétisée) lorsqu'elle est capable d'interpréter et de transcrire les faits de la vie quotidienne dans cette langue.

Tableau 7 : Répartition des CM suivant la situation d'alphabétisation, le milieu de résidence et le sexe

Langue	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
NSP lire/écrire	48,5	63,7	50,7	86,9	90,3	87,1	78,8	80,2	78,9
Français	47,0	35,0	45,3	7,1	7,1	7,1	15,5	17,7	15,7
Moré	1,3	0,5	1,1	2,0	1,2	2,0	1,9	1,0	1,8
Dioula	0,1	0,0	0,1	0,4	0,0	0,4	0,4	0,0	0,3
Fulfudé	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Gulmancéma	0,0	0,0	0,0	1,0	0,3	1,0	0,8	0,2	0,8
Autres langues du Burkina Faso	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres lang. Etrang.	3,0	0,5	2,6	2,2	0,7	2,1	2,4	0,6	2,2
Non Déclarés	0,1	0,3	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1	0,3	0,1
Totals	100								

Notons qu'au Burkina Faso, 78,9% des chefs de ménage ne savent ni lire ni écrire. Pour ceux qui savent lire et écrire le français est la première langue d'alphabétisation, (15,7%) suivi du moré (1,8%). L'alphabétisation des chefs de ménage des autres langues concerne essentiellement le gulmancema (0,8%), le dioula (0,3%) et le fulfuldé(0,1%).

Le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est faible au Burkina, soit 21,1% selon les résultats de l'EPII. L'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes, mais la différence est faible.

En matière d'alphabétisation il existe une nette différence entre milieu urbain et milieu rural : le taux d'alphabétisation est de 49,2% en villes contre 12,8% en milieu rural. En outre, on observe que l'alphabétisation en français est beaucoup plus importante en milieu urbain (45,3%) qu'en milieu rural (7,1%). En milieu urbain, les CM sont presque exclusivement alphabétisés en français, tandis qu'en milieu rural ils le sont également dans les langues nationales.

L'examen du tableau 8 révèle que le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est faible dans toutes les régions économiques, mais il est particulièrement bas au Sahel (7,8%), au Sud-Ouest (9,5%), et au Centre-Nord (9,3%).

Le taux d'alphabétisation en français chez les chefs de ménage est relativement élevé au Centre (29,6%) et à l'Ouest (22,6 %). Pour le moré, les taux les plus élevés sont observés au Centre-Nord (4%), au Nord (2,7%) et au Centre-Ouest (1,4%). Les chefs de ménage alphabétisés en gulmancema résident essentiellement dans la région de l'Est et ceux alphabétisés en dioula à l'Ouest (1,5%) et au Nord-Ouest (1,4%). Les annexes III.9 et III.10 donnent la situation d'alphabétisation des chefs de ménage par langue et par région.

Tableau 8 : Taux d'alphabétisation des CM par région économique
(toutes langues confondues)

Région économique	taux d'alphabétisation
Ouest	28,4
Nord-Ouest	18,6
Sahel	7,8
Est	21,4
Sud-Ouest	9,5
Centre-Nord	9,3
Centre-Ouest	22,8
Centre	33,8
Nord	14,8
Centre-Est	11,0
total	21,0

1.2.2 Niveau d'instruction du chef de ménage

Quatre grands niveaux d'enseignement ont été retenus. Il s'agit du primaire incomplet, du primaire complet, du secondaire incomplet et du secondaire complet plus le supérieur. Notons que le niveau d'instruction correspond à la dernière classe achevée, même sans succès.

Le tableau 9 révèle que la plupart des chefs de ménage(81,4%) n'ont aucun niveau d'instruction scolaire.

Tableau 9. : Répartition des CM suivant le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
Sans niveau	48,4	59,7	50,1	90,6	89,3	90,5	81,7	78,2	81,4
Primaire incomplet	8,3	8,7	8,4	3,1	2,9	3,1	4,2	5,1	4,3
Primaire complet	11,0	9,6	10,8	2,3	1,2	2,2	4,1	4,4	4,2
Secondaire incomplet	19,5	14,4	18,7	2,0	3,2	2,1	5,7	7,4	5,8
Second. complet sup	11,9	6,7	11,1	0,9	2,1	1,0	3,2	3,8	3,3
Non déclarés	0,8	0,9	0,9	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Total	100								

Seulement 4,2% des chefs de ménage ont le niveau du primaire complet et presque autant ont le niveau du primaire incomplet ; c'est dire l'importance des déperditions scolaires à l'école primaire au Burkina Faso.

Les chefs de ménage ayant le niveau de la classe de terminale des lycées et collèges ou ayant un niveau supérieur représentent la faible proportion (3,3%) de tous les niveaux d'enseignement retenus et les niveaux d'instruction retenus.

Tout comme pour l'alphabétisation, le niveau d'instruction des chefs de ménage varie assez peu d'un sexe à l'autre. On note simplement que pour les chefs de ménage sans niveau d'instruction, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (81,7% pour les premiers et 78,2% pour les seconds). Mais pour tous les autres niveaux d'instruction, les proportions des femmes sont plus importantes que celles des hommes. Cela révèle que les femmes chefs de ménage sont proportionnellement plus instruits que les hommes. En effet, pour les femmes, le fait d'avoir fréquenté l'école, les placent, toutes choses égales par ailleurs, dans une position où elles accèdent plus fréquemment au statut de chefs de ménage.

Le milieu de résidence constitue un facteur de grande disparité pour l'instruction des chefs de ménage.

Si en milieu urbain, 50,1% sont sans niveau d'instruction, cette proportion est presque le double de celui en milieu rural. A tous les niveaux d'enseignement retenus, le taux d'instruction est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Des disparités de niveau d'instruction existent entre régions économiques. Les régions du Centre et de l'Ouest ont les taux de sans niveau d'instruction les plus bas (donc des taux d'instruction des plus élevés), alors que le Sahel, le Centre-Nord, le Centre-Est et le Sud-Est et l'Est ont les taux d'instruction les plus faibles (Annexe III.11).

1.2.3 Handicap des chefs de ménage

Une personne handicapée physique ou mentale est une personne diminuée de ses capacités physiques ou mentales et les retombées sociales et économiques d'un tel handicap sont évidentes. Si la personne souffrant d'un handicap quelconque se trouve être le chef de ménage, tout le ménage qui en subit les retombées négatives. D'où l'importance de cerner, pour chaque type de handicap, les proportions de chefs de ménage concernés.

La part des handicapés dans l'ensemble des chefs de ménage est estimée à 5,7% (l'EP I avait montré le même résultat).

Le handicap visuel est le plus fréquent (2,6%). Il est suivi du handicap moteur (0,9%) et dans une moindre mesure du handicap mental (0,2%).

Les femmes chefs de ménages sont plus fréquemment handicapées que les hommes : soit 6,9% pour les femmes et 5,9% pour les hommes et ce, du fait d'autres types de handicap que ceux explicitement identifiés dans le tableau ci-dessus.

Tabl. 10. : Répartition des CM suivant la nature du handicap, le milieu de résidence et le sexe

Handicap	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
Aucun handicap	95,3	91,8	94,8	93,8	93,9	93,8	94,1	93,1	94,0
Moteur	1,1	0,8	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9
Manchot	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Visuel	1,5	3,3	1,8	3,0	1,5	2,8	2,7	2,2	2,6
Lépreux	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Mental	0,1	0,8	0,2	0,1	0,8	0,2	0,1	0,8	0,2
Autres	1,5	2,7	1,7	1,8	2,7	1,8	1,7	2,7	1,8
N.D	0,4	0,6	0,4	0,3	0,0	0,3	0,3	0,2	0,3
Total	100								

Le taux de handicap est légèrement plus élevé en milieu rural (6,2%) qu'en milieu urbain (5,6%). Les lépreux et les aveugles se rencontrent plus en milieu rural. Le handicap moteur est plus fréquent en milieu urbain. Pour les manchots et les malades mentaux, la même proportion(0,2%) est observée en ville et en milieu rural.

L'analyse par région montre que les chefs de ménage des régions du Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest sont proportionnellement plus handicapés que ceux des autres régions et, que par ailleurs c'est au Sud-Ouest que le pourcentage des chefs de ménage handicapés est le plus bas (voir Annexe III.12).

Le handicap visuel est très important au Nord (5,1%), au Centre-Nord (4%) et au Nord-Ouest (3,8%), le handicap moteur est important à l'Ouest (1,1%), au Nord (1,2%) au Nord-Ouest (1,1%) et au Centre-Nord (1,1%). Enfin, le handicap mental touche proportionnellement plus de chefs de ménage vivant dans la région du Nord (0,6%) et le Sahel (0,5%).

1.3 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGE

C'est par le biais du statut d'occupation, de la situation dans l'emploi, de la branche d'activité, et du groupe socio-économique (GSE) que nous analyserons les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage. Il s'agira de voir comment le principal soutien économique qu'est en général le chef de ménage s'insère sur le marché de l'emploi.

1.3.1 Statut d'occupation des chefs de ménage

L'analyse du statut d'occupation (ou statut d'activité) des chefs de ménage est d'un grand intérêt car il nous permettra de déterminer leur situation vis à vis de l'emploi (qu'il soit rémunéré ou pas).

Dans l'ensemble, la presque totalité des chefs de ménage (94,8%) ont une occupation (en 1994, ce taux avait été estimé à 91,1%). Cette forte proportion des chefs de ménage occupés se comprend aisément quand on considère la responsabilité économique que ceux-ci assument. Pour la gent masculine, la condition préalable (non prescrite) à remplir avant d'accéder au statut de chef de ménage, c'est justement d'exercer une activité qui procure un revenu plus ou moins régulier.

Le groupe des « autres inactifs » qui représente 2,3% de l'ensemble des chefs de ménage, comprend également les chefs de ménage inactifs pour cause de handicap et maladie notamment.

Tabl. 11 : Répartition des CM suivant le statut d'occupation, le milieu de résidence et le Sexe

Statut d'occupation	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ensbl	Hom	Fem	Ensbl	Hom	Fem	Ensbl
Occupé	89,9	74,0	87,6	97,3	92,6	96,9	95,7	85,6	94,8
Inoccupé déjà trav.	3,5	3,8	3,5	0,3	0,7	0,3	0,9	1,9	1,0
Inoccupé jamais trav	0,6	1,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	0,2
Elève/étudiant	1,9	2,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,4	0,7	0,4
Femme au foyer	0,0	10,9	1,6	0,0	1,3	0,1	0,0	4,9	0,4
Retraité/rentier	2,9	0,0	2,5	0,2	0,4	0,2	0,8	0,2	0,7
Autres inactifs	1,2	7,8	2,1	2,2	5,0	2,4	2,0	6,1	2,3
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100								

La proportion des femmes au foyer qui était de 1% en 1994, est estimée en 1998 à 0,4%, soit une baisse de 0,6% .

Les hommes chefs de ménage sont proportionnellement plus occupés que les femmes.

La répartition des chefs de ménage par statut d'occupation diffère selon le milieu de résidence. La proportion des occupés est plus faible en ville (87,6%) qu'en milieu rural (96,9%). Cependant, les inoccupés qui ont déjà travaillé se rencontrent plus dans les villes (3,5%) que dans le milieu rural (0,3%). Il en est de même des retraités (2,5 contre 0,7%), des élèves et étudiants, et des femmes au foyer. Du fait de la spécificité des activités en milieu

rural (essentiellement agro-pastorales) le chômage et la retraite y sont quasi inexistant ; le travail commence tôt et ne s'achève qu'avec l'incapacité physique des paysans.

Presque toutes les régions économiques ont une proportion de chefs de ménage occupés qui est supérieure à la moyenne nationale (Annexe 13). Font exception à la règle, les régions du Centre (92%), de l'Ouest (93,7%), du Nord (92,4%) et du Nord-Ouest (92,7%) et les villes de Ouagadougou, de Bobo Dioulasso, de Banfora et de Ouahygouya font partie de ces régions. Ces mêmes régions présentent des proportions d'élèves et d'étudiants, de femmes au foyer et de retraités supérieures à la moyenne nationale, ce qui est une caractéristique du milieu urbain.

On dénombre chez les chefs de ménage 6,3% d'autres inactifs au Nord et 5,7% au Nord-Ouest. Cette relative forte proportion est certainement due au nombre élevé des chefs de ménage handicapés dans ces régions (cf., parag. 1.2.5).

1.3.2 Situation dans l'emploi des chefs de ménage occupés

Nous allons maintenant nous intéresser aux chefs de ménage occupés et analyser la position de ces travailleurs dans les emplois qu'ils occupent.

Le tableau 12 donne la répartition des chefs de ménage selon la situation dans l'emploi par milieu de résidence et par sexe. Il ressort de ce tableau que sur 100 chefs de ménage occupés, 86 sont des indépendants, c'est à dire qu'ils travaillent à leur propre compte. Cette forte proportion s'explique en milieu rural par une prédominance de l'agriculture de subsistance et, en milieu urbain par l'importance du secteur informel dans l'économie.

Tableau 12 : Répartition des CM suivant la situation dans l'emploi, le milieu de résidence et le sexe

Situation dans l'emploi	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
Indépendant	49,6	71,1	52,2	95,1	92,6	95,0	86,1	85,6	86,0
Salarié sect. public	22,3	11,2	21,0	2,3	3,0	2,4	6,3	5,7	6,3
Salarié sect. privé	25,0	14,5	23,7	0,5	1,2	0,5	5,4	5,5	5,4
Employeur	1,3	0,4	1,2	1,5	0,0	1,4	1,4	0,1	1,3
Aide familial	0,6	1,1	0,6	0,4	2,3	0,5	0,4	1,9	0,5
Apprenti/stagiaire	0,7	0,3	0,7	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2
Bénévole	0,5	0,9	0,5	0,0	0,9	0,1	0,1	0,9	0,2
Non Déclarés	0,1	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Total	100								

Les chefs ménage employeurs, malgré l'importance économique des entrepreneurs individuels au Burkina, sont peu nombreux (1,3%).

L'ordre d'importance dans la répartition de l'ensemble des chefs de ménage selon la situation dans l'emploi est à peu près la même pour chacun des deux sexes. On note toutefois que la proportion des chefs de ménages hommes et employeurs est plus forte que celle des femmes et que pour les CM aides familiaux, les apprentis et les stagiaires, ce sont surtout les femmes qui sont concernées.

D'un milieu de résidence à l'autre, il existe de grandes disparités. En milieu urbain, la proportion des indépendants est de 52,2% contre 95% en milieu rural. Les salariés représentent 44,7% en milieu urbain et seulement 2,4% en milieu rural. Ce fossé entre ville et campagne met en évidence des secteurs totalement distincts d'exercice de l'activité économique. Le milieu rural, davantage axé sur le secteur primaire, s'oppose au milieu urbain qui regroupe des activités secondaires et tertiaires. Ce qui se traduit par une forte concentration des entreprises en milieu urbain.

Si en milieu rural, la structure de la répartition des chefs de ménage selon la situation dans l'emploi varie peu d'un sexe à l'autre, en milieu urbain, on observe une certaine disparité. Sur 100 hommes chefs de ménage, environ 50 sont des indépendants ; pour 100 femmes chefs de ménage, on en compte 71. Mais la proportion des salariés est plus forte pour les hommes (47,3%) que pour les femmes (25,7%).

L'analyse par région économique (Annexe III.14) révèle que 7 régions (sur 10 que compte le pays) ont une proportion des indépendants assez élevée. Parmi les trois régions qui font exception, deux sont des régions à forte concentration de population urbaine (le Centre et l'Ouest). C'est aussi dans ces régions que les ménages des CM salariés sont relativement importants en terme numérique : 17,5% de salariés dans l'Ouest et 26,4% au Centre.

La proportion des employeurs est relativement importante dans le Nord-Ouest (12,4%), certainement parce que la culture de coton, très importante dans cette région, nécessite également une main-d'œuvre considérable, notamment lors de la cueillette et du transport hors des champs.

1.3.3 Branche d'activité des chefs de ménage occupés

Au Burkina Faso, on note la prédominance des activités de la branche agriculture et pêche : environ 4 chefs de ménages sur 5 sont occupés dans cette branche. La branche commerce vient en deuxième position avec 7,7% de chefs de ménage, puis en troisième position arrive la branche Services Administratifs avec 7,5%.

Tableau 13.M : Répartition des CM suivant la branche d'activité, le milieu de résidence et le sexe

Branche d'activité	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
Agriculture et pêche	23,5	17,4	22,7	94,8	88,3	94,4	80,2	64,2	78,9
Mines	0,4	0,9	0,5	0,6	0,0	0,6	0,6	0,3	0,5
Industries manufacturières	9,4	9,1	9,3	0,5	2,5	0,6	2,3	4,7	2,5
Elec, Eau, BTP	7,9	1,0	7,1	0,1	0,2	0,1	1,7	0,4	1,6
Commerce	28,6	47,8	31,0	0,9	3,0	1,1	6,6	18,3	7,5
Services/administ.	26,2	17,2	25,1	2,7	5,5	2,9	7,5	9,5	7,7
Non Déclarés	4,0	6,8	4,4	0,3	0,4	0,3	1,1	2,6	1,2
Total	100								

La branche de l'agriculture n'a pas la même importance d'un sexe à l'autre. Elle intéresse davantage les ménages dont le chef est un homme alors que la préférence de ceux des femmes est portée sur le commerce.

L'importance des branches varie fortement selon les milieux de résidence. Si en milieu rural, la branche agriculture et pêche occupe la première place avec 94,4% des chefs de ménages occupés, en milieu urbain elle ne vient qu'en troisième place avec 22,7% derrière la branche commerce (31,0%) et la branche services administratifs (25,1%).

En milieu rural comme en milieu urbain, la hiérarchie des branches est à peu près la même pour les hommes et pour les femmes (chaque groupe examiné isolément). Néanmoins, on note qu'en milieu urbain la fréquence des femmes dans le commerce est plus importante (leur préférence pour cette branche est plus marquée : 47,8% contre 28,6% pour les hommes).

Les régions du Centre et de l'Ouest (voir annexe III.15) ont des proportions de chefs de ménage occupés dans la branche agriculture et pêche inférieures à la moyenne nationale (respectivement 56,2% et 65,1%). Les branches Commerce, Services administratifs et dans une moindre mesure Industries manufacturières et Electricité, Gaz et Eau sont importantes dans ces régions en terme de nombre de chefs de ménage employés. C'est dans ces régions, particulièrement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso que se trouvent concentrés les grands services administratifs et les principales unités industrielles du pays.

Les mines constituent la deuxième branche d'activité dans la région du Sahel et ce, grâce aux sites aurifères en exploitation dans cette région.

1.3.4 Groupe socio-économique(GSE) des chefs de ménage

La répartition des chefs de ménage selon le groupe socio-économique fait ressortir une forte proportion de ménages dont le chef est agriculteur (Tableau 14.).

Tableau 14 : Répartition des CM suivant le GSE, le milieu de résidence et le sexe

GSE	Urbain			Rural			BURKINA		
	Hom	Fem	Ensbl	Hom	Fem	Ensbl	Hom	Fem	Ensbl
Salariés du public	19,9	8,6	18,3	2,3	2,7	2,3	6,0	4,9	5,9
Salariés du privé structurel	6,0	2,6	5,5	0,1	0,7	0,1	1,3	1,4	1,3
Indépendants ou employeurs non agricoles	25,1	38,9	27,1	2,3	7,0	2,6	7,1	19,1	8,2
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	1,5	1,7	1,5	0,5	3,0	0,7	0,7	2,5	0,9
Agriculteurs de coton	0,5	0,0	0,4	17,0	1,4	15,9	13,5	0,9	12,4
Agriculteurs vivriers	20,4	13,5	19,4	74,7	77,6	74,9	63,2	53,4	62,4
Chefs de ménage inac.	6,1	21,3	8,3	2,4	6,4	2,7	3,2	12,0	3,9
Salariés du privé non structuré	16,2	7,3	14,9	0,5	0,4	0,5	3,8	3,0	3,7
Chômeurs	4,4	6,0	4,6	0,3	0,8	0,3	1,2	2,7	1,3
Total	100								

En effet, sur 100 chefs de ménage, environ 75 sont agriculteurs dont 62 se consacrent aux cultures vivrières et 13 au coton. La proportion des ménages est plus élevée en milieu rural (91,7%) qu'en milieu urbain (9,8%).

Le groupe socio-économique constitué par les indépendants représente 8,2% au niveau national. Les femmes chefs de ménage sont proportionnellement plus importantes dans ce groupe et ce, quel que soit le milieu de résidence considéré.

Les chefs de ménage salariés du secteur moderne (public et privé) représentent 7,2%. Si en plus on prend en compte les salariés du privé non structuré, on obtient une proportion de l'ensemble des chefs de ménage salariés estimée à 10,9%. Mais il convient de préciser que les emplois dans le secteur privé non structuré (ou informel) sont généralement très précaires et rémunérés de façon irrégulière.

Concernant les chefs de ménage salariés il existe une grande disparité entre milieu urbain et milieu rural. Dans les villes, les salariés du secteur moderne sont de 23,8%, alors que leur proportion est de 2,4% en milieu rural. Frange relativement vulnérable de la population, les salariés du privé non structuré constituent un groupe numériquement important en milieu urbain (14,5% contre seulement 0,5% en milieu rural).

Le chômage, phénomène essentiellement urbain, touche 4,6% de chefs de ménage en milieu urbain et 0,3% en milieu rural.

Les agriculteurs vivriers sont bien représentés dans toutes les régions économiques du Burkina et leur proportion varie entre 24,4% dans la région de l'Ouest et 90,6% dans la région du Centre-Nord (voir Annexe III.16).

Les agriculteurs de coton se rencontrent plus fréquemment dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest notamment.

Le travail salarié, toutes catégories confondues, est plus important dans les régions qui ont des agglomérations urbaines importantes (Centre et Ouest).

II CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Seront analysés dans ce paragraphe, la répartition spatiale des ménages, leurs tailles moyennes, les différents types de ménages, et enfin la situation des membres des ménages vis à vis de l'activité économique.

2.1 Répartition spatiale des ménages

Au terme de l'EP II, le nombre de ménages au Burkina Faso est estimé à 1 398 888 dont 22,4% en milieu urbain et 77,6% en milieu rural.

A l'issue de l'EP I réalisée en 1994, le nombre de ménages avait été estimé à 1 211 637 dont 19,4 % en milieu urbain et 80,6 % en milieu rural. Entre 1994 et 1998, le nombre de ménages a augmenté de 15,4 %

Les ménages se répartissent de façon inégale entre les dix régions économiques du pays :

- la région du Centre dont la ville de Ouagadougou concentre à elle seule 23,2 % des ménages ;
- la région de l'Ouest (qui comprend Bobo Dioulasso) et les régions du plateau central (encore appelé plateau mossi) comme le Nord-Ouest (9,1%), le Centre-Est (9,2%), le Centre-Nord (9,1%) apparaissent comme des régions de grande concentration des ménages ;
- enfin, le Sud-Ouest (4,8%), le Sahel (6,9%), régions traditionnellement peu peuplées.

Tableau 15 : Répartition des ménages suivant la région économique et le sexe du CM

Région Economique	Sexe		Ensemble	
	Hommes	Femmes	effectif	%
Ouest	164 559	12 845	177 404	12,7
Nord-Ouest	120 572	9 638	130 210	9,3
Sahel	93 185	3 173	96 358	6,9
Est	112 389	6 423	118 812	8,5
Sud-Ouest	61 148	5 383	66 531	4,8
Centre-Nord	106 341	21 599	127 940	9,1
Centre-Ouest	122 181	6 560	128 741	9,2
Centre	294 191	30 206	324 397	23,2
Nord	91 975	7 909	99 884	7,1
Centre-Est	111 158	17 454	128 612	9,2
Total	1 277 699	121 189	1 398 888	100

2.2 Taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages, c'est le nombre moyen de personnes par ménage. Nous l'analyserons sous plusieurs angles à savoir la région économique, le sexe et le GSE du CM, le niveau d'instruction, l'ethnie et la religion du chef de ménage.

2.2.1 Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence

Pour l'ensemble du pays, la taille moyenne des ménages est de 7,6 personnes, c'est à dire qu'en moyenne 10 ménages comptent 76 personnes. En milieu urbain, cette moyenne est de 5,6 personnes contre 8,2 personnes en milieu rural.

Par rapport à 1994 (7,8), la taille moyenne des ménages n'a baissé que très faiblement (soit environ 2 personnes en moins sur 10 ménages).

Tableau 16 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence, et par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	5,8	4,2	5,6
Rural	8,5	3,5	8,2
Total	7,9	3,8	7,6

Les ménages dirigés par les hommes ont une taille moyenne largement supérieure (environ le double) à celle des ménages dirigés par des femmes (7,9 personnes contre 3,8 personnes).

Si pour les hommes, le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, pour les femmes, la situation est contraire (4,2 personnes en ville contre 3,5 personnes en milieu rural).

2.2.2 Taille moyenne des ménages selon les régions économiques

En examinant la taille moyenne des ménages selon les régions, on remarque qu'elle varie peu d'une région économique à une autre (Tableau 17).

Tableau 17 : Taille moyenne des ménages par région économique, et par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouest	8,5	4,2	8,2
Nord-Ouest	9,0	4,1	8,6
Sahel	7,2	4,7	7,1
Est	7,8	4,4	7,6
Sud-Ouest	6,9	4,6	6,7
Centre-Nord	8,4	2,0	7,4
Centre-Ouest	9,1	3,9	8,8
Centre	6,5	4,0	6,3
Nord	10,7	4,3	10,2
Centre-Est	7,0	4,0	6,6
Total	7,9	3,8	7,6

La région du Nord se distingue néanmoins avec un nombre moyen de 10,2 personnes par ménage. Les régions de l'Ouest (8,2 personnes) et du Centre (8,8 personnes) se situent également au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, le Centre (6,3) a en moyenne la faible taille par ménage. On serait tenter de justifier cette particularité par l'importance des

ménages de Ouagadougou, toutefois il faut remarquer que l'urbanisation ne pourrait pas à elle seule expliquer cette situation, si l'on tient compte de la région de l'Ouest (avec Bobo-Dioulasso).

Notons enfin que pour toutes les régions, les ménages dont les chefs sont de sexe masculin ont une taille moyenne supérieure à celle des ménages dirigés par des femmes.

2.2.3 Taille moyenne des ménages selon le sexe et le GSE du chef de ménage

Le tableau 18 renseigne que par rapport aux groupes socioéconomiques, les ménages de très grandes tailles sont ceux dont le chef est agriculteur ; en effet les ménages des agriculteurs vivriers et les agriculteurs de coton ont respectivement en moyenne 7,9 personnes et 10,2 par ménage (les plus élevés de tous les GSE).

Les ménages des salariés du privé non structuré (3,9 personnes par ménage) ont une taille moyenne bien inférieure à la moyenne nationale. Du reste, Il s'agit d'une population de ménages qui réside essentiellement en milieu urbain. (cf. paragraphe 2.2.3).

Tableau 18 : Taille moyenne des ménages selon le GSE du CM, le milieu de résidence et le sexe

GSE	Urbain			Rural			BURKINA		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
Salariés du public	5,6	5,0	5,5	5,1	2,4	4,9	5,4	4,1	5,3
Salariés du privé structuré	5,7	4,5	5,6	3,9	3,5	3,8	5,6	4,2	5,5
Indépendants ou employeurs non agricoles	5,4	4,2	5,1	5,8	3,6	5,4	5,5	4,1	5,2
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	4,5	2,3	4,2	6,3	4,3	5,6	5,5	3,8	5,1
Agriculteurs de coton	5,0	-	5,0	10,3	6,6	10,3	10,2	6,6	10,2
Agriculteurs vivriers	8,0	4,8	7,7	8,3	3,4	8,0	8,3	3,6	7,9
Chefs de ménage inactifs	6,5	4,2	5,7	8,9	3,5	8,0	7,9	4,0	6,9
Salariés du privé non structurés	4,0	2,3	3,8	5,1	1,5	4,8	4,1	2,2	3,9
Chômeurs	6,2	4,9	5,9	10,1	2,0	8,8	6,9	4,4	6,5
Total	5,8	4,2	5,6	8,5	3,5	8,2	7,9	3,8	7,6

Pour les différents groupes socio-économiques, les tailles moyennes des ménages dont les chefs sont des hommes sont supérieures à celles des ménages qui sont sous la responsabilité des femmes. Seulement les écarts sont moins importants pour les salariés (qu'ils soient du public ou du privé structuré et ou non structuré) et pour les indépendants ou employeurs. Cette hiérarchie de la supériorité des tailles moyennes des ménages dirigés par les hommes par rapport à celles des ménages dont le chef est une femme est conservée quel que soit le milieu de résidence.

2.2.4 Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Tableau 19 : Taille moyenne des ménages selon l'instruction, et le sexe du CM

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans niveau	8,4	3,7	8,0
Primaire incomplet	6,3	4,4	6,1
Primaire complet	6,7	4,7	6,5
Secondaire incomplet	4,9	4,0	4,8
Second. Complet + Supérieur	4,3	2,6	4,2
Non déclarés	9,2	4,5	8,8
Total	7,9	3,8	7,6

Le nombre moyen de personnes par ménage varie avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Ce nombre moyen va de 8 personnes pour les CM qui sont sans niveau, à 4,2 personnes pour ceux dont les CM ont le niveau du secondaire (complet ou incomplet) ou du supérieur.

Ce constat reste valable quel que soit le sexe du chef de ménage. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les chefs de ménage qui ont un niveau d'instruction élevé, adoptent plus facilement le planning familial et sont proportionnellement moins polygames, toutes choses qui tendent à limiter la taille de leurs ménages. Par contre, pour les chefs de ménage sans niveau d'instruction ou de faible niveau, la plupart d'entre eux adoptent plus difficilement le planning familial.

2.2.5 Taille moyenne des ménages selon l'ethnie du chef de ménage

D'une ethnie à une autre, le nombre moyen de personnes par ménage varie peu. Cependant, les ménages sénoufo ont une taille moyenne largement au-dessus de la moyenne nationale, soit 10,1 personnes par ménage. D'autres groupes ethniques comme les mossi, les gourounsi ont des tailles moyennes de ménage supérieures à la moyenne (comme en 1994)

Les ménages dont les chefs sont des étrangers constituent une population assez particulière. La taille moyenne des ces ménages (3,9 personnes) se situe bien en deçà de la moyenne nationale. Cela pourrait tenir du fait que certains parmi les CM étrangers n'ont pas toute leur famille au Burkina, à la forte proportion de célibataires en leur sein, à la présence de fonctionnaires internationaux ou occidentaux en leur sein. Le tableau suivant donne un aperçu de cette situation .

Quelle que soit l'ethnie, les ménages dirigés par les hommes ont une taille moyenne plus élevée que ceux dont le chef est une femme. Les ménages dirigés par les hommes sénoufo ont une taille moyenne de 10,6 personnes, alors que ceux dirigés par les femmes ont seulement de 2 personnes.

Tableau 20 : Taille moyenne des ménages selon l'ethnie et le sexe du CM

Ethnie/Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Etrangers	4,5	2,2	3,9
Mossi	8,1	3,4	7,7
Dioula	7,3	5,5	7,1
Peulh	7,5	4,3	7,4
Bissa	7,3	4,4	6,9
Gourmantché	7,6	4,5	7,4
Gourounsi	8,3	5,1	8,0
Bobo	7,4	3,7	7,1
Samo	7,7	4,2	7,4
Sénoufo	10,6	2,0	10,1
Lobi	7,2	4,6	6,8
Dagari	6,6	6,5	6,6
Gouin	8,3	4,2	8,0
Autres ethnies	8,3	4,0	8,1
Non Déclarés	10,3	-	10,3
Total	7,9	3,8	7,6

2.2.6 Taille moyenne des ménages selon la religion du chef de ménage

En considérant les principales religions pratiquées au Burkina, les CM musulmans et les CM animistes dirigent des ménages qui présentent la caractéristique d'avoir les plus grandes tailles en moyenne, soit 8 personnes par ménages. (il est à remarquer que la faible proportion des ménages dont les chefs sont sans religion enlève toute importance exagérée à leur taille moyenne de 8,3 personnes). La pratique de la polygamie et une conception nataliste encore de mise au sein d'une frange importante des adhérents à ces deux religions, seraient des facteurs qui favorisent le niveau de leur taille.

Tableau 21 : Taille moyenne des ménages selon la religion et le sexe du CM

Religion du CM	Hommes	Femmes	Ensemble.
Musulman	8,3	4,0	8,0
Catholique	6,6	3,9	6,3
Protestant	6,2	3,8	5,9
Animiste	8,5	3,2	8,0
Autre religion	5,8	-	5,8
Sans religion	8,8	2,0	8,3
Non Déclarés	9,9	2,5	7,9
Total	7,9	3,8	7,6

Les ménages dont le chef est chrétien (catholique ou protestant) ont une taille inférieure à la moyenne nationale.

Pour toutes les principales religions, la taille moyenne des ménages dont le chef est de sexe masculin est supérieure à celle des ménages dirigés par des femmes.

Contrairement aux ménages dirigés par des hommes animistes, les ménages ayant pour chefs des femmes animistes ont une taille moyenne inférieure à celle des ménages dirigés par les femmes catholiques et protestantes.

2.2.7 Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial du chef de ménage

La taille moyenne des ménages varie selon la situation matrimoniale des CM.

Tableau 22 : Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial, et le sexe du CM

Situation Matrimoniale du CM	Sexe du CM		Total
	Hommes	Femmes	
Célibataire	2,8	2,2	2,7
Marié(e) monogame	6,3	4,3	6,3
marié(e) polygame	11,9	3,8	11,6
Veuf(ve)	5,5	3,9	4,3
Divorcé(e)/séparé(e)	4,7	3,2	3,9
Union libre	3,3	2,6	3,3
Non Déclarés	5,9	-	5,9
Total	7,9	3,8	7,6

Les ménages dont le chef est marié polygame ont une taille moyenne de 11,6 personnes ; soit 4 fois celle des ménages dont le chef est célibataire.

Les ménages dont le chef est veuf (ve), divorcé(e) ou séparé(e) ont des tailles moyennes légèrement plus élevées que celles des ménages dirigés par des célibataires.

2.3 TYPES DE MENAGES

La typologie des ménages sera examinée sous deux approches différentes. La première se fera sur la base du nombre de couple dans le ménage et la deuxième sur le lien de parenté des membres du ménage avec le chef du ménage.

2.3.1 Typologie sur la base du nombre de couples dans le ménage

En considérant l'ensemble des ménages burkinabé, on note une forte proportion des ménages à couple unique (72%). Les ménages qui comprennent deux couples représentent 11,1% et les ménages n'en comportant aucun 10,3 %.

En prenant en compte le sexe du CM, on note que dans 97,6 % des cas, les femmes dirigent des ménages qui sont constitués d'un seul couple (39,3%) ou qui sont sans couple du tout (58,3%). Par contre, les hommes sont surtout à la tête de ménages mono-couple (75,1%) et de ménages constitués de deux couples(12%).

Tableau 23 : Répartition des CM suivant le nombre de couples, le milieu de résidence et le sexe

Nombre de couples	Urbain			Rural			BURKINA		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
Pas de couple	14,3	65,7	21,8	3,4	53,8	6,9	5,7	58,3	10,3
1 couple	79,2	32,0	72,4	74,0	43,7	71,9	75,1	39,3	72,0
2 couples	5,1	2,0	4,7	13,9	0,3	12,9	12,0	0,9	11,1
3 couples et +	1,1	0,0	0,9	7,4	0,5	6,9	6,1	0,3	5,6
Non Déclaré	0,2	0,3	0,2	1,3	1,8	1,4	1,1	1,2	1,1
Total	100								

Comparativement à 1994, la structure d'ensemble de la répartition des ménages selon le nombre de couples dans le ménage n'a pas connu de grand changement tant au niveau de l'ensemble des ménages burkinabé que des deux sexes.

La structure des ménages selon le nombre de couples diffère selon qu'on est en milieu urbain ou rural. Si les ménages constitués d'un seul couple représentent une large part dans les deux cas (72,4% en milieu urbain et 71,9% en milieu rural), il n'en est pas de même pour les ménages de zéro couple qui sont plus relativement bien représentés en milieu urbain (21,8%) qu'en milieu rural (4,7%). En milieu rural, les ménages de deux couples (12,9%) constituent le deuxième type de ménages par ordre d'importance numérique. Enfin, il convient de relever que les ménages de trois couples et plus qui sont d'une proportion de 0,9% dans les villes, représentent une part bien plus importante en milieu rural : 6,9%.

Cela se justifie d'ailleurs fort bien si l'on tient compte du fait qu'en milieu rural la vie communautaire est dans une certaine mesure, encore de mise malgré les mutations socio économiques aux effets déjà perceptibles ; alors que les citadins, échappant quelque peu aux pesanteurs socio culturelles diverses d'une part et d'autre part confrontés aux réalités économiques quotidiennes, optent de plus en plus pour des ménages mono-couple (monogamie) ou sans couple (célibat jusqu'à un âge avancé).

En analysant la structure des ménages selon le nombre de couples au niveau des différentes régions du pays (Annexe III.17), il se dégage les observations suivantes :

- la quasi-totalité des régions présente une structure semblable à celle de l'ensemble des ménages burkinabé : forte proportion pour les ménages composés d'un couple et ceux de deux couples ;
- quatre régions se distinguent par des proportions des ménages sans couples largement supérieures à la moyenne nationale. Ce sont : le Centre Nord (17,8%), le Centre (14,4%), le Sud-Ouest (14,3%) et le Nord (14%).
- Les ménages constitués de trois couples et plus sont relativement peu nombreux dans les régions de l'Est (2,2 %), du Sud-Ouest (1,1%), du Centre (3,7%) et surtout du Centre-Est (0,7%). Dans la région du Nord, cette catégorie de ménages représente 12,6%, soit plus du double de la moyenne nationale.
- Dans la région du Centre-Est, la quasi-totalité des ménages sont constitués d'un seul couple (90,9%).

2.3.2 Typologie sur la base du lien de parenté avec le CM

Au Burkina Faso, il est difficile de bâtir une typologie sur la base du lien de parenté avec le CM, tellement les combinaisons possibles sont nombreuses et diverses. Néanmoins, on notera que 40,4 % des ménages sont constitués de couples vivant avec leur(s) enfant(s), ce qui fait de cette catégorie de ménages, le type prédominant. Le type de ménages qui vient en deuxième position est celui des ménages constitués d'un ou de plusieurs couples vivant non seulement avec leur (s) enfant(s), mais aussi avec des collatéraux du CM. Ce type de ménages représente 6,3% des ménages du pays. Le troisième type par ordre d'importance numérique est l'ensemble des ménages isolés (soit 5%).

Tableau 24 : Répartition des CM selon la typologie basée sur le lien de parenté et le milieu de résidence

Type de ménage	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
1 personne (CM)	11,6	3,1	5,0
1 personne + enfants	5,7	2,7	3,3
Couple + enfants	34,3	42,1	40,4
Couple + enfants + ascendants	1,1	4,7	3,9
Couple + enfants + descendants	1,7	1,2	1,3
CM + collatéraux	2,8	0,8	1,3
Couple +enfants +collatéraux	8,6	5,6	6,3
Couple + ascendants +collatéraux	0,2	0,5	0,4
Autres types	34,0	39,4	38,2
Total	100	100	100

« Couple(s) plus enfant(s) plus ascendants » constituent également un type de ménages relativement important dans le paysage des ménages du Burkina car il a une part de 3,9%.

Le ménage monoparental occupe également une place importante (3,3%) surtout en milieu urbain où 5,7% des ménages sont concernés.

Enfin, notons que «les autres types de ménages » qui regroupe tous les types autres que ceux clairement définis dans le tableau 24 représentent 38,2 % du total des ménages . La situation n'est pas la même selon qu'on est en ville ou en zone rurale. En ville, la proportion de ménages composés d'au moins un couple vivant avec leur(s) enfant(s) est plus faible qu'en milieu rural (34,3% contre 42,1%). Dans le même temps, les ménages isolés sont en nombre relativement plus importants en milieu urbain où ils représentent 11,6% contre à peine 3,1% en milieu rural.

Les ménages comportant des collatéraux du chef de ménage représentent une part plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, il est fréquent de trouver dans les villes du Burkina des ménages qui, pour divers motifs dont les études notamment, hébergent un frère ou sœur, un neveu ou nièce ou autre collatéral(e) du CM.

Les ménages constitués d'au moins un couple vivant avec leur(s) enfant(s) et un des ascendants du CM sont quatre fois plus important en milieu rural. Ce rapport en faveur du milieu rural reflète le fait que la grande majorité des personnes âgées ne résident pas dans les ménages de leurs enfants qui sont en ville contrairement à ce qui est observé en milieu rural.

Dans l'ensemble, la situation dans les différentes régions est assez voisine de ce qui est observée au niveau national (voir annexe 18). On notera que dans les régions de l'Ouest (7,1%), au Centre-Nord (8,4%) et au Centre (6,6%), la proportion des ménages individuels est au dessus de celle du pays. Les ménages comportant des ascendants du CM sont plus fréquents au Centre-Est (10,2%), au Centre-Ouest (5,6%), à l'Est (5,1%) et au Nord-Ouest (4,0%). Les ménages comportant en leur sein des collatéraux du chef de ménage se rencontrent plus au Centre-Nord, à l'Est, au Centre et au Centre-Nord.

2.4 MENAGES, SITUATION DES MEMBRES ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans cette partie nous proposons de traiter au niveau des ménages les ressources humaines, facteur de production et de création de richesse.

2.4.1 Nombre d'actifs par ménage

Le nombre moyen d'actifs par ménage est de 3,3 personnes au niveau national. Ce nombre varie selon le milieu de résidence, le groupe socio-économique du chef de ménage et la région économique. Alors qu'en milieu urbain, le nombre moyen d'actifs est de 2,2 personnes, en milieu rural il est de 3,6 personnes. Les régions économiques du Nord et du Centre-Ouest enregistrent respectivement les moyennes les plus élevées 4,3 et 4,0 personnes. Les régions du Sahel et du Centre connaissent les moyennes les plus faibles qui sont respectivement 2,8 et 2,9 personnes. Les groupes socio-économiques des agriculteurs de rente et des agriculteurs de produits vivriers qui emploient beaucoup de main-d'œuvre enregistrent respectivement 4,7 et 3,6 actifs en moyenne par ménage. Par contre chez les salariés du public et du privé structuré, le nombre moyen d'actifs par ménage est de 1,9 personnes.

2.4.2 Nombre d'actifs occupés par ménage

Le nombre moyen d'actifs occupés est de 3,3 personnes pour l'ensemble du pays. En milieu urbain il est de 1,9 contre 3,6 en milieu rural. Les régions économiques du Centre-Ouest et du Nord se distinguent par leur moyenne d'actifs occupés par ménage qui sont respectivement de 3,9 et de 4,3 personnes. Les groupes socio-économiques des agriculteurs de coton et de produits vivriers enregistrent respectivement 4,7 et 3,6 personnes actives occupées par ménage contrairement aux autres dont le nombre moyen par ménage est inférieur à trois (3) personnes.

2.4.3 Nombre d'inactifs par ménage

Au Burkina Faso, le nombre moyen d'inactifs par ménage est de 4,2 personnes et, cette moyenne est plus élevée en milieu rural (4,5) qu'en milieu urbain (3,3). Suivant les régions économiques, on note que ce sont les régions économiques du Nord (5,9), du Nord-Ouest (5,1) et du Centre-Ouest (4,8) qui enregistrent les plus importantes moyennes d'inactifs. Au niveau des groupes socio-économiques, les ménages des agriculteurs de coton et ceux de produits vivriers font face à un nombre d'inactifs très élevés (respectivement 5,5 et 4,4 inactifs par ménage).

CHAPITRE III : LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES DE BASE

Introduction

La notion de besoins de base est variable, mais on y retrouve généralement : la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement. Des aspects comme le logement, la nutrition, la planification familiale, etc., peuvent figurer en fonction des priorités. C'est ainsi que l'Enquête prioritaire met l'accent sur quatre domaines des besoins de base : l'éducation, la santé, la nutrition et le logement.

L'enquête prioritaire accorde une certaine importance aux indicateurs des besoins de base. En effet, les indicateurs sur les besoins de base permettent d'entrevoir les conséquences à long terme de certaines politiques, tout simplement parce que ce sont des intrants importants pour le capital humain et qu'ils influencent donc l'aptitude future à gagner des revenus ainsi que le bien-être. En second lieu, ils sont relativement faciles à mesurer, du moins par rapport aux indicateurs qui utilisent les revenus et les dépenses. En troisième lieu, l'ajustement structurel fait appel de façon typique à des réformes de politiques fiscales qui s'efforcent de réduire le déficit fiscal au moyen de réductions des dépenses gouvernementales. Dans de nombreux pays, on réduit ainsi les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement tout en réduisant ou supprimant complètement les subventions pour des aliments de première nécessité. Ces mesures d'austérité peuvent aller à l'encontre de l'accès des ménages aux services répondant à des besoins de base et donc nuire à leurs membres et par suite limiter la portée de politique de développement.

Ce chapitre est structuré en deux sections. La première section traite des principales caractéristiques des logements des ménages (zone de résidence, du type de logement du ménage, etc...) et des aspects assainissement et environnement du logement (lieu d'aisance, type de sanitaire, évacuation des ordures ménagères, etc ...). La seconde section traite des problèmes d'accès aux services de base : temps mis pour accéder aux services de base les plus proches, moyen de transport le plus utilisé, utilisation des services de base et raisons de la non - utilisation des services de base.

Les principaux niveaux d'analyse retenus sont l'ensemble du pays, le milieu de résidence, la région et le groupe socio-économique du chef de ménage.

I. LOGEMENT ET CONFORT DES MENAGES.

L'habitat se définit comme l'aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Aussi bien au niveau international que national, le problème de l'habitat a toujours été une préoccupation majeure, car beaucoup de pays sont encore loin de pouvoir répondre aux besoins vitaux de leur population en matière de logement et de services de base. Les problèmes de logement sont étroitement liés aux problèmes d'urbanisation qui contribuent à la naissance de bidonvilles dans les Centres urbains, et constituant de ce fait une entrave au développement économique et social. Une stratégie mondiale de l'habitat a été adoptée en 1988 avec pour objectif de faciliter l'accès à un logement décent pour tous d'ici la fin du siècle. Elle préconise donc qu'au niveau de chaque pays des efforts soient faits pour permettre de produire, améliorer et entretenir l'habitat, les infrastructures et les services pour toutes les couches de la population.

L'intérêt des indicateurs sur l'habitat est de caractériser le cadre de vie des ménages et d'établir des liens entre ce cadre et leurs conditions de vie. On s'attend à ce que les ménages les plus démunis vivent dans un habitat plus précaire et plus insalubre, contribuant ainsi à un état sanitaire déficient et à une faible productivité.

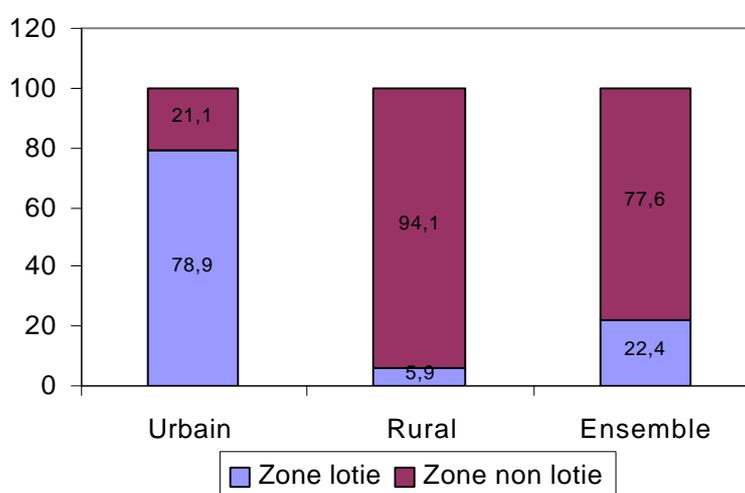
1.1 CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION DES MENAGES

Les principales caractéristiques de l'habitat du ménage étudiées sont le type de bâtiment, les matériaux de construction des murs extérieurs, la nature de la toiture du bâtiment principal, la nature du sol. Sont également pris en compte, le nombre de pièces à usage d'habitation et l'existence ou pas d'une pièce pour la cuisine.

1.1.1 Zone de résidence du ménage (zone lotie, zone non lotie)

1.1.1.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Graphique 1 : Répartition des ménages selon la zone d'habitation et le milieu de résidence



La variable relative à la zone de résidence présente un intérêt surtout en milieu urbain, en ce sens que l'accessibilité à certains services sociaux de base tels que l'eau courante et l'électricité, est fortement tributaire de la zone de résidence.

Dans l'ensemble du pays, comme le montre le graphique 1, il n'y a que 22,4% des ménages qui habitent en zone lotie. Ces ménages sont essentiellement urbains. En effet, près de 79% des ménages urbains habitent en zone lotie, contre 21% en zone non lotie.

1.1.1.1.1 Par région

La répartition des ménages selon la région économique et la zone de résidence (tableau 1) fait ressortir que la proportion de ménages habitant en zone lotie est relativement plus importante dans les régions abritant d'importants Centres urbains. C'est le cas du Centre avec 45,3% de ménages vivant en zone lotie à cause de la capitale Ouagadougou, de la région Ouest, avec 33,8% de ménages en zone lotie du fait de la ville de Bobo-Dioulasso.

Tableau 1: Répartition des ménages selon la région et la zone d'habitation (en %)

		Zone de résidence		Total
		Zone lotie	Zone non lotie	
Région économique	Ouest	33.8	66.2	100
	Nord-Ouest	11.6	88.4	100
	Sahel	5.7	94.3	100
	Est	8.2	91.8	100
	Sud-Ouest	13.2	86.8	100
	Centre-Nord	5.6	94.4	100
	Centre-Ouest	17.9	82.1	100
	Centre	45.3	54.7	100
	Nord	21.0	79.0	100
	Centre-Est	12.4	87.6	100
Ensemble		22.4	77.6	100

On note très peu de ménages vivant en zone lotie dans les régions comme le Sahel, le Centre-Nord et l'Est qui sont des régions à forte prédominance rurale.

1.1.1.1.2 Suivant le GSE du chef de ménage

La proportion de ménages habitant en zone lotie est très élevée au sein des GSE qu'on trouve surtout dans les Centres urbains. Il s'agit notamment des ménages de salariés, d'indépendants ou employeurs, et de chômeurs. Dans cette catégorie de ménages la proportion qui vit en zone lotie varie de 70% à 80% (tableau 2).

Par contre plus de 90% des ménages d'agriculteurs (de coton et vivriers) habitent dans des zones non loties, puisqu'il s'agit généralement de ménages ruraux.

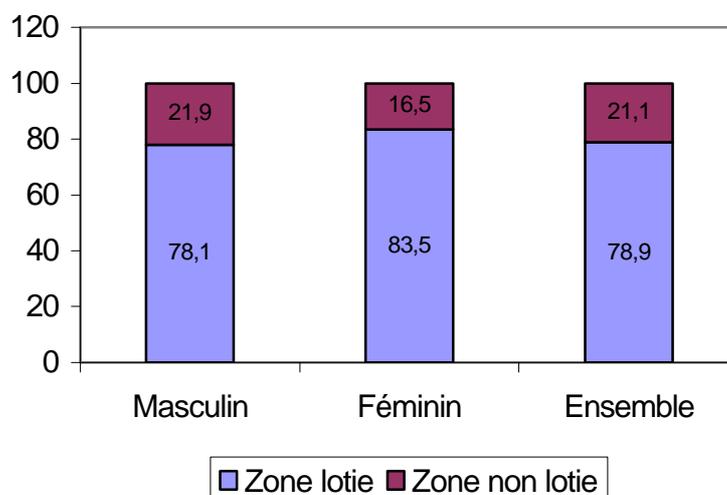
Tableau 2 : Répartition des ménages selon le GSE du chef de ménage et la zone d'habitation (en %).

		Zone de résidence		Total
		Zone lotie	Zone non lotie	
Groupe socio-économique	Salariés du public	71.4	28.6	100
	Salariés du privé structuré	79.9	20.1	100
	Salariés du privé non structurés	79.2	20.8	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	73.1	26.9	100
	Agriculteurs de coton	3.8	96.2	100
	Agriculteurs vivriers	7.6	92.4	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	39.6	60.4	100
	Chômeurs	73.4	26.6	100
	Chefs de ménage inactifs	43.8	56.2	100
	Ensemble	22.4	77.6	100

1.1.1.1.3 Suivant le sexe du chef de ménage en milieu urbain

L'analyse du graphique 2 relatif à la répartition des ménages urbains par rapport à la zone de résidence et au sexe du chef de ménage montre qu'il n'y a pas une discrimination significative par rapport au sexe du chef de ménage. Du point de vue de la zone de résidence la proportion de ménages dirigés par des femmes et vivant en zones non loties (16,5%) n'est pas très éloignée de celle des hommes chefs de ménage dans la même situation (21,9%).

Graphique 2: Répartition des ménages urbains selon le sexe du chef de ménage et la zone d'habitation



1.1.2 Type de bâtiment du logement du ménage

Les types de bâtiment considérés dans la présente enquête sont ceux à usage d'habitation par les ménages. Ils sont constitués par :

- les *immeubles à appartement* qui sont des bâtiments de type moderne d'un à plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements, chaque appartement pouvant abriter au moins un ménage ;
- les *villas* qui sont des maisons individuelles de type moderne comportant un séjour, des chambres, ainsi que des commodités intérieures (cuisine, douche, WC avec fosse septique, etc.) et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison.
- les *maisons individuelles simples* qui sont des maisons individuelles n'ayant pas le standing d'une villa ;
- les *maisons à plusieurs logements* qui sont construites sans niveau et sont formées de plusieurs logements séparés et pouvant abriter plusieurs ménages ;
- les *maisons traditionnelles* sont constituées de cases et de tout autres types de maisons traditionnelles .

1.1.2.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Le type de logement dépend en général du niveau de revenu du ménage et des valeurs socio-culturelles du milieu où il vit.

A l'examen du tableau 5 on note qu'un peu plus de la moitié des ménages burkinabè (53,9%) vivent dans des maisons traditionnelles. Ensuite viennent les maisons individuelles avec 34,5%.

Tableau 3 : Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Type de logement	Immeuble à appartem.	.5	.0	.1
	Villa	7.6	.4	2.0
	Maison individuelle	60.7	26.9	34.5
	Bâtim. à +sieurs log	25.2	2.7	7.8
	Maisons tradition.	5.8	67.9	53.9
	Autres	.2	2.1	1.7
Total		100	100	100

Source: EP II

Cependant il existe une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. Les ménages ruraux habitent surtout dans des maisons traditionnelles (67,9%), tandis qu'en milieu urbains les ménages vivent soit dans des maisons individuelles (60,7%), soit dans des maisons dont le bâtiment a plusieurs logements (25,2%).

1.1.2.2 Par région

Comme le montre le tableau 4, on observe des disparités entre les régions quant au type de logement des ménages. En effet la proportion de ménages dont le logement est de type traditionnel est relativement plus élevée dans les régions de l'Est (76,5%), du Sud-Ouest (74,6%), du Centre-Nord (69,9%) et du Centre-Est (73,6%) par contre elle l'est moins pour le Centre (35,8%), l'Ouest (42,3%), le Nord (39,9%). Quant aux logements de type villa, le Centre en compte 4,8% et l'Ouest 2,9%, contre 2,0% au niveau national. Comme précédemment énoncé, cela serait dû aux différences de valeurs socio-culturelles entre les régions, au niveau de développement économique de chaque région et aussi au degré d'urbanisation de chaque région.

Tableau 4 : Répartition des ménages selon le type de logement et la région (%)

Total		Type de logement						Total	
		Immeuble à appartem.	Villa	Maison individuelle	Bâtim. à +sieurs log	Maisons tradition.	Autres		
Région économique	Ouest	.2	2.9	41.2	13.0	42.4	.3	100	
	Nord-Ouest		.3	34.5	5.3	59.2	.7	100	
	Sahel		.1	34.5	1.3	45.1	19.0	100	
	Est		.6	20.3	1.7	76.5	.9	100	
	Sud-Ouest			19.7	5.5	74.6	.2	100	
	Centre-Nord		.5	28.3	1.1	69.9	.2	100	
	Centre-Ouest			1.4	34.0	3.9	59.6	1.1	100
	Centre	.4	4.8	41.9	17.0	35.8	.1	100	
	Nord			1.2	50.4	8.3	39.9	.2	100
	Centre-Est			1.8	22.3	1.9	73.6	.4	100
Ensemble		.1	2.0	34.6	7.8	53.8	1.7	100	

Source: EP II

1.1.2.3 Suivant le GSE du chef de ménage

De l'examen du tableau 5 il ressort que 69,9% des ménages d'agriculteurs de coton et 67,8% des ménages d'agriculteurs vivriers logent dans les maisons traditionnelles. Les ménages de salariés du public et du secteur privé non structuré vivent dans les trois type de logement que sont les maisons individuelles, les bâtiments à plusieurs logements et les villas.

On note que 15,3% et 19,0% respectivement de ménages de salariés du public et du privé logent dans des villas contre une moyenne nationale de 2,0% de ménages vivant dans ce type de logement. Les ménages de salariés du secteur privé non structuré et de chômeurs logent essentiellement dans des maisons individuelles.

Tableau 5: Répartition des ménages selon le type de logement et le GSE du chef de ménage

Total		Type de logement						Total
		Immeuble à appartem.	Villa	Maison individuelle	Bâtim. à +sieurs log.	Maisons tradition.	Autres	
Groupe socio-économique	Salariés du public	1.0	15.3	57.7	24.6	1.5		100
	Salariés du privé structuré	2.1	19.0	45.1	31.7	1.4	.7	100
	Salariés du privé non structurés	.2	3.3	64.4	26.2	4.7	1.2	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	.2	5.3	59.0	25.5	9.9	.2	100
	Agriculteurs de coton		.0	26.8	3.3	69.6	.3	100
	Agriculteurs vivriers	.0	.1	27.3	2.4	67.8	2.4	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis		3.0	44.7	17.4	32.5	2.5	100
	Chômeurs		5.5	64.4	17.6	12.5		100
	Chefs de ménage inactifs		3.1	44.2	15.3	35.1	2.3	100
Ensemble		.1	2.0	34.5	7.8	53.8	1.7	100

Source: EP II

1.1.3 Matériaux de construction des murs extérieurs du bâtiment principal

La qualité d'un logement dépend en partie des matériaux utilisés pour sa construction. Dans le contexte de la présente enquête, il s'agit du type de matériaux utilisés pour la construction du mur du bâtiment principal qu'occupe le ménage. Ces matériaux peuvent être du béton, des pierres, des parpaings, des briques cuites, du banco, de la paille ou autres matériaux (tente, etc.).

1.1.3.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Il ressort du tableau 6, que la plupart des ménages burkinabè (80,3%) vivent dans des logements dont les murs sont en banco. Il n'y a que 10,8% de logements en dur (béton, pierres, parpaing et briques cuites).

En milieu rural, on observe jusqu'à 88,3% de logements dont les murs sont en banco contre 52,7% en milieu urbain. Quant aux logements construits en dur, il n'y en a que 2,3% en milieu rural contre 46,6% en milieu urbain.

Tableau 6 : Répartition des ménages selon le type de matériau du bâtiment principal et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Matériau des murs extérieurs	Béton,Pierres,parpain	42.9	1.6	10.9
	Briques cuites/compr.	3.7	.7	1.4
	Banco	52.6	88.4	80.4
	Paille	.3	8.1	6.3
	Autre	.5	1.2	1.0
Total		100	100	100

Source: EP II

1.1.3.2 Par région

Si on considère la région (Tableau 7), le banco reste le matériau le plus utilisé pour la construction des logements des ménages. En effet, dans chacune des régions on a plus de 60% des ménages habitant des maisons en banco. La proportion de logements en banco atteint même près de 95% dans la région du Nord-Ouest et 97% dans celle du Sud-Ouest. La paille est surtout utilisée dans la région Nord (30,8%) et Centre-Nord (20,3%). Les logements construits en béton, pierres ou parpaings sont plus répandus à l'Ouest (25,5%), et au Centre (22,6%).

Tableau 7 : Répartition des ménages selon la région et le type de matériau du bâtiment principal

		Matériau des murs extérieurs					Total
		Béton,Pierres, parpain	Briques cuites/compr.	Banco	Paille	Autre	
Région économique	Ouest	25.5	3.1	69.7	.9	.8	100
	Nord-Ouest	2.8	.5	94.9	1.6	.2	100
	Sahel	1.0	.5	64.7	30.8	3.0	100
	Est	3.6	.8	91.7	3.4	.5	100
	Sud-Ouest	1.9	.4	96.5	.7	.5	100
	Centre-Nord	1.5	1.6	74.7	20.3	1.9	100
	Centre-Ouest	4.8	2.0	89.1	3.9	.2	100
	Centre	22.6	1.5	71.9	2.8	1.2	100
	Nord	6.0	1.0	90.6	1.6	.8	100
	Centre-Est	8.2	.9	82.5	7.2	1.2	100
Ensemble		10.9	1.4	80.4	6.3	1.0	100

1.1.3.3 GSE du chef de ménage

Le tableau 8 ci-dessous indique que près de 60% des ménages dont le chef est un salarié du public ou du privé logent dans des maisons en béton, pierres ou parpaing et, plus de 30% d'entre eux vivent dans des logements en banco. Quant aux ménages de salariés du privé non structuré, plus de la moitié sont dans des maisons faites en banco et 40,5% dans des maisons en béton, pierres ou parpaing. Les ménages des autres GSE habitent majoritairement dans des maisons en banco, particulièrement les agriculteurs de coton et vivriers avec respectivement 96,1% et 87,4% de ménages de cette catégorie qui sont concernés.

Tableau 8 : Répartition des ménages selon le type de matériau du bâtiment principal et le GSE

	Matériau des murs extérieurs					Total	
	Béton,Pierres, parpain	Briques cuites/compr.	Banco	Paille	Autre		
Salariés du public	58.9	4.2	36.8		.1	100	
Salariés du privé structuré	60.4	7.2	31.7		.7	100	
Salariés du privé non structurés	40.5	2.7	54.2	2.1	.5	100	
Indépendants ou employeurs non agricoles	34.2	4.1	60.2	.6	.9	100	
Agriculteurs de coton	.5	.9	96.1	2.0	.5	100	
Agriculteurs vivriers	1.4	.5	87.4	9.3	1.4	100	
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	17.9	3.1	76.5	2.5		100	
Chômeurs	30.8	2.0	65.9	.6	.7	100	
Chefs de ménage inactifs	22.1	3.4	71.8	2.7		100	
Ensemble		10.9	1.4	80.4	6.3	1.0	100

1.1.4 Nature de la toiture du bâtiment principal du ménage

1.1.4.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Au niveau de l'ensemble du pays, les trois types de matériaux les plus utilisés pour la toiture sont par ordre d'importance la tôle ondulée (39%), la paille (33,1%) et la terre battue (26,8%).

La tôle comme matériau pour la toiture se rencontre surtout en milieu urbain. En effet plus de 90% des ménages urbains habitent dans des maisons dont la toiture est en tôle. Par contre en milieu rural, les matériaux naturels sont les plus utilisés avec respectivement 42,1% de maisons dont la toiture est en paille et 33,4% en terre battue.

Tableau 9 : Répartition des ménages selon la nature de la toiture du bâtiment principal et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Matériau de la toiture	Béton	.9	.0	.2
	Tôle	92.2	23.5	39.0
	Tuile	.3	.3	.3
	Terre battue	4.3	33.4	26.8
	Paille	2.2	42.1	33.1
	Autres	.1	.7	.6
Total		100	100	100

Source: EP II

1.1.4.2 Par région

Tableau 10 : Répartition des ménages selon la nature de la toiture du bâtiment principal et la région

		Matériau de la toiture						Total
		Béton	Tôle	Tuile	Terre battue	Paille	Autres	
Région économique	Ouest	.6	55.0	.3	23.0	21.1		100
	Nord-Ouest		24.0	.4	69.5	5.1	1.0	100
	Sahel		3.7	.6	39.1	52.1	4.5	100
	Est		21.1		4.4	74.5		100
	Sud-Ouest		19.5	.2	77.3	3.0		100
	Centre-Nord	.1	16.4	.3	23.3	59.3	.6	100
	Centre-Ouest	.2	44.5	.3	38.5	16.1	.4	100
	Centre	.4	68.8	.3	4.5	25.7	.3	100
	Nord	.3	34.8	.6	54.9	9.4		100
	Centre-Est		30.2		.8	69.0		100
Ensemble		.2	39.0	.3	26.8	33.1	.6	100

Source: EP II

Dans une région donnée, la nature du toit est liée en partie aux caractéristiques de l'habitat traditionnel. Trois groupes de régions se distinguent. Le premier groupe comprend le Centre, l'Ouest et le Centre-Ouest. Dans ces régions on note une prédominance de la tôle, avec 68,8% pour le Centre, 55% pour l'Ouest et 44,5% pour le Centre-Ouest. Le second groupe se compose de régions avec une prédominance de logements dont la toiture est en terre battue. Ce sont le Sud-Ouest (77,3%) , le Nord- Ouest (69,5%) et le Nord (54,9%). Enfin le troisième groupe est constitué de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Nord et du Sahel. Dans chacune de ces régions plus de la moitié des logements des ménages sont couverts en paille (Tableau 10).

1.1.4.3 GSE du chef de ménage

La répartition des ménages selon le GSE du chef de ménage et les matériaux de la toiture de leur logement (Tableau 11) montre une opposition nette entre ménages d'agriculteurs et les autres catégories de ménages. En effet, les ménages de paysans (agriculteurs coton et vivriers) habitent dans des maisons dont la toiture est soit en terre battue, soit en paille, alors que dans les autres GSE, la plupart des ménages logent dans des maisons couvertes en tôles. Cette proportion atteint même 98% dans les ménages dont le chef est un salarié du public.

Tableau 11: Répartition des ménages selon la nature de la toiture du bâtiment principal et le GSE du chef de ménage

Groupe		Matériau de la toiture					Total	
		Béton	Tôle	Tuile	Terre battue	Paille		Autres
Groupe socio-économique	Salariés du public	.8	98.2	.2	.5	.2	.1	100
	Salariés du privé structuré	.7	97.2		.7	1.4		100
	Salariés du privé non structurés	.7	91.9	.2	2.7	4.5		100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	1.2	83.6	.4	11.0	2.8	1.0	100
	Agriculteurs de coton		22.4	.2	52.7	23.9	.8	100
	Agriculteurs vivriers	.0	24.2	.4	28.7	46.1	.6	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1.0	62.1		19.2	17.7		100
	Chômeurs	.6	84.7		10.6	4.1		100
	Chefs de ménage inactifs	.5	55.4		27.4	16.0	.7	100
Ensemble		.2	39.0	.3	26.8	33.1	.6	100

Source: EP II

1.1.5 La nature du sol du bâtiment principal du ménage

1.1.5.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

La nature du sol d'un logement dépend généralement des matériaux utilisés pour construire les murs. Les bâtiments en dur ont généralement un sol revêtu en ciment ou en carreaux tandis que les maisons en banco ont un sol soit en ciment, soit en terre battue.

Dans l'ensemble du pays, 63,8% des logements des ménages ont un sol en terre battue ou recouvert de sable (Tableau 12). La différence est nette entre le milieu urbain et le milieu rural avec 80,7% des maisons dont le sol est revêtu de ciment en milieu urbain, alors que 78,4% des maisons ont le sol en terre battue en milieu rural.

Tableau 12 : Répartition des ménages selon la nature du sol du bâtiment principal et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Matériel du sol	Carreau	4.9	.0	1.1
	Ciment	80.7	19.3	33.2
	Terre battue/sable	13.9	78.4	63.8
	Autres	.5	2.3	1.9
Total		100	100	100

Source: EP II

1.1.5.2 Par région

Tableau 13 : Répartition des ménages selon la nature du sol du bâtiment principal et la région

		Matériel du sol				Total
		Carreau	Ciment	Terre battue/sable	Autres	
Région économique	Ouest	1.8	43.1	54.5	.6	100
	Nord-Ouest		18.8	79.2	2.0	100
	Sahel	.1	4.4	92.8	2.6	100
	Est		15.5	74.6	9.9	100
	Sud-Ouest		15.5	83.9	.6	100
	Centre-Nord	.1	11.0	87.5	1.4	100
	Centre-Ouest	.4	32.3	65.3	2.0	100
	Centre	3.3	56.6	39.6	.5	100
	Nord	.9	29.2	68.9	1.0	100
	Centre-Est	.3	47.9	51.1	.7	100
Ensemble		1.1	33.2	63.8	1.9	100

Source: EP II

Comme précédemment annoncé, la nature du sol d'un logement dépend généralement des matériaux utilisés pour construire les murs. C'est pourquoi on observe une forte prépondérance de maisons dont le sol est en terre battue ou recouvert de sable dans les régions de forte prépondérance de maisons en banco ou en paille, en particulier le Sahel (92,8%), le Sud-Ouest (83,9%) et le Centre-Nord (87,5%). Quant aux maisons dont le sol est revêtu de ciment, on les rencontre surtout dans la région du Centre (56,6%), de l' Ouest (43,1%) et du Centre - Ouest (32,3%) (tableau 13).

1.1.5.3 GSE du chef de ménage

Du Tableau 14, il ressort que la plupart des ménages d'agriculteurs ont leur logement dont le sol est en banco. Plus de 80% des ménages de salariés (public, privé structuré et non structuré) ont des maisons dont le sol est en ciment. On observe également une proportion non négligeable de ménages de salariés du privé structuré (12,1%) qui habitent dans des maisons au sol carrelé.

Tableau 14 : Répartition des ménages selon la nature du sol du bâtiment principal et le GSE du chef de ménage

		Matériel du sol				Total
		Carreau	Ciment	Terre battue/sable	Autres	
Groupe socio-économique	Salariés du public	6.3	90.1	3.4	.1	100
	Salariés du privé structuré	12.1	82.0	4.5	1.4	100
	Salariés du privé non structurés	4.2	84.4	11.0	.4	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	3.1	76.2	20.1	.7	100
	Agriculteurs de coton		15.5	82.8	1.7	100
	Agriculteurs vivriers	.1	19.6	77.9	2.4	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1.0	57.2	40.8	.9	100
	Chômeurs	2.8	75.6	20.4	1.2	100
	Chefs de ménage inactifs	2.1	44.9	51.6	1.4	100
Ensemble	1.1	33.2	63.8	1.9	100	

Source: EP II

1.1.6 Nombre de pièces d'habitation par ménage

Les pièces à usage d'habitation comprennent les chambres à coucher, les salons et les salles à manger. Sont exclus les hangars, les remises, les garages, les cuisines, les greniers et les salles de bain, même si occasionnellement ils sont utilisés pour dormir.

1.1.6.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Concernant les pièces à usage d'habitation, les ménages qui disposent de deux ou trois pièces sont les plus nombreux (45,1% de l'ensemble des ménages). Les ménages vivant dans des logements d'une pièce constituent 18,1% et ceux vivant dans un logement de plus de trois pièces constituent 36,9% (Tableau 15).

En milieu urbain plus de la moitié des ménages (57,3%) ont des logements avec deux ou trois pièces alors qu'en milieu rural cette catégorie de ménages constitue 41,4%. La proportion de ménages dont le logement a plus de trois pièces est de 29,6% en milieu urbain contre 39,0% en milieu rural.

Tableau 15 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces à usage d'habitation et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Nombre de pièces	1	13.1	19.6	18.1
	2	35.8	21.9	25.0
	3	21.5	19.5	20.0
	4	13.7	14.8	14.5
	5	7.1	8.5	8.2
	6	3.9	6.0	5.5
	7	1.8	3.3	2.9
	8	1.4	2.4	2.2
	9	.8	1.2	1.1
	10 et +	1.0	2.9	2.5
Total	100	100	100	

Source: EP II

1.1.6.2 Par région

Comme le montre le tableau 16, les ménages habitent dans des maisons dont le nombre de pièces est variable d'une région à l'autre. Dans le Sahel et le Centre-Ouest on observe une très forte proportion de ménages dont le logement a une seule pièce (respectivement 51,8% et 43,8%), alors que ce genre de logement est quasi inexistant au Nord-Ouest (9,4%), au Sud-Ouest (4,0%) et au Nord (7,3%). Dans ces régions, les ménages disposent surtout de logements de deux, trois, voire quatre pièces.

La typologie de l'habitat explique en partie cela. Dans le cas du Sahel par exemple, l'habitation est souvent constituée d'une seule case ronde en paille.

Tableau 16 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces à usage d'habitation et la région

Total		Nombre de pièces										Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Région économique	Ouest	13.6	26.1	17.7	13.1	8.8	6.8	3.9	2.9	1.2	6.0	100
	Nord-Ouest	9.4	22.9	23.0	16.9	7.5	7.1	3.8	3.1	1.6	4.7	100
	Sahel	51.8	24.2	9.2	7.4	3.8	1.4	.8	.3	.5	.7	100
	Est	11.8	24.4	28.0	15.4	8.3	5.6	2.5	1.6	1.0	1.3	100
	Sud-Ouest	4.0	25.3	29.7	19.8	9.3	5.8	2.6	1.6	.5	1.4	100
	Centre-Nord	19.8	15.1	16.2	18.0	12.1	6.9	4.4	2.8	2.3	2.3	100
	Centre-Ouest	43.8	30.5	14.0	6.7	2.4	1.0	.8	.5	.0	.4	100
	Centre	14.8	29.7	20.2	15.0	9.0	5.7	2.2	2.1	.5	1.0	100
	Nord	7.3	14.1	18.4	16.4	13.0	7.6	7.4	5.4	4.1	6.3	100
	Centre-Est	10.3	27.9	26.0	17.8	6.7	6.2	2.1	1.2	.4	1.5	100
Ensemble		18.1	25.0	20.0	14.5	8.2	5.5	2.9	2.2	1.1	2.5	100

Source: EP II

1.1.6.3 Groupe socio-économique du chef de ménage

Tableau 17 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces à usage d'habitation et le GSE

Total		Nombre de pièces										Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Groupe socio-économique	Salariés du public	5.6	26.9	32.7	20.7	7.1	3.3	1.8	.7	.3	1.0	100
	Salariés du privé structuré	5.5	37.4	21.5	18.2	11	2.7	2.2	.9	.5	.0	100
	Salariés du privé non structurés	26.1	47.2	16.5	4.5	3.0	1.3	.4	.2	.0	.6	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	19.5	38.5	18.7	11.7	5.5	3.2	.7	1.1	.5	.7	100
	Agriculteurs de coton	9.9	17.3	19.0	14.9	9.9	10.2	5.6	3.7	2.0	7.6	100
	Agriculteurs vivriers	20.5	23.0	19.7	14.6	8.6	5.2	3.0	2.3	1.2	1.9	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	36.1	25.2	11.8	7.5	4.7	7.2	.0	5.2	.0	2.2	100
	Chômeurs	14.1	26.6	20.0	22.8	4.7	7.5	.0	1.0	.6	2.7	100
		Chefs de ménage inactifs	15.3	24.6	15.3	17.0	8.5	7.7	4.7	1.8	1.3	3.9
Ensemble		18.1	25.0	20.0	14.5	8.2	5.5	2.9	2.2	1.1	2.5	100

Source: EP II

Les catégories de ménages vivant dans des maisons d'une à deux pièces sont surtout celles dont le chef est salarié du privé non structuré (73,3%), "aide familial, bénévoles et apprentis" (61,3%), indépendant ou d'employeur non agricoles (58%). Quant aux catégories salariées du public ou du privé structuré, agriculteurs de coton et vivriers, chômeurs, et inactifs, plus de la moitié d'entre eux disposent de logements ayant trois pièces et plus (Tableau 17).

1.1.6.4 Evolution du nombre de pièces selon la taille du ménage

La répartition des ménages selon le nombre de pièces à usage d'habitation et la taille du ménage (Tableau 18) montre que la plupart des ménages dont la taille varie entre une et cinq personnes ont un logement ayant une ou deux pièces (89% pour les ménages d'une personne, 85% pour ceux de deux personnes, etc.). Quant aux ménages ayant une taille comprise entre six et neuf personnes, ils occupent généralement des logements de trois ou quatre pièces. On constate donc une évolution harmonisée entre le nombre de pièces et la taille du ménage.

Tableau 18 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces à usage et la taille du ménage

Total		Taille du ménage															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	Ens.
Nombre de pièces	1	52.6	44.6	27.6	21.1	14.9	17.0	11.8	9.9	8.3	9.7	11.2	10.4	8.4	5.3	9.3	18.1
	2	35.9	40.2	47.7	44.2	37.5	23.3	21.7	12.6	11.3	9.9	7.8	9.2	9.4	7.0	7.6	25.0
	3	6.6	9.8	18.7	22.9	27.2	32.0	30.1	27.3	23.0	17.0	15.7	11.4	8.7	9.6	4.4	20.0
	4	2.9	3.0	4.2	9.0	15.0	18.5	21.1	26.1	24.5	23.1	24.1	18.9	16.1	15.1	5.9	14.5
	5	1.6	1.4	.7	1.7	3.6	6.1	9.3	13.5	14.9	19.4	17.8	15.5	18.8	18.2	9.8	8.2
	6	.4	.4	.3	.7	1.2	1.8	3.9	6.2	10.1	13.2	13.7	14.7	16.6	18.1	12.0	5.5
	7	.0	.3	.0	.1	.3	.9	.6	2.7	4.4	3.6	3.7	11.1	8.5	10.0	11.9	2.9
	8	.0	.1	.2	.1	.0	.1	.9	.7	2.2	2.6	3.2	4.8	7.1	8.6	11.5	2.2
	9	.0	.0	.0	.0	.1	.1	.0	.4	.8	.7	.0	2.1	2.5	4.2	7.8	1.1
	10 et +	.0	.1	.4	.2	.2	.2	.4	.5	.5	.7	2.8	1.9	4.0	3.9	19.9	2.5
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: EP II

1.1.7 Nombre moyen de personnes par pièce

Le nombre de personnes par pièce du logement permet de mesurer la promiscuité des logements. L'habitat devient un point névralgique pour la santé lorsque les logements sont bondés de personnes, mal aérés et insuffisamment exposés à la lumière. La surcharge des logements favorisent la propagation des maladies infectieuses véhiculées par l'air (tuberculose, grippe, méningite, pneumonie, rougeole, etc.)

1.1.7.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Au Burkina Faso le nombre moyen de personnes par pièce est 2,8. Les logements de ménage ne comprenant qu'une seule pièce sont les plus surchargés avec une moyenne atteignant 5,3 personnes par pièce (Tableau 19).

Quant au nombre moyen de personne par pièce, on observe un écart de un point en moyenne entre le milieu urbain et le milieu rural. Soit 2 personnes en moyenne par pièce en milieu urbain contre 3 personnes en moyenne par pièce en milieu rural. La surcharge constatée au niveau des logements de ménage n'ayant qu'une pièce concerne surtout le milieu rural, avec une moyenne de 5,7 personnes par pièce contre 2,8 en milieu urbain.

Tableau 19 : Nombre moyen de personnes par pièce à usage d'habitation selon le milieu de résidence

		Nombre moyen de personnes/pièce		
		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Nombre de pièces	1	2,8	5,7	5,3
	2	2,0	2,9	2,6
	3	2,0	2,3	2,2
	4	1,7	2,1	2,0
	5	1,6	2,0	2,0
	6	1,5	2,0	1,9
	7	1,6	2,0	1,9
	8	1,4	1,9	1,8
	9	2,1	2,0	2,0
	10 et +	1,4	1,7	1,6
Total		2,0	3,0	2,8

Source: EP II

1.1.7.2 Par région

Deux régions se distinguent en matière de promiscuité du logement. Il s'agit de la région Centre-Ouest avec une moyenne de 5,8 personnes par pièce et du Sahel avec 4,2 personnes par pièce. Par contre dans le Centre-Est, le Centre-Nord et le Sud-Ouest les logements sont relativement moins surchargés avec une moyenne de 2 personnes par pièce (Tableau 20).

Tableau 20 : Nombre moyen de personnes par pièce à usage d'habitation selon la région économique

		Nombre moyen de personnes/pièce		
		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Région économique	Ouest	2,1	3,0	2,6
	Nord-Ouest	1,9	2,4	2,3
	Sahel	2,9	4,2	4,2
	Est	1,9	2,6	2,5
	Sud-Ouest	1,6	2,0	2,0
	Centre-Nord	2,2	2,0	2,0
	Centre-Ouest	2,4	6,4	5,8
	Centre	1,9	2,8	2,4
	Nord	2,0	2,2	2,2
	Centre-Est	1,8	2,1	2,1
Total		2,0	3,0	2,8

Source: EP II

1.1.7.3 GSE du chef de ménage

Le type de ménages ayant le nombre moyen de personnes par pièce le plus élevé sont les ménages d'agriculteurs (de coton et vivriers). Cette moyenne est de 3 personnes par pièce. Dans les ménages de salariés par contre on enregistre moins de deux personnes par pièce (Tableau 21).

Tableau 21: Nombre moyen de personnes par pièce à usage d'habitation selon le GSE

		Nombre moyen de personnes/pièce		
		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Groupe socio-économique	Salariés du public	1,7	1,7	1,7
	Salariés du privé structuré	2,0	1,4	1,9
	Salariés du privé non structurés	1,8	2,7	1,9
	Indépendants ou employeurs non agricoles	2,0	2,4	2,1
	Agriculteurs de coton	1,6	3,0	3,0
	Agriculteurs vivriers	2,5	3,1	3,0
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1,6	2,6	2,2
	Chômeurs	2,0	2,5	2,1
	Chefs de ménage inactifs	1,6	2,5	2,1
	Total		2,0	3,0

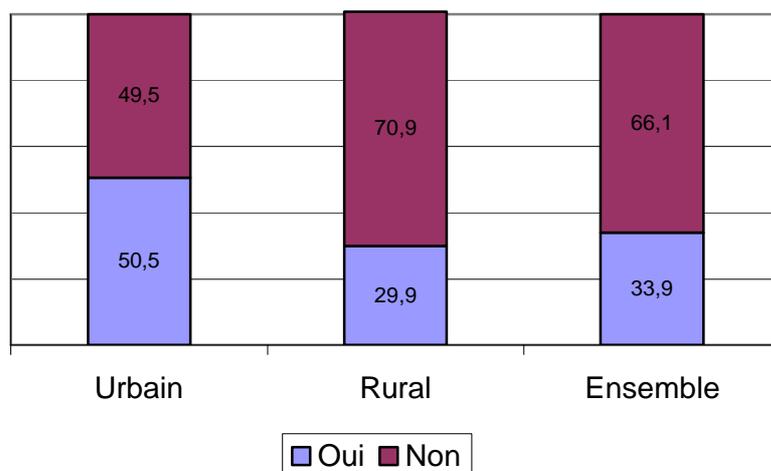
Source: EP II

1.1.8 Pièce aménagée pour la cuisine dans le ménage

1.1.8.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Dans l'ensemble du pays on constate que seulement trois ménages sur dix environ disposent d'une pièce spécialement aménagée pour la cuisine. En milieu urbain cette proportion atteint un peu plus de la moitié des ménages, alors qu'en milieu rural jusqu'à 71% des ménages ne disposent pas de pièces à usage de cuisine (Graphique 3).

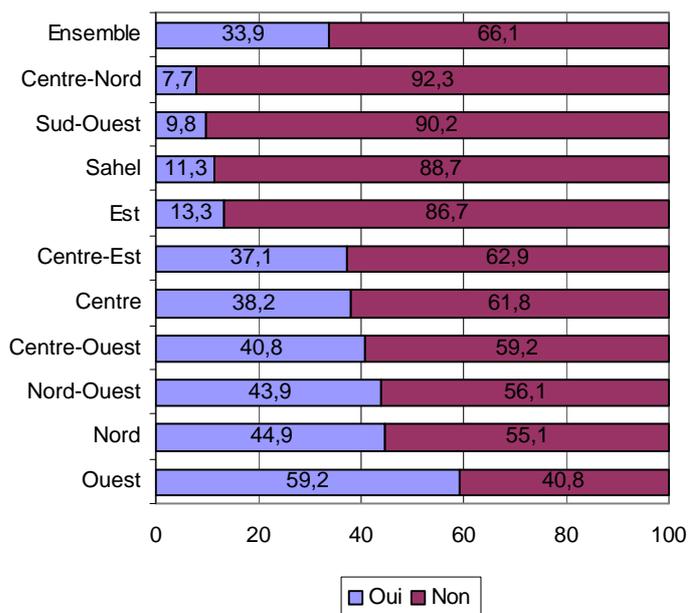
Graphique 3 : Existence d'une pièce aménagée pour la cuisine selon le milieu de résidence



1.1.8.2 Par région

L'existence d'une pièce aménagée pour la cuisine dans le ménage permet de classer les régions économiques en trois groupes (Tableau 22). Un premier groupe caractérisé par une très forte proportion de ménages ne disposant pas de cet aménagement dans leur logement. Il s'agit des régions du Centre Nord (92,2%), du Sud-Ouest (90,2%), de l'Est (86,7%) et du Sahel (88,7%). Un second groupe avec des proportions de ménages ne disposant pas d'aménagement pour cuisine variant entre 55,1% et 62,9% (Centre-Est, Centre, Centre -Ouest et Nord-Ouest). Enfin la région de l'Ouest se particularise avec près de trois ménages sur cinq qui disposent d'une pièce à usage de cuisine.

Graphique 4 : Existence d'une pièce aménagée pour la cuisine selon la région



1.1.8.3 GSE du chef de ménage

Le tableau 22 indique que c'est parmi les ménages dont le chef est agriculteur de produits vivriers et salarié du privé non structuré que la proportion de ménages ne disposant pas de pièce pour la cuisine est la plus importante. A l'opposé, dans les groupes socioéconomiques des ménages de salariés du public ou du privé structuré, cette proportion est faible et ne dépasse guère 36,6%, traduisant ainsi une situation relativement meilleure.

Tableau 22 : Existence d'une pièce aménagée pour la cuisine selon le GSE du chef de ménage

Total		Exis. pièce amén. pour cuisine		
		Oui	Non	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	64.3	35.7	100
	Salariés du privé structuré	64.2	35.8	100
	Salariés du privé non structurés	31.4	68.6	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	43.3	56.7	100
	Agriculteurs de coton	46.8	53.2	100
	Agriculteurs vivriers	26.0	74.0	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	36.3	63.7	100
	Chômeurs	43.7	56.3	100
	Chefs de ménage inactifs	42.2	57.8	100
	Total		33.9	66.1

Source: EP II

1.2 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le statut d'occupation permet de déterminer les ménages qui sont propriétaires de leur logement, ceux qui sont hébergés gratuitement et ceux qui sont en location. L'accès à la propriété du logement est un vœu pour la plupart des ménages, car c'est un objectif social. Etant donné que la problématique de l'accès au logement ne se pose pas avec la même acuité en milieu urbain qu'en milieu rural, l'analyse s'intéressera surtout aux ménages urbains pour lesquels l'accès au logement est plus difficile.

1.2.1.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

La plupart des ménages sont propriétaires de leur logement (85,6%). Les ménages en location simple constituent 7,9% et ceux hébergés gratuitement représentent 6,1%. La location vente est quasi insignifiante.

Le Tableau 23 indique que 93,6 % des ménages sont propriétaires de leur logement en milieu rural contre 57,8% en milieu urbain. Les ménages en location simple représentent 28,4% en milieu urbain contre seulement 2% en milieu rural. Cet accès différencié au logement s'explique par les coûts d'acquisition et de construction qui ne sont pas les mêmes selon que l'on réside en milieu urbain ou rural .

Tableau 23 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Statut d'occupant (actuel)	Propriétaire	57.8	93.6	85.5
	Location simple	28.4	2.0	7.9
	Location vente	1.0	.1	.3
	Logé gratuitement	12.6	4.2	6.1
	Autres	.2	.3	.3
Total		100	100	100

Source: EP II

1.2.1.2 Par région

Le tableau 24 donne la répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la région. Il ressort que c'est dans les régions abritant les grands centres urbains que la proportion de ménages propriétaires de leur logement est la plus faible. Dans ces régions, les ménages en location simple ou logés gratuitement sont en proportion relativement importante :

- Dans la zone urbaine de l'Ouest qui abrite la ville de Bobo-Dioulasso : 48,5% des ménages sont propriétaires, 34,7% sont en location simple et 16,2% logés gratuitement ;
- Dans la zone urbaine du Centre qui abrite la capitale Ouagadougou on y dénombre 58% de ménages propriétaires, 25,8% en location simple et 14,2% logés gratuitement ;
- Dans la zone urbaine de la région du Nord qui abrite la ville de Ouahigouya, 59,5% de ménages propriétaires, 33% en location simple et 7,7% logés gratuitement.

Dans les zones urbaines des régions à faible urbanisation la plupart des ménages sont propriétaires de leur logement. C'est le cas de l'Est (81,4%), du Sahel (68,6%), du Nord-Ouest, etc.

Tableau 24 : Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la région

Milieu de résidence: Urbain		Statut d'occupant (actuel)					Total
Région économique		Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé gratuitement	Autres	
	Ouest	48.5	34.7	.0	16.2	.5	100
	Nord-Ouest	70.3	22.9	.0	6.1	.7	100
	Sahel	68.6	22.9	.0	8.6	.0	100
	Est	81.4	15.4	.0	3.2	.0	100
	Sud-Ouest	65.0	25.0	.0	10.0	.0	100
	Centre-Nord	61.7	34.7	.0	3.6	.0	100
	Centre-Ouest	61.9	26.7	.7	10.7	.0	100
	Centre	58.0	25.8	1.9	14.2	.1	100
	Nord	59.5	33.0	.0	7.5	.0	100
	Centre-Est	64.6	29.5	.8	5.1	.0	100
Ensemble		57.8	28.4	1.0	12.6	.2	100

Source: EP II

1.2.1.3 GSE du chef de ménage

La répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et le GSE du chef de ménage (Tableau 25) fait apparaître trois catégories :

- le premier groupe constitué des ménages d'indépendants ou employeurs non agricoles, d'agriculteurs, de chômeurs et d'inactifs où plus de la moitié est propriétaire de son logement ;
- le deuxième groupe composé des ménages de salariés du privé non structuré et "des aides familiaux, bénévoles et apprentis" où les ménages sont soit propriétaires, soit logés gratuitement ;
- le troisième groupe est essentiellement constitué des salariés du public et du privé. Dans ce groupe moins de la moitié des ménages (44,2% et 46,4%) est propriétaire et la location simple y est très fréquente (46,9% et 36,8%).

Tableau 25 : Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et le GSE

Milieu de résidence: Urbain

		Statut d'occupant (actuel)					Total
		Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé gratuitement	Autres	
Groupe socio-économique	Salariés du public	44.2	46.9	2.6	6.1	.2	100
	Salariés du privé structuré	46.4	36.8	7.1	9.7	.0	100
	Salariés du privé non structurés	37.7	38.8	.3	22.9	.3	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	52.9	30.6	.1	16.1	.3	100
	Agriculteurs de coton	100.0	.0	.0	.0	.0	100
	Agriculteurs vivriers	90.3	4.7	.3	4.4	.2	100
	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	49.2	25.3	.0	25.5	.0	100
	Chômeurs	67.9	13.8	.0	17.6	.7	100
	Chefs de ménage inactifs	65.2	21.6	.0	13.2	.0	100
Ensemble	57.8	28.4	1.0	12.6	.2	100	

Source: EP II

1.2.1.4 Statut d'occupation et taille du ménage en milieu urbain

Le tableau 26 montre qu'en milieu urbain, la taille du ménage augmente avec la proportion de ménages propriétaires de leur logement. Les ménages de grande taille sont quasiment propriétaires de leur logement (plus de 96% pour les ménages de plus de 13 personnes, et de 80 % à 90% pour les ménages allant de 7 à 12 personnes). Par contre les ménages d'une personne sont dans 20% des cas propriétaires et dans 53,6% des cas en location simple. On constate que la proportion de ménages logés gratuitement est plus importante dans les ménages de petite taille (24,9% dans les ménages d'une personne, 19,1% dans les ménages de deux personnes et 23,5% dans les ménages de 3 personnes).

Tableau 26 : Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la taille

		Statut d'occupant (actuel)					Total
		Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé gratuitement	Autres	
Taille du ménage	1	20.2	53.6	.4	24.9	.9	100
	2	30.0	49.4	1.1	19.1	.4	100
	3	40.6	35.4	.5	23.5	.0	100
	4	50.0	34.5	1.1	14.5	.0	100
	5	63.1	25.3	.9	10.7	.0	100
	6	68.0	25.4	1.4	5.2	.0	100
	7	75.3	18.2	.9	5.6	.0	100
	8	81.2	11.8	.6	6.4	.0	100
	9	84.6	7.0	1.8	6.6	.0	100
	10	85.1	8.5	2.3	3.1	1.0	100
	11	89.4	3.8	3.2	3.6	.0	100
	12	90.0	10.0	.0	.0	.0	100
	13	97.3	.0	2.7	.0	.0	100
	14	96.2	.0	.0	3.8	.0	100
	15 et +	96.9	.0	.9	1.0	1.3	100
Ensemble		57.8	28.4	1.0	12.6	.2	100

Source: EP II

1.2.1.5 Par rapport au sexe du chef de ménage

Il n'apparaît de discrimination nette selon le genre quant au statut d'occupation du logement (Tableau 27). Dans les ménages dont le chef est un homme 57,7% sont propriétaires de leur logement et dans les ménages dont le chef est une femme, cette proportion est de 58,4%. Si l'on considère la location simple l'écart n'est pas également très grand (28% pour les ménages dont le chef est un homme et 30,4% pour ceux dont le chef est une femme).

Tableau 27: Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence: Urbain

		Sexe		
		Masculin	Féminin	Ens.
Statut d'occupant (actuel)	Propriétaire	57.7	58.4	57.8
	Location simple	28.0	30.4	28.4
	Location vente	.9	1.4	1.0
	Logé gratuitement	13.1	9.6	12.6
	Autres	.2	.3	.2
Total		100	100	100

Source: EP II

1.3 LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

Un environnement sain doit avoir des installations adaptées pour l'évacuation des déchets. Les matières fécales non évacuées convenablement favorisent les maladies, car elles attirent les mouches et autres insectes qui contaminent les aliments et l'eau avec les microbes ramassés dans les matières fécales ou bien les matières fécales peuvent elles-mêmes directement contaminer l'eau.

Cette partie se rapporte à l'équipement des logements des ménages en sanitaires et aux modes d'évacuations des eaux usées et des ordures ménagères. On entend par sanitaires l'ensemble des installations de propreté : WC, latrines, douche, lavabo, baignoire, etc..

Les types de lieu d'aisance considérés dans l'étude sont :

- *le WC avec chasse d'eau et fosse septique* désigne une installation moderne située généralement à l'intérieur de la maison ou dans un endroit aménagé à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau disposant d'une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.
- *les latrines à fosse ventilée* qui désignent un trou aménagé, couvert et comportant une conduite pour l'évacuation des odeurs.
- *les latrines ordinaires* qui désignent un trou couvert d'une dalle sans une cheminée d'aération.
- *la nature* où les besoins sont faits en plein air, dans la brousse ou dans les ruines de maison, etc.

1.3.1 Lieu d'aisance du ménage

1.3.1.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Dans l'ensemble du pays près de trois ménages sur quatre ne disposent ni de latrines, ni de WC avec chasse d'eau et fosse septique. En milieu rural on a 84,5% des ménages qui vont dans la nature et seulement 13,1% disposent de latrines ordinaires (Tableau 28). La situation est nettement meilleure en milieu urbain avec 78,1% des ménages qui ont des latrines ordinaires. Néanmoins une proportion non négligeable de ménages (11,4%) vont encore dans la nature. Avec la forte concentration humaine en villes, cela peut accroître les risques de pollution et de maladies.

Tableau 28 : Répartition des ménages selon le lieu d'aisance et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Type de lieu d'aisance	Chasse avec fosse se	5.7	.1	1.3
	Latrines à fosses ventilée	2.1	.2	.6
	Latrine ordinaire	78.1	13.1	27.8
	Dans la nature	11.4	84.5	68.0
	Autres	2.7	2.2	2.3
Total		100	100	100

Source: EP II

1.3.1.2 Par région

Tableau 29: Répartition des ménages selon le lieu d'aisance et la région

Total		Type de lieu d'aisance					Total
		Chasse avec fosse	Latrines à fosses ventilées	Latrines ordinaires	Dans la nature	Autres	
Région économique	Ouest	2.1	.4	49.5	46.2	1.9	100
	Nord-Ouest	.1	.6	19.4	72.8	7.1	100
	Sahel	.4	.5	10.7	80.7	7.7	100
	Est	.3	.0	13.0	86.2	.4	100
	Sud-Ouest	.0	.0	13.0	84.9	2.1	100
	Centre-Nord	.1	.0	14.7	83.4	1.9	100
	Centre-Ouest	.2	.5	19.9	79.0	.5	100
	Centre	4.1	1.5	45.1	47.5	1.8	100
	Nord	.5	.5	33.9	64.3	.7	100
	Centre-Est	.2	.6	12.6	86.1	.4	100
Ensemble		1.3	.6	27.8	68.0	2.3	100

Source: EP II

Hormis les régions Ouest et Centre où on note une importante proportion de ménages ayant des latrines ordinaires, dans la plupart des autres régions, les ménages vont toujours dans la nature. La proportion de ménages dans cette situation atteint 86% dans les régions de l'Est et du Centre-Est (Tableau 29).

1.3.1.3 Groupe socio-économique du chef de ménage

Les groupes socio-économiques de ménages ne disposant pas de lieu d'aisance sont essentiellement ceux des agriculteurs (81,8% des agriculteurs de coton et 85,9% des agriculteurs vivriers utilisent la nature). Les ménages de salariés (public ou privé structuré ou privé non structuré), d'indépendants ou employeurs non agricoles utilisent surtout des latrines ordinaires. On note une proportion relativement importante de ménages de salariés du privé structuré (15,6%) qui ont des WC avec chasse d'eau et fosse septique (Tableau 30).

Tableau 30: Répartition des ménages selon le lieu d'aisance et le GSE de ménage

Total		Type de lieu d'aisance					Total
		Chasse avec fosse se	Latrines à fosses ventilées	Latrines ordinaires	Dans la nature	Autres	
Groupe socio-économique	Salariés du public	9.0	3.7	79.8	5.6	1.9	100
	Salariés du privé structuré	15.6	3.0	75.6	4.4	1.4	100
	Salariés du privé non structurés	2.8	1.6	81.0	11.0	3.6	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	3.2	1.5	76.3	14.8	4.1	100
	Agriculteurs de coton	.1	.1	15.6	81.8	2.5	100
	Agriculteurs vivriers	.1	.1	12.1	85.9	1.9	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	4.2	2.4	41.7	50.7	1.0	100
	Chômeurs	4.4	3.2	73.1	16.9	2.4	100
	Chefs de ménage inactifs	2.2	1.4	51.6	40.6	4.3	100
Ensemble	1.3	.6	27.8	68.0	2.3	100	

Source: EP II

1.3.2 Type de sanitaire du ménage

1.3.2.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Le tableau 31 indique que la majorité des burkinabé (60,6%) utilisent des douches sans robinet. Le peu de douches avec robinet et les quelques baignoires recensés sont concentrés en milieu urbain. En milieu rural, plus de 45% des ménages ne disposent pas de douches aménagées

Tableau 31: Répartition des ménages selon le type de sanitaire du ménage et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Type de sanitaire	Baignoire	.5		.1
	Douche avec robinet	7.0	.2	1.8
	Douche sans robinet	83.3	54.0	60.6
	Autres	9.1	45.8	37.5
Total		100	100	100

1.3.2.2 Par région

La tableau 32 indique que les ménages sont inégalement dotés en installations sanitaires selon les régions. D'un côté, on retrouve des régions dont la plupart des ménages (au moins 70%) ont des douches, surtout sans robinet (l'Ouest, le Nord et le Centre-ouest) et de l'autre côté des régions où très peu de ménages disposent d'une douche avec ou sans robinet (l'Est, le Sud-Ouest et surtout le Sahel).

Tableau 32: Répartition des ménages selon le type de sanitaire du ménage et la région

		Type de sanitaire				Total
		Baignoire	Douche avec robinet	Douche sans robinet	Autres	
Région économique	Ouest	.2	2.6	71.4	25.8	100
	Nord-Ouest		.8	54.6	44.6	100
	Sahel		.2	10.9	88.9	100
	Est		.4	36.5	63.1	100
	Sud-Ouest			38.0	62.0	100
	Centre-Nord		.3	51.0	48.7	100
	Centre-Ouest		1.1	94.1	4.7	100
	Centre	.4	4.4	67.1	28.1	100
	Nord		1.6	92.2	6.2	100
	Centre-Est		.5	58.1	41.4	100
Ensemble		.1	1.8	60.6	37.5	100

Source: EP II

1.3.2.3 GSE du chef de ménage

Dans les ménages dont le chef est agriculteur vivrier ou de coton, une importante proportion de ménages (38,6% et 46,9% respectivement) n'ont pas d'installations sanitaires. Les ménages des autres GSE disposent pour la plupart de douches sans robinet..

Les douches avec robinet sont recensées essentiellement au sein des ménages dont le chef est salarié du public ou du privé structuré, avec respectivement 12,1% et 16,8% de ces installations.

Tableau 33: Répartition des ménages selon le type de sanitaire du ménage et le GSE du chef de ménage

		Type de sanitaire			Total	
		Baignoire	Douche avec robinet	Douche sans robinet		Autres
Groupe socio-économique	Salariés du public	.7	12.1	80.5	6.7	100
	Salariés du privé structuré	1.8	16.8	75.2	6.3	100
	Salariés du privé non structurés	.2	3.8	86.8	9.2	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	.2	3.8	81.5	14.5	100
	Agriculteurs de coton		.3	60.7	38.9	100
	Agriculteurs vivriers	.0	.2	52.9	46.9	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis		6.6	68.8	24.6	100
	Chômeurs	.7	3.5	79.8	16.0	100
	Chefs de ménage inactifs	.4	2.6	71.1	25.8	100
	Ensemble	.1	1.8	60.6	37.5	100

Source: EP II

1.3.3 Mode d'évacuation des ordures ménagères

1.3.3.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Un habitat qui manque d'un système d'évacuation des déchets est insalubre et devient source de propagation de nombreuses maladies.

Au Burkina Faso, très peu de ménages disposent d'une poubelle (2,8%) ou utilisent les décharges publiques (11,5%). La majorité des ménages (63,2%) jettent leurs ordures sur des tas d'immondices individuels (Tableau 34).

En milieu urbain, les ménages qui utilisent le tas d'immondices comme mode d'évacuation des ordures sont les plus nombreux (65%) et se partagent presque à égale proportion entre les immondices publiques (31%) et celles individuelles (34%). En milieu rural, les tas d'immondices individuels sont prédominants et 71,6% des ménages y ont recours

Tableau 34: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Total
Evacuation des ordures	Poubelle	11.7	.2	2.8
	Tas d'immon. public	31.0	5.8	11.5
	Tas d'immond. indivi	34.0	71.6	63.2
	Fosse	6.7	12.8	11.4
	Bac	10.1	.3	2.5
	Rue	6.5	9.3	8.7
Total		100	100	100

Source: EP II

1.3.3.2 Par région

Dans la plupart des régions (Tableau 35), le tas d'immondices privé est le mode le plus courant d'évacuation des ordures ménagères. Les régions du Sud-ouest, du Centre-est et de l'Est ont particulièrement opté pour ce mode d'évacuation des ordures. Quant au Sahel, les ménages y ont choisi la rue pour évacuer leurs ordures. La poubelle est surtout utilisée par les ménages de la région du Centre avec une faible proportion (10,1%) par rapport aux autres modes d'évacuation qu'on y trouve.

Tableau 35: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et la région

		Evacuation des ordures						
		Poubelle	Tas immon. public	Tas immond. indivi.	Fosse	Bac	Rue	Total
Région économique	Ouest	1.3	16.2	59.4	6.9	11.6	4.6	100
	Nord-Ouest		16.3	72.1	4.2	.3	7.1	100
	Sahel	.3	15.8	36.8	.9	.1	46.0	100
	Est	.2	.4	80.8	17.1	.6	1.1	100
	Sud-Ouest		6.4	92.1	1.1		.4	100
	Centre-Nord	.2	2.0	65.9	10.3	.3	21.3	100
	Centre-Ouest	.4	3.2	63.7	23.4	1.0	8.3	100
	Centre	10.1	21.6	46.6	15.3	2.5	3.9	100
	Nord	1.3	12.4	56.7	19.6	3.1	6.9	100
	Centre-Est	.8	1.1	91.4	5.8	.3	.7	100
Ensemble		2.8	11.5	63.1	11.4	2.5	8.7	100

Source: EP II

1.3.3.3 GSE du chef de ménage

Le tableau 36 indique que les ménages d'agriculteurs de coton ou vivriers utilisent essentiellement le tas d'immondices individuel (plus de 70%) et très peu d'entre eux les décharges publiques. La proportion de ménages utilisant le tas d'immondices public est relativement importante au sein des ménages des indépendants ou employeurs non agricoles et de salariés du privé structuré. L'utilisation de la poubelle est surtout le fait des ménages des salariés du privé structuré et du public (23,7% et 16,7% respectivement).

Tableau 36: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le GSE

		Evacuation des ordures						
		Poubelle	Tas immon. public	Tas immond. indivi.	Fosse	Bac	Rue	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	16.7	19.8	42.2	5.9	8.5	6.9	100
	Salariés du privé structuré	23.7	27.3	27.0	7.4	10.1	4.5	100
	Salariés du privé non structurés	9.3	34.7	25.5	9.3	11.4	9.7	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	8.4	33.3	32.2	6.9	9.2	9.9	100
	Agriculteurs de coton	.3	10.4	75.2	9.5	.3	4.3	100
	Agriculteurs vivriers	.1	5.0	71.4	13.2	.4	9.8	100
	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	2.9	21.9	49.6	15.5	4.0	6.1	100
	Chômeurs	11.0	33.3	31.8	8.3	7.7	7.8	100
	Chefs de ménage inactifs	3.7	21.9	51.4	9.6	6.3	7.1	100
Ensemble	2.8	11.5	63.1	11.4	2.5	8.7	100	

Source: EP II

1.4 EAU - ENERGIE – COMBUSTIBLES

1.4.1 Source d'approvisionnement en eau

La relation entre l'eau et la santé est bien connue. Les maladies transmissibles comme le paludisme, le choléra, la typhoïde sont directement ou indirectement véhiculées par l'eau de mauvaise qualité. Les sources d'approvisionnement en eau considérées ici sont le robinet intérieur propre ou partagé, la fontaine publique, le forage, le puits busé, le puits ordinaire et la rivière ou le cours d'eau.

1.4.1.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Dans l'ensemble les deux principales sources d'approvisionnement en eau des ménages sont le forage (30,8%) et le puits ordinaire (26,7%). Mais près de 10% des ménages consomment encore l'eau des rivières ou des cours d'eau (Tableau 37).

C'est en milieu rural que le problème d'eau se pose avec plus d'acuité. Près de 57% des ménages s'approvisionnent à partir des sources d'eau non potable. Quant au milieu urbain plus de 76% des ménages utilisent l'eau courante.

Tableau 37: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Mode d'appr. en eau de boisson	Rivière, cours d'eau	.5	12.4	9.7
	Puits ordinaire	13.7	30.4	26.7
	Puits busés	2.7	14.0	11.4
	Forage	6.3	37.9	30.8
	Fontaine publique	53.0	4.8	15.6
	Robinet intér.propre	16.0	.1	3.7
	Robinet intér.partag	7.6	.1	1.8
	Autres	.2	.3	.3
Total		100	100	100

1.4.1.2 Par région

Plus de la moitié des ménages de l'Ouest et du Nord-Ouest ont comme mode d'approvisionnement en eau le puits ordinaire (respectivement 50,5% et 69%), le Sahel (36,2% à la rivière) et enfin le Sud- Ouest où 74% des ménages se ravitaillent à la rivière ou au puits.

Les ménages de l'Est et du Centre s'approvisionnement en eau dans les forages avec respectivement des proportions de 53,7% et 54,4%.

Le Centre se distingue avec une relative forte proportion de ménages qui s'approvisionnement soit au forage soit à une source d'eau courante (plus de 83% des ménages).

Tableau 38: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et la région

		Mode d'appr. en eau de boisson								
		Rivière, cours d'eau	Puits ordinaire	Puits busés	Forage	Fontaine publique	Robinet intér.propre	Robinet intér.partag	Autres	Total
Région économique	Ouest	4.0	50.5	4.1	14.7	15.0	7.6	4.0		100
	Nord-Ouest	.6	69.0	17.0	9.0	4.1		.1	.1	100
	Sahel	36.2	17.7	3.7	34.2	4.5	.4	1.0	2.4	100
	Est	11.1	11.6	15.4	53.7	7.2	.9		.1	100
	Sud-Ouest	34.3	15.6	24.1	24.8	1.2				100
	Centre-Nord	8.9	10.7	20.9	54.5	3.6	.9	.5		100
	Centre-Ouest	4.8	34.5	12.0	35.7	8.9	1.8	2.1	.2	100
	Centre	6.4	7.9	2.4	32.2	38.7	8.6	3.6	.2	100
	Nord	2.9	31.3	26.0	21.9	12.9	3.3	1.3	.3	100
	Centre-Est	12.1	29.4	12.6	29.7	14.6	1.3	.2		100
Ensemble		9.7	26.7	11.4	30.8	15.6	3.7	1.8	.3	100

1.4.1.3 GSE du chef de ménage

Les GSE les moins exposés au problème d'approvisionnement en eau sont ceux qui résident généralement dans les centres urbains. Il s'agit en général des ménages de salariés, d'indépendants ou employeurs non agricoles et de chômeurs. Cette catégorie de ménages s'approvisionne dans les fontaines publiques ou disposent d'eau courante (robinet). Les catégories de ménages les plus exposées sont celles d'agriculteurs où les principales sources d'approvisionnement sont la rivière et les puits : plus 71% pour les ménages dont le chef est agriculteur de coton et 53% pour ceux de produits vivriers (Tableau 39).

Tableau 39: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le Groupe socio-économique

		Mode d'appr. en eau de boisson								
		Rivière, cours d'eau	Puits ordinaire	Puits busés	Forage	Fontaine publique	Robinet intér.propre	Robinet intér.partag	Autres	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	.2	11.3	3.1	15.5	38.7	21.9	8.8	.4	100
	Salariés du privé structuré		7.8	3.1	6.4	39.3	32.2	11.1		100
	Salariés du privé non structurés	.6	12.7	1.1	2.9	63.8	8.3	9.4	1.3	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	1.3	17.4	4.8	9.5	50.0	9.6	5.5	1.8	100
	Agriculteurs de coton	5.9	52.6	12.9	26.8	1.7	.1		.1	100
	Agriculteurs vivriers	13.8	25.8	13.8	39.2	7.0	.3	.1	.0	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1.3	19.4	6.5	30.5	29.9	6.6	5.9		100
	Chômeurs	4.5	13.4	2.9	9.0	49.0	17.5	3.8		100
	Chefs de ménage inactifs	3.3	27.6	12.3	20.8	23.3	8.8	3.4	.6	100
	Ensemble		9.7	26.7	11.4	30.8	15.6	3.7	1.8	.3

1.4.2 Mode d'éclairage des ménages

1.4.2.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Au Burkina, le pétrole lampant est la principale source d'énergie pour l'éclairage domestique avec 65,6% de ménages concernés (Tableau 40).

Il n'y a pas de différence significative entre le milieu rural et le milieu urbain quant à l'utilisation du pétrole (63,4% des ménages en milieu urbain et 66,3% des ménages en milieu rural). L'électricité est utilisée par près de 34% des ménages en milieu urbain .

Tableau 10: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Energie pour éclairage	Bois	.9	13.1	10.3
	Pétrole	63.4	66.3	65.6
	Gaz	.2	.0	.1
	Electricité/solaire	33.9	.6	8.1
	Bougie	.4	.0	.1
	Torche à pile	.9	16.3	12.9
	Autre	.3	3.6	2.9
Total		100	100	100

Source: EP II

1.4.2.2 Par région

Dans la quasi totalité des régions, le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages est le pétrole. Seule la région du Sahel présente une autre situation où plus que le pétrole c'est le bois qui est utilisé par les ménages pour l'éclairage domestique (45,4% des ménages s'éclairent à la lumière de bois et 31,3% le pétrole) (Tableau 41). L'éclairage électrique est surtout le fait des ménages des régions du Centre (17,5%) et de l'Ouest (13,1%).

Tableau 11: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et la région

		Energie pour éclairage							Total
		Bois	Pétrole	Gaz	Electricité/ solaire	Bougie	Torche à pile	Autre	
Région économique	Ouest	1.7	83.3	.2	13.1		.8	.8	100
	Nord-Ouest	5.2	80.7		3.3	.3	2.3	8.2	100
	Sahel	45.4	31.3		1.2		22.1		100
	Est	17.3	50.9		2.8	.1	28.5	.4	100
	Sud-Ouest	1.5	81.7		1.4		4.6	10.8	100
	Centre-Nord	28.3	45.5		3.4		22.4	.4	100
	Centre-Ouest	.7	71.7		5.2	.1	15.2	7.1	100
	Centre	3.2	68.9		17.5	.3	7.3	2.8	100
	Nord	8.8	75.3	.1	6.7	.2	8.0	.8	100
	Centre-Est	10.3	55.2	.5	4.3		28.9	.8	100
Ensemble		10.3	65.6	.1	8.1	.1	12.9	2.9	100

1.4.2.3 GSE du chef de ménage

Les ménages de tous les groupes socio-économiques -à l'exception de ceux de salariés du public ou du privé structuré- utilisent principalement le pétrole pour s'éclairer (plus de 3 ménages sur 5). L'électricité, tout comme le gaz est surtout utilisé par les ménages de salariés du public et du privé structuré (respectivement 49,1% et 53,3%). Le bois est surtout utilisé comme moyen d'éclairage par les ménages d'agriculteurs de produits vivriers (14,7%).

Tableau 42: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage le GSE

		Energie pour éclairage							Total
		Bois	Pétrole	Gaz	Electricité/ solaire	Bougie	Torche à pile	Autre	
Groupe socio-économique	Salariés du public	1.3	48.2	.5	49.1	.1	.5	.2	100
	Salariés du privé structuré	.6	46.1		53.3				100
	Salariés du privé non structurés	2.2	71.7	.4	22.7	.7	2.2	.2	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	2.0	69.2	.1	24.2	.6	2.8	1.1	100
	Agriculteurs de coton	3.0	87.3		.5	.2	5.4	3.6	100
	Agriculteurs vivriers	14.7	62.4	.0	.9	.0	18.6	3.4	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	5.3	69.5		17.1		3.5	4.6	100
	Chômeurs	6.3	68.8		21.5			3.4	100
	Chefs de ménage inactifs	8.7	65.9		15.5		5.9	4.0	100
Ensemble		10.3	65.6	.1	8.1	.1	12.9	2.9	100

1.4.3 Source d'énergie pour la cuisine

1.4.3.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Le Burkina connaît des problèmes de dégradation écologique avec les prélèvements qui sont opérés par la population sur le couvert végétal déjà éprouvé. En effet la proportion de ménages qui utilisent le bois ou le charbon de bois pour la cuisine représente 92,2% (tableau 43). Le gaz est très peu utilisé avec seulement 2,7% des ménages qui l'utilisent. En plus de son coût, cette forme d'énergie nécessite des accessoires (cuisinière et bouteille de gaz) que les ménages ne peuvent pas toujours acquérir.

En milieu rural la proportion de ménages utilisant le bois et le charbon de bois atteint 95,7%. En milieu urbain elle est légèrement plus faible (79,9%). L'utilisation du gaz est essentiellement urbaine (environ 10% des ménages urbains).

Tableau 12: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Energie pour la cuisine	Bois	74.4	91.1	87.4
	Pétrole	1.8	1.0	1.2
	Gaz	9.7	.7	2.7
	Electricité/solaire	.6	.0	.1
	Charbon de bois	5.5	4.6	4.8
	Autre	8.0	2.6	3.8
Total		100	100	100

Source: EP II

1.4.3.2 Par région

L'utilisation du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine varie peu d'une région à l'autre, à l'exception des régions du Centre et du Nord qui se détachent avec respectivement 12% et 11%. Il n'y a pas de discrimination majeure entre les régions pour l'utilisation du bois, cependant le Centre présente la proportion la plus élevée des ménages utilisant le gaz (6,8%) (voir tableau 44).

Tableau 13: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et la région

		Energie pour la cuisine						Total
		Bois	Pétrole	Gaz	Electricité/ solaire	Charbon de bois	Autre	
Région économique	Ouest	88.2	1.5	2.2	.0	1.4	6.8	100
	Nord-Ouest	83.0	.7	.5	.0	3.2	12.6	100
	Sahel	91.7	.9	1.0	.0	2.4	4.0	100
	Est	96.0	1.0	1.1	.1	1.5	.2	100
	Sud-Ouest	95.4	.4	.3	.0	2.9	1.0	100
	Centre-Nord	96.6	.7	.7	.1	1.4	.5	100
	Centre-Ouest	92.1	.7	3.0	.1	2.1	2.0	100
	Centre	74.7	1.7	6.8	.1	12.0	4.7	100
	Nord	82.1	1.8	2.7	.5	11.0	1.9	100
	Centre-Est	96.5	1.2	1.0	.6	.6	.1	100
Ensemble		87.4	1.2	2.7	.1	4.8	3.8	100

Source: EP II

1.4.3.3 GSE du chef de ménage

L'examen du tableau 44 fait ressortir clairement l'existence d'une discrimination entre les ménages de salariés du public et du privé structuré et les autres catégories de ménages, quant à la source d'énergie utilisée pour la cuisine. En effet même si le bois et le charbon de bois restent la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments pour toutes les catégories de ménages, l'utilisation du gaz est surtout l'apanage des ménages de salariés du public et du privé structuré. On observe jusqu'à respectivement 23% et 27,9% chez ces deux catégories de ménages qui utilisent le gaz (nettement au dessus de la moyenne nationale qui est de 2,7%).

Tableau 144: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le GSE

		Energie pour la cuisine						Total
		Bois	Pétrole	Gaz	Electricité/ solaire	Charbon de bois	Autre	
Groupe socio-économique	Salariés du public	64.5	1.7	23.0	1.0	6.0	3.8	100
	Salariés du privé structuré	62.0	.0	27.9	.6	7.3	2.2	100
	Salariés du privé non structurés	64.0	2.0	8.5	.3	9.3	15.9	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	77.5	1.5	4.8	.5	7.1	8.6	100
	Agriculteurs de coton	92.1	1.0	.0	.0	1.6	5.3	100
	Agriculteurs vivriers	92.7	.9	.0	.0	4.6	1.7	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	62.8	3.9	5.4	.0	12.7	15.2	100
	Chômeurs	81.9	1.2	3.4	.0	5.0	8.5	100
	Chefs de ménage inactifs	77.8	3.2	4.1	.5	6.1	8.3	100
Ensemble		87.4	1.2	2.7	.1	4.8	3.8	100

Source: EP II

1.4.3.4 Taille du ménage

Les ménages de grande taille utilisent surtout le bois comme source d'énergie pour la cuisine. On passe de 40% pour les ménages d'une personne à 75,7% pour les ménages de deux personnes et à 95,8% pour les ménages de treize personnes. Le gaz est surtout utilisé par les personnes vivant seules (16,9%).

Tableau 15: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et la taille

		Energie pour la cuisine						
		Bois	Pétrole	Gaz	Electricité /solaire	Charbon de bois	Autre	Total
Taille du ménage	1	40.8	4.8	16.9	.3	8.3	28.9	100
	2	75.7	2.0	6.3	.5	8.1	7.4	100
	3	83.9	.9	6.2	.6	6.2	2.1	100
	4	88.2	.9	3.7	.0	5.5	1.6	100
	5	89.3	1.0	2.1	.3	4.4	2.8	100
	6	92.2	1.9	1.2	.1	3.0	1.5	100
	7	92.7	.6	1.2	.0	4.1	1.5	100
	8	93.3	1.0	.4	.0	3.7	1.5	100
	9	92.1	.8	.5	.0	3.1	3.5	100
	10	92.5	1.3	.3	.0	4.9	1.0	100
	11	92.7	.2	.2	.0	5.2	1.7	100
	12	93.2	.3	.0	.0	4.5	1.9	100
	13	95.8	.0	.3	.0	2.2	1.7	100
	14	94.1	.7	.0	.0	3.4	1.8	100
	15 et +	90.2	.5	.0	.0	5.3	4.1	100
Ensemble		87.3	1.2	2.7	.1	4.8	3.8	100

Source: EP II

1.5 POSSESSION DU TELEPHONE

1.5.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

Le téléphone est un service réservé à quelques ménages privilégiés dans l'ensemble du pays avec seulement 2 ménages sur 100 qui le possèdent.

Le service est quasi inexistant en milieu rural, alors qu'en ville on enregistre environ 8 ménages sur 100 qui ont le téléphone (Tableau 46).

Tableau 16: Répartition des ménages selon la possession ou non de téléphone et le milieu de résidence

		Milieu de résidence:		
		Urbain	Rural	Ens.
Possède le téléphone	Oui	7.8	.5	2.1
	Non	92.2	99.5	97.9
Total		100	100	100

Source: EP II

1.5.2 Par région

Dans la plupart des régions, les ménages n'ont pas le téléphone à l'exception de la région du Centre où on enregistre à peine 5,4% de ménages qui le possèdent. La région de l'Ouest en compte 2% .

Tableau 17: Répartition des ménages selon la possession ou non de téléphone selon la région

		Possède le téléphone		
		Oui	Non	Total
Région économique	Ouest	2.0	98.0	100
	Nord-Ouest	.6	99.4	100
	Sahel	.2	99.8	100
	Est	1.5	98.5	100
	Sud-Ouest	.2	99.8	100
	Centre-Nord	1.1	98.9	100
	Centre-Ouest	1.2	98.8	100
	Centre	5.4	94.6	100
	Nord	1.7	98.3	100
	Centre-Est	1.2	98.8	100
Ensemble		2.1	97.9	100

Source: EP II

1.5.3 GSE du chef de ménage

Le tableau 48 montre que les rares ménages privilégiés possédant le téléphone se recrutent dans le GSE des ménages dont le chef est salarié du public (14,1%) et surtout du privé structuré (19,3%). Dans les autres catégories on compte plus de 95% qui n'ont pas le téléphone. Les GSE de ménages les plus démunis sont ceux d'agriculteurs de coton et ceux d'agriculteurs vivriers avec nettement moins de 0,2% et 0,6% .

Tableau 18: Répartition des ménages selon la possession ou non de téléphone selon le GSE

		Possède le téléphone		
		Oui	Non	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	14.1	85.9	100
	Salariés du privé structuré	19.3	80.7	100
	Salariés du privé non structurés	2.5	97.5	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	4.1	95.9	100
	Agriculteurs de coton	.2	99.8	100
	Agriculteurs vivriers	.6	99.4	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	4.2	95.8	100
	Chômeurs	3.0	97.0	100
	Chefs de ménage inactifs	4.6	95.4	100
	Ensemble	2.1	97.9	100

Source: EP II

II ACCES AUX SERVICES DE BASE LES PLUS PROCHES

Les services de base auxquels on fait référence sont les écoles primaires, les établissements secondaires, les centres de santé, les marchés et les points d'eau potable. Dans le cadre de cette analyse sont considérés comme points d'eau potable: l'eau courante, la borne fontaine, le forage et puits busé. On s'est intéressé de savoir :

- combien de temps faut-il pour se rendre au service de base le plus proche à pied ?
- quel est le moyen le plus utilisé pour s'y rendre ?
- si des membres du ménage utilisent ou non le service indiqué ?
- (et si non pour quelle raison ils ne le font pas).

2.1 TEMPS MIS POUR ACCEDER AUX SERVICES DE BASE LES PLUS PROCHES

Le temps mis pour accéder aux services de base les plus proches conditionne en partie leur utilisation. Le temps mis dépend généralement du moyen de transport utilisé, mais il s'agit ici d'apprécier le temps que l'on mettrait en s'y rendant à pied.

2.1.1 Ensemble du pays

Le tableau 49 donne la répartition des ménages selon le temps d'accès à pieds par type de service et selon le milieu de résidence.

Au niveau national, pour se rendre à l'école primaire la plus proche, 59 % des ménages mettent moins d'une demi heure ; dans 20% des cas le temps mis varie entre une demi heure à une heure de marche. Ce constat montre qu'au Burkina Faso, les ménages dans leur majorité ne sont pas distants des écoles primaires. Cependant 5,8% disent ne pas avoir accès à ce service.

Tableau 49: Répartition des ménages selon le temps mis à pieds pour se rendre dans les différents services de base.

Temps d'accès	Services de base				
	Ecole primaire	Ecole secondaire	Centre de santé	Marché	Point d'eau potable
Disponible à domicile	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0
Moins d'une demi heure	59,0	19,6	38,0	55,2	71,2
1/2H à 1 H	20,0	15,4	24,5	22,6	8,9
1 H à 2 H	10,3	14,7	18,5	13,1	3,4
2 H à 1/2 Jour	3,5	11,3	10,5	5,5	1,3
1/2 Jour à 1 Jour	1,2	6,3	3,4	1,1	0,1
Plus d'une Journée	0,2	1,7	0,1	0,0	0,0
N'a pas accès	5,8	31,0	5,0	2,5	8,1
Total	100	100	100	100	100

Au niveau des établissements secondaires, on constate un plus grand éloignement des ménages avec 31% d'entre eux qui n'y ont pas du tout accès, seulement 19,6% sont situés à moins d'une demi heure et 15,4% qui sont entre une demi heure et une heure de marche.

Quant aux Centres de santé, ils sont relativement plus proches dans l'ensemble avec seulement 5% des ménages qui n'y ont pas du tout accès et 62,5% qui sont à moins d'une heure de marche du Centre de santé le plus proche.

Le marché constitue après l'école primaire, le service de base le plus proche des ménages. En effet, on a 55,2% des ménages qui sont à moins d'une demi heure du marché le plus proche et 22,6 % entre une demi heure et une heure. On note que seulement 2,5% de ménages n'ont pas accès à un marché.

Enfin concernant l'eau potable, seulement 7,0% des ménages ont un point d'eau potable à domicile. Pour 71,2% d'entre eux ce point d'eau potable est à moins d'une demi heure de marche. Les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable représentent 8,1%.

2.1.2 Selon le milieu de résidence

Le tableau 50 donne la répartition des ménages selon le temps d'accès à pied aux services de base les plus proches selon le milieu de résidence. Il apparaît des écarts significatifs entre milieu rural et milieu urbain.

Au niveau de l'école primaire les temps d'accès sont relativement plus courts en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet 84,5% des ménages urbains sont à moins d'une demi heure contre 51,5% en milieu rural. La proportion des ménages n'ayant pas accès à une école primaire est de moins 1% en milieu urbain contre 7,4% en milieu rural.

Tableau 50: Répartition des ménages selon le temps mis à pieds pour se rendre dans les différents services de base et le milieu de résidence

	Services de bases et milieu de résidence									
	Ecole primaire		Ecole secondaire		Centre de santé		Marché		Point d'eau potable	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Disponible à domicile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,0	2,0
Moins d'une demi heure	84,5	51,5	58,9	8,2	70,3	28,6	78,7	48,3	71,8	71,1
½ H à 1H	14,2	21,7	31,4	10,7	25,9	24,2	18,4	23,9	2,7	10,7
1H à 2H	0,5	13,1	7,8	16,7	3,4	22,9	2,5	16,2	0,3	4,3
2H 1/2Jour	0,1	4,5	0,5	14,5	0,4	13,5	0,3	7,0	0,1	1,7
½ Jour à 1Jour	0,0	1,6	0,0	8,1	0,0	4,3	0,0	1,4	0,0	0,1
Plus d'une journée	0,0	0,2	0,0	2,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
N'a pas accès	0,7	7,4	1,4	39,6	0,0	6,4	0,1	3,2	1,1	10,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

La discrimination est encore plus nette lorsqu'il s'agit des écoles secondaires, des Centres de santé et des marchés. En effet, les proportions de ménages qui mettent moins d'une demi heure de marche pour accéder à ces services sont plus grandes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Concernant l'accès au points d'eau potable le plus proche, 24% des ménages en milieu urbain s'approvisionnent directement à domicile alors qu'ils sont seulement 2% en milieu rural. Quel que soit le milieu on observe qu'un peu plus de 71% des ménages sont à moins d'une demi heure d'un point d'eau potable (Tableau 50).

2.1.3 Selon la région

Le temps d'accès aux différents services de base varie d'un type de service à l'autre et d'une région à une autre. L'analyse par région permet de mettre en exergue au niveau de chacune d'elles, la problématique de l'utilisation ou non des services de base.

a) Au niveau des écoles primaires

Les régions où les temps d'accès sont relativement les plus courts sont le Nord, le Centre, le Centre-Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest. Dans ces régions, la proportion de ménages qui est à moins d'une demi heure de marche de l'école la plus proche varie entre 63% et 80% (Tableau 51). Par contre dans le Sud-Ouest, le Centre-Nord, le Sahel et le Centre-Est, les ménages sont relativement plus distants de l'école avec moins de la moitié qui font le trajet à moins d'une demi heure. On observe une proportion de ménages relativement importante (10,6% et 13,2%) qui mettent deux heures à une demi journée de marche pour atteindre l'école au Sahel et au Centre-Nord. Quant aux ménages qui disent ne pas avoir accès du tout à une école, on en compte 11,5% au Nord-Ouest, 11,8% au Sahel et 16,4% au Centre-Est.

Tableau 51 : Répartition des ménages selon la région et le temps nécessaire pour se rendre à l'école primaire

		Moins d'une demi heure	1/2 H à 1 H	1 H à 2 H	2 H à 1/2 Jour	1/2 Jour à 1 Jour	Plus d'une journée	N'a pas accès	Total
Région économique	Ouest	64.2	17.7	11.4	2.1	0.6		4.0	100
	Nord-Ouest	63.1	14.6	6.3	3.5	0.7	0.2	11.5	100
	Sahel	40.1	17.2	14.4	10.6	6.0		11.8	100
	Est	54.4	20.0	14.2	5.0	3.5	0.6	2.3	100
	Sud-Ouest	32.3	30.7	22.7	13.2	0.5		0.5	100
	Centre-Nord	41.6	27.1	18.8	2.7	1.6	1.0	7.3	100
	Centre- Ouest	65.2	22.0	6.9	1.8			4.1	100
	Centre	70.7	16.4	6.8	2.1	0.9		0.0	100
	Nord	79.9	17.4	2.6	0.3				100
	Centre-Est	45.3	26.9	9.2	2.2	0.2		16.4	100
Ensemble	59.0	20.0	10.3	3.5	1.2	0.2	5.9	100	

b) Au niveau des établissements secondaires

Au niveau des établissements secondaires, c'est dans les régions du Centre et de l'Ouest que les ménages sont les plus proches en terme de temps d'accès avec respectivement 36,4% et 30,5% d'entre eux qui sont à moins d'une demi-heure. Ensuite vient le Nord avec 18% des ménages situés à moins d'une demi heure de marche et près de 30% entre une demi heure et une heure de marche. Le problème d'accès se pose avec beaucoup plus d'acuité dans le Sahel, le Centre-Nord, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Est. Dans ces régions la proportion de ménages n'ayant pas accès à un établissement secondaire varie entre 50% et 77% (Tab 52).

Tableau 52 : Répartition des ménages selon la région et le temps nécessaire pour se rendre à pieds à l'école secondaire la plus proche

		Moins d'une demi heure	½H à 1H	1H à 2H	2H à 1/2Jour	1/2Jour à 1Jour	Plus d'une journée	N'a pas accès	Total
Région écono	Ouest	30,5	17,6	11,9	8,3	4,6	0,5	26,6	100
	Nord-Ouest	17,3	8,8	9,2	7,6	5,3	1,2	50,6	100
	Sahel	7	4,7	3,4	6,3	0,8	1,0	76,9	100
	Est	9,6	10,9	12,9	24,8	21,4	9,5	76,9	100
	Sud-Ouest	6,9	9,6	18,3	9,3	3,6		52,3	100
	Centre-Nord	2,2	6,2	18,0	9,9	8,5	3,4	51,8	100
	Centre-Ouest	17,3	16,2	27,2	20,3	6,1	0,4	12,4	100
	Centre	36,4	24,6	15,5	7,1	2,4	0,9	13,1	100
	Nord	18,0	29,9	23,4	20,4	6,9	0,1	1,2	100
	Centre-Est	11,0	7,7	7,7	7,5	8,1	0,7	57,3	100
	Ensemble	19,6	15,4	14,7	11,3	6,3	1,7	31,0	100

c) Au niveau des Centres de santé

Plus de la moitié des ménages dans les régions de l'Ouest et du Centre sont à moins d'une demi heure d'un centre de santé, et environ plus de 22% sont éloignés d'une demi heure à une heure de marche. Dans les autres régions la situation est différente, en particulier le Sahel, le Sud-Ouest, le Centre-Nord, où plus de 40% des ménages sont situés à plus d'une heure d'un centre de santé.

Tableau 53 : Répartition des ménages selon la région et le temps nécessaire pour se rendre à pieds au Centre de santé le plus proche

Région économique	Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½Jour	½Jour à 1Jour	Plus d'une Journée	N'a pas accès	Total
Ouest	50,2	22,4	15,7	8,4	0,8	0,0	2,6	100
Nord-Ouest	39,9	21,7	17,3	10,0	1,5	0,4	9,1	100
Sahel	24,0	14,8	20,3	24,5	13,7	0,0	2,7	100
Est	39,5	29,5	18,1	8,8	3,2	0,8	0,0	100
Sud-Ouest	16,5	29,7	28,8	21,7	3,2	0,0	0,0	100
Centre-Nord	13,4	22,6	30,1	13,6	9,1	0,0	11,1	100
Centre-Ouest	27,0	30,0	25,0	14,1	3,4	0,0	0,3	100
Centre	54,0	24,2	12,6	5,4	1,5	0,0	2,3	100
Nord	47,3	31,9	13,1	7,6	0,1	0,0	0,1	100
Centre-Est	28,0	22,1	18,0	7,4	2,7	0,0	21,8	100
Ensemble	38,1	24,6	18,5	10,5	3,4	0,1	5,0	100

Des problèmes d'accès à un Centre de santé se posent dans les régions du Nord-Ouest, du Centre-Nord et surtout du Centre-Est où on observe que plus de 21,8% de ménages déclarent ne pas avoir accès à un Centre de santé (Tableau 53).

d) Au niveau des marchés

En général, comme le montre le tableau 54 la durée pour se rendre au marché le plus proche à pieds, est courte pour la plupart des régions (moins d'une demi heure de marche). Les régions où elle est relativement plus longue (plus d'une heure de marche) sont celles du Sahel (52,0% des ménages), du Sud-Ouest (40,4% des ménages) et du Centre-Nord (29,4% des ménages). A l'exception du Centre-Est, dans chacune des régions très peu de ménages ont déclaré n'avoir pas accès à un marché (où près de 22% au Centre-Est).

Tableau 54 : Répartition des ménages selon la région et le temps nécessaire pour se rendre au marché le plus proche

		Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½ Jour	½ Jour à 1Jour	N'a pas accès	Total
Région	Ouest	58,3	17,6	15,1	5,7	0,4	2,8	100
écon	Nord-Ouest	58,2	19,6	10,2	6,3	1,0	4,8	100
	Sahel	32,5	15,5	24,3	21,6	5,9	0,2	100
	Est	67,3	18,6	9,4	3,8	0,9	0,0	100
	Sud-Ouest	28,7	30,9	26,6	13,4	0,4	0,0	100
	Centre-Nord	39,0	32,6	21,4	2,1	2,8	2,0	100
	Centre-Ouest	58,6	26,3	11,2	3,8	0,0	0,1	100
	Centre	67,5	21,5	7,1	2,5	0,2	1,2	100
	Nord	59,9	24,9	10,8	3,6	0,8	0,0	100
	Centre-Est	45,0	25,0	12,1	3,8	1,1	13,0	100
	Ensemble	55,2	22,6	13,1	5,5	1,1	2,5	100

e) Au niveau des points d'eau potable

Il faut pratiquement entre une demi heure et une heure à pieds pour accéder à un point d'eau potable dans chacune des régions. Les proportions de ménages dans cette situation varient entre 55,1% et 90%. Les régions où la situation semble critique sont le Nord-Ouest et le Centre-Est avec respectivement 20,5% et 33,8% des ménages qui ont déclaré n'avoir pas accès à un point d'eau potable (Tableau 55).

Tableau 55 : Répartition des ménages selon la région et le temps nécessaire pour se rendre au point d'eau potable le plus proche

	Disponibl e à la maison	Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2 H	2 H à ½Jour	½ Jour à 1Jour	N'a pas accès	Total
Région écon. Ouest	13,7	67,3	6,2	3,5	1,1	0,5	7,7	100
Nord-Ouest	1,7	69,4	5,8	2,1	0,5	0,0	20,5	100
Sahel	1,9	73,4	11,1	10,2	3,1	0,3		100
Est	4,3	90,0	3,8	1,2	0,2	0,0	0,5	100
Sud-Ouest	0,2	55,1	21,0	13,0	9,2	0,2	1,3	100
Centre-Nord	2,6	73,5	12,3	2,1	0,0	0,0	9,6	100
Centre-Ouest	6,3	68,1	16,8	4,0	1,8	0,0	3,0	100
Centre	13,2	73,1	6,8	2,2	1,1	0,1	3,5	100
Nord	5,1	82,6	10,8	1,3	0,0	0,0	0,2	100
Centre-Est	3,9	55,2	4,5	2,0	0,5	0,0	33,8	100
Ensemble	7,0	71,2	8,9	3,4	1,3	0,1	8,1	100

2.1.4 Selon le GSE du chef de ménage

a) Au niveau des écoles primaires

Comme l'indique le tableau 56, le temps d'accès à l'école primaire varie selon le groupe socio-économique du ménage. Il est relativement plus court pour les ménages dont le chef est salarié avec plus de 80% d'entre eux qui sont situés à moins d'une demi heure de marche à pieds de l'école primaire la plus proche. Par contre, il est relativement plus long pour les ménages d'agriculteurs de coton ou de produits vivriers qui mettent entre une demi et une heure de marche pour se rendre à l'école la plus proche (respectivement 21,5% et 22%). On observe également qu'environ 13% de ces ménages font plus d'une heure pour y accéder, ce sont surtout ces ménages qui déclarent ne pas avoir accès à une école primaire (9,6% et 6,7%).

Tableau 56 : Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le temps nécessaire pour se rendre à l'école primaire

	Moins d 1/2 heure	1/2 à 1 heure	1 heure à 2 heures	2 h à 1/2 journée	1/2 j à 1 j	Plus d une journée	N'a pas accès	Total
Groupe socio-économique								
Salariés du public	89,6	9,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,6	100
Salariés du privé structuré	91,4	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Salariés du privé non structuré	81,8	15,0	0,4	0,8	0,0	0,0	1,9	100
Indépendants/employeurs non agricoles	79,7	16,3	0,9	0,2	0,2	0,0	2,6	100
Agriculteurs de coton	52,3	21,5	12,9	3,1	0,8	0,0	9,5	100
Agriculteurs vivriers	51,2	22,0	13,4	4,7	1,7	0,3	6,7	100
Aides familiaux/bénév/apprent	76,3	12,3	4,8	2,3	0,0	0,0	4,3	100
Chômeurs	72,6	23,6	1,3	0,0	0,0	0,0	2,5	100
Chefs de ménage inactifs	73,0	15,7	4,6	1,9	1,6	0,0	3,2	100
Ensemble	59,0	20,0	10,3	3,5	1,2	0,1	5,9	100

Source : EP II

b) Au niveau des établissements secondaires

Si on considère le temps d'accès à l'établissement secondaire selon le groupe socio-économique du ménage (Tableau 57), on constate que c'est chez les ménages d'agriculteurs que le problème d'accessibilité se pose avec le plus d'acuité. En effet, 45,9% des ménages dont le chef est agriculteur de coton et 36,9% de produits vivriers n'ont pas accès à un établissement secondaire. Pour les mêmes catégories, seulement 5,9% et 8,8% en sont très proches (moins d'une demi heure). Le problème d'accessibilité se pose également dans une moindre mesure pour les ménages dont le chef est aide familial, bénévole et apprenti et ceux d'inactifs avec respectivement 22,9% et 21,4% qui n'ont pas accès à un établissement secondaire. Par contre chez les salariés et les indépendants ou employeurs non agricoles, plus de la moitié des ménages sont à moins d'une demi heure d'un établissement secondaire.

Tableau 57 : Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le temps nécessaire pour se rendre à pieds à l'école secondaire la plus proche

		Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½ Jour	½ Jour à 1Jour	Plus d'une journée	N'a pas accès	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	59,2	23,7	8,9	2,3	1,6	0,3	4,0	100
	Salariés du privé structuré	65,6	25,4	5,7	1,4	1,8	0,0	0,0	100
	Salariés du privé non structurés	56,6	28,9	7,6	0,3	0,7	0,0	6,1	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	54,6	25,6	7,2	2,2	0,7	0,0	9,7	100
	Agriculteurs de coton	5,9	8,5	14,9	13,9	8,6	2,1	45,9	100
	Agriculteurs vivriers	8,8	13,3	17,2	13,9	7,8	2,2	36,9	100
	Aides familiaux . bénévoles et apprentis	39,0	16,9	9,4	10,0	1,8	0,0	22,9	100
	Chômeurs	48,5	29,2	9,7	3,6	1,4	0,0	7,6	100
	Chefs de ménage inactifs	37,9	15,4	11,6	10,7	2,0	1,0	21,4	100
	Ensemble	19,6	15,4	14,7	11,3	6,3	1,6	31,1	100

c) Au niveau des centres de santé

Le tableau 58 renseigne sur la répartition des ménages selon le temps d'accès au centre de santé le plus proche et le groupe socio-économique du ménage. On observe dans l'ensemble une faible proportion de ménages (5%) qui n'ont pas du tout accès à un centre de santé quelque soit le GSE du ménage. Les proportions les plus importantes de ménages dans cette situation s'observent chez les agriculteurs de coton (7,1%) et chez les agriculteurs vivriers (6,2%). La discrimination entre GSE réside donc au niveau du temps d'accès. Chez les salariés du public et du privé structuré plus de 70% des ménages sont situés à moins d'une demi heure d'un Centre de santé. Dans les ménages de salariés du privé non structuré, les indépendants ou employeurs non agricoles, les aides familiaux, bénévoles et apprentis, on a les proportions de 65% à 69% pour la même durée. Quant aux agriculteurs de coton ou vivriers, le temps d'accès est très varié.

Tableau 58 : Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le temps nécessaire pour se rendre à pieds au Centre de santé le plus proche

		Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½Jour	½Jour à 1Jour	Plus d'une journée	N'a pas accès	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	75,3	21,5	2,6	0,6	0,0	0,0	0,0	100
	Salariés du privé structuré	78,7	19,9	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Salariés du privé non structurés	68,1	23,6	7,1	0,9	0,0	0,0	0,3	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	68,6	25,0	4,0	1,7	0,4	0,0	0,3	100
	Agriculteurs de coton	30,6	23,6	21,4	14,3	2,9	0,2	7,1	100
	Agriculteurs vivriers	27,6	25,3	23,1	13,1	4,6	0,1	6,2	100
	Aides familiaux bénévoles et apprentis	65,1	9,0	10,4	8,7	2,5	0,0	4,3	100
	Chômeurs	58,4	26,8	7,6	1,4	2,6	0,0	3,2	100
	Chefs de ménage inactifs	53,9	23,9	12,2	5,8	1,9	0,0	2,3	100
	Ensemble	38,0	24,5	18,5	10,5	3,4	0,1	5,0	100

Source : EP II

d) Au niveau des marchés

Le marché est accessible pratiquement à tous les groupes socio-économiques de ménages (Tableau 59).

Le temps d'accès au marché le plus proche est relativement plus long pour les ménages d'agriculteurs de coton ou vivriers. Moins de la moitié d'entre eux se trouve à moins d'une demi heure d'un marché et 22% à 25% font entre une demi heure et une heure. Quant aux autres GSE de ménages, le temps d'accès est relativement plus court, en particulier pour les salariés du public et du privé structuré.

Tableau 59 : Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le temps nécessaire pour se rendre au marché le plus proche

		Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½Jour	½ Jour à 1Jour	N'a pas accès	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	82,3	15,4	1,6	0,4	0,0	0,3	100
	Salariés du privé structuré	84,4	14,8	0,8	0,0	0,0	0,0	100
	Salariés du privé non structurés	75,9	18,6	4,8	0,5	0,0	0,2	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	81,1	13,9	3,2	1,7	0,0	0,2	100
	Agriculteurs de coton	49,4	22,3	15,5	6,8	0,8	5,2	100
	Agriculteurs vivriers	47,3	25,1	16,5	6,9	1,6	2,7	100
	Aides familiaux , bénévoles et apprentis	75,0	15,4	2,3	4,0	0,0	3,3	100
	Chômeurs	65,1	27,0	4,9	0,6	0,6	1,8	100
	Chefs de ménage inactifs	66,0	20,7	7,6	3,2	0,8	1,7	100
	Ensemble	55,2	22,6	13,1	5,5	1,1	2,5	100

Source : EP II

e) Au niveau des points d'eau potable

Le Tableau 60 fait ressortir une discrimination entre GSE de ménages quant au temps d'accès au point d'eau potable. Les GSE de ménages de salariés sont dans une situation plus favorable parce que disposant d'eau potable directement à domicile. En effet, bon nombre disposent de points d'eau potable à domicile (32,1% de ménages de salariés du public et 42,9% de ménages du privé structuré). En outre, respectivement 63,7% et 55,6% habitent à moins d'une demi heure de ce service de base. Pour les autres GSE les habitations dans leur grande majorité sont relativement proches d'un point d'eau potable. Les résultats montrent que dans plus de 68 % des cas, ces GSE mettent moins d'une demi heure pour atteindre un point d'eau. Néanmoins, il apparaît que les agriculteurs surtout (12,8 % pour les agriculteurs de coton et 9,5 % pour les agriculteurs vivriers) n'ont pas du tout accès à ce service.

Tableau 60 : Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le temps nécessaire pour se rendre à pieds au point d'eau potable le plus proche

	Disponible à la maison	Moins d'une demi heure	½ H à 1H	1H à 2H	2H à ½ Jour	½ Jour à 1Jour	N'a pas accès	Total
Salariés du public	32,1	63,7	3,4	0,0	0,0	0,0	0,8	100
Salariés du privé structuré	42,9	55,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Salariés du privé non structurés	17,2	77,8	3,5	0,6	0,0	0,0	0,9	100
Indépendants ou employeurs non agricoles	16,2	76,5	3,9	1,0	0,2	0,0	2,2	100
Agriculteurs de coton	2,9	68,5	9,9	4,0	1,6	0,3	12,8	100
Agriculteurs vivriers	1,9	71,7	10,7	4,3	1,7	0,1	9,5	100
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	16,9	72,9	3,9	3,3	0,0	0,0	2,9	100
Chômeurs	22,0	68,9	3,5	2,2	0,0	0,0	3,4	100
Chefs de ménage inactifs	15,1	72,1	4,8	1,3	0,8	0,0	5,8	100
Ensemble	7,0	71,2	8,9	3,4	1,3	0,1	8,1	100

Source : EP II

2.2 MOYEN DE TRANSPORT LE PLUS UTILISE

2.2.1 Ensemble du pays

Le tableau 61 indique que les ménages se rendent le plus souvent à pieds dans les services de base les plus proches. La proportion de ménages se déplaçant à pieds varie de 61,2% pour l'établissement secondaire à 97,1% pour le point d'eau potable. La bicyclette est le second moyen de transport, et est surtout utilisé pour se rendre dans les Centres de santé (30,6% des ménages) et dans les établissements secondaires (27,5% des ménages).

Tableau 61: Répartition des ménages selon le moyen de transport utilisé pour se rendre dans les différents services de base les plus proches

	Moyen de transport				
	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres
Ecole primaire.	93,7	2,7	1,0	0,6	2,1
Ecole secondaire.,	61,2	27,5	5,8	1,7	3,8
Centre de. santé	61,8	30,6	4,5	0,9	2,3
Marché	81,7	16,0	1,7	0,2	0,4
Eau potable	97,1	1,6	0,3	0,0	0,9

Source : EP II

2.2.2 Selon le milieu de résidence

En milieu rural comme en milieu urbain la plupart des ménages se déplacent à pieds pour se rendre aux services de base. On observe cependant une différence significative entre le milieu urbain et le milieu rural quant au moyen utilisé pour accéder au centre de santé et au secondaire. En effet le tableau 62 indique que pour se rendre au centre de santé le plus proche, 74,8% des ménages urbains vont à pieds contre 57,7% en milieu rural d'une part, d'autre part 8% seulement en milieu urbain utilisent la bicyclette contre 37,6% en milieu rural. S'agissant du secondaire, en milieu urbain 65,7% des ménages vont à pieds et 22,7% vont à bicyclette, alors qu'en milieu rural ils sont 52,6%, ceux qui vont à pieds et 36,6% à bicyclette.

Tableau 62: Répartition des ménages selon le moyen de transport utilisé pour se rendre dans les différents services de base les plus proches et le milieu de résidence (en %)

	Moyen de transport									
	A pied		Bicyclette		Motocycle		Automobile		Autres	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Ecole primaire.	90,9	95,0	3,5	2,3	2,7	0,2	1,8	0,0	1,1	2,5
Ecole second..	65,7	52,6	22,7	36,6	8,6	0,8	1,3	2,4	1,7	7,6
Centre. santé	74,8	57,7	8,0	37,6	13,9	1,6	2,9	0,2	0,3	2,9
Marché	88,2	79,7	5,6	19,1	5,4	0,7	0,6	0,0	0,1	0,5
Eau potable	96,9	97,2	1,5	1,7	0,6	0,2	0,0	0,0	7,6	12,1

Source : EP II

2.2.3 Selon la région

a) Au niveau des écoles primaires

Hormis le Sahel, l'accès à l'école primaire dans les autres régions se fait surtout à pieds. La proportion de ménages concernés atteint 100% dans la région Sud-Ouest. Dans le cas particulier du Sahel, on observe que 55% des ménages se déplacent à pieds ; ceux qui utilisent d'autres moyens tels que le "dos de chameau" et le "dos d'âne" concernent 41,2%, traduisant ainsi une spécificité de ladite région. L'usage de la bicyclette à cet effet est de 8% pour le milieu urbain et 37,6% pour le milieu rural (Tableau 63).

Tableau 63 : Répartition des ménages selon le moyen de locomotion utilisé pour se rendre à l'école primaire et la région

		A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Région économique	Ouest	96,4	2,9	0,5	0,0	0,2	100
	Nord-Ouest	96,3	3,0	0,5	0,0	0,2	100
	Sahel	55,0	3,2	0,6	0,0	41,2	100
	Est	98,4	1,6	0,0	0,0	0,0	100
	Sud-Ouest	100	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Centre-Nord	97,5	1,7	0,0	0,0	0,8	100
	Centre-Ouest	94,3	4,2	1,2	0,2	0,0	100
	Centre	93,0	2,5	2,2	1,9	0,4	100
	Nord	95,8	2,9	1,3	0,0	0,0	100
	Centre-Est	98,8	2,0	0,0	0,0	0,0	100
	Ensemble	93,7	2,6	1,0	0,6	2,1	100

Source : EP II

b) Au niveau des établissements secondaires

Concernant les écoles secondaires, la proportion de ménages qui s'y rendent à pieds varie d'une région à l'autre. Elle est relativement faible au Sahel (42,2%) et au Nord (44,9%).

Tableau 64 : Répartition des ménages selon le moyen de locomotion utilisé pour se rendre à l'école secondaire et la région

		A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Région économique	Ouest	86,8	8,7	1,0	2,8	0,7	100
	Nord-Ouest	59,0	35,9	3,0	0,0	2,1	100
	Sahel	42,2	12,6	0,0	0,0	45,2	100
	Est	57,1	30,5	0,0	7,5	4,9	100
	Sud-Ouest	67,8	32,2	0,0	0,0	0,0	100
	Centre-Nord	58,1	35,9	2,0	3,9	0,0	100
	Centre-Ouest	63,3	29,5	0,0	0,0	7,1	100
	Centre	54,0	29,1	13,1	1,9	1,8	100
	Nord	44,9	49,7	0,0	0,0	5,4	100
	Centre-Est	74,6	21,7	3,7	0,0	0,0	100

Ensemble	61,2	27,5	5,8	1,7	3,8	100
-----------------	-------------	-------------	------------	------------	------------	------------

A l'opposé, elle est plus importante dans la région Ouest (86,8%) et Centre-Est (74,6%). L'utilisation de la bicyclette pour aller au secondaire est plus fréquente dans les régions Nord (49,7%), Nord -Ouest (35,9%), Centre-Nord (35,9%), Sud-Ouest (32,2%) et Est (30,5%). Au Sahel, tout comme au primaire l'usage d'"Autres" moyens de transport (dos de chameau, dos d'âne) pour se rendre au secondaire est très répandu (45,2% des ménages de la région) (Tableau 64).

c) Au niveau des Centres de santé

Le tableau 65 montre qu'aller à pieds constitue le moyen de déplacement le plus couramment utilisé par les ménages pour se rendre au service de santé le plus proche dans les régions du Centre-Est (91,5%), de l'Ouest (76,4%), du Sud-Ouest (73,6%) et du Centre (69,1%). Dans les régions de l'Est, du Centre-Ouest et du Nord, plus de 45% des ménages y vont à bicyclette. L'utilisation de la mobylette comme moyen de locomotion pour se rendre au centre de santé s'observe surtout chez les ménages du Centre (10,8%). Ici également on note, au Sahel, la prépondérance de l'usage d'"Autres" moyens de transport pour se rendre au centre de santé

Tableau 65: Répartition des ménages selon le moyen de locomotion utilisé pour se rendre au Centre de santé et la région

		A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Région économique	Ouest	76.4	20.0	2.1	0.6	0.9	100
	Nord-Ouest	57.4	39.6	2.5	0.2	0.3	100
	Sahel	45.8	31.6	2.0	1.6	19.0	100
	Est	41.2	56.1	2.7	0.0	0.0	100
	Sud-Ouest	73.6	25.2	1.1	0.2	0.0	100
	Centre-Nord	50.5	45.9	2.2	0.0	1.3	100
	Centre-Ouest	47.3	41.8	4.2	0.3	6.5	100
	Centre	69.1	17.5	10.8	2.4	0.2	100
	Nord	50.6	45.0	4.2	0.2	0.0	100
	Centre-Est	91.5	7.2	1.2	0.1	0.0	100
	Ensemble	61.7	30.6	4.5	0.9	2.3	100

Source : EP II

d) Au niveau des marchés

Dans toutes les régions du Burkina, la plupart des membres de ménages vont au marché à pieds. Cependant on constate que dans les régions de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest, l'utilisation de la bicyclette est assez significative et concerne respectivement 33,1%, 29,9% et 24,7% des ménages (Tableau 66).

Tableau 66 : Répartition des ménages selon le moyen de locomotion utilisé pour se rendre au marché et la région

	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Région économ. Ouest	83.6	13.9	1.2	0.3	1.0	100
Nord-Ouest	73.4	24.9	1.6		0.1	100
Sahel	77.0	19.0	0.8	0.2	3.0	100
Est	65.2	33.1	1.2	0,0	0.0	100
Sud-Ouest	96.3	3.2	0.2	0,0	0.2	100
Centre-Nord	86.8	12.5	0.8	0,0	0.0	100
Centre-Ouest	82.1	15.1	1.9	0.1	0.8	100
Centre	85.2	10.8	3.6	0.4	0.0	100
Nord	68.0	29.9	0.1	0.1	0.0	100
Centre-Est	95.6	3.8	0.6	0,0	0.0	100
Ensemble	81.7	16.0	1.7	0.2	0.4	100

Source : EP II

e) Au niveau des points d'eau potable

A l'exception du Sahel (89,1%), dans toutes les autres régions, les membres de plus de 95% des ménages se rendent au point d'eau potable à pieds. Cette situation se comprend aisément du fait que l'enlèvement de l'eau par d'autres voies nécessite des moyens dont les ménages ne disposent pas.

Tableau 67 : Répartition des ménages selon le moyen de locomotion utilisé pour se rendre au point d'eau potable et la région

	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Région économ. Ouest	98.8	0.4	0,0	0,0	0.7	100
Nord-Ouest	97.7	1.4	0.5	0,0	0.5	100
Sahel	89.1	3.3	0.3	0,0	7.2	100
Est	97.2	2.3	0,0	0,0	0.5	100
Sud-Ouest	99.1	0.9	0,0	0,0	0.0	100
Centre-Nord	99.4	0.6	0,0	0,0	0.0	100
Centre-Ouest	95.9	1.5	1.3	0.2	1.1	100
Centre	97.7	1.5	0.5	0,0	0.3	100
Nord	96.2	3.8	0,0	0,0	0.0	100
Centre-Est	98.9	1.1	0,0	0,0	0.0	100
Ensemble	97.1	1.6	0.3	0.0	0.9	100

Source : EP II

2.2.4 Selon le groupe socio-économique

a) Au niveau des écoles primaires

L'analyse du tableau 68 montre que dans tous les groupes socio-économiques, plus de 80% des ménages vont à l'école primaire à pieds. L'utilisation de la bicyclette, de la mobylette ou de la voiture est peu fréquente. C'est seulement parmi les ménages de salariés du public ou du privé structuré que ces moyens de transport sont le plus utilisé. En effet :

- chez les ménages dont le chef est salarié du public, 5,2% utilisent la bicyclette, 5,4% la moto, et 2,0% l'automobile ;
- et chez les salariés du privé structuré, 3,5% utilisent la bicyclette, 7,3% la moto et 8,2% l'automobile.

Tableau 68: Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le moyen de transport utilisé pour se rendre à l'école primaire

		A pied	bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Groupe socio-économique	Salariés du public	87,2	5,2	5,4	2,0	0,2	100
	Salariés du privé structuré	80,9	3,5	7,3	8,2	0,0	100
	Salariés du privé non structurés	94,7	1,7	1,9	1,8	0,0	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	93,9	2,9	1,1	0,6	1,5	100
	Agriculteurs de coton	96,4	3,3	0,0	0,0	0,4	100
	Agriculteurs vivriers	94,1	2,1	0,2	0,0	3,1	100
	Aides familiaux . bénévoles et apprentis	91,7	3,3	0,0	0,0	5,0	100
	Chômeurs	98,9	0,0	0,0	0,0	1,1	100
	Chefs de ménage inactifs	92,0	2,7	1,0	1,3	3,3	100
	Ensemble	93,7	2,7	1,0	0,6	2,1	100

b) Au niveau des établissements secondaires

Les moyens d'accès aux écoles secondaires sont plus diversifiés selon les GSE. Le tableau 69 indique que plus de 70% des ménages de salariés du secteur privé non structuré, d'indépendants ou employeurs non agricoles et de chômeurs vont à pieds. Dans le groupe des agriculteurs de coton et vivriers et celui des "aides familiaux, bénévoles et apprentis" la proportion des ménages qui utilisent le vélo est plus élevée que partout ailleurs. Pour se rendre à l'établissement secondaire le plus proche, chez les ménages de salariés du public ou du privé structuré, plus de la moitié vont à pieds .

Tableau 69: Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le moyen de transport utilisé pour se rendre à l'école secondaire .

	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autre	Total
Salariés du public	59,8	26,5	11,9	1,48	0,4	100
Salariés du privé structuré	54,9	19,3	18,5	5,9	1,4	100
Salariés du privé non structurés	73,5	20,2	2,3	2,0	2,0	100
Indépendants/employeurs non agricoles	70,5	20,1	6,1	1,1	2,2	100
Agriculteurs de coton	45,6	41,5	1,6	5,3	6,0	100
Agriculteurs vivriers	56,2	34,5	0,0	1,5	7,8	100
Aides familiaux . bénévoles et apprentis	58,0	42,0	0,0	0,0	0,0	100
Chômeurs	73,5	15,6	3,2	0,0	7,7	100
Chefs de ménage inactifs	69,2	20,9	8,0	0,0	1,9	100
Ensemble	61,2	27,5	5,8	1,7	3,8	100

c) Au niveau des Centres de santé

L'accès au Centre de santé le plus proche se fait le plus souvent à pieds, surtout dans les ménages de salariés du privé structuré (78,3%), d'indépendants ou employeurs non agricoles (79,7%) et d'aides familiaux, bénévoles et apprentis (77,1%) (Tableau 70). Une importante proportion de ménages d'agriculteurs de coton (42,6%) ou vivriers (36,5%) se déplacent à bicyclette. La motoboyette est essentiellement utilisée par les ménages de salariés du public ou du privé. Enfin pour se rendre au Centre de santé, quelques ménages de salariés du privé structuré (12,6%) vont en voiture .

Tableau 70: Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le moyen de transport utilisé pour accéder au Centre de santé le plus proche

	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autre	Total
Groupe socio-économique Salariés du public	58,4	8,1	29,5	3,6	0,4	100
Salariés du privé structuré	57,5	7,7	21,6	12,6	0,6	100
Salariés du privé non structurés	78,3	9,5	10,3	1,9	0,0	100
Indépendants ou employeurs non agricoles	79,7	8,9	9,0	2,0	0,4	100
Agriculteurs de coton	54,4	42,6	1,8	0,0	1,2	100
Agriculteurs vivriers	59,1	36,5	1,0	0,2	3,1	100
Aides familiaux . bénévoles et apprentis	77,1	17,5	4,6	0,0	0,9	100
Chômeurs	77,8	9,9	11,1	0,6	0,7	100
Chefs de ménage inactifs	68,2	22,9	4,8	1,7	2,5	100
Ensemble	61,7	30,6	4,5	0,9	2,3	100

Sources : EP II

d) Au niveau des marchés

Comme l'indique le tableau 71, après la rubrique "A pieds" qui concerne plus de 76% des ménages quelque soit le GSE, les autres moyens de transport sont diversement utilisés. Ainsi la mobylette vient en seconde position d'utilisation pour les salariés du public ou du privé structuré d'une part, et la bicyclette occupe ce rang chez les agriculteurs de coton ou vivriers d'autre part.

Tableau 71: Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le moyen de transport utilisé pour accéder au marché le plus proche.

		A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autres	Total
Groupe socio-écon.	Salariés du public	77,1	8,4	13,7	0,6	0,2	100
	Salariés du privé structuré	80,9	7,8	8,5	2,7	0,6	100
	Salariés du privé non structurés	90,5	5,9	2,9	0,7	0,0	100
	Indépendants ou employeurs non agricoles	90,0	5,8	3,9	0,3	0,0	100
	Agriculteurs de coton	76,3	22,0	0,7	0,0	1,0	100
	Agriculteurs vivriers	81,0	18,2	0,3	0,1	0,5	100
	Aides familiaux . bénévoles et apprentis	87,5	10,2	1,2	1,0	0,0	100
	Chômeurs	94,3	4,2	1,4	0,0	0,0	100
	Chefs de ménage inactifs	85,4	12,4	1,5	0,0	0,6	100
	Ensemble	81,7	16,0	1,7	0,2	0,4	100

Source : EP II

e) Au niveau des points d'eau potable

Le tableau 72 ci-dessous donne la répartition des ménages selon le moyen de transport utilisé pour accéder au point d'eau potable. Il en ressort qu'il n'y a pas de discrimination significative selon le GSE . En effet, dans tous les groupes socio-économiques (GSE) de ménages plus de 92% y vont à pieds. Il se dégage donc que pour accéder au point d'eau potable "aller à pieds" est le mode dominant.

Tableau 72: Répartition des ménages selon le groupe socio-économique et le moyen de transport utilisé. pour accéder au point d'eau le proche

	A pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	Autre	Total
Salariés du public	94,0	1,2	4,2	0,0	0,6	100
Salariés du privé structuré	94,7	1,6	2,4	0,0	1,4	100
Salariés du privé non structurés	94,4	1,9	0,9	0,0	2,8	100
Indépendants ou employeurs non agricoles	93,3	1,8	0,0	0,0	5,0	100
Agriculteurs de coton	99,0	0,6	0,0	0,0	0,4	100
Agriculteurs vivriers	97,9	1,9	0,0	0,0	0,3	100
Aides familiaux . bénévoles et apprentis	92,1	2,2	0,0	0,0	5,7	100
Chômeurs	100	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Chefs de ménage inactifs	97,4	1,5	0,6	0,0	0,6	100
Ensemble	97,1	1,6	0,3	0,0	0,6	100

2.3 UTILISATION DES SERVICES DE BASE

2.3.1 Ensemble du pays et milieu de résidence

D'une manière générale, les marchés, les Centres de santé et les points d'eau potable sont les services les plus utilisés par les ménages (Tableau 73). A l'opposé, les écoles primaires et surtout secondaires sont les services les moins utilisés (34,1% et 13,5%). Cette tendance à une utilisation moindre se rencontre tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant on observe un écart relativement important entre le milieu rural et le milieu urbain quant à l'utilisation des établissements secondaires (27,1% en milieu urbain contre 7% en milieu rural).

Tableau 73: Proportion des ménages utilisant un service de base le plus proche suivant le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Ecole primaire	45,3	30,6	34,1
Ecole secondaire	27,1	7,0	13,5
Centre de santé	96,9	96,9	96,9
Marché	97,8	98,8	98,6
Pt eau potable	88,4	78,0	80,1

Source : EP. II

2.3.2 Par région

Plus que le point d'eau potable et les écoles, le marché et le centre de santé sont les services de base les plus utilisés par les ménages quel que soit la région considérée (plus de 98%). C'est dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qu'on observe les plus faibles proportions de ménages utilisateurs de point d'eau potable (46,4% et 51,4%). Concernant les utilisations des écoles primaires et secondaires, on note des disparités entre les régions. Les régions du Sud-Ouest, de l'Est, du Sahel et du Centre-Nord se caractérisent par des faibles proportions de ménages utilisateurs des écoles. (Tableau 74).

Tableau 74 : Proportion des ménages dont les membres utilisent un service de base le plus proche selon la région économique.

	Ecole primaire	Ecole secondaire	Centre de santé	Marché	Pt eau potable
Région écono					
Ouest	37,4	16,3	95,4	98,1	72,7
Nord-Ouest	39,1	12,3	97,6	98,0	46,4
Sahel	24,0	18,7	94,6	99,5	71,8
Est	24,2	5,0	92,4	99,2	87,6
Sud-Ouest	21,5	11,7	97,4	99,6	51,4
Centre-Nord	23,4	9,1	98,6	98,0	94,5
Centre-Ouest	41,4	10,8	97,7	99,2	78,9
Centre	39,5	18,3	97,7	98,2	95,1
Nord	42,8	11,4	98,3	98,3	86,4
Centre-Est	29,4	12,7	98,4	99,1	81,1
Ensemble	34,1	13,5	96,9	98,6	80,1

2.3.3 GSE du chef de ménage

Le tableau 80 indique que les catégories qui utilisent le moins les écoles primaires sont celles des ménages dont le chef est agriculteur vivrier (29,5%) ou salarié du privé non structuré (26,1%). Les ménages d'agriculteurs vivriers et les ménages d'agriculteurs de coton sont les catégories qui utilisent le moins les écoles secondaires (respectivement 7,2% et 7,4%).

Tableau 75: Proportion des ménages dont les membres utilisent un service de base le plus proche par groupe socio-économique.

		Ecole primaire	Ecole secondaire	Centre de santé	Marché	Point d'eau potable
Groupe socio-économique	Salariés du public	58,2	40,0	98,0	97,7	88,8
	Salariés du privé structuré	55,8	38,9	97,4	98,6	86,1
	Salariés du privé non structurés	26,1	12,9	97,4	96,5	90,8
	Indépendants ou employeurs non agricoles	37,6	19,5	96,8	98,6	84,6
	Agriculteurs de coton	40,1	7,2	97,1	98,6	68,9
	Agriculteurs vivriers	29,8	7,4	96,9	99,1	80,1
	Aides familiaux . bénévoles et apprentis	33,4	23,7	93,1	96,6	91,0
	Chômeurs	49,5	24,2	94,7	97,1	85,3
	Chefs de ménage inactifs	33,4	24,7	95,2	94,6	80,2
	Ensemble	34,1	13,5	96,9	97,6	80,1

*CHAPITRE IV :
REVENUS DEPENSES ET
AVOIRS DES MENAGES*

I REVENU DES MENAGES¹⁴

L'intérêt de l'analyse sur les revenus réside dans le fait qu'elle renseigne sur la structure et les sources de revenu, informations essentielles dans la formulation des politiques et programmes visant à améliorer le revenu des ménages et à lutter efficacement contre la pauvreté.

Le revenu des ménages en niveau absolu a été appréhendé indirectement à travers les dépenses. En d'autres termes, il a été identifié en niveau absolu aux dépenses monétaires et non monétaires effectuées par l'ensemble des membres du ménage.

Le **revenu monétaire** du ménage prend en compte les entrées d'argent provenant de la production agricole, de l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), des salaires et revenus non agricoles sur commissions. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les divers transferts, etc.

Sont déduits des revenus des ménages d'entrepreneurs individuels, les dépenses professionnelles (consommations intermédiaires, salaires des employés et investissements productifs).

Le **revenu non monétaire** correspond à la valeur au prix du marché des biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

Le **revenu global ou total** du ménage s'obtient en agréant les revenus monétaires et non monétaires.

¹⁴ Une évaluation des données a permis de constater que les ménages ont mieux déclaré leurs dépenses que leurs revenus au cours de l'enquête. C'est un comportement généralement observé lors des enquêtes de ce type et traduit la difficulté de mesure directe du revenu. C'est pourquoi les revenus sont appréhendés indirectement à travers les dépenses lors des études portant sur les conditions de vie des ménages.

1.1. NIVEAU ET STRUCTURE DU REVENU DES MENAGES

1.1.1. Revenu moyen des ménages

Le revenu moyen annuel par ménage est estimé à 751 361 FCFA, soit un revenu moyen mensuel par ménage de 62 613 FCFA. Quant au revenu moyen par tête, il s'élève à 99 182 FCFA par an, soit 271 FCFA ou un demi dollar¹⁵ par jour.

Le revenu monétaire moyen annuel par ménage est estimé à 552 103 FCFA, soit 73,5% du revenu total des ménages.

1.1.2. Structure du revenu total des ménages

L'examen des résultats consignés dans le tableau 3 confirme la prépondérance de l'agriculture et de l'élevage dans l'économie burkinabè. En effet, ils procurent aux ménages l'essentiel de leurs revenus (37,9 %). L'activité non agricole est également une importante source de revenus pour les ménages (36,1 %). Lorsque l'on sait que ces activités s'exercent essentiellement dans le secteur non structuré ou informel, on mesure le poids de l'activité informelle dans l'économie du Burkina.

Tableau 1 : Structure en % du revenu total des ménages par grand poste

TYPES DE REVENUS	PART EN %
AGRICULTURE ET ELEVAGE	37,9
Revenus agricoles	29,0
Revenus tirés de l'élevage	8,9
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	55,3
Salaires	19,2
Revenus non agricoles	36,1
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	6,3
Dons, cadeaux, mandats	3,7
Transferts perçus	2,6
AUTRES REVENUS	0,6
TOTAL	100,0

1.1.3. Structure du revenu monétaire des ménages

En s'intéressant uniquement au revenu monétaire (cf. tableau 2), on s'aperçoit que les activités non agricoles procurent aux ménages l'essentiel des ressources dont ils ont besoin pour acheter les biens et services sur le marché (38,6% des revenus monétaires).

Les salaires par essence monétaires, constituent la seconde source de revenu monétaire des ménages (28,0 %).

Quant à l'agriculture et l'élevage, première source du revenu total des ménages, ils n'interviennent que pour 23,6 % dans le revenu monétaire. La forte autoconsommation dont

¹⁵ 1 dollar = 600 FCFA (novembre 1999).

les produits de ces secteurs font l'objet transparaît à travers ces chiffres. En d'autres termes une grande partie des produits agricoles et d'élevage est auto-consommée et ne transite pas par le marché.

Tableau 2 : Structure en % du revenu monétaire des ménages par grand poste

TYPES DE REVENUS	PART EN %
AGRICULTURE ET ELEVAGE	23,6
Revenus agricoles	13,1
Revenus tirés de l'élevage	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	66,6
Salaires	28,0
Revenus non agricoles	38,6
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	9,2
Dons, cadeaux, mandats	5,4
Transferts perçus	3,8
AUTRES REVENUS	0,5
TOTAL	100,0

1.1.4. Structure des grands postes du revenu total

L'analyse détaillée de la structure du revenu par grand poste suivant une nomenclature plus fine, permettra d'identifier les principales sources de revenu des ménages pour une meilleure orientation des stratégies d'amélioration de leurs conditions de vie.

1.1.4.1. Revenus agricoles

Lorsqu'on prend en compte le revenu non monétaire, contrepartie de l'autoconsommation, l'agriculture vivrière se positionne comme la principale source de revenu total des ménages au Burkina. Elle leur procure 64,3% du revenu total.

Tableau 3 : Structure en % du revenu total tiré de l'agriculture

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL
CULTURES DE RENTE ET VIVRIERES	86,6
CULTURES DE RENTE	20,7
Arachide et sous-produits	3,9
Coton et sous-produits	16,8
CULTURES VIVRIERES	64,3
Mil/sorgho et sous produits	48,4
Riz et sous produits	2,3
Maïs et sous produits	10,1
Niébé et sous produits	2,6
Fonio	0,1
Sésame	0,3
Igname, patate	0,6
AUTRES CULTURES	1,6
MARAICHER-CULTURE	2,6
CULTURE FRUITIERE	1,2
CUEILLETTE	9,0
Karité (fruit et amande)	0,5
Néré et sous-produits	0,1
Autres produits	8,4
AUTRES REVENUS AGRICOLES	0,6
TOTAL	100,0

1.1.4.2. Revenus tirés de l'élevage

Le tableau 4 indique que la vente de gros bétail en général, celle de bovins en particulier, constitue la principale source de revenu des ménages ayant pour activité l'élevage (à titre principal ou secondaire). Le petit bétail n'en demeure pas moins une importante source de revenu notamment avec la vente des ovins. Enfin, il faut noter le poids relativement important de la volaille dont la contribution au revenu tiré de l'élevage atteint 15,3%.

Tableau 4 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL
VENTE DE BETAIL	71,9
GROS BETAIL	43,0
Vente de bovins	42,1
Vente d'asins	0,9
PETIT BETAIL	28,9
Vente d'ovins	13,9
Vente de caprins	11,8
Vente de porcins	3,2
VOLAILLE	15,3
AUTRES ANIMAUX	0,5
PRODUITS ANIMAUX	12,4
TOTAL	100,0

1.1.4.3. Structure des revenus salariaux et non agricoles

Les activités exercées en dehors de l'agriculture et de l'élevage procurent aux ménages 51,8 % de leurs revenus non agricoles et salariaux. La contribution du secteur public et parapublic est également prépondérante dans le revenu des ménages et corroborent les réflexions actuelles qui tendent à affirmer que l'Etat et le secteur informel sont les principaux poumons de l'économie des pays africains.

Tableau 5 : Structure en % du revenu monétaire des ménages par grand poste

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL	% INTRA-GROUPE
SALAIRES	34,7	100,0
Salaire du public et parapublic	20,7	59,7
Salaires du privé moderne	6,8	19,6
Autres salaires du secteur privé	7,2	20,7
REVENUS NON AGRICOLES	65,3	100,0
Revenus des activités non agricoles	51,8	79,3
Loyers perçus, rentes et dividendes	13,5	20,7
TOTAL	100	-

1.1.4.4. Structure des revenus provenant des transferts, versements et autres

Le tableau 6 montre que les dons, cadeaux et mandats en provenance de la Côte d'Ivoire constituent plus du quart de l'ensemble des transferts, versements et autres (25,3 %). Une forte communauté de burkinabè vivant en Côte d'Ivoire, alimente ainsi un fort courant de transferts sans contreparties en direction du Burkina.

Tableau 6 : Structure en % du revenu total provenant des transferts, versements et autres

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL
DONS, CADEAUX, MANDATS	55,0
EN PROVENANCE DU BURKINA	21,3
Villes du Burkina	15,7
Reste du Burkina	5,6
EN PROVENANCE DE L'ETRANGER	33,8
Côte d'Ivoire	25,3
France	1,6
Autres pays étrangers	6,8
TRANSFERTS PERCUS	39,3
AUTRES REVENUS	5,6
TOTAL	100,0

1.1.5. Structure des grands postes du revenu monétaire

1.1.5.1. Revenus monétaires agricoles

Le coton et ses sous-produits sont la principale source de revenu monétaire agricole des ménages au niveau national (54,5 %). Le coton se positionne ainsi comme le principal produit de rente du Burkina.

Toutefois, l'agriculture vivrière, essentiellement de subsistance et d'autoconsommation, constitue une source de revenu monétaire non négligeable pour les ménages (23,5 %).

Tableau 7 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL
CULTURES DE RENTE ET VIVRIERES	88,1
CULTURES VIVRIERES	23,5
Mil/sorgho et sous produits	9,1
Riz et sous produits	2,9
Maïs et sous produits	7,7
Niébé et sous produits	1,3
Fonio	0,2
Sésame	1,0
Igname, patate	1,4
CULTURES DE RENTE	64,2
Coton et sous-produits	54,5
Arachide et sous-produits	9,7
AUTRES CULTURES	0,4
MARAICHER-CULTURE	6,3
CULTURE FRUITIERE	2,9
CUEILLETTE	2,6
Karité (fruit et amande)	1,6
Néré et sous-produits	0,3
Autres produits	0,7
AUTRES REVENUS AGRICOLES	0,6
TOTAL	100,0

1.1.5.2. Revenus tirés de l'élevage

Le tableau 8 indique que le gros bétail déjà identifié comme étant la première source de revenu total des ménages, est également la première source de revenu monétaire des ménages ayant pour activité l'élevage (à titre principal ou secondaire). La vente de petit bétail contribue aussi pour une part importante à leur revenu avec (la vente des ovins essentiellement) ; on note le poids relativement important du revenu tiré de la vente de volaille (8,2 %).

Tableau 8 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL
VENTE DE BETAIL	88,6
GROS BETAIL	53,0
Vente de bovins	51,9
Vente d'asins	1,1
PETIT BETAIL	35,6
Vente d'ovins	17,1
Vente de caprins	14,5
Vente de porcins	4,0
VOLAILLE	8,2
AUTRES ANIMAUX	0,6
PRODUITS ANIMAUX	2,7
TOTAL	100,0

1.1.5.3. Structure des revenus salariaux et non agricoles

Les activités non agricoles procurent aux ménages 56,9 % de leurs revenus monétaires non agricoles et salariaux. La contribution du secteur public et parapublic est aussi relativement importante dans le revenu monétaire des ménages.

Tableau 9 : Structure en % du revenu monétaire des ménages par grand poste

TYPES DE REVENUS	% PAR RAPPORT AU REVENU TOTAL	% INTRA-GROUPE
SALAIRES	42,1	100,0
Salaire du public et parapublic	25,1	59,7
Salaires du privé moderne	8,3	19,6
Autres salaires du secteur privé	8,7	20,7
REVENUS NON AGRICOLES	57,9	100,0
Revenus des activités non agricoles	56,5	97,6
Loyers perçus, rentes et dividendes	1,4	2,4
TOTAL	100,0	-

1.2. STRUCTURE DU REVENU TOTAL DES MENAGES SELON LE GSE

1.2.1. Composante monétaire et non-monétaire du revenu total annuel par GSE

Le revenu des ménages dont le chef est salarié, indépendant ou employeur non-agricole est à dominante monétaire. La fraction du revenu monétaire oscille autour de 90 % pour ces groupes socio-économiques. Quant aux ménages des agriculteurs, qu'ils soient vivriers ou de rente, la fraction du revenu non monétaire est très importante (37,5%), traduisant encore une fois de plus le caractère peu monétaire et de subsistance de l'agriculture pratiquée au Burkina Faso. Enfin, les ménages dont le chef est inactif, chômeur, aide-familial et assimilé, ont un profil de revenu voisin de celui des agriculteurs. Ce qui laisse déduire que les autres membres de ces ménages exerceraient dans l'agriculture essentiellement.

Tableau 10 : structure du revenu monétaire total des ménages selon le GSE du Chef de ménage

	Salariés du public	Salariés privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Ens.
Revenu monétaire	93,1	93,4	91,6	89,7	62,5	62,5	79,3	81,5	77,1	73,5
Revenu non monétaire	6,9	6,6	8,4	10,3	37,5	37,5	20,7	18,5	22,9	26,5
Revenu total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.2.2. Structure en % du revenu total par grande source selon le GSE

La mise en parallèle des sources de revenu et des groupes socio-économiques est aisée, mais moins révélatrice pour le groupe des salariés et celui des agriculteurs. Les ménages du premier groupe tirent l'essentiel de leurs revenus des salaires distribués avec en appoint le produit de leurs activités non agricoles. Les seconds tirent leurs revenus de l'agriculture et de leurs activités d'appoint dans le secteur non agricole. L'analyse du revenu des autres sous-groupes présentent plus d'intérêt. En effet, pour les ménages dont le chef est inactif, chômeur, aide-familial, bénévole ou apprenti, il est intéressant de noter la part relativement importante des transferts perçus et surtout, l'important apport du secteur non-agricole à dominante informelle.

Tableau 11 : Structure en % du revenu total par grand poste selon le GSE du Chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénéficiaires et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	2,1	1,2	2,5	36,9	83,1	61,5	23,3	5,4	12,6	38,0
Revenus agricoles	1,6	0,8	1,9	33,2	76,3	43,8	17,9	4,5	10,1	29,2
Revenus tirés de l'élevage	0,6	0,4	0,6	3,6	6,8	17,7	5,4	1,0	2,4	8,9
SALAIRES & REVENUS NON AGRIC.	94,8	92,7	93,9	37,4	13,5	30,1	39,5	88,7	60,7	55,3
Salaires	81,3	80,6	6,6	14,6	0,2	2,0	9,7	71,0	22,7	19,2
Revenus non agricoles	13,5	12,0	87,3	22,8	13,3	28,1	29,8	17,7	38,0	36,1
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	2,6	4,3	3,3	24,4	3,1	8,2	36,6	5,6	25,2	6,3
Dons, cadeaux, mandats	1,1	1,1	1,8	8,8	2,1	5,4	12,8	3,0	14,3	3,7
Transferts perçus	1,1	1,4	1,3	14,2	0,7	2,5	23,2	2,3	9,3	2,6
AUTRES REVENUS	0,4	1,8	0,3	1,3	0,3	0,3	0,6	0,3	1,6	0,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'examen du tableau 12 appelle deux constats majeurs :

- Les ménages dont le chef est indépendant ou employeur non agricole représentent 8,2 % des ménages, concentrent à eux seuls 21,9 % des revenus. A contrario, les ménages dont le chef est agriculteur vivrier (62,4 %) ne se partagent que 37,2 % du revenu total ; d'où le caractère inégalitaire de la distribution des revenus.
- Les ménages dont le chef est inactif (3,9 %) sont ceux à qui une grande proportion des transferts perçus est destinée (31,5 %).

Tableau 12 : Structure en % du revenu total par grand poste selon le GSE du Chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Salariés Du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénéficiaires et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	0,7	0,1	1,4	0,7	31,7	60,2	2,2	0,5	0,4	100,0
Revenus agricoles	0,7	0,1	1,4	0,8	37,9	55,9	2,2	0,6	0,4	100,0
Revenus tirés de l'élevage	0,8	0,2	1,4	0,3	11,1	74,4	2,1	0,4	0,3	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	22,4	6,2	37,2	0,5	3,5	20,3	2,5	6,1	1,3	100,0
Salaires	55,3	15,5	7,6	0,5	0,2	3,8	1,8	14,0	1,4	100,0
Revenus non agricoles	4,9	1,2	53,0	0,4	5,3	29,0	2,9	1,9	1,2	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	5,4	2,5	11,6	2,7	7,1	48,1	20,4	3,3	4,7	100,0
Dons, cadeaux, mandats	4,0	1,1	10,7	1,7	8,3	54,3	12,3	3,1	4,6	100,0
Transferts perçus	5,3	2,0	10,6	3,8	4,0	35,7	31,1	3,3	4,2	100,0
AUTRES REVENUS	14,4	17,4	16,3	2,5	10,2	26,2	5,4	2,7	5,0	100,0
TOTAL	13,1	3,7	21,9	0,7	14,5	37,2	3,5	3,8	1,2	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.2.3. Structure du revenu monétaire des ménages selon le GSE

Les ménages dont le chef est agriculteur, chômeur, inactif, « aide familial, bénévole ou apprenti » ont un revenu à forte composante non-monnaire. D'où l'intérêt de l'identification de leurs sources de revenu monétaire dans les lignes qui suivent.

Les ménages dont le chef est agriculteur vivrier tirent l'essentiel de leur revenu monétaire de l'élevage et des activités non agricoles. Cela est en conformité avec le profil-type de l'agriculteur vivrier au Burkina : "il produit l'essentiel de sa nourriture pendant la saison pluvieuse, élève des animaux et surtout la volaille qu'il vend pour subvenir à ses besoins d'échange et exerce dans l'artisanat pendant la saison sèche pour se procurer des revenus monétaires."

Les ménages des aides familiaux ont deux sources principales de revenus monétaires : l'agriculture (24,6 %) et les transferts. Les revenus monétaires des ménages d'inactifs proviennent essentiellement des transferts (53,4 %).

Enfin, les ménages dont le chef est chômeur ont pour principales sources de revenu monétaire les transferts (35,6 %) et les salaires de leurs membres (32,3 %).

Tableau 13 : Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés Du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou emplo-yeurs non agricoles	Aides familiaux béné-voles et apprentis	Agricul teurs de coton	Agricul teurs vi-vriers	Chefs de ména-ges inac-tifs	Sala-riés du privé non struc-turé	Chô-meurs	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	0,8	0,2	1,0	28,3	83,3	48,1	13,9	3,9	5,2	23,6
Revenus agricoles	0,6	0,1	0,6	24,6	74,1	14,0	7,1	3,0	3,0	13,1
Revenus tirés de l'élevage	0,2	0,2	0,4	3,7	9,3	34,0	6,8	0,8	2,3	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	96,3	94,9	95,4	36,2	11,0	35,0	31,8	89,9	58,9	66,6
Salaires	89,0	90,1	7,1	21,3	0,4	4,1	14,3	79,6	32,3	28,0
Revenus non agricoles	7,3	4,8	88,2	14,9	10,6	30,9	17,5	10,3	26,6	38,6
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	2,4	2,9	3,3	33,5	5,2	16,4	53,4	5,9	33,6	9,2
Dons, cadeaux, mandats	1,2	1,3	1,9	12,9	3,8	11,1	19,0	3,3	20,4	5,4
Transferts perçus	1,2	1,6	1,4	20,7	1,3	5,2	34,4	2,6	13,2	3,8
AUTRES REVENUS	0,5	2,0	0,3	2,0	0,5	0,6	0,9	0,3	2,2	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition inégalitaire du revenu total constatée selon les groupes socio-économiques se vérifie également au niveau du revenu monétaire.

Le tableau 14 indique que les ménages des indépendants et employeurs non agricoles (8,2 % des ménages) ont environ le 1/3 des revenus monétaires (29,7 %). Les ménages dont le chef est salarié du public ou du parapublic (5,9 %) sont également mieux nantis, car ils se partagent 17,4 % du revenu monétaire total.

Quant aux ménages dont le chef est agriculteur vivrier (62,4 % des ménages), ils se retrouvent avec environ 1/4 seulement des revenus monétaires (26,2 %).

Tableau 14 : Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	0,6	0,0	1,3	0,9	40,9	53,2	2,0	0,8	0,3	100,0
Revenus agricoles	0,8	0,0	1,3	1,3	65,3	27,9	1,9	1,1	0,3	100,0
Revenus tirés de l'élevage	0,4	0,1	1,3	0,3	10,2	84,9	2,3	0,4	0,3	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	25,2	6,9	42,5	0,4	1,9	13,8	1,7	6,6	1,1	100,0
Salaires	55,3	15,5	7,6	0,5	0,2	3,8	1,8	14,0	1,4	100,0
Revenus non agricoles	3,3	0,6	67,9	0,3	3,2	21,0	1,6	1,3	0,8	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	4,5	1,5	10,6	2,6	6,5	46,5	20,1	3,2	4,4	100,0
Dons, cadeaux, mandats	4,0	1,1	10,7	1,7	8,3	54,3	12,3	3,1	4,6	100,0
Transferts perçus	5,3	2,0	10,6	3,8	4,0	35,7	31,1	3,3	4,2	100,0
AUTRES REVENUS	14,4	17,4	16,3	2,5	10,2	26,2	5,4	2,7	5,0	100,0
TOTAL	17,4	4,8	29,7	0,7	11,6	26,2	3,5	4,9	1,2	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.2.4. Structure des grands postes du revenu monétaire

1.2.4.1. Structure du revenu monétaire agricole selon le GSE du chef de ménage

Les ménages dont le chef est salarié du privé ou du public n'ont pas les mêmes revenus monétaires agricoles. En effet, les salariés du public ont pour principale source de revenu monétaire agricole l'agriculture vivrière (48,0 %) et le maraîchage (30,3 %). Les salariés du privé non structuré ont opté essentiellement pour la culture fruitière comme source de revenu monétaire agricole. Quant aux ménages dont le chef est salarié du privé structuré, la culture du coton est leur principale source de revenu monétaire agricole. Ils présentent ainsi un profil comparable à celui des indépendants et employeurs non agricoles.

Tableau 15 : Structure en % du revenu monétaire agricole selon le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	69,7	79,9	96,5	91,2	96,2	72,5	81,1	17,6	80,1	88,1
CULTURES VIVRIERES	48,0	0,0	13,9	5,8	15,5	44,0	19,9	1,8	33,5	23,5
Mil/sorgho et sous produits	17,6	0,0	10,5	2,3	4,3	20,7	6,8	0,4	0,0	9,1
Riz et sous produits	12,2	0,0	1,1	0,8	1,0	7,2	5,6	0,1	5,8	2,9
Maïs et sous produits	18,3	0,0	1,0	2,1	8,7	6,0	4,1	1,2	26,1	7,7
Niébé et sous produits	0,0	0,0	0,7	0,3	0,5	3,4	0,8	0,1	0,3	1,3
Fonio	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2
Sésame	0,0	0,0	0,2	0,3	0,4	2,5	1,9	0,0	1,2	1,0
Igname, patate	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	3,6	0,6	0,0	0,0	1,4
CULTURES DE RENTE	18,8	79,9	81,6	85,4	80,7	27,5	61,0	15,6	46,6	64,2
Coton et sous-produits	17,0	68,9	78,6	82,5	77,9	0,4	51,9	13,7	45,8	54,5
Arachide et sous-produits	1,8	11,0	3,0	2,9	2,8	27,2	9,1	1,9	0,8	9,7
AUTRES CULTURES	2,9	0,0	1,0	0,0	0,1	0,9	0,2	0,3	0,0	0,4
Autres cultures	2,9	0,0	1,0	0,0	0,1	0,9	0,2	0,3	0,0	0,4
MARAICHER-CULTURE	30,3	0,0	0,6	8,8	1,5	16,9	12,2	5,5	0,0	6,3
CULTURE FRUITIERE	0,0	20,1	1,8	0,0	0,7	5,1	5,8	76,3	19,0	2,9
CUEILLETTE	0,0	0,0	1,1	0,0	1,6	5,6	1,0	0,5	0,9	2,6
Karité (fruit et amande)	0,0	0,0	0,8	0,0	1,0	3,5	0,3	0,4	0,9	1,6
Néré et sous-produits	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,7	0,6	0,1	0,0	0,3
Autres produits	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	1,4	0,1	0,0	0,0	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au vu des résultats du tableau 16, les deux compartiments de l'agriculture du Burkina pourraient être rebaptisés comme suit : agriculture monétaire et agriculture non monétaire. En effet, les 12,4 % d'agriculteurs de rente ont à eux seuls 65,3 % du revenu monétaire agricole contre 27,9 % seulement pour les 62,4 % d'agriculteurs vivriers.

Tableau 16 : Structure en % du revenu monétaire agricole selon le GSE du Chef de ménage

SOURCE DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	0,6	0,0	1,5	1,4	71,4	23,0	1,7	0,2	0,3	100,0
CULTURES VIVRIERES	1,6	0,0	0,8	0,3	43,0	52,3	1,6	0,1	0,4	100,0
Mil/sorgho et sous produits	1,5	0,0	1,5	0,3	31,2	64,0	1,4	0,1	0,0	100,0
Riz et sous produits	3,3	0,0	0,5	0,4	21,7	69,9	3,7	0,0	0,6	100,0
Maïs et sous produits	1,8	0,0	0,2	0,4	73,6	21,9	1,0	0,2	0,9	100,0
Niébé et sous produits	0,0	0,0	0,7	0,3	23,6	74,0	1,2	0,1	0,1	100,0
Fonio	0,0	0,0	3,4	0,0	11,4	85,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Sésame	0,0	0,0	0,3	0,4	26,5	68,9	3,5	0,0	0,3	100,0
Igname, patate	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	71,2	0,8	0,0	0,0	100,0
CULTURES DE RENTE	0,2	0,0	1,7	1,8	82,1	12,0	1,8	0,3	0,2	100,0
Coton et sous-produits	0,2	0,0	1,9	2,0	93,3	0,2	1,8	0,3	0,2	100,0
Arachide et sous-produits	0,1	0,0	0,4	0,4	18,7	78,3	1,7	0,2	0,0	100,0
AUTRES CULTURES	6,2	0,0	3,7	0,0	17,7	70,5	1,1	0,9	0,0	100,0
Autres cultures	6,2	0,0	3,7	0,0	17,7	70,5	1,1	0,9	0,0	100,0
MARAICHER-CULTURE	3,7	0,0	0,1	1,9	15,4	74,4	3,6	1,0	0,0	100,0
CULTURE FRUITIERE	0,0	0,1	0,8	0,0	15,2	48,6	3,7	29,8	1,8	100,0
CUEILLETTE	0,0	0,0	0,5	0,0	39,7	58,8	0,7	0,2	0,1	100,0
Karité (fruit et amande)	0,0	0,0	0,6	0,0	38,6	60,0	0,3	0,3	0,2	100,0
Néré et sous-produits	0,0	0,0	1,1	0,0	32,0	62,9	3,8	0,3	0,0	100,0
Autres produits	0,0	0,0	0,2	0,0	45,3	54,4	0,2	0,0	0,0	100,0
TOTAL	0,8	0,0	1,3	1,3	65,3	27,9	1,9	1,1	0,3	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.2.4.2. Structure du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le GSE

Le profil d'ensemble du revenu monétaire tiré de l'élevage est le suivant : prépondérance des revenus provenant de la vente de gros bétail (53,0 %), suivie de celle du petit bétail (35,6 %), puis vient la volaille (8,2 %).

La structure par GSE des revenus monétaires tirés de l'élevage s'écarte peu de ce schéma général. Il est néanmoins intéressant de noter que la vente de volaille constitue une source de revenu monétaire non négligeable pour les ménages dont le chef est agriculteur de coton (19,2 %), aide familial - bénévole - apprenti (17,7 %), salarié du privé non structuré (11,6 %) ou chômeur (10,5 %).

Tableau 17 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage par grand poste suivant le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
VENTE DE BETAIL	95,3	83,8	91,7	77,9	78,8	89,6	93,5	71,8	89,4	88,6
GROS BETAIL	53,0	37,3	58,9	35,5	48,7	53,3	61,0	42,3	63,1	53,0
Vente de bovins	52,7	37,3	58,9	35,5	47,4	52,2	60,0	42,3	63,1	51,9
Vente d'asins	0,3	0,0	0,0	0,0	1,3	1,1	1,0	0,0	0,0	1,1
PETIT BETAIL	42,3	46,4	32,7	42,4	30,1	36,4	32,4	29,5	26,3	35,6
Vente de caprins	9,8	0,0	10,9	26,2	12,6	17,9	13,9	11,5	8,9	17,1
Vente d'ovins	18,8	6,1	17,9	9,5	10,4	15,0	14,0	9,6	12,0	14,5
Vente de porcins	13,7	40,3	3,9	6,7	7,1	3,5	4,5	8,5	5,4	4,0
VOLAILLE	4,5	0,4	2,3	17,7	19,2	7,0	5,4	11,6	10,6	8,2
AUTRES ANIMAUX	0,0	15,8	4,1	2,9	0,7	0,5	0,1	2,2	0,0	0,6
PRODUITS ANIMAUX	0,1	0,0	2,0	1,5	1,3	2,9	1,0	14,4	0,0	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les revenus monétaires tirés de l'élevage sont l'apanage des ménages dont le chef est agriculteur vivrier et dans une moindre mesure agriculteur de coton. C'est ce qui ressort de l'examen du tableau 13b.

Les ménages dont le chef est inactif (3,9 %) tirent également un revenu monétaire "visible" de l'élevage (2,3 %).

Tableau 18 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage par poste suivant le GSE du CM

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
VENTE DE BETAIL	0,4	0,1	1,3	0,2	9,1	85,9	2,4	0,3	0,3	100,0
GROS BETAIL	0,4	0,1	1,4	0,2	9,4	85,3	2,6	0,3	0,3	100,0
Vente de bovins	0,4	0,1	1,4	0,2	9,4	85,3	2,6	0,3	0,3	100,0
Vente d'asins	0,1	0,0	0,0	0,0	12,5	85,2	2,2	0,0	0,0	100,0
PETIT BETAIL	0,5	0,1	1,2	0,3	8,7	86,7	2,1	0,3	0,2	100,0
Vente de caprins	0,2	0,0	0,8	0,4	7,6	88,8	1,8	0,3	0,1	100,0
Vente d'ovins	0,5	0,0	1,6	0,2	7,3	87,8	2,2	0,3	0,2	100,0
Vente de porcins	1,3	0,8	1,2	0,4	18,3	74,2	2,5	0,8	0,4	100,0
VOLAILLE	0,2	0,0	0,4	0,5	24,0	72,5	1,5	0,5	0,3	100,0
AUTRES ANIMAUX	0,0	2,3	9,1	1,3	12,5	72,7	0,6	1,5	0,0	100,0
PRODUITS ANIMAUX	0,0	0,0	0,9	0,1	5,0	91,0	0,8	2,1	0,0	100,0
TOTAL	0,4	0,1	1,3	0,3	10,2	84,9	2,3	0,4	0,3	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.2.4.3. Structure du salaire et du revenu non agricole monétaire selon le GSE

Comme il fallait s'y attendre, les ménages dont le chef est salarié ont de toute évidence comme source principale de revenu monétaire les salaires perçus. Quant aux autres, ce sont les revenus non agricoles qui prédominent. L'intérêt majeur du tableau 19 réside dans l'examen de la ligne "loyers perçus, rentes, dividendes".

En effet, on s'aperçoit que cette rubrique contribue pour une fraction relativement plus importante dans le revenu monétaire des ménages dont le chef est inactif ou chômeur.

Tableau 19 : Structure en % du salaire et du revenu non agricole du ménage suivant le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vevriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
SALAIRES	92,4	94,9	7,5	58,8	3,6	11,8	45,1	88,5	54,9	42,1
Salaire du public et parapublic	86,4	14,7	2,4	19,6	0,8	2,4	27,5	4,8	12,2	25,1
Salaires du prive moderne	4,2	68,5	0,7	9,6	0,8	2,9	6,9	21,7	19,5	8,3
Autres salaires du privé	1,8	11,6	4,3	29,6	2,1	6,5	10,7	62,0	23,2	8,7
REVENUS NON AGRICOLES	7,6	5,1	92,5	41,2	96,4	88,2	54,9	11,5	45,1	57,9
Revenus activités non agric.	6,6	3,7	91,7	40,5	94,9	86,3	41,1	10,7	36,4	56,5
Loyers perçus, rentes, dividen.	1,0	1,4	0,9	0,7	1,5	2,0	13,8	0,7	8,8	1,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A la suite des commentaires précédents, on peut dire que les loyers, rentes et dividendes sont surtout l'apanage des ménages dont le chef est inactif. Ils mobilisent à eux seuls 16,6 % de ces revenus alors qu'ils ne représentent que 3,9 % des ménages.

Les salariés du public (5,9 %), les indépendants et employeurs non agricoles (8,2 %) de leurs revenus monétaires de cette source (respectivement 17,5 % et 26,6 %).

Tableau 20 : Structure en % du salaire et du revenu non agricole du ménage suivant le GSE

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vevriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
SALAIRES	55,3	15,5	7,6	0,5	0,2	3,8	1,8	14,0	1,4	100,0
Salaire du public et parapublic	86,6	4,0	4,1	0,3	0,1	1,3	1,8	1,3	0,5	100,0
Salaires du prive moderne	12,7	56,9	3,6	0,4	0,2	4,8	1,4	17,4	2,5	100,0
Autres salaires du privé	5,3	9,2	21,2	1,3	0,5	10,3	2,0	47,3	2,9	100,0
REVENUS NON AGRICOLES	3,3	0,6	67,9	0,3	3,2	21,0	1,6	1,3	0,8	100,0
Revenus activités non agric.	3,0	0,4	69,0	0,3	3,2	21,0	1,2	1,3	0,7	100,0
Loyers perçus, rentes, dividen.	17,5	7,2	26,6	0,2	2,1	19,5	16,6	3,4	6,8	100,0
TOTAL	25,2	6,9	42,5	0,4	1,9	13,8	1,7	6,6	1,1	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.2.4.4. Transferts, versements et autres suivant le GSE

L'examen du tableau 21 permet de dégager deux sous-groupes quasiment homogènes de GSE :

- Les ménages dont la proportion des dons, cadeaux, mandats reçus est très forte au sein des revenus monétaires : ce sont les ménages dont le chef est agriculteur (vivrier ou de rente) et les ceux dont le chef est chômeurs. Chez les agriculteurs, la composante "dons, cadeaux, mandats" représente plus de 2/3 du revenu monétaire et provient de l'étranger, principalement de la Côte d'Ivoire.
- Les ménages dont la composante "transfert perçu" est la plus prépondérante. On y retrouve les ménages dont le chef est aide familial - bénévole - apprenti et ceux dont le chef est inactif.

Tableau 21 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, dons et autres

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	43,1	25,9	53,6	36,2	68,1	65,8	35,0	53,4	56,9	55,0
PROVENANCE DU BURKINA	17,0	16,2	32,5	29,3	26,7	18,1	19,7	19,5	28,8	21,3
Villes du Burkina	13,9	15,0	27,6	17,8	8,9	12,3	16,3	18,1	27,8	15,7
Reste du Burkina	3,2	1,2	4,9	11,5	17,7	5,8	3,4	1,4	1,0	5,6
PROVENANCE ETRANGER	26,1	9,7	21,1	7,0	41,4	47,7	15,4	33,9	28,1	33,8
Côte d'Ivoire	6,9	6,4	8,6	5,0	35,3	42,2	9,4	3,5	7,8	25,3
France	1,9	0,0	0,9	1,6	0,4	1,7	2,1	0,6	2,9	1,6
Autres pays étrangers	17,2	3,3	11,6	0,3	5,8	3,8	3,9	29,9	17,4	6,8
TRANSFERTS PERCUS	40,9	33,2	38,0	58,3	23,3	30,9	63,4	41,8	36,8	39,3
AUTRES	15,9	41,0	8,4	5,5	8,6	3,2	1,6	4,8	6,3	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les ménages dont le chef est inactif et ceux dont le chef est indépendant ou employeur non agricole sont les principaux destinataires des dons, cadeaux et mandats en provenance de villes du Burkina. En effet, ces deux groupes constituent seulement 12,1 % de la population, mais s'accaparent 39,3 % de ces revenus monétaires.

Les dons, cadeaux et mandats en provenance de l'étranger et principalement de la Côte d'Ivoire vont surtout aux ménages d'agriculteurs (62,4 % des ménages pour 75,5 % de ce type de transfert) et aux ménages d'inactifs (3,9 % des ménages pour 7,1 % de ce type de transfert).

Les transferts en provenance de la France vont en grande proportion aux ménages dont le chef est inactif (25,2 % des transferts pour 3,9 % seulement de ces ménages). Les ménages dont le chef est chômeur perçoivent des «dons, cadeaux et mandats» aussi bien du Burkina que de l'étranger.

Tableau 22 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, dons et autres

TYPES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	4,0	1,1	10,7	1,7	8,3	54,3	12,3	3,1	4,6	100,0
PROVENANCE DU BURKINA	4,1	1,8	16,8	3,6	8,4	38,6	17,8	2,9	6,0	100,0
Villes du Burkina	4,5	2,3	19,3	2,9	3,8	35,6	20,0	3,6	7,9	100,0
Reste du Burkina	2,9	0,5	9,6	5,3	21,2	47,2	11,8	0,8	0,8	100,0
PROVENANCE ETRANGER	3,9	0,7	6,9	0,5	8,2	64,1	8,8	3,2	3,7	100,0
Côte d'Ivoire	1,4	0,6	3,7	0,5	9,3	75,5	7,1	0,4	1,4	100,0
France	6,2	0,0	6,1	2,6	1,7	49,1	25,2	1,2	7,9	100,0
Autres pays étrangers	12,9	1,2	18,7	0,1	5,7	25,4	11,0	13,8	11,4	100,0
TRANSFERTS PERCUS	5,3	2,0	10,6	3,8	4,0	35,7	31,1	3,3	4,2	100,0
AUTRES	14,4	17,4	16,3	2,5	10,2	26,2	5,4	2,7	5,0	100,0
TOTAL	5,1	2,4	11,0	2,6	6,7	45,4	19,3	3,1	4,5	100,0
% DES MENAGES	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.3. STRUCTURE DU REVENU TOTAL DES MENAGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

1.3.1 Composante monétaire et non-monétaire du revenu par milieu de résidence

En milieu urbain, le revenu de ménages est essentiellement monétaire (88,9 %). Dans le milieu rural, le revenu non monétaire égale quasiment le revenu monétaire, traduisant la faible monétarisation de l'économie à l'échelon rural.

Tableau 23 : structure du revenu moyen annuel des ménages selon le milieu de résidence

	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Revenu monétaire	88,9	52,6	68,5
Revenu non monétaire	11,1	47,4	31,5
Revenu total	100,0	100,0	100,0

1.3.2 Structure du revenu total par grande source selon le milieu de résidence

L'activité salariale est le propre du milieu urbain, tandis que le milieu rural est le lieu de l'activité agricole par excellence. Si l'activité agricole procure aux ménages ruraux 49,1 % de leurs revenus, cette proportion tombe à 3,1 % en milieu urbain. Pour les salariés, ces proportions sont respectivement à 5,8 % et 36,4 %.

Quant à l'activité non agricole elle est aussi bien exercée en milieu urbain qu'en milieu rural avec cependant quelques particularités.

En milieu urbain, contrairement au milieu rural, l'activité non agricole s'exerce essentiellement dans le secteur informel et procure aux ménages 51,7 % de leurs revenus. En milieu rural, l'activité non agricole n'est pas la principale source de revenu, mais elle n'en demeure pas une source moins importante. En effet, près de 23,9% des revenus en zone rurale proviennent des activités non agricoles essentiellement orientées vers l'artisanat et les activités informelles.

Tableau 24 : Structure en % du revenu total du ménage suivant le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	4,1	64,4	38,0
Revenus agricoles	3,1	49,1	29,0
Revenus tirés de l'élevage	0,9	15,0	8,9
AUTRES REVENUS AGRICOLES ET D'ELEVAGE	0,1	0,2	0,2
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	88,1	29,8	55,3
Salaires	36,4	5,8	19,2
Revenus non agricoles	51,7	23,9	36,1
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	7,1	5,7	6,3
Dons, cadeaux, mandats	3,2	4,0	3,7
Transferts perçus	3,9	1,6	2,6
AUTRES REVENUS	0,6	0,2	0,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

L'examen du tableau 25 indique un fort déséquilibre dans la distribution des revenus non agricoles et surtout les revenus provenant des transferts. Les ménages ruraux (77,4 %) se partagent seulement 37,3 % des revenus non agricoles et environ la moitié des transferts, versements et autres (50,6 %).

Tableau 25 : Structure en % du revenu total du ménage suivant le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	4,8	95,2	100,0
Revenus agricoles	4,6	95,4	100,0
Revenus tirés de l'élevage	4,5	95,5	100,0
AUTRES REVENUS AGRICOLES ET D'ELEVAGE	35,1	64,9	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	69,7	30,3	100,0
Salaires	82,9	17,1	100,0
Revenus non agricoles	62,7	37,3	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	49,4	50,6	100,0
Dons, cadeaux, mandats	38,2	61,8	100,0
Transferts perçus	65,0	35,0	100,0
AUTRES REVENUS	68,1	31,9	100,0
TOTAL	43,7	56,3	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.3.3 Structure du revenu monétaire selon le milieu de résidence.

L'agriculture et les activités non agricoles sont les deux principales sources de revenus des ménages ruraux. En milieu urbain, les revenus monétaires proviennent d'abord des activités non agricoles (48,7 %) puis des salaires (40,9 %)

Tableau 26 : Structure en % du revenu monétaire du ménage par grand poste

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	1,7	52,4	23,6
Revenus agricoles	1,0	29,1	13,1
Revenus tirés de l'élevage	0,7	23,3	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	89,6	36,4	66,6
Salaires	40,9	11,1	28,0
Revenus non agricoles	48,7	25,3	38,6
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	8,0	10,8	9,2
Dons, cadeaux, mandats	3,6	7,7	5,4
Transferts perçus	4,4	3,1	3,8
AUTRES REVENUS	0,7	0,4	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Les ménages urbains représentent environ 1/5 seulement de l'ensemble des ménages, mais s'accaparent près de 2/3 des transferts perçus (65,0%) et plus de 7/10 des revenus non agricoles (cf. tableau 27).

Tableau 27 : Structure en % du revenu monétaire du ménage par grand poste

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	4,1	95,9	100,0
Revenus agricoles	4,3	95,7	100,0
Revenus tirés de l'élevage	3,9	96,1	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	76,4	23,6	100,0
Salaires	82,9	17,1	100,0
Revenus non agricoles	71,6	28,4	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	49,4	50,6	100,0
Dons, cadeaux, mandats	38,2	61,8	100,0
Transferts perçus	65,0	35,0	100,0
AUTRES REVENUS	68,1	31,9	100,0
TOTAL	56,8	43,2	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.3.4 Structure (%) par grand poste du revenu monétaire selon le milieu de résidence.

1.3.4.1 Structure du revenu monétaire agricole selon le milieu de résidence.

Les cultures vivrières et de rente procurent aux ménages ruraux 90,2 % de leurs revenus monétaires agricoles.

En milieu urbain, le maraîchage, la culture fruitière et les produits de la cueillette contribuent à 58,6 % au revenu monétaire agricole des ménages et se positionnent ainsi devant l'agriculture.

Selon le tableau 29, les revenus de la culture fruitière sont distribués essentiellement aux ménages urbains. En effet, ils ne sont que 22,6 % mais accaparent 41,9 % des revenus y relatifs.

Tableau 28 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	41,4	90,2	88,1
CULTURES VIVRIERES	16,1	23,9	23,5
Mil/sorgho et sous produits	7,0	9,1	9,1
Riz et sous produits	1,8	2,9	2,9
Maïs et sous produits	5,7	7,8	7,7
Niébé et sous produits	0,8	1,3	1,3
Fonio	0,6	0,1	0,2
Sésame	0,2	1,0	1,0
Igname, patate	0,0	1,5	1,4
CULTURES DE RENTE	22,6	66,1	64,2
Coton et sous-produits	12,2	56,4	54,5
Arachide et sous-produits	10,4	9,7	9,7
AUTRES CULTURES	2,7	0,3	0,4
MARAICHER-CULTURE	20,7	5,7	6,3
CULTURE FRUITIERE	28,6	1,8	2,9
CUEILLETTE	9,3	2,3	2,6
Karité (fruit et amande)	1,3	1,6	1,6
Néré et sous-produits	0,9	0,3	0,3
Autres produits	7,0	0,4	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Tableau 29 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	2,0	98,0	100,0
CULTURES VIVRIERES	2,9	97,1	100,0
Mil/sorgho et sous produits	3,3	96,7	100,0
Riz et sous produits	2,7	97,3	100,0
Maïs et sous produits	3,2	96,8	100,0
Niébé et sous produits	2,6	97,4	100,0
Fonio	15,3	84,7	100,0
Sésame	1,0	99,0	100,0
Igname, patate	0,1	99,9	100,0
CULTURES DE RENTE	1,5	98,5	100,0
Coton et sous-produits	1,0	99,0	100,0
Arachide et sous-produits	4,6	95,4	100,0
AUTRES CULTURES	32,1	67,9	100,0
MARAICHER-CULTURE	14,0	86,0	100,0
CULTURE FRUITIERE	41,9	58,1	100,0
CUEILLETTE	15,0	85,0	100,0
Karité (fruit et amande)	3,6	96,4	100,0
Néré et sous-produits	13,0	87,0	100,0
Autres produits	41,3	58,7	100,0
TOTAL	4,3	95,7	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.3.4.2 Structure du revenu monétaire agricole selon le milieu de résidence

La structure du revenu monétaire tiré de l'élevage est quasiment identique dans les deux milieux. Toutefois, il existe une différence dans la vente de porcins. En milieu urbain, la contribution de la vente de porcins au revenu monétaire tiré de l'élevage est de 10,9% contre seulement 3,7% en milieu rural.

Tableau 30 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
VENTE DE BETAIL	90,4	88,5	88,6
GROS BETAIL	54,1	52,9	53,0
Vente de bovins	53,7	51,8	51,9
Vente d'asins	0,5	1,1	1,1
PETIT BETAIL	36,3	35,6	35,6
Vente de caprins	10,3	17,4	17,1
Vente d'ovins	15,1	14,5	14,5
Vente de porcins	10,9	3,7	4,0
VOLAILLE	7,2	8,2	8,2
AUTRES ANIMAUX	1,8	0,5	0,6
PRODUITS ANIMAUX	0,6	2,8	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

L'élevage est l'apanage du milieu rural. Dans le milieu urbain, la vente de porcins émerge timidement (cf. tableau 31).

Tableau 31 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
VENTE DE BETAIL	4,0	96,0	100,0
GROS BETAIL	4,0	96,0	100,0
Vente de bovins	4,1	95,9	100,0
Vente d'asins	1,7	98,3	100,0
PETIT BETAIL	4,0	96,0	100,0
Vente de caprins	2,4	97,6	100,0
Vente d'ovins	4,1	95,9	100,0
Vente de porcins	10,7	89,3	100,0
VOLAILLE	3,4	96,6	100,0
AUTRES ANIMAUX	12,4	87,6	100,0
PRODUITS ANIMAUX	0,9	99,1	100,0
TOTAL	3,9	96,1	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.3.4.3 Structure du salaire et du revenu non agricole selon le milieu de résidence

Quel que soit le milieu, l'activité non agricole procure aux ménages plus de revenus monétaires que les activités salariales. On note cependant en milieu rural la domination nette du revenu non agricole comparé au revenu salarial (69,5 % contre 30,5 %).

Tableau 32 : Structure en % des revenus salariaux et non agricole par milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
SALAIRES	45,7	30,5	42,1
Salaire du public et parapublic	25,4	24,2	25,1
Salaires du privé moderne	10,3	1,6	8,3
Autres salaires du privé	9,9	4,8	8,7
REVENUS NON AGRICOLES	54,3	69,5	57,9
Revenus activités non agricoles	52,9	68,1	56,5
Loyers perçus, rentes, dividendes	1,4	1,3	1,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Les salaires et les revenus non agricoles sont des sources de revenus typiquement urbaines. Le secteur privé moderne est quasiment inexistant en milieu urbain d'où sa faible contribution au revenu monétaire des ménages ruraux.

Tableau 33 : Structure en % des revenus salariaux et non agricole par milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
SALAIRES	82,9	17,1	100,0
Salaire du public et parapublic	77,2	22,8	100,0
Salaires du privé moderne	95,5	4,5	100,0
Autres salaires du privé	87,0	13,0	100,0
REVENUS NON AGRICOLES	71,6	28,4	100,0
Revenus activités non agricoles	71,5	28,5	100,0
Loyers perçus, rentes, dividendes	77,1	22,9	100,0
TOTAL	76,4	23,6	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.3.4.4 Structure des transferts, versements et autres selon le milieu de résidence

La structure des revenus provenant des transferts, versements et autres discrimine le milieu urbain et le milieu rural.

En milieu urbain, les transferts sont prépondérants, alors qu'en milieu rural, ce sont les dons, cadeaux et mandats qui prédominent. Ils proviennent essentiellement de la Côte d'Ivoire.

Tableau 34 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, versements et autres selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	41,7	68,6	55,0
PROVENANCE DU BURKINA	23,6	18,9	21,3
Villes du Burkina	20,6	10,7	15,7
Reste du Burkina	3,0	8,2	5,6
PROVENANCE ETRANGER	18,1	49,7	33,8
Côte d'Ivoire	7,5	43,5	25,3
France	1,5	1,7	1,6
Autres pays étrangers	9,1	4,5	6,8
TRANSFERTS PERCUS	50,7	27,8	39,3
AUTRES	7,6	3,6	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Les transferts, versements et autres vont principalement aux ménages urbains. Ces ménages qui représentent 22,6 % du total, perçoivent 50,4% de l'ensemble des transferts et revenus assimilés. Cette distribution inégalitaire est surtout prononcée au niveau des sous groupes dons, cadeaux et mandats en provenance du Burkina et des transferts perçus.

Tableau 35 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, versements et autres selon le milieu de résidence

TYPES DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	38,2	61,8	100,0
PROVENANCE DU BURKINA	56,0	44,0	100,0
Villes du Burkina	66,2	33,8	100,0
Reste du Burkina	27,3	72,7	100,0
PROVENANCE ETRANGER	27,0	73,0	100,0
Côte d'Ivoire	14,9	85,1	100,0
France	47,9	52,1	100,0
Autres pays étrangers	67,3	32,7	100,0
TRANSFERTS PERCUS	65,0	35,0	100,0
AUTRES	68,1	31,9	100,0
TOTAL	50,4	49,6	100,0
% DE MENAGES	22,6	77,4	100,0

1.4 STRUCTURE DU REVENU TOTAL DES MENAGES SELON LA REGION

1.4.1 Composante monétaire et non-monétaire du revenu selon la région

Au niveau national, les revenus monétaires représentent 73,5 % du revenu total des ménages. L'Ouest et surtout le Centre se situent au-dessus de cette moyenne. Les deux plus importantes villes qu'elles abritent expliquent largement cette tendance marquée. A contrario, le Sud-Ouest a le revenu dont la composante non monétaire est prépondérante, traduisant une faible intégration à l'économie de marché.

Tableau 36 : structure en % du revenu total des ménages selon la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
Revenu monétaire	75,8	68,5	70,4	62,7	48,6	60,8	72,1	83,0	71,7	66,7	73,5
Revenu non monétaire	24,2	31,5	29,6	37,3	51,4	39,2	27,9	17,0	28,3	33,3	26,5
Revenu total	100,0										

1.4.2 Structure du revenu total selon la région

L'examen des résultats consignés dans le tableau 37 permet de dresser la typologie suivante :

- Deux régions très peu agricoles se dégagent distinctement : le Nord et surtout le Centre.

Le Nord est une zone aride qui connaît de façon presque endémique des aléas climatiques. Il est donc peu propice à l'agriculture, expliquant ainsi la moindre importance des revenus agricoles.

Le Centre est essentiellement urbain et renferme Ouagadougou la capitale. L'activité agricole est supplantée par les activités non agricoles et les activités salariales.

- Le Sahel est la zone d'élevage par excellence. C'est la seule région où les revenus tirés de l'élevage dépasse 25 %. Le Centre-Nord et l'Est s'illustrent également comme des zones d'élevage avec des contributions au revenu total atteignant respectivement 20,9 % et 19,0 %.
- Le Sud-Ouest est la région la moins "salarisée". La contribution des salaires au revenu total est de 4,6 % contre 19,2 % au niveau national. Le Sahel présente une situation analogue avec un taux de 5,9 %.
- Le Nord-Ouest est une zone à dominante agricole si l'on considère la contribution des activités agricoles au revenu des ménages de cette région. C'est la seule région où ces revenus atteignent 60%

Tableau 37 : Structure en % du revenu total du ménage par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	49,3	68,0	60,0	59,2	58,0	53,8	52,1	12,7	31,2	43,5	38,0
Revenus agricoles	44,5	60,2	31,3	40,2	49,7	32,2	38,2	10,1	16,7	33,9	29,0
Revenus tirés de l'élevage	4,6	7,6	28,5	19,0	8,3	20,9	13,6	2,5	14,4	9,6	8,9
AUTRES REVENUS	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,7	0,3	0,1	0,1	0,0	0,2
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	43,2	26,6	38,0	36,8	34,6	37,5	37,2	83,0	53,4	46,1	55,3
Salaires	17,0	12,0	5,9	10,6	4,6	8,7	15,0	30,1	14,9	17,6	19,2
Revenus non agricoles	26,3	14,6	32,1	26,2	30,0	28,7	22,2	52,9	38,4	28,4	36,1
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	7,0	5,2	2,0	3,6	6,9	8,5	10,0	4,0	14,9	9,6	6,3
Dons, cadeaux, mandats	4,2	1,8	2,0	1,6	2,9	6,0	4,1	2,0	11,2	8,7	3,7
Transferts perçus	2,8	3,3	0,0	2,0	4,1	2,6	5,9	2,0	3,7	0,9	2,6
AUTRES REVENUS	0,4	0,2	0,0	0,4	0,4	0,1	0,6	0,3	0,5	0,8	0,4
TOTAL	100,0										

L'examen du tableau 38 met en exergue une distribution inégalitaire du revenu à l'échelle régionale. Le Centre et l'Ouest totalisent seulement 35,9 % des ménages mais s'accaparent 52,3 % des revenus totaux, 70,5 % des revenus salariaux et 45,1 % des transferts perçus.

Il ressort également de ce tableau que les revenus tirés de l'élevage sont principalement concentrés au Sahel et à l'Est, zones d'élevage du pays. Ils mobilisent à eux seuls 30,2 % des revenus de l'élevage.

Tableau 38 : Structure en % du revenu total du ménage par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	21,3	12,7	7,1	11,5	5,0	8,0	11,3	11,9	5,3	5,8	100,0
Revenus agricoles	25,2	14,8	4,8	10,2	5,7	6,3	10,8	12,5	3,8	5,9	100,0
Revenus tirés de l'élevage	8,5	6,1	14,4	15,8	3,1	13,4	12,6	9,9	10,6	5,5	100,0
AUTRES REVENUS	24,3	7,9	2,8	0,0	0,4	23,8	15,3	22,4	3,0	0,0	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	12,9	3,4	3,1	4,9	2,1	3,9	5,5	53,7	6,3	4,2	100,0
Salaires	14,5	4,4	1,4	4,1	0,8	2,6	6,4	56,0	5,1	4,7	100,0
Revenus non agricoles	12,0	2,9	4,0	5,4	2,8	4,5	5,1	52,5	6,9	4,0	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	18,3	5,8	1,4	4,2	3,6	7,7	13,1	22,8	15,4	7,7	100,0
Dons, cadeaux, mandats	18,6	3,6	2,4	3,1	2,6	9,2	9,2	19,6	19,8	12,0	100,0
Transferts perçus	17,8	9,0	0,1	5,6	5,1	5,6	18,5	27,3	9,3	1,8	100,0
AUTRES REVENUS	18,8	3,5	0,1	7,3	3,9	2,2	13,2	31,9	8,5	10,5	100,0
TOTAL	16,5	7,1	4,5	7,4	3,3	5,7	8,2	35,8	6,5	5,1	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.4.3 Structure du revenu monétaire selon la région

Au niveau national, les revenus monétaires salariaux et non agricoles contribuent pour environ 2/3 du revenu monétaire total des ménages. Les revenus monétaires agricoles et d'élevage interviennent pour 23,6 %. Cette structure d'ensemble cache des disparités régionales comme le montre le tableau 39.

Le Centre est la région où la contribution de l'agriculture et de l'élevage est la moins importante avec seulement une part de 4,6 %. Dans cette région, l'essentiel du revenu provient des activités non agricoles (53,6 %) et des salaires (36,5 %). C'est la région de forte concentration de l'administration, des activités de production et des services.

L'Ouest qui renferme la seconde grande ville a un profil de revenu monétaire différent de celui du Centre. L'activité agricole y est la plus importante source de revenu (34,8 %). Elle est secondée par les activités non agricoles et les salaires lui conférant ainsi les caractéristiques des grandes localités urbaines. La prédominance de l'agriculture à l'Ouest s'explique par la bonne pluviométrie dont la région bénéficie faisant d'elle la zone de prédilection pour les cultures de rente, principalement le coton.

Le Sahel, le Centre Nord et l'Est ont des profils similaires. Les activités non agricoles y sont prédominantes, mais le poids de l'élevage y est remarquable.

Le Centre-Ouest, le Nord et le Centre-Est ont également des profils similaires. Les salaires et activités agricoles y sont prépondérants. Cependant, on note au Centre-Est et au Nord une part relativement importante des dons, cadeaux, mandats.

Tableau 39 : Structure en % du revenu monétaire du ménage suivant la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	39,2	53,0	39,9	42,9	35,1	45,5	35,4	4,6	23,1	25,8	23,6
Revenus agricoles	34,8	42,4	2,1	15,7	24,2	6,8	18,0	2,2	2,9	11,7	13,1
Revenus tirés de l'élevage	4,3	10,6	37,8	27,2	10,9	38,7	17,4	2,4	20,3	14,1	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	50,0	37,5	56,3	50,4	49,0	36,9	47,7	90,1	53,9	57,2	66,6
Salaires	24,8	21,3	11,0	17,9	9,9	17,8	23,9	36,5	22,3	28,8	28,0
Revenus non agricoles	25,2	16,3	45,3	32,5	39,1	19,1	23,8	53,6	31,6	28,4	38,6
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	10,2	9,2	3,7	6,1	14,9	17,3	16,0	4,9	22,3	15,7	9,2
Dons, cadeaux, mandats	6,1	3,3	3,7	2,6	6,2	12,1	6,6	2,4	16,7	14,2	5,4
Transferts perçus	4,2	5,9	0,1	3,4	8,7	5,2	9,4	2,4	5,6	1,5	3,8
AUTRES REVENUS	0,6	0,3	0,0	0,6	0,9	0,3	1,0	0,4	0,7	1,3	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'examen du tableau 40 fait ressortir des inégalités dans la distribution des revenus monétaires. Le Centre et l'Ouest avec 35,9 % des ménages totalisent 59,4 % des revenus monétaires. Il en est de même pour la composante salariale du revenu monétaire. En effet, les ménages du Centre (23,2 %) concentrent 59,8 % des revenus monétaires salariaux. Quant aux revenus monétaires agricoles, ils sont l'apanage des ménages de l'Ouest (12,7 %) qui se distribuent 43,6 % des revenus monétaires agricoles.

De même, trois régions (le Sahel, l'Est et le Centre-nord) avec 24,5 % des ménages totalisent 44,2 % des revenus monétaires tirés de l'élevage.

Enfin, le Centre-Ouest totalise à lui seul 18,5% des revenus monétaires provenant des transferts pour 9,2 % des ménages.

Tableau 40 : Structure en % du revenu monétaire du ménage suivant la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	27,2	13,1	5,9	11,5	3,3	7,9	11,3	8,4	6,3	5,0	100,0
Revenus agricoles	43,6	18,9	0,6	7,6	4,1	2,1	10,3	7,3	1,4	4,0	100,0
Revenus tirés de l'élevage	6,8	5,9	12,7	16,4	2,3	15,1	12,5	9,8	12,3	6,1	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRIC.	12,3	3,3	3,0	4,8	1,7	2,3	5,4	58,2	5,2	3,9	100,0
Salaires	14,5	4,4	1,4	4,1	0,8	2,6	6,4	56,0	5,1	4,7	100,0
Revenus non agricoles	10,7	2,5	4,1	5,3	2,3	2,0	4,6	59,8	5,2	3,3	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	18,3	5,8	1,4	4,2	3,6	7,7	13,1	22,8	15,4	7,7	100,0
Dons, cadeaux, mandats	18,6	3,6	2,4	3,1	2,6	9,2	9,2	19,6	19,8	12,0	100,0
Transferts perçus	17,8	9,0	0,1	5,6	5,1	5,6	18,5	27,3	9,3	1,8	100,0
AUTRES REVENUS	18,8	3,5	0,1	7,3	3,9	2,2	13,2	31,9	8,5	10,5	100,0
TOTAL	16,4	5,9	3,5	6,3	2,3	4,1	7,5	43,0	6,4	4,5	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.4.4 Niveau et structure des grands postes du revenu monétaire selon la région

1.4.4.1 Structure du revenu agricole monétaire selon la région

L'examen de la structure du revenu monétaire agricole des ménages selon la région permet d'établir le constat suivant :

- Les ménages de l'Ouest et du Nord-ouest tirent l'essentiel de leur revenu monétaire sous revue de la vente des cultures de rente et principalement du coton.
- Le Sahel et surtout le Nord sont très peu concernés par les cultures de rente. Elles leur procurent respectivement 18,9 % et 11,7 % de leur revenu monétaire agricole et sont presque exclusivement le fait de l'arachide.

La culture maraîchère est une source non négligeable de revenu pour les régions de l'Est, du Centre-ouest, du Centre et surtout au Nord où la culture fruitière est prépondérante. Cette dernière région, peu agricole, tire ainsi l'essentiel de ses revenus monétaires agricoles de la maraîcher-culture et de la culture fruitière.

Enfin, les cultures vivrières sont des sources importantes de revenu pour le Sahel, le Centre et le Centre-est.

Tableau 41 : Structure en % du revenu monétaire agricole du ménage suivant la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	93,5	97,0	81,0	77,7	91,8	74,1	73,5	76,2	33,7	89,6	88,1
CULTURES VIVRIERES	23,1	15,9	55,4	20,8	32,6	18,3	19,2	40,2	17,7	40,8	23,5
Mil/sorgho et sous produits	5,8	6,7	27,7	10,7	12,0	4,0	8,6	22,5	3,0	27,7	9,1
Riz et sous produits	1,2	0,5	0,2	5,7	4,4	4,7	2,3	11,4	0,7	11,2	2,9
Maïs et sous produits	14,2	4,4	0,8	1,8	1,9	0,1	1,8	2,9	0,4	0,8	7,7
Niébé et sous produits	0,4	0,6	17,4	1,0	5,0	5,0	1,3	2,9	10,1	0,6	1,3
Fonio	0,1	0,1	0,5	0,2	0,1	0,5	0,3	0,1	2,6	0,2	0,2
Sésame	0,2	3,2	8,7	1,4	0,1	2,4	0,5	0,2	0,9	0,4	1,0
Igname, patate	1,1	0,3	0,2	0,1	9,2	1,5	4,4	0,2	0,0	0,0	1,4
CULTURES DE RENTE	70,3	80,7	18,9	56,3	58,5	54,6	54,2	35,9	11,7	48,5	64,2
Coton et sous-produits	68,1	78,4	1,0	20,8	50,9	3,6	41,0	23,2	0,4	6,9	54,5
Arachide et sous-produits	2,2	2,4	17,9	35,5	7,6	50,9	13,1	12,7	11,4	41,6	9,7
AUTRES CULTURES	0,1	0,5	6,8	0,6	0,7	1,3	0,1	0,2	4,2	0,3	0,4
Autres cultures	0,1	0,5	6,8	0,6	0,7	1,3	0,1	0,2	4,2	0,3	0,4
MARAICHER-CULTURE	1,5	1,4	0,0	17,8	5,1	4,2	12,8	22,8	27,5	9,2	6,3
CULTURE FRUITIERE	3,6	0,4	19,0	1,8	0,5	17,7	0,8	0,5	38,0	0,3	2,9
CUEILLETTE	1,4	1,2	0,0	2,6	2,6	3,9	12,9	0,5	0,8	0,9	2,6
Karité (fruit et amande)	0,5	0,9	0,0	0,5	2,0	2,2	9,9	0,4	0,1	0,7	1,6
Néré et sous-produits	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,0	1,6	0,0	0,0	0,2	0,3
Autres produits	0,7	0,3	0,0	2,0	0,0	1,7	1,4	0,0	0,7	0,0	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0

Les revenus monétaires agricoles sont le fait des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. En effet, avec seulement 22 % des ménages, ils totalisent 62,5 % du revenu monétaire agricole total et 71,5 % des revenus monétaires provenant de la vente des cultures vivrières.

La maraîcher-culture procure aux 32,4 % de ménages vivant au Centre et au Centre-Est, 47,3 % des revenus monétaires générés dans cette branche d'activité.

Enfin, pour une population de ménages de 12,7 % s'accapare l'essentiel des revenus provenant des cultures fruitières (53,2%).

Tableau 42 : Structure en % du revenu monétaire agricole du ménage suivant la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	46,3	20,8	0,5	6,7	4,3	1,8	8,6	6,3	0,5	4,1	100,0
CULTURES VIVRIERES	42,9	12,7	1,3	6,7	5,8	1,6	8,4	12,5	1,0	7,0	100,0
Mil/sorgho et sous produits	28,0	14,0	1,7	9,0	5,5	0,9	9,8	18,2	0,5	12,4	100,0
Riz et sous produits	18,2	3,2	0,0	15,1	6,4	3,5	8,4	29,2	0,3	15,7	100,0
Maïs et sous produits	80,7	10,9	0,1	1,7	1,0	0,0	2,4	2,7	0,1	0,4	100,0
Niébé et sous produits	14,4	8,7	7,5	6,0	15,9	8,1	10,6	16,1	10,8	1,9	100,0
Fonio	17,8	16,3	1,5	7,5	1,3	6,5	17,9	5,3	21,8	4,0	100,0
Sésame	10,1	59,6	4,8	10,3	0,5	5,0	5,3	1,6	1,3	1,6	100,0
Igname, patate	34,4	3,7	0,1	0,3	26,7	2,1	31,6	1,0	0,0	0,0	100,0
CULTURES DE RENTE	47,8	23,7	0,2	6,6	3,8	1,8	8,7	4,1	0,3	3,1	100,0
Coton et sous-produits	54,5	27,1	0,0	2,9	3,9	0,1	7,8	3,1	0,0	0,5	100,0
Arachide et sous-produits	9,7	4,6	1,0	27,8	3,3	11,1	14,0	9,6	1,6	17,4	100,0
AUTRES CULTURES	12,4	24,7	10,4	12,0	7,8	7,5	2,2	3,3	16,1	3,6	100,0
MARAICHER-CULTURE	10,6	4,1	0,0	21,4	3,4	1,4	20,9	26,4	6,0	5,9	100,0
CULTURE FRUITIERE	53,2	2,4	3,6	4,7	0,7	12,8	2,9	1,2	18,1	0,4	100,0
CUEILLETTE	23,0	8,7	0,0	7,6	4,1	3,1	50,3	1,4	0,4	1,3	100,0
Karité (fruit et amande)	12,2	10,2	0,0	2,6	5,1	2,9	63,1	2,0	0,1	1,8	100,0
Néré et sous-produits	32,3	1,8	0,0	1,5	7,5	0,2	54,0	0,8	0,0	2,1	100,0
Autres produits	43,1	8,4	0,0	21,2	0,2	5,0	20,5	0,4	1,4	0,0	100,0
TOTAL	43,6	18,9	0,6	7,6	4,1	2,1	10,3	7,3	1,4	4,0	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.4.4.2 Structure du revenu monétaire tiré de l'élevage selon la région

La vente de bétail est la principale source de revenu monétaire parmi les produits de l'élevage. Au Sud-Ouest l'élevage de volaille est particulièrement remarquable par son apport dans le revenu monétaire (46,3 %)

Tableau 43 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
VENTE DE BETAIL	75,4	78,4	94,3	96,2	52,6	93,6	75,4	92,8	93,4	92,3	88,6
GROS BETAIL	54,7	54,7	66,4	71,7	22,0	47,1	33,5	54,5	43,3	54,2	53,0
Vente de bovins	54,4	54,2	65,7	70,8	22,0	45,7	32,3	53,6	41,1	53,7	51,9
Vente d'asins	0,4	0,4	0,7	1,0	0,0	1,5	1,2	1,0	2,2	0,5	1,1
PETIT BETAIL	20,6	23,7	28,0	24,5	30,6	46,5	41,9	38,3	50,0	38,2	35,6
Vente de caprins	6,9	10,5	14,1	11,8	13,2	24,3	20,4	18,7	23,3	16,6	17,1
Vente d'ovins	10,6	8,2	13,7	9,5	3,3	19,8	14,3	12,7	23,0	17,9	14,5
Vente de porcins	3,1	5,0	0,1	3,2	14,1	2,3	7,2	7,0	3,7	3,7	4,0
VOLAILLE	20,2	17,3	0,4	2,0	46,3	2,2	20,2	4,2	5,4	6,2	8,2
AUTRES ANIMAUX	0,0	1,1	1,9	0,0	0,0	0,3	0,5	0,7	0,5	0,1	0,6
PRODUITS ANIMAUX	4,4	3,2	3,3	1,8	1,2	3,9	3,9	2,3	0,6	1,4	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0

L'examen du tableau 44 permet de repérer cinq chiffres significatifs se rapportant à quatre régions :

- Le Sahel et l'Est concentrent plus que les autres les revenus provenant de la vente de gros bétail avec respectivement 15,9 % et 22,3 % ;
- Les revenus provenant de la vente de caprins vont essentiellement au Centre-nord ;
- Le Centre-Ouest avec 9,2 % seulement des ménages s'accapare 22,5 % des revenus provenant de la vente des porcins et 30,9 % de ceux provenant de la vente de volaille.

Tableau 44 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
VENTE DE BETAIL	5,8	5,2	13,5	17,9	1,4	15,9	10,7	10,3	13,0	6,4	100,0
GROS BETAIL	7,0	6,1	15,9	22,3	1,0	13,4	7,9	10,1	10,1	6,2	100,0
Vente de bovins	7,1	6,2	16,1	22,4	1,0	13,3	7,8	10,1	9,8	6,3	100,0
Vente d'asins	2,3	2,3	8,4	14,9	0,0	20,8	14,3	8,9	25,5	2,6	100,0
PETIT BETAIL	3,9	3,9	10,0	11,3	2,0	19,7	14,7	10,6	17,3	6,5	100,0
Vente de caprins	2,7	3,7	10,5	11,3	1,8	21,4	15,0	10,7	16,8	5,9	100,0
Vente d'ovins	4,9	3,3	12,0	10,7	0,5	20,6	12,3	8,6	19,6	7,5	100,0
Vente de porcins	5,3	7,4	0,4	13,2	8,3	8,8	22,5	17,1	11,4	5,6	100,0
VOLAILLE	16,7	12,5	0,7	4,0	13,3	4,0	30,9	5,1	8,2	4,6	100,0
AUTRES ANIMAUX	0,2	11,5	43,2	0,2	0,0	8,4	12,0	11,6	11,8	1,1	100,0
PRODUITS ANIMAUX	11,1	7,1	15,5	11,0	1,0	21,8	18,1	8,3	3,0	3,2	100,0
TOTAL	6,8	5,9	12,7	16,4	2,3	15,1	12,5	9,8	12,3	6,1	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.4.4.3 Structure du salaire et du revenu non agricole monétaire selon la région

Le Sahel et le Sud-Ouest présentent des profils de revenus salariaux et non agricoles particuliers. En effet, contrairement aux huit autres régions, c'est l'activité non agricole qui procure à environ 80 % leur revenu pour une moyenne nationale de 57,9 %.

Tableau 45 : Structure en % du revenu monétaire (salaire et revenu non agricole) par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
SALAIRES	49,6	56,7	19,6	35,6	20,2	48,1	50,1	40,5	41,4	50,4	42,1
Salaire du public et parapublic	26,0	48,9	15,7	26,3	12,2	34,4	39,4	21,7	24,4	40,6	25,1
Salaires du privé moderne	8,3	2,2	0,2	4,4	2,5	8,1	4,6	10,0	8,0	6,0	8,3
Autres salaires du privé	15,3	5,6	3,7	4,8	5,5	5,6	6,1	8,8	8,9	3,8	8,7
REVENUS NON AGRICOLES	50,4	43,3	80,4	64,4	79,8	51,9	49,9	59,5	58,6	49,6	57,9
Revenus activités non agric.	47,0	41,6	79,7	63,3	79,7	49,8	48,4	58,5	57,0	48,9	56,5
Loyers perçus, rentes, dividen.	3,4	1,7	0,7	1,1	0,1	2,1	1,5	1,0	1,6	0,7	1,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0

Le tableau 46 indique que les revenus salariaux et non agricoles sont concentrés au Centre. En effet, cette région regroupe 23,2 % des ménages pour 58,2 % des revenus monétaires (salaires et revenus non agricoles), 59,8 % des revenus non agricoles et 56,0 % des revenus salariaux.

Les revenus provenant des loyers, rentes et dividendes sont l'apanage des ménages de l'Ouest et surtout du Centre : 35,9 % des ménages de ces deux régions totalisent à eux seuls 73,3 % de ces types de revenus.

Tableau 46 : Structure en % du revenu monétaire (salaire et revenu non agricole) par région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
SALAIRES	14,5	4,4	1,4	4,1	0,8	2,6	6,4	56,0	5,1	4,7	100,0
Salaire du public et parapublic	12,8	6,4	1,9	5,0	0,8	3,1	8,5	50,3	5,0	6,3	100,0
Salaires du privé moderne	12,4	0,9	0,1	2,6	0,5	2,2	3,0	70,5	5,0	2,8	100,0
Autres salaires du privé	21,7	2,1	1,3	2,7	1,0	1,5	3,8	58,9	5,3	1,7	100,0
REVENUS NON AGRICOLES	10,7	2,5	4,1	5,3	2,3	2,0	4,6	59,8	5,2	3,3	100,0
Revenus activités non agric.	10,3	2,4	4,2	5,4	2,3	2,0	4,6	60,2	5,2	3,4	100,0
Loyers perçus, rentes, dividen.	30,3	4,1	1,5	3,7	0,2	3,4	5,8	43,0	6,0	2,1	100,0
TOTAL	12,3	3,3	3,0	4,8	1,7	2,3	5,4	58,2	5,2	3,9	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.4.4.4 Structure du revenu provenant des transferts, versements et autres selon la région

L'examen du tableau 47 permet de classer les régions en trois grands groupes :

- les régions dont la composante transferts perçus est prédominante. On y retrouve le Nord-Ouest, l'Est, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest et le Centre.
- les régions dont la composante dons, cadeaux, mandats est prépondérante. Il s'agit du Sahel, du Nord, du Centre-nord et du Centre-Est. Pour le Sahel la provenance de ces types de transfert est le Burkina, principalement des villes, tandis que pour le Nord et Centre-Ouest c'est de l'étranger qu'ils reçoivent ces types de transfert et principalement de la Côte d'Ivoire.
- l'Ouest se particularise avec une forte proportion des dons, cadeaux et mandats et une part relativement importante des transferts perçus.

Tableau 47 : Structure du revenu monétaire provenant des transferts, versements et autres selon la région

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	55,9	34,4	97,7	39,5	38,9	68,5	38,7	46,3	72,6	83,5	55,0
PROVENANCE DU BURKINA	30,6	13,0	56,8	24,9	9,0	11,0	9,7	25,4	19,0	24,2	21,3
Villes du Burkina	20,9	8,1	36,0	14,5	7,0	7,4	6,7	23,6	11,6	17,0	15,7
Reste du Burkina	9,7	4,9	20,8	10,4	2,0	3,6	3,0	1,7	7,4	7,2	5,6
PROVENANCE ETRANGER	25,3	21,3	40,9	14,6	29,9	57,5	29,0	20,9	53,6	59,3	33,8
Côte d'Ivoire	21,3	15,4	26,7	12,0	28,4	53,7	26,6	8,5	44,1	32,7	25,3
France	1,7	3,4	0,6	0,0	0,7	3,0	0,8	2,1	1,1	1,2	1,6
Autres pays étrangers	2,3	2,5	13,6	2,6	0,8	0,8	1,6	10,3	8,3	25,4	6,8
TRANSFERTS PERCUS	38,3	62,2	1,9	51,0	55,2	29,7	55,6	46,0	24,2	9,0	39,3
AUTRES	5,8	3,4	0,3	9,5	5,9	1,7	5,7	7,7	3,2	7,5	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0

A l'analyse des résultats consignés dans le tableau 48, il ressort que le Centre et l'Ouest, avec 35,9 % des ménages concentrent 59,5 % des transferts en provenance des villes du Burkina.

Quant aux transferts en provenance de la Côte d'Ivoire, ils sont concentrés essentiellement dans trois régions (le Nord, le Centre-nord et le Centre-Ouest). En effet, avec 25,4 % des ménages, elles reçoivent 55,5 % des transferts en provenance de la Côte d'Ivoire.

Tableau 48 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, versements et autre.

TYPES DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	18,6	3,6	2,4	3,1	2,6	9,2	9,2	19,6	19,8	12,0	100,0
PROVENANCE DU BURKINA	26,3	3,5	3,6	5,1	1,5	3,8	6,0	27,8	13,4	9,0	100,0
Villes du Burkina	24,4	2,9	3,1	4,0	1,6	3,5	5,6	35,1	11,1	8,6	100,0
Reste du Burkina	31,7	5,0	5,0	8,0	1,3	4,7	7,0	7,2	20,0	10,2	100,0
PROVENANCE ETRANGER	13,7	3,6	1,6	1,9	3,2	12,6	11,2	14,4	23,9	13,9	100,0
Côte d'Ivoire	15,4	3,5	1,4	2,1	4,1	15,6	13,7	7,8	26,2	10,2	100,0
France	18,8	12,1	0,5	0,0	1,5	13,9	6,5	30,5	10,4	5,8	100,0
Autres pays étrangers	6,2	2,1	2,7	1,7	0,4	0,9	3,1	35,2	18,4	29,4	100,0
TRANSFERTS PERCUS	17,8	9,0	0,1	5,6	5,1	5,6	18,5	27,3	9,3	1,8	100,0
AUTRES	18,8	3,5	0,1	7,3	3,9	2,2	13,2	31,9	8,5	10,5	100,0
TOTAL	18,3	5,7	1,3	4,3	3,6	7,4	13,1	23,3	15,0	7,9	100,0
% DE MENAGES	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.5 STRUCTURE DU REVENU TOTAL DES MENAGES SELON LA REGION

1.5.1 Composante monétaire et non-monétaire du revenu selon le sexe du CM

Le revenu des ménages dont le chef est une femme a une composante monétaire relativement plus importante que chez les ménages dont le chef est un homme (cf. tableau 49).

Tableau 49 : structure du revenu total selon le sexe du chef de ménage

	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Revenu monétaire	73,0	80,2	73,5
Revenu non monétaire	27,0	19,8	26,5
Revenu total	100,0	100,0	100,0

1.5.2 Structure du revenu total selon le sexe du chef de ménage

Les ménages dont le chef est un homme tirent essentiellement leur revenu des salaires et activités non agricoles (54,8 %) avec pour appoint les revenus provenant de l'agriculture (30,1 %).

Chez les ménages dont le chef est une femme, le revenu du ménage provient d'abord tout comme dans le premier groupe des salaires et activités non agricoles (avec néanmoins un accent prononcé sur les salaires), puis les transferts (20,7 %) constitués essentiellement de dons, cadeaux, mandats.

Les ménages dont le chef est une femme bénéficient donc, plus que ceux des hommes, de l'appui de ménages tiers.

Tableau 50 : Structure en % du revenu total du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	39,4	15,4	38,0
Revenus agricoles	30,1	13,3	29,2
Revenus tirés de l'élevage	9,3	2,2	8,9
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	54,8	63,2	55,3
Salaires	18,6	29,6	19,2
Revenus non agricoles	36,2	33,6	36,1
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	5,4	20,7	6,3
Dons, cadeaux, mandats	3,2	12,1	3,7
Transferts perçus	2,3	8,6	2,6
AUTRES REVENUS	0,4	0,7	0,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Le tableau 51 corrobore l'analyse précédente. Les 8,7 % de ménages dont le chef est une femme bénéficient à eux seuls de 18,7 % des revenus provenant des transferts, versements et autres. Ceci compense les ressources agricoles très minimes dans ces types de ménages qui semblent moins favorisés dans l'exercice des activités agricoles que les ménages ayant à leur tête des hommes.

Tableau 51 : Structure en % du revenu total du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	97,7	2,3	100,0
Revenus agricoles	97,4	2,6	100,0
Revenus tirés de l'élevage	98,6	1,4	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	93,5	6,5	100,0
Salaires	91,2	8,8	100,0
Revenus non agricoles	94,7	5,3	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	81,3	18,7	100,0
Dons, cadeaux, mandats	81,2	18,8	100,0
Transferts perçus	81,4	18,6	100,0
AUTRES REVENUS	90,0	10,0	100,0
TOTAL	94,3	5,7	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.5.3 Structure du revenu monétaire selon le sexe du chef de ménage

La structure du revenu monétaire des ménages dont le chef est une femme indique que contrairement aux ménages dont le chef est un homme, l'agriculture leur procure très peu de ressources monétaires (4,3 % contre 24,9 %). En revanche, les transferts contribuent à améliorer les revenus des ménages dont le chef est femme (28,4 % contre 8,0 % chez les "ménages d'hommes").

Tableau 52 : Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	24,9	4,3	23,6
Revenus agricoles	13,8	2,2	13,1
Revenus tirés de l'élevage	11,0	2,1	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	66,6	66,4	66,6
Salaires	27,2	40,6	28,0
Revenus non agricoles	39,4	25,8	38,6
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	8,0	28,4	9,2
Dons, cadeaux, mandats	4,6	16,6	5,4
Transferts perçus	3,3	11,8	3,8
AUTRES REVENUS	0,5	0,9	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Selon le tableau 53, les 8,7 % de ménages dont le chef est une femme bénéficient de 18,7 % des transferts monétaires. Cette structure est le reflet du revenu monétaire total.

Tableau 53 : Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	98,9	1,1	100,0
Revenus agricoles	99,0	1,0	100,0
Revenus tirés de l'élevage	98,8	1,2	100,0
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	93,9	6,1	100,0
Salaires	91,2	8,8	100,0
Revenus non agricoles	95,9	4,1	100,0
TRANSFERTS, VERSEMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	81,3	18,7	100,0
Dons, cadeaux, mandats	81,2	18,8	100,0
Transferts perçus	81,4	18,6	100,0
AUTRES REVENUS	90,0	10,0	100,0
TOTAL	93,9	6,1	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.5.4 Structure des grands postes du revenu monétaire selon le sexe du CM

Cette partie traite les aspects différentiels de la structure du revenu selon le sexe du chef de ménage. En d'autres termes, on veut savoir si la structure du revenu dans les ménages ayant à leur tête un homme est comparable à celle du ménage dirigé par une femme.

1.5.4.1 Structure du revenu agricole monétaire selon le sexe du CM

De prime abord comme l'indique le tableau 54, l'essentiel du revenu agricole monétaire provient des cultures de rente quel que soit le sexe du chef de ménage. Si les ménages dont les chefs sont des hommes tirent principalement leur revenu de la vente du coton et ses sous-produits (54,8 %), ceux des femmes, quand à eux, comptent d'abord sur l'arachide et ses sous-produits (34,5 %) et dans une moindre mesure le coton (26,3 %).

Tableau 54 : Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	88,1	86,5	88,1
CULTURES VIVRIERES	23,5	25,0	23,5
CULTURES DE RENTE	64,3	60,8	64,2
AUTRES CULTURES	0,4	0,7	0,4
MARAICHER-CULTURE	6,3	7,6	6,3
CULTURE FRUITIERE	2,9	0,3	2,9
CUEILLETTE	2,6	5,6	2,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Le tableau 55 indique que les revenus agricoles et d'élevage sont l'apanage des ménages dont le chef est un homme. En effet, les 8,7 % de "ménages de femmes" ne bénéficient que de 1,0 % de ces types de revenu.

Tableau 55 : Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
CULTURES VIVRIERES & RENTE	99,0	1,0	100,0
CULTURES VIVRIERES	98,9	1,1	100,0
Mil/sorgho et sous produits	98,5	1,5	100,0
Riz et sous produits	98,0	2,0	100,0
Mais et sous produits	99,9	0,1	100,0
Niébé et sous produits	97,8	2,2	100,0
Fonio	97,3	2,7	100,0
Sésame	99,0	1,0	100,0
Igname, patate	99,6	0,4	100,0
CULTURES DE RENTE	99,0	1,0	100,0
Coton et sous-produits	99,5	0,5	100,0
Arachide et sous-produits	96,3	3,7	100,0
AUTRES CULTURES	98,0	2,0	100,0
MARAICHER-CULTURE	98,8	1,2	100,0
CULTURE FRUITIERE	99,9	0,1	100,0
CUEILLETTE	97,8	2,2	100,0
Karité (fruit et amande)	97,2	2,8	100,0
Néré et sous-produits	97,8	2,2	100,0
Autres produits	99,1	0,9	100,0
TOTAL	99,0	1,0	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.5.4.2 Structure du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le sexe du CM

En termes de revenus monétaires tirés de l'élevage, la vente de gros bétail est prépondérante chez les ménages dont le chef est un homme. Par contre, pour les ménages dont le chef est une femme, la vente de petit bétail leur procure l'essentiel de leurs revenus

Tableau 56 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le sexe du CM

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
VENTE DE BETAIL	88,5	90,3	88,6
GROS BETAIL	53,4	20,4	53,0
Vente de bovins	52,3	19,4	51,9
Vente d'asins	1,1	1,0	1,1
PETIT BETAIL	35,2	69,9	35,6
Vente de caprins	16,9	31,8	17,1
Vente d'ovins	14,4	23,0	14,5
Vente de porcins	3,9	15,2	4,0
VOLAILLE	8,2	8,0	8,2
AUTRES ANIMAUX	0,6	0,0	0,6
PRODUITS ANIMAUX	2,7	1,7	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Selon le tableau 58, c'est seulement au niveau de la source "vente de porcins" que la proportion de revenus allant aux ménages dont le chef est une femme atteint 4,7 %.

Tableau 58 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'élevage selon le sexe du CM

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
VENTE DE BETAIL	98,8	1,2	100,0
GROS BETAIL	99,5	0,5	100,0
Vente de bovins	99,5	0,5	100,0
Vente d'asins	98,8	1,2	100,0
PETIT BETAIL	97,6	2,4	100,0
Vente de caprins	97,7	2,3	100,0
Vente d'ovins	98,1	1,9	100,0
Vente de porcins	95,3	4,7	100,0
VOLAILLE	98,8	1,2	100,0
AUTRES ANIMAUX	100,0	0,0	100,0
PRODUITS ANIMAUX	99,2	0,8	100,0
TOTAL	98,8	1,2	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.5.4.3 Structure du revenu monétaire salarial et non agricole selon le sexe du CM

Les ménages dont le chef est une femme tirent essentiellement leur revenu de la composante salaire que de la composante "revenus non agricoles". C'est la situation inverse qui se présente chez les ménages dont le chef est un homme.

Tableau 59 : Structure en % du revenu monétaire salarial et non agricole selon le sexe du CM

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
SALAIRES	40,9	61,2	42,1
Salaire du public et parapublic	24,9	28,4	25,1
Salaires du prive moderne	7,6	18,7	8,3
Autres salaires du privé	8,4	14,0	8,7
REVENUS NON AGRICOLES	59,1	38,8	57,9
Revenus activités non agricole	57,9	34,8	56,5
Loyers perçus, rentes, dividende	1,2	4,0	1,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

La distribution des revenus salariaux et non agricoles des ménages selon le sexe du chef de ménage indique que les loyers, rentes et dividende vont essentiellement aux ménages dont le chef est une femme (17,7 % des revenus pour 8,7 % de ménages).

Le second constat qui se dégage du tableau 60 est la distribution quasi égalitaire des revenus salariaux. En effet, les 8,7 % de ménages dont le chef est une femme se partagent 8,8 % des revenus salariaux et les 91,3 % des ménages dont le chef est un homme les 91,2 % restants.

Tableau 60 : Structure en % du revenu monétaire salarial et non agricole selon le sexe du CM

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
SALAIRES	91,2	8,8	100,0
Salaire du public et parapublic	93,2	6,8	100,0
Salaires du privé moderne	86,3	13,7	100,0
Autres salaires du privé	90,2	9,8	100,0
REVENUS NON AGRICOLES	95,9	4,1	100,0
Revenus activités non agricoles	96,3	3,7	100,0
Loyers perçus, rentes, dividende	82,3	17,7	100,0
TOTAL	93,9	6,1	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.5.4.4 Structure du revenu monétaire provenant des transferts, versements et autres selon le sexe du CM

La répartition du revenu monétaire provenant des transferts versements et autres selon le sexe du chef de ménage diffère seulement au niveau des provenances. En effet, pour les ménages dont le chef est un homme, les dons, cadeaux et mandats proviennent principalement de l'étranger et surtout de la Côte d'Ivoire. Les dons et assimilés allant aux ménages ayant à leur tête une femme, proviennent principalement du Burkina et particulièrement des villes.

Tableau 61 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, mandats et autres selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	54,7	56,7	55,0
PROVENANCE DU BURKINA	19,1	31,2	21,3
Villes du Burkina	13,8	24,1	15,7
Reste du Burkina	5,2	7,2	5,6
PROVENANCE ETRANGER	35,6	25,4	33,8
Côte d'Ivoire	28,0	13,5	25,3
France	1,7	1,0	1,6
Autres pays étrangers	5,9	10,9	6,8
TRANSFERTS PERCUS	39,1	40,2	39,3
AUTRES	6,2	3,1	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Les transferts vont surtout aux ménages dont le chef est une femme. En effet, ils représentent 8,7 % des ménages, mais reçoivent 18,2 % des transferts totaux et 28,0 % des transferts en provenance des villes du Burkina.

Tableau 62 : Structure en % du revenu monétaire provenant des transferts, mandats et autres selon le sexe du chef de ménage

TYPES DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
DONS, CADEAUX, MANDATS	81,2	18,8	100,0
PROVENANCE DU BURKINA	73,2	26,8	100,0
Villes du Burkina	72,0	28,0	100,0
Reste du Burkina	76,6	23,4	100,0
PROVENANCE ETRANGER	86,3	13,7	100,0
Côte d'Ivoire	90,3	9,7	100,0
France	88,3	11,7	100,0
Autres pays étrangers	70,8	29,2	100,0
TRANSFERTS PERCUS	81,4	18,6	100,0
AUTRES	90,0	10,0	100,0
TOTAL	81,8	18,2	100,0
% DE MENAGES	91,3	8,7	100,0

1.6 DISTRIBUTION DU REVENU TOTAL DES MENAGES SELON LE GSE DU CHEF DE MENAGE

1.6.1 Répartition des ménages selon la tranche de revenu global

Au niveau national, 42,5 % des ménages ont un revenu annuel inférieur à 300.000 FCFA par an, soit moins de 25.000 FCFA par mois ; et lorsque l'on place la barre à 600.000 FCFA par an, soit 50.000 FCFA par mois, 71,9 % des ménages se retrouvent en dessous. Les ménages dont le revenu mensuel dépasse 100.000 FCFA représentent seulement 9,7 %.

En s'intéressant au GSE, on observe des disparités. En effet, au niveau des ménages des agriculteurs vivriers, la proportion des ménages dont le revenu annuel n'atteint pas 300.000 FCFA (25.000 FCFA par mois) est de 54,0 % et très peu d'entre eux franchissent la barre de 900.000 FCFA (6,7%). Pour les ménages dont le chef est aide familial - bénévole - apprenti, inactif ou chômeur, la plupart se trouve également dans les deux premiers paliers ("moins de 300.000 FCFA/an et 300.000 - 600.000 FCFA/an).

Les ménages dont le chef est salarié du public et surtout du privé structuré sont plus nantis. Chez les premiers, seulement 4,7 % ont moins de 300.000 FCFA/an, tandis que ceux qui ont plus de 2.400.000 FCFA/an atteignent 11,8 %. Quant aux seconds, seulement 3,2 % des ménages de cette catégorie ont moins de 300.000 FCFA/an.

Tableau 63 : Structure en % du revenu total du ménage suivant la tranche de revenu par GSE

TRANCHE DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Sala-riés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
Moins de 300 000	4,7	3,2	28,6	49,2	19,9	54,0	44,3	29,8	37,1	42,5
300 000 à 600 000	11,7	16,1	26,8	30,1	34,5	30,1	28,4	38,4	33,3	29,4
600 000 à 900 000	22,8	17,0	15,4	6,6	22,5	9,2	11,3	14,8	16,1	12,6
900 000 à 1 200 000	18,3	17,4	8,0	7,7	7,9	3,4	6,4	7,6	5,5	5,7
1 200 000 à 1 500 000	11,5	12,2	5,7	0,0	6,7	1,4	2,3	4,0	1,8	3,3
1 500 000 à 1 800 000	8,4	6,0	3,5	0,9	3,0	0,6	1,8	0,7	1,3	1,7
1 800 000 à 2 100 000	6,2	4,4	2,0	0,9	2,4	0,6	1,4	1,0	1,3	1,4
2 100 000 à 2 400 000	4,7	2,5	1,4	2,0	0,9	0,3	0,8	0,2	0,7	0,8
2 400 000 et plus	11,8	21,2	8,6	2,4	2,3	0,4	3,3	3,5	2,8	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'examen du tableau 64 indique que les ménages à gros revenus se recrutent essentiellement par les ménages dont le chef est salarié du public, indépendant ou employeur non agricole. En effet, parmi les ménages dont le revenu annuel est supérieur à 200.000 FCFA/mois, on compte 27,3 % de ménages de salariés du public et 27,5 % de ménages dont le chef est indépendant ou employeur non agricole. A contrario, les ménages des agriculteurs vivriers sont les plus représentés dans l'échelle des bas revenus. Dans la sous-population des ménages dont le revenu mensuel n'atteint pas 25.000 FCFA, ils représentent 79,1 % de ménages.

Tableau 64 : Structure en % du revenu total du ménage suivant la tranche de revenu par GSE

TRANCHE DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	inactifs	Sala-riés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
Moins de 300 000	0,7	0,1	5,5	1,0	5,8	79,1	4,1	2,6	1,1	100,0
300 000 à 600 000	2,3	0,7	7,4	0,9	14,6	63,9	3,8	4,9	1,5	100,0
600 000 à 900 000	10,7	1,8	10,0	0,4	22,2	45,4	3,5	4,4	1,7	100,0
900 000 à 1 200 000	18,8	4,1	11,4	1,2	17,1	36,8	4,4	5,0	1,2	100,0
1 200 000 à 1 500 000	20,5	5,0	14,0	0,0	25,1	27,4	2,7	4,5	0,7	100,0
1 500 000 à 1 800 000	28,7	4,7	16,5	0,5	21,4	21,6	4,1	1,6	1,0	100,0
1 800 000 à 2 100 000	27,0	4,4	12,0	0,6	22,0	26,0	4,0	2,6	1,2	100,0
2 100 000 à 2 400 000	34,4	4,2	13,8	2,1	13,9	25,5	4,1	0,8	1,2	100,0
2 400 000 et plus	27,3	11,2	27,5	0,8	11,3	10,1	5,1	5,1	1,4	100,0
Ensemble	5,9	1,3	8,2	0,9	12,4	62,4	3,9	3,7	1,3	100,0

1.6.2 Répartition des ménages selon la tranche de revenu et la branche d'activité du CM

Le tableau 65 indique que la plupart des ménages dont le chef exerce dans la branche « agriculture et pêche » se retrouvent avec un revenu mensuel inférieur à 25 000 FCFA. D'une manière générale, les gros revenus reviennent aux chefs de ménages travaillant dans « les mines », « les industries manufacturières », « le commerce » et « l'administration ». Pour ces catégories également, bon nombre de chefs de ménage perçoivent annuellement un revenu moindre que le « revenu moyen par ménage » estimé à 751 361 FCFA (voir sous-point 1.1 – Niveau et structure du revenu des ménages). Ces constats révèlent qu'il y a une inégale répartition du revenu total selon la branche d'activité.

Tableau 65 : Structure en % du revenu total suivant la tranche de revenu par branche d'activité

TRANCHE DE REVENUS	Agriculture et pêche	Mines	Industries manufacturières	Electricité, Eau, BTP	Commerce	Services/ Administration	ND	Ensemble
Moins de 300 000	48,3	21,5	27,8	21,8	23,1	14,1	32,9	42,5
300 000 à 600 000	30,9	13,9	34,4	34,1	26,0	16,1	37,1	29,5
600 000 à 900 000	11,3	19,9	13,4	13,3	17,2	20,8	16,0	12,7
900 000 à 1 200 000	4,2	12,5	9,1	6,1	10,0	15,2	5,5	5,7
1 200 000 à 1 500 000	2,3	9,2	4,0	8,3	5,4	10,3	1,5	3,3
1 500 000 à 1 800 000	1,0	6,3	2,8	3,1	3,1	6,8	1,5	1,7
1 800 000 à 2 100 000	0,9	12,0	3,1	2,3	2,4	3,5	1,4	1,4
2 100 000 à 2 400 000	0,4	0,0	1,6	0,0	1,6	3,7	0,8	0,8
2 400 000 et plus	0,8	4,6	3,9	11,1	11,2	9,6	3,2	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le "commerce" et les "services et administration" sont les branches pourvoyeuses de revenus substantiels aux ménages dont le chef y exerce. En effet, les ménages dont le chef exerce dans ces deux (2) branches sont 15,2 % dans la population totale alors que dans la sous population des ménages ayant un revenu annuel supérieur à 2.400.000 FCFA, ils représentent 62,7 %.

A l'opposé, les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture et l'élevage sont fortement représentés dans la tranche moins de 300.000 FCFA. En effet, ils sont 78,9 %, mais sont représentés à 89,7 % dans la sous-population des ménages ayant un revenu annuel inférieur à 300.000 FCFA/an.

Tableau 66 : Structure en % du revenu total suivant la tranche de revenu par branche d'activité

TRANCHE DE REVENUS	Agriculture et pêche	Mines	Industries manufacturières	Electricité, Eau, BTP	Commerce	Services/ Administration	ND	Ensemble
Moins de 300 000	48,3	21,5	27,8	21,8	23,1	14,1	32,9	42,5
300 000 à 600 000	30,9	13,9	34,4	34,1	26,0	16,1	37,1	29,5
600 000 à 900 000	11,3	19,9	13,4	13,3	17,2	20,8	16,0	12,7
900 000 à 1 200 000	4,2	12,5	9,1	6,1	10,0	15,2	5,5	5,7
1 200 000 à 1 500 000	2,3	9,2	4,0	8,3	5,4	10,3	1,5	3,3
1 500 000 à 1 800 000	1,0	6,3	2,8	3,1	3,1	6,8	1,5	1,7
1 800 000 à 2 100 000	0,9	12,0	3,1	2,3	2,4	3,5	1,4	1,4
2 100 000 à 2 400 000	0,4	0,0	1,6	0,0	1,6	3,7	0,8	0,8
2 400 000 et plus	0,8	4,6	3,9	11,1	11,2	9,6	3,2	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.6.3 Répartition des ménages selon la tranche de revenu et le milieu de résidence

En milieu urbain, moins d'un quart des ménages (24,8 %) a un revenu annuel inférieur à 300.000 FCFA. Cette proportion double quasiment lorsque l'on passe au milieu rural (47,7 %).

Au niveau des derniers paliers de revenus, il y a plus de ménages en milieu urbain que rural. Ainsi, 23,1 % des ménages ont un revenu annuel supérieur à 1.200.000 FCFA en milieu urbain contre seulement 5,8 % en milieu rural.

Tableau 67 : Structure en % du revenu total suivant la tranche de revenu par milieu de résidence

TRANCHE DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 300 000	24,8	47,7	42,5
300 000 à 600 000	26,5	30,3	29,4
600 000 à 900 000	15,9	11,6	12,6
900 000 à 1 200 000	9,7	4,6	5,7
1 200 000 à 1 500 000	6,3	2,4	3,3
1 500 000 à 1 800 000	3,7	1,2	1,7
1 800 000 à 2 100 000	3,1	0,8	1,4
2 100 000 à 2 400 000	2,0	0,4	0,8
2 400 000 et plus	8,0	1,0	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

1.6.4 Répartition des ménages selon la tranche de revenu et la région

L'inégale répartition du revenu total observé précédemment se constate également au niveau régional. En effet, même si de faibles revenus s'observent dans toutes les régions, celles de l'Ouest et du Centre se démarquent avec des niveaux de revenus relativement plus élevés.

Tableau 68 : Structure en % du revenu total suivant la tranche de revenu par région

TRANCHE DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
Moins de 300 000	20,7	46,6	50,8	38,0	46,2	54,8	32,1	42,9	37,0	66,4	42,5
300 000 à 600 000	30,9	30,5	28,8	31,6	35,4	28,8	37,2	25,4	33,7	21,3	29,4
600 000 à 900 000	20,4	10,5	11,9	16,3	10,0	9,3	14,5	11,3	13,4	6,3	12,6
900 000 à 1 200 000	10,4	5,2	3,2	6,1	4,7	3,2	6,6	5,7	6,7	2,8	5,7
1 200 000 à 1 500 000	6,4	2,7	1,8	3,6	1,9	1,8	4,6	3,3	3,9	1,0	3,3
1 500 000 à 1 800 000	4,0	1,0	1,5	1,2	0,7	0,4	2,0	1,9	2,2	0,8	1,7
1 800 000 à 2 100 000	2,0	1,2	1,3	1,4	0,2	0,7	0,9	2,2	0,8	0,3	1,4
2 100 000 à 2 400 000	1,1	0,7	0,2	0,6	0,4	0,4	0,9	1,5	0,5	0,3	0,8
2 400 000 et plus	4,1	1,5	0,6	1,2	0,4	0,5	1,3	5,8	1,8	0,8	2,5
Ensemble	100,0										

L'examen du tableau 69 indique que l'Ouest et le Centre comptent plus de ménages "riches".

En effet au niveau d'ensemble, 23,2 % des ménages sont du Centre et 12,7 % de l'Ouest. Pourtant, dans la sous-population des ménages ayant un revenu annuel supérieur à 2.400.000 FCFA, on compte 53,1 % de ménages du Centre et 20,5 % de ménages de l'Ouest.

Tableau 69 : Structure en % du revenu total suivant la tranche de revenu par région

TRANCHE DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
Moins de 300 000	6,2	10,2	8,2	7,6	5,2	11,8	6,9	23,4	6,2	14,4	100,0
300 000 à 600 000	13,3	9,7	6,7	9,1	5,7	8,9	11,6	20,0	8,2	6,7	100,0
600 000 à 900 000	20,6	7,8	6,5	11,0	3,8	6,8	10,6	20,9	7,6	4,6	100,0
900 000 à 1 200 000	23,1	8,4	3,9	9,1	3,9	5,2	10,6	23,1	8,4	4,4	100,0
1 200 000 à 1 500 000	24,5	7,6	3,7	9,2	2,8	5,0	12,9	23,0	8,6	2,7	100,0
1 500 000 à 1 800 000	29,5	5,6	5,9	5,8	2,0	2,2	10,4	25,4	9,0	4,1	100,0
1 800 000 à 2 100 000	18,8	8,6	6,9	8,9	0,7	5,1	6,0	38,3	4,5	2,4	100,0
2 100 000 à 2 400 000	16,6	7,6	1,6	6,3	2,6	4,6	10,5	42,5	4,0	3,6	100,0
2 400 000 et plus	20,5	5,5	1,6	4,1	0,7	1,9	4,6	53,1	5,0	3,0	100,0
Ensemble	12,7	9,3	6,9	8,5	4,8	9,1	9,2	23,2	7,1	9,2	100,0

1.6.5 Répartition des ménages selon la tranche de revenu et le sexe du CM

Au sein des ménages dont le chef est une femme, plus de deux tiers (66,8 %) ont un revenu annuel inférieur à 300.000 FCFA. Cette proportion passe à 40,2 % chez les ménages dont le chef est un homme.

Tableau 70 : Structure en % du revenu total selon la tranche de revenu suivant le sexe du CM

TRANCHE DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 300 000	40,2	66,8	42,5
300 000 à 600 000	30,6	16,9	29,4
600 000 à 900 000	13,2	6,4	12,6
900 000 à 1 200 000	5,9	3,4	5,7
1 200 000 à 1 500 000	3,4	1,9	3,3
1 500 000 à 1 800 000	1,8	1,1	1,7
1 800 000 à 2 100 000	1,4	1,0	1,4
2 100 000 à 2 400 000	0,8	0,4	0,8
2 400 000 et plus	2,6	2,1	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Les ménages dont le chef est une femme comptent pour 8,7 % au niveau national, mais sont présents à 13,6 % dans la sous-population de ménages ayant un revenu annuel inférieur à 300.000 FCFA.

Ceci est l'illustration de la répartition inégalitaire des revenus entre les ménages selon le sexe du chef.

Tableau 71 : Structure en % du revenu total selon la tranche de revenu suivant le sexe du CM

TRANCHE DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 300 000	86,4	13,6	100,0
300 000 à 600 000	95,0	5,0	100,0
600 000 à 900 000	95,6	4,4	100,0
900 000 à 1 200 000	94,9	5,1	100,0
1 200 000 à 1 500 000	94,9	5,1	100,0
1 500 000 à 1 800 000	94,4	5,6	100,0
1 800 000 à 2 100 000	93,4	6,6	100,0
2 100 000 à 2 400 000	95,6	4,4	100,0
2 400 000 et plus	92,9	7,1	100,0
Ensemble	91,3	8,7	100,0

II. LES DEPENSES DES MENAGES

La dépense totale des ménages est constituée :

- de l'ensemble des achats de biens et services par les ménages ;
- de la consommation de biens et services produits par les ménages ;
- des cadeaux reçus et consommés par les ménages et des transferts effectués par ces ménages.

Les dépenses d'investissement des ménages (achat de logement et de bétail) sont exclues de la dépense totale des ménages.

La dépense totale des ménages a deux composantes à savoir la dépense totale monétaire et la dépense totale non monétaire.

La dépense totale monétaire regroupe l'ensemble des achats de biens et de service et les transferts. Quant à la dépense non monétaire, elle regroupe l'autoconsommation de biens et services et les cadeaux reçus et consommés par les ménages. Le loyer fictif (loyer que devraient payer les propriétaires de logement s'ils étaient en location) est inclus dans la dépense non monétaire des ménages.

La dépense de consommation des ménages est obtenue en déduisant les transferts de la dépense totale des ménages.

2.1. DEPENSES MOYENNES TOTALES DES MENAGES

2.1.1. Niveau, structure et évolution des dépenses moyennes des ménages

2.1.1.1 Données globales

La dépense moyenne d'un ménage burkinabè est estimée à 751 361 FCFA par an soit environ 62 600 FCFA par mois. Ramenée à une dépense annuelle par tête sur la base d'une taille moyenne de 7,6 personnes par ménage, les résultats montrent au Burkina Faso, qu'une personne dépense par an environ 99 000 Fcfa

2.1.1.2 Composante monétaire et non-monétaire de la dépense moyenne annuelle des ménages

Les achats de biens et de services (composante monétaire de la dépense totale des ménages) représentent presque 2/3 de la dépense totale et se chiffrent à 552 103 FCFA par ménage et par an. La dépense non monétaire reste relativement très importante avec 26,5% de la dépense totale soit 199 258 FCFA par ménage et par an. Comparé au niveau de 1994 (28,6%), la part de l'autoconsommation a légèrement diminué.

Tableau 72 : Dépenses moyennes .

	Dépense monétaire annuelle	Dépense non monétaire annuelle	Total
Moyenne par ménage	552 104	199 258	751 361
Proportion	73,5	26,5	100

2.1.1.3 Niveau et structure de la dépense moyenne totale des ménages

Les dépenses des ménages sont regroupées selon la nomenclature commune ouest africaine (NCOA)¹⁶. Les analyses dans cette section se situent au premier niveau cette nomenclature à savoir les fonctions de consommation. Les transferts qui ne sont pas pris en compte dans la NCOA (la NCOA se limite aux dépenses de consommation) le sont ici pour répondre aux besoins spécifiques de cette enquête .

Plus de la moitié des dépenses des ménages est consacrée à l'acquisition des produits alimentaires (52,2%). En seconde position viennent les dépenses pour le logement, eau, électricité et autres combustibles qui représentent 15,1% de la dépense totale. Les transferts et les dépenses d'habillement sont de même ordre (respectivement 37021 francs et 35740 francs par an). Les dépenses de santé représentent 4,4% des dépenses et celles d'enseignement moins de 2% des dépenses. Les dépenses consacrées aux loisirs et de spectacle n'atteignent pas 1%.

¹⁶ La NCOA est une adaptation de la nomenclature internationale COICOP. Les biens et services sont regroupés en dix fonctions trente deux groupes soixante treize sous groupe et cent huit postes. Elle a été utilisée dans le cadre de l'harmonisation des indices des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA.

Tableau 73 : Dépense moyenne par fonction de consommation et part des fonctions de consommation dans la dépense totale.

fonction de consommation	Moyenne par ménage et par an	Proportion
Produits alimentaires, boissons et tabac	392282	52,2
Articles d'habillement et articles chaussants	35740	4,8
Logement, eau, électricité et autres combustibles	113322	15,1
Ameublement, équipement ménager	28250	3,8
Santé	32901	4,4
Transports	69480	9,2
Loisirs, spectacles et culture	742	0,1
Enseignement	12115	1,6
Transferts	37021	4,9
Autres biens et services	29508	3,9
Total	751361	100,0

2.1.1.4 Niveau et structure de la dépense monétaire moyenne des ménages

Les achats de biens et services sont principalement orientés vers l'achat de produits alimentaires (47,2% des achats). Contrairement à la structure de la dépense totale, les dépenses de transport pointent en seconde position avec 12,6% des dépenses monétaires et celles de “ logement eau électricité et autres combustibles” sont reléguées en troisième position avec seulement 8,8% des achats.

Tableau 74 : Dépense monétaire moyenne par fonction de consommation et part des fonctions de consommation dans la dépense monétaire totale

fonction de dépense monétaire	Moyenne	proportion
Produits alimentaires, boissons et tabac	260466	47,2
Articles d'habillement et articles chaussants	35242	6,4
Logement, eau, électricité et autres combustibles	48325	8,8
Ameublement, équipement ménager	26544	4,8
Santé	32901	6,0
Transports	69345	12,6
Loisirs, spectacles et culture	742	0,1
Enseignement	12115	2,2
Transferts	37021	6,7
Autres biens et services	29401	5,3
Total	552104	100,00

2.1.1.5 Niveau et structure de la dépense non-monétaire moyenne des ménages

La dépense non monétaire des ménages concernent presque exclusivement l'alimentation (66,2% pour autoconsommation des récoltes en milieu rural) et la fonction “

logement eau électricité et autres combustibles’’ (32,6% principalement pour le loyer fictif et l'autoconsommation de bois chauffe .)

Tableau 75 :Dépense non monétaire

	moyenne	proportion
Produits alimentaires, boissons et tabac	131816	66,2
Articles d'habillement et articles chaussants	498	0,2
Logement, eau, électricité et autres combustibles	64997	32,6
Ameublement, équipement ménager	1706	0,9
Santé	0	0,0
Transports	134	0,1
Loisirs, spectacles et culture	0	0,0
Enseignement	0	0,0
Transferts	0	0,0
Autres biens et services	107	0,1
Total	199258	100,0

2.1.1.6 Niveau et structure des grandes fonctions de dépense

2.1.1.6.1 La dépense alimentaire

La dépense moyenne annuelle de consommation alimentaire est de 392 282 FCFA par ménage. Le sous groupe Pains, Céréales, Tubercules et légumineuses représente 62,7% de ces dépenses par ménage et par an. Dans ce sous groupe la part affectée du poste est prépondérante. Le mil et le sorgho sont les produits céréaliers pour lesquels les dépenses sont relativement les plus élevées (respectivement 24,7% et 16,0%). Il s'agit des produits alimentaires de base au plan national.

Les sous groupes ‘‘Viandes’’, ‘‘les Huiles et graisses’’ occupent une place relativement importante dans les dépenses de ménages (6,0% et 4,2% respectivement) . Les dépenses pour les ‘‘Boissons alcoolisées’’ et ‘‘ tabac’’ sont relativement équivalentes (environ 3% pour chaque sous groupe).

Tableau 76: Niveau et structure des dépenses d'alimentation

	Dépense moyenne par ménage	Part en % dans l'alimentation
PAINS, CEREALES TUBERCULES ET LEGUMINEUSES	246107	62,7
- Céréales	228294	58,2
*Riz	28363	7,2
*Mil	62770	16,0
*Sorgho	97064	24,7
*Maïs	38573	9,8
*Farine à base de céréales	1524	0,4
- Niébé/Haricot	8724	2,2
- Pains	5931	1,5
- Autres produits à base de céréales (galettes, gâteaux, etc.)	2398	0,6
- Ignames, tubercules et plantain	760	0,2
VIANDE	23560	6,0
- Viandes (bœuf, mouton, etc.)	16271	4,1
- Volailles	7289	1,9
POISSON ET PRODUIT DE MER	10556	2,7
HUILES ET GRAISSES	16326	4,2
- Huiles, beurre, margarine	9740	2,5
- Arachide	3223	0,8
- Pâte d'arachide	3364	0,9
FRUITS	2382	0,6
LEGUMES	5389	1,4
SUCRE	6926	1,8
LAIT ŒUFS	7893	2,0
- Produits laitiers	6050	1,5
- Œufs	1844	0,5
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	38838	9,9
- Bouillon cube	6998	1,8
- Soumbala	6155	1,6
- Sel	2676	0,7
- Tomate en conserve	1851	0,5
- Autres condiments et assaisonnement	6292	1,6
- Autres dépenses alimentaires	3797	1,0
- Dépenses alimentaires sans autre indication	11068	2,8
CAFE, THE, CACAO	3975	1,0
BOISSONS NON ALCOOLISEES	2777	0,7
- Autres Boissons non alcoolisées	1765	0,4
- Eau achetée	1013	0,3
BOISSONS ALCOOLISEES	14209	3,6
- Dolo, bangui	10416	2,7
- Bière	3161	0,8
- Autres boissons alcoolisées	631	0,2
TABAC	13343	3,4
- Cola	5591	1,4
- Cigarette - autre tabac	7752	2,0
TOTAL ALIMENTATION	392282	100,0

2.1.1.6.2 La dépense de santé.

Pour faire face aux problèmes de santé un ménage du Burkina Faso (taille moyenne de 7,5 personnes) consacre annuellement en moyenne 32 901 FCFA. Ces dépenses de santé sont essentiellement destinées à l'achat de médicaments (83,2%). Les ménages y consacrent en moyenne 27 375 FCFA par an. Les frais d'analyses médicales ou de consultation sont de l'ordre de 5% de la dépense de santé .

Tableau 77: Niveau et structure des dépenses de santé.

sous-groupe	Dépense moyenne par ménage	Part en % dans la Santé	Part en % dans la dépense totale de consommation
Frais de consultations	1746	5,3	0,2
Frais d'analyses médicales	1779	5,4	0,2
Médicaments	27375	83,2	3,6
Frais d'hospitalisation	779	2,4	0,1
Autres services médicaux	1223	3,7	0,2
TOTAL SANTE	32901	100,0	4,3

2.1.1.6.3 La dépense d'enseignement

Dans le domaine de l'enseignement, le sous-groupe frais de scolarité occupe une place de choix. En effet plus de la moitié des dépenses de l'enseignement vont à ce sous-groupe. Le sous-groupe 'livres et fournitures' avec une part relative de 32,1% occupe le second rang.

Tableau 78: Niveau et structure des dépenses scolaires.

sous-groupe.	Dépense moyenne par ménage	Part en % dans l'enseignement	Part en % dans la dépense totale de consommation
Frais de scolarité	6255	51,6	0,8
Livres et fournitures	3883	32,1	0,5
Frais de transport scolaire	547	4,5	0,1
Cotisation des parents d'élèves	791	6,5	0,1
Autres contributions scolaires	639	5,3	0,1
TOTAL ENSEIGNEMENT	12115	100,0	1,6

2.1.1.6.4 Les autres dépenses non alimentaires

Parmi les autres dépenses non alimentaires, le loyer se distingue avec un niveau moyen de 51 237 FCFA par ménage soit 6,7% de la dépense totale de consommation. Rappelons que cette dépense inclut le loyer effectivement payé par les locataires et les loyers fictifs¹⁷ des propriétaires. La part du loyer fictif est de 84,2% contre seulement 15,8% pour le loyer payé par les locataires.

Les ménages dépensent presque autant pour le bois de chauffe (21 736 FCFA par an) que pour le sous groupe 'carburant, lubrifiant et assurance ' (22 822 FCFA par an). Soulignons cependant la forte composante non monétaire des dépenses pour le bois de chauffe (67,0%).

Dans le registre des grandes dépenses on trouve les achats de matériel roulant (26 816 FCFA par an), les frais de transports et la dépense en savon.

¹⁷Il s'agit du loyer fictif qui représente le montant du loyer que chaque propriétaire ou hébergé gratuitement devraient payer s'il était locataire.

Tableau 79: Niveau et structure des dépenses non alimentaire

Sous-groupe et produit	Dépense moyenne par ménage	Part en % dans la dépense totale de consommation
Charbon	1084	0,1
Bois	21736	2,8
Gaz	1416	0,2
Eau achetée (fontaine, facture et frais de branchement)	10453	1,4
Electricité (facture et frais de branchement)	7170	0,9
Pétrole	4182	0,5
Bougie et autres types d'éclairage	1772	0,2
Loyer	51237	6,7
Téléphone	3324	0,4
Domestique	2024	0,3
Savon	13703	1,8
Détergent et autres produits d'entretien (insecticide, etc.)	911	0,1
Produits cosmétiques et de soins corporels	2177	0,3
Pagne	15615	2,0
Chemise, pantalon, robe (prêt à porter)	8456	1,1
Tissu	2744	0,4
Chaussure	6584	0,9
Confection et réparation des vêtements et chaussures	2341	0,3
Voyages et transports (hors transport scolaire)	19841	2,6
Loisirs : Cinéma – sport - lecture	742	0,1
Cérémonies diverses : baptême, mariages, anniversaires, deuils et fêtes	18779	2,4
Achat matériel roulant : vélo, mobylette, moto, véhicule	26816	3,5
Essence, lubrifiant, entretien et assurance matériel roulant	22822	3,0
Achat d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	3535	0,5
Réparation d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	2331	0,3
Achat d'équipement du logement (meuble, couverture, drap, nappe, rideau, sanitaire, etc.)	2483	0,3
Vaisselle (assiette, calebasse, marmite, mortier, cuillère, etc.)	3263	0,4
Réparation de maison	10948	1,4
Autres dépenses non alimentaires	8552	1,1
TOTAL AUTRES NON ALIMENTAIRES	277042	36,1

2.1.1.7 Variation de la dépense moyenne annuelle entre 1998 et 1994.

La dépense moyenne par tête et par an est passée de 68 628 FCFA en 1994 à 99 182 FCFA en 1998 soit une évolution de 44,5%. On observe une forte augmentation de la part des dépenses alimentaires entre ces deux périodes, mais celle-ci serait liée à la différence de période de collecte. L'enquête de 1994 a couvert la période Octobre 1994 à Janvier 1995, période de récolte alors que celle de 1998 s'est déroulée de Mai à Août 1998, période de soudure (pré - récolte). En effet, en cette période on observe une compression des dépenses non alimentaires au profit de l'alimentaire.

Tableau 80 : Variation de la dépense moyenne et des structures de consommation entre 1994 et 1998

	EP 1994	EP 1998
Dépense moyenne totale annuelle par ménage	532 045	751 361
Dépense moyenne totale annuelle par tête	68 628	99 182
Part en % de l'autoconsommation dans la dépense totale	28,7	26,5
Part en % de l'alimentation dans la dépense totale	45,8	52,2
Part en % du logement de l'eau et autres combustibles dans la dépense totale	16,2	15,1
Part en % de l'habillement dans la dépense totale	5,7	4,8
Part en % des Transferts dans la dépense totale	5,1	4,9
Part en % des autres dépenses ¹⁸ dans la dépense totale	27,2	23,0
Total	100	100

¹⁸ Y compris les dépenses d'investissement des ménages en 1994 et hors dépense d'investissement des ménages en 1998

2.1.2. Dépenses moyennes des ménages par milieu de résidence

2.1.2.1. Données globales

La dépense moyenne annuelle par ménage est de 1 238 250 FCFA en milieu urbain ce qui représente un peu plus le double du niveau observé en milieu rural (609 338 FCFA). Ramenée à une dépense moyenne par tête l'écart (221324 milieu urbain contre 18444 pour le rural) s'accroît du fait sans doute d'une monétarisation plus grande en villes et de la faible taille relative dans ce milieu.

Par ailleurs, on constate que 83,3% des individus vivant en milieu rural n'effectuent que 62,8% des dépenses et parallèlement 16,7% en milieu urbain dépensent 37,2%.

Tableau 81 : Dépenses moyennes

	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Dépense moyenne par ménage	1238250	609338	731361
Dépense moyenne par tête	221324	74734	99182
% dépense totale	37,2	62,8	100
% ménage	22,6	77,4	100
% individu	16,7	83,3	100

2.1.2.2. Composante monétaire et non-monétaire de la dépense moyenne annuelle des ménages.

Au niveau de la dépense monétaire la dépense moyenne des ménages urbains est de 182% supérieure à celles des ménages ruraux. A contrario la dépense moyenne non monétaire des ménages urbains est de 38% inférieure à celle des ménages ruraux. Ainsi le milieu rural se distingue avec plus d'un tiers des dépenses provenant de l'autoconsommation contre seulement 10,9% en milieu urbain.

Tableau 82: Niveau et structure des dépenses monétaires et non monétaires.

Milieu de résidence		Dépense monétaire annuelle du ménage	Dépense non monétaire annuelle du ménage
Urbain	moyenne	1102999	135252
	% ligne	89,1	10,9
	% du total	45,1	15,3
Rural	moyenne	391410	217928
	% ligne	64,2	35,8
	% du total	54,9	84,7
Total	moyenne	552104	199258
	% ligne	100	100
	% du total	100	100

2.1.2.3. Niveau et structure de la dépense moyenne annuelle des ménages.

Les dépenses d'Alimentation, de Logement et Transport constituent dans l'ordre les fonctions de consommation les plus importantes.

En faisant un rapprochement entre milieu de résidence, il ressort que pour la fonction "alimentation" les ménages ruraux dépensent près de 2 fois plus que ceux urbains. Toutes proportions gardées, les ménages urbains dépensent plus pour les fonctions "logement" et "transport". Les écarts les plus frappant concernent les fonctions "logement" et "transferts" (Tableau 83)

Tableau 83 : Dépense moyenne selon le milieu et la fonction de consommation.

fonction de consommation	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	moyenne	part en %	moyenne	part en %
Produits alimentaires, boissons et tabac	442073	35,7	377758	62,0
Articles d'habillement et articles chaussants	50453	4,1	31449	5,2
Logement, eau, électricité et autres combustibles	249841	20,2	73500	12,1
Ameublement, équipement ménager	58128	4,7	19534	3,2
Santé	72987	5,9	21209	3,5
Transports	179676	14,5	37336	6,1
Loisirs, spectacles et culture	2352	0,2	273	0,0
Enseignement	41278	3,3	3608	0,6
Transferts	97562	7,9	19362	3,2
Autres biens et services	43902	3,5	25309	4,2
Dépense totale annuelle	1238250	100	609338	100

2.1.2.4. Niveau et structure de la dépense moyenne monétaire des ménages.

La structure de la dépense monétaire diffère peu comparativement à celle examinée précédemment. Ainsi on note par exemple qu'en milieu urbain les trois principales fonctions de consommation par ordre d'importance sont l'alimentation, le transport et le logement. En milieu rural l'habillement se substitue au transport.

Tableau 84 : Dépense monétaire moyenne selon le milieu et la fonction de consommation

	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	moyenne	part en %	moyenne	part en %
Produits alimentaires, boissons et tabac	409288	37,1	217056	55,5
Articles d'habillement et articles chaussants	50000	4,5	30937	7,9
Logement, eau, électricité et autres combustibles	148756	13,5	19030	4,9
Ameublement, équipement ménager	57791	5,2	17429	4,5
Santé	72987	6,6	21209	5,4
Transports	179129	16,2	37322	9,5
Loisirs, spectacles et culture	2352	0,2	273	0,1
Enseignement	41278	3,7	3608	0,9
Transferts	97562	8,8	19362	4,9
Autres biens et services	43855	4,0	25185	6,4
Dépense totale annuelle	1102999	100	391410	100

2.1.2.5. Niveau et structure de la dépense moyenne non-monnaire totale des ménages.

En milieu rural la dépense d'autoconsommation est principalement alimentaire (74%), et seulement 25% pour la fonction "logement-eau-electricité et autres combustibles". En milieu urbain, ces deux fonctions sont les principales également mais apparaissent dans un ordre inversé (75% et 24%).

En effet en milieu rural l'autoconsommation de céréales et autres produits alimentaires est largement supérieure au loyer fictif.

Tableau 85 : Dépense non-monnaire moyenne selon le milieu et la fonction de consommation

Fonction de consommation	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	moyenne	part en %	moyenne	part en %
Produits alimentaires, boissons et tabac	32784	24,2	160703	73,7
Articles d'habillement et articles chaussants	452	0,3	511	0,2
Logement, eau, électricité et autres combustibles	101085	74,7	54471	25,0
Ameublement, équipement ménager	336	0,2	2105	1,0
Santé	0	0,0	0	0,0
Transports	547	0,4	14	0,0
Loisirs, spectacles et culture	0	0,0	0	0,0
Enseignement	0	0,0	0	0,0
Transferts	0	0,0	0	0,0
Autres biens et services	47	0,0	124	0,1
Dépense totale annuelle	135252	100	217928	100

2.1.2.6. Niveau et structure des dépenses de consommation

2.1.2.6.1. Niveau et structure des dépenses alimentaires

Les dépenses du sous groupe "Pains, céréales tubercules et légumineuses" représentent environ 70% des dépenses d'alimentation des ménages en milieu rural contre seulement 43,6% en milieu urbain. Elles demeurent néanmoins le plus important poste budgétaire de l'alimentation dans les deux milieux. Les céréales qui impriment cette prédominance concernent plus d'un 1/3 des dépenses d'alimentation en milieu urbain et environ 2/3 des dépenses d'alimentation en milieu rural. Si en milieu rural le sorgho et le mil sont les plus consommés avec respectivement 31,4% et 19,7% de l'alimentation ; en milieu urbain c'est le riz et le maïs qui viennent en tête avec 14,2% et 12,0%.

Le milieu urbain se distingue avec une dépense en "sel, épices et autres produits d'alimentation" qui représente 18,5% des dépenses d'alimentation. Soulignons que ce regroupement contient la plupart des "condiments" et englobe également les frais de restaurant saisis dans la rubrique alimentation sans autres indications (10,0%).

On remarque une relative similitude des dépenses alimentaires allouées au sous-groupe boissons alcoolisées et les tabacs tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 86 : Niveau et structure des dépenses alimentaires selon le milieu et les produits

	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	moyenne	part % dans alimentation	moyenne	part % dans alimentation
PAINS, céréales tubercules et légumineuses	192808	43,6	261654	69,3
- Céréales	165006	37,3	246755	65,3
*Riz	62729	14,2	18339	4,9
*Mil	22248	5,0	74590	19,7
*Sorgho	23276	5,3	118588	31,4
*Maïs	53012	12,0	34361	9,1
*Farine à base de céréales	3741	0,8	877	0,2
-Niébé/Haricot	7475	1,7	9088	2,4
-Pains	15317	3,5	3193	0,8
-Autres produits à base de céréales (galettes, gâteaux, etc.)	3412	0,8	2103	0,6
-Ignames, tubercules et plantain	1597	0,4	515	0,1
VIANDE	36548	8,3	19771	5,2
Viandes (bœuf, mouton, etc.)	28886	6,5	12592	3,3
Volailles	7662	1,7	7180	1,9
Poisson et produit de mer	17944	4,1	8401	2,2
huile et graisse	28565	6,5	12756	3,4
-Huiles, beurre, margarine	16254	3,7	7840	2,1
Arachide	1944	0,4	3596	1,0
Pâte d'arachide	10368	2,3	1321	0,3
Fruits (banane, mangue, orange...)	5571	1,3	1452	0,4
Légumes (tomate, choux, etc.)	14044	3,2	2864	0,8
Sucre	9837	2,2	6077	1,6
LAIT ŒUFS	10413	2,4	7159	1,9
Produits laitiers	7238	1,6	5703	1,5
Œufs	3175	0,7	1455	0,4
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	81760	18,5	26318	7,0
Bouillon cube	9524	2,2	6261	1,7
Soumbala	6813	1,5	5963	1,6
Sel	2237	0,5	2804	0,7
Tomate en conserve	5900	1,3	670	0,2
Autres condiments et assaisonnement	6738	1,5	6162	1,6
Autres dépenses alimentaires	6475	1,5	3016	0,8
Dépenses alimentaires sai	44072	10,0	1441	0,4
Café, thé, cacao	5495	1,2	3532	0,9
BOISSONS NON ALCOOLISEES	8086	1,8	1229	0,3
Boissons non alcoolisées	4735	1,1	898	0,2
Eau achetée	3351	0,8	331	0,1
BOISSONS ALCOOLISEES	15837	3,6	13734	3,6
Dolo, bangui	5530	1,3	11841	3,1
Bière	8736	2,0	1535	0,4
Autres boissons alcoolisées	1572	0,4	357	0,1
TABAC	15164	3,4	12812	3,4
Cola	2458	0,6	6505	1,7
Cigarette - Tabac	12706	2,9	6306	1,7
TOTAL ALIMENTATION	442073	100,0	377758	100,0

2.1.2.6.2 Niveau et structure des dépenses de santé

La dépense moyenne de santé des ménages ruraux est près de 2,5 fois plus faible que celle observée chez les ménages du milieu urbain (21209 FCFA contre 72937 FCFA). Indépendamment du milieu, les achats de médicament sont de loin les plus importantes dépenses de santé. En milieu urbain on note une part importante des frais d'analyses médicales (8,8%) devant les frais de consultation et ceux d'hospitalisation.

Tableau 87 : Répartition des dépenses de santé.

	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	Moyenne par ménage	part % dans la santé	Moyenne par ménage	part % dans la santé
Frais de consultations	5518	7,6	645	3,0
Frais d'analyses médicales	6416	8,8	426	2,0
Médicaments	56844	77,9	18778	88,5
Frais d'hospitalisation	2080	2,8	400	1,9
Autres services médicaux	2128	2,9	959	4,5
TOTAL SANTE	72987	100,0	21209	100,0

2.1.2.6.3 Niveau et structure des dépenses d'enseignement.

En terme de niveau, les dépenses moyennes d'éducation des ménages en zone urbaine sont plus de 100 fois supérieures à celui des ménages en zone rurale. Les ménages ruraux allouent l'essentiel de leurs dépenses d'enseignement à l'achat de livres et fournitures (52,7%). En zone urbaine c'est plutôt les frais de scolarité qui constituent la principale dépense d'enseignement (58,6%). Ces résultats s'expliqueraient surtout par le développement de l'enseignement privé.

Tableau 88 : Répartition des dépenses scolaires

	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	moyenne	part % dans l'enseignement	moyenne	part % dans l'enseignement
Frais de scolarité	24179	58,6	1026	28,4
Livres et fournitures	10678	25,9	1901	52,7
Frais de transport scolaire	2359	5,7	18	0,5
Cotisation des parents d'élèves	1833	4,4	487	13,5
Autres contributions scolaires	2229	5,4	175	4,9
TOTAL ENSEIGNEMENT	41278	100,0	3608	100,0

2.1.3 Dépenses moyennes des ménages par région économique

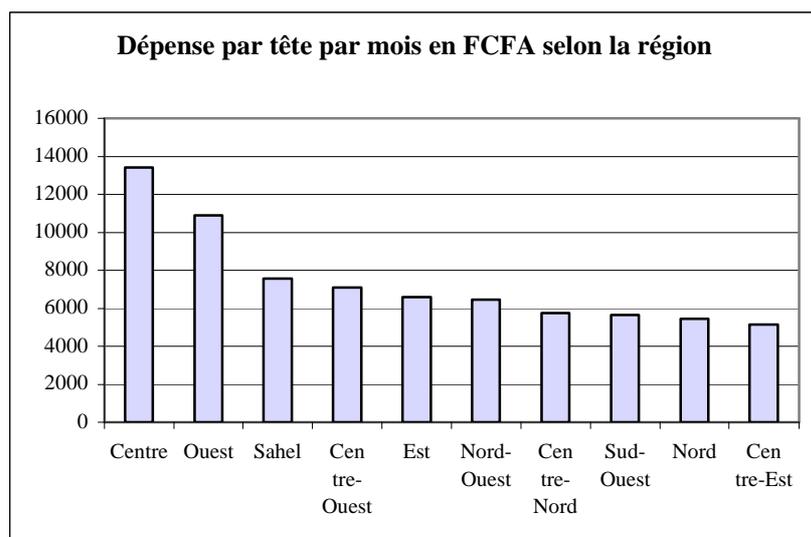
2.1.3.1 Données globales

La dépense totale des habitants des régions du Centre et de l'Ouest représente environ 50% de la dépense totale, alors que le poids démographique de ces deux régions n'est que de 33%. Cela est dû à l'influence des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Toutes les autres régions ont des poids démographiques supérieures à la part de leurs dépenses dans la dépense totale (Tableau 89).

- Un habitant de la région du centre dépense en moyenne 13 000 FCFA par mois soit plus de 2 fois qu'un habitant de la région du Sud-Ouest, du Centre-Est, du Nord et du Centre-Nord dont la dépense moyenne tourne autour de 5 000 FCFA par mois.

Tableau 89 : Répartition des dépenses moyennes par région économique.

Région économique	Dépense totale annuelle moyenne par ménage	Dépense totale moyenne par ménage par mois	Dépense annuelle par tête	Dépense par tête par mois	% dépense totale	% ménage	% individu
Ouest	1072049	89337	130774	10898	18,1	12,7	13,7
Nord-Ouest	667113	55593	77496	6458	8,3	9,3	10,6
Sahel	642063	53505	90784	7565	5,9	6,9	6,4
Est	602039	50170	78962	6580	6,8	8,5	8,5
Sud-Ouest	456732	38061	67840	5653	2,9	4,8	4,2
Centre-Nord	508730	42394	69200	5767	6,2	9,1	8,9
Centre-Ouest	750673	62556	85348	7112	9,2	9,2	10,7
Centre	1014620	84552	160913	13409	31,3	23,2	19,3
Nord	670821	55902	65606	5467	6,4	7,1	9,6
Centre-Est	407144	33929	61805	5150	5,0	9,2	8,0
Total	751361	62613	99182	8265	100	100	100



2.1.3.2 Composante monétaire et non-monétaire de la dépense moyenne annuelle des ménages

Les régions de l'Est (Est et Centre-est), le Sud-ouest et le centre nord se caractérisent par une autoconsommation relativement élevée, avec une dépense d'autoconsommation supérieure aux achats dans le Sud-ouest. Remarquons que les régions à faibles dépenses par ménage se caractérisent par une relative forte autoconsommation.

Tableau 90 : Dépense monétaire et non monétaires par région économique

Région économique		Dépense monétaire annuelle	Dépense non monétaire annuelle	Dépense totale annuelle
Ouest	Moyenne	812879	259170	1072049
	% ligne	75,8	24,2	100,0
	% du total	18,7	16,5	18,1
Nord-Ouest	moyenne	456640	210473	667113
	% ligne	68,5	31,5	100,0
	% du total	7,7	9,8	8,3
Sahel	moyenne	451878	190186	642063
	% ligne	70,4	29,6	100,0
	% du total	5,6	6,6	5,9
Est	moyenne	377293	224746	602039
	% ligne	62,7	37,3	100,0
	% du total	5,8	9,6	6,8
Sud-ouest	moyenne	222051	234682	456732
	% ligne	48,6	51,4	100,0
	% du total	1,9	5,6	2,9
Centre-nord	moyenne	309402	199328	508730
	% ligne	60,8	39,2	100,0
	% du total	5,1	9,1	6,2
Centre-ouest	moyenne	541004	209669	750673
	% ligne	72,1	27,9	100,0
	% du total	9,0	9,7	9,2
Centre	moyenne	842549	172071	1014620
	% ligne	83,0	17,0	100,0
	% du total	35,4	20,0	31,3
Nord	moyenne	480810	190011	670821
	% ligne	71,7	28,3	100,0
	% du total	6,2	6,8	6,4
Centre-Est	moyenne	271696	135448	407144
	% ligne	66,7	33,3	100,0
	% du total	4,5	6,2	5,0
Total	moyenne	552104	199258	751361
	% ligne	100,0	100,0	100,0
	% du total	100,0	100,0	100,0

2.1.3.3 Niveau et structure de la dépense moyenne des ménages

Hormis les régions du Centre et de l'Ouest, partout ailleurs, la part des dépenses de l'alimentation excède 50%. Au Sahel, elle atteint 74,1% .

Au niveau des articles d'habillement, on a un profil différent entre d'une part les régions de l'Ouest, du Nord-ouest et surtout entre le Sahel et le Sud-ouest où la dépense d'habillement est relativement forte et d'autre part les régions de l'Est, du Nord et du plateau Mossi à dépense d'habillement faible. La part de l'habillement calculée pour le premier groupe est de l'ordre de 7% contre 4% dans le second groupe.

Après la fonction " alimentation", le "transport" vient en seconde position à l'Ouest et au Nord-Ouest. Au Sahel, les fonctions "article d'habillement" et "logement-eau..." sont également importantes. Pour les autres régions, la fonction "logement-eau et combustibles" est concernée.

Tableau 91b : Répartition des dépenses de fonction de consommation selon la région

fonction de consommation	Région économique										
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	ensble
Produits alimentaires, boissons et tabac	43,1	59,3	74,1	66,1	66,8	64,6	57,6	41,9	56,1	54,6	52,2
Articles d'habillement et articles chaussants	6,0	6,0	7,7	4,1	7,8	3,7	3,8	3,7	3,4	5,1	4,8
Logement, eau, électricité et autres combustibles	14,2	8,5	8,4	9,6	10,8	20,3	10,1	19,2	20,5	17,2	15,1
Ameublement, équipement ménager	5,5	3,2	2,3	2,6	4,7	1,9	3,7	3,9	2,4	4,7	3,8
Santé	4,2	4,8	1,0	3,5	3,4	3,8	5,3	5,5	2,7	4,4	4,4
Transports	15,6	9,7	1,6	3,6	3,0	2,5	5,9	12,4	4,5	7,0	9,2
Loisirs, spectacles et culture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1
Enseignement	1,1	0,9	0,2	0,6	0,8	0,6	1,2	3,2	1,3	0,9	1,6
Transferts	5,9	4,8	1,1	4,6	2,3	1,5	5,3	6,5	3,5	3,6	4,9
Autres biens et services	4,3	2,7	3,5	5,4	0,4	1,1	7,0	3,7	5,5	2,6	3,9
Dépense totale annuelle	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

2.1.3.4 Niveau et structure de la dépense moyenne monétaire des ménages

Dans moins de la moitié des régions économiques, la part des achats alimentaires est supérieure à 50%. Dans deux régions (Le Sahel et le Centre-Nord), la part budgétaire consacrée à l'alimentation est supérieure à 70%. La région de l'Ouest a la part budgétaire de l'alimentation la plus faible (34,8%), le Centre, bien qu'abritant la capitale¹⁹ Ouagadougou, ne vient qu'en seconde position avec 41,9%.

Pour les régions contenant de principaux centres urbains à savoir l'Ouest (Bobo), le Nord-Ouest (Dédougou), le Centre-Ouest (Koudougou), le Centre (Ouagadougou) etc., le transport est le second poste budgétaire. Exception faite du Sahel et du Nord, La part des dépenses monétaires de santé reste peu variable d'une région à une autre (autour de 6%). Quant aux achats destinés à l'enseignement il reste très faible dans toutes les régions (moins de 2%) sauf dans le centre où il est de 3,8%.

¹⁹ Les ménages non pauvres ont une part budgétaire d'alimentation plus faible que les ménages pauvres.

Tableau 92a : Répartition des dépenses monétaires par région et la fonction de consommation.

											Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
Produits alimentaires, boissons et tabac	282482	212829	325125	215916	114345	220528	267159	347456	293731	134414	260466
Articles d'habillement et articles chaussants	64190	40139	49533	22952	35605	17459	28782	37170	21896	20474	35242
Logement, eau, électricité et autres combustibles	76749	30802	15657	17314	11601	14620	33284	101975	33389	23843	48325
Ameublement, équipement ménager	55297	19898	14328	14714	15480	8579	25522	38592	13785	17830	26544
Santé	44930	32056	6524	20877	15399	19119	39795	55824	17905	17728	32901
Transports	166820	64461	9839	21528	13716	12717	44024	125281	30269	28315	69345
Loisirs, spectacles et culture	721	430	801	305	118	267	1226	1022	1725	289	742
Enseignement	12214	5909	1135	3504	3495	3079	8848	32095	8458	3605	12115
Transferts	63310	32215	6804	27531	10462	7595	40114	66032	23177	14528	37021
Autres biens et services	46168	17900	22132	32653	1831	5438	52250	37102	36475	10670	29401
Dépense totale annuelle	812879	456640	451878	377293	222051	309402	541004	842549	480810	271696	552104

Tableau 92b : Répartition de la structure des dépenses monétaires par région et la fonction de consommation.

											Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
Produits alimentaires, boissons et tabac	34,8	46,6	71,9	57,2	51,5	71,3	49,4	41,2	61,1	49,5	47,2
Articles d'habillement et articles chaussants	7,9	8,8	11,0	6,1	16,0	5,6	5,3	4,4	4,6	7,5	6,4
Logement, eau, électricité et autres combustibles	9,4	6,7	3,5	4,6	5,2	4,7	6,2	12,1	6,9	8,8	8,8
Ameublement, équipement ménager	6,8	4,4	3,2	3,9	7,0	2,8	4,7	4,6	2,9	6,6	4,8
Santé	5,5	7,0	1,4	5,5	6,9	6,2	7,4	6,6	3,7	6,5	6,0
Transports	20,5	14,1	2,2	5,7	6,2	4,1	8,1	14,9	6,3	10,4	12,6
Loisirs, spectacles et culture	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	0,1
Enseignement	1,5	1,3	0,3	0,9	1,6	1,0	1,6	3,8	1,8	1,3	2,2
Transferts	7,8	7,1	1,5	7,3	4,7	2,5	7,4	7,8	4,8	5,3	6,7
Autres biens et services	5,7	3,9	4,9	8,7	0,8	1,8	9,7	4,4	7,6	3,9	5,3
Dépense totale annuelle	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.1.3.5 Niveau et structure de la dépense moyenne non-monnaire totale des ménages

Dans toutes les régions, l'autoconsommation concerne les produits alimentaires (utilisation des récoltes) et la fonction "logement eau électricité" et autres combustibles (effet du loyer fictif et combustibles comme le bois). L'alimentation est la principale destination de l'autoconsommation des ménages dans la plupart des régions (sauf dans le centre et le nord). La dépense moyenne d'autoconsommation alimentaire par ménage et par an s'échelonne de 190 000 FCFA dans le Sud-Ouest à 78 000 FCFA dans le centre. Ce sont ces deux régions qui enregistrent respectivement le plus fort et la plus faible part de l'alimentation dans la dépense totale d'autoconsommation.

Tableau 93a : Répartition du niveau des dépenses non-monnaies par région et la fonction de consommation.

fonction de consommation.	Région économique										Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
Produits alimentaires, boissons et tabac	179286	182987	150734	182214	190611	108026	164916	78136	82358	87718	131816
Articles d'habillement et articles chaussants	364	185	46	1564	110	1416	77	309	828	285	498
Logement, eau, électricité et autres combustibles	75502	25906	37995	40235	37892	88682	42747	92522	104087	46141	64997
Ameublement, équipement ménager	3545	1396	654	706	6068	906	1891	771	2482	1304	1706
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transports	185	0	386	27	0	11	39	333	0	0	134
Loisirs, spectacles et culture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres biens et services	289	0	370	0	0	286	0	0	256	0	107
Dépense totale annuelle	259170	210473	190186	224746	234682	199328	209669	172071	190011	135448	199258

Tableau 93b : Répartition de la structure des dépenses non-monnaies par région et la fonction de consommation

	Région économique										Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
Produits alimentaires, boissons et tabac	69,2	86,9	79,3	81,1	81,2	54,2	78,7	45,4	43,3	64,8	66,2
Articles d'habillement et articles chaussants	0,1	0,1	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0	0,2	0,4	0,2	0,2
Logement, eau, électricité et autres combustibles	29,1	12,3	20,0	17,9	16,1	44,5	20,4	53,8	54,8	34,1	32,6
Ameublement, équipement ménager	1,4	0,7	0,3	0,3	2,6	0,5	0,9	0,4	1,3	1,0	0,9
Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transports	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1
Loisirs, spectacles et culture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres biens et services	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Dépense totale annuelle	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

2.1.3.6 Niveau et structure des grandes fonctions de consommation

2.1.3.6.1 Niveau et structure des dépenses alimentaires

Les ‘‘Pains, céréales, tubercules et légumineuses’’ occupent plus de la moitié des dépenses alimentaires des ménages dans toutes les régions. Leur part dans l'alimentation est supérieure à 70% dans quatre régions (Centre-est, Nord, Est et Sahel). Si l'on restreint l'analyse aux céréales, on constate que dans presque toutes les régions les ménage y consacrent la moitié ou plus de leurs dépenses d'alimentation. Cela est surtout le fait que les céréales constituent la base de l'alimentation dans le pays. A l'Ouest on consomme surtout le maïs ; au Sahel et au Sud-Ouest c'est du mil qui domine ; le sorgho est majoritairement consommé dans les autres régions. Ce profil correspond au profil des régions en matière de culture de céréales.

Une consommation remarquable de riz est constatée dans les régions du Centre et de l'Ouest (autour de 10%), cela est dû à une forte population urbaine dans ces deux régions. Le haricot est relativement plus consommé dans trois régions qui sont le centre-nord, le centre-ouest et le Nord.

La dépense en viande varie très peu entre régions.

Une dissemblance se dégage entre l'Ouest et le Nord ouest, régions à forte dépense en poisson et les autres régions à relative faible dépense en poisson. Le Sahel se distingue par une relative forte dépense en Lait et Œuf. Enfin notons que la part des dépenses en boissons alcoolisées est plus élevée dans le Sud-Ouest où elle est 4 fois supérieure à la moyenne.

Tableau 94a : Niveau de dépenses alimentaires annuelle moyenne par ménage selon la région

											Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
PAINS, céréales tubercules et légumineuses	245710	258982	341100	289587	187786	248017	255763	234779	271699	149584	246107
-Céréales	222609	248869	332398	276524	176725	236170	231206	209531	247431	141146	228294
*Riz	45680	14940	24062	22587	14323	8075	29378	45835	21342	14436	28363
*Mil	40017	76148	161631	87692	71276	55398	36844	53108	59300	39469	62770
*Sorgho	36476	123953	120914	156195	57861	133105	134284	62585	145645	77329	97064
*Maïs	98284	32937	25522	9424	33131	39297	28810	44315	20751	9851	38573
*Farine à base de céréales	2152	890	269	625	133	294	1890	3688	393	62	1524
-Niébé/Haricot	7471	4618	4868	6215	5771	10101	13803	11412	14439	3668	8724
-Pains	10845	2959	960	2843	2177	1335	6420	10678	5319	3266	5931
-Autres produits à base de céréales (gallettes, gâteaux, etc.)	2339	2324	2724	3627	1705	320	3679	2296	4088	1268	2398
-Ignames, tubercules et plantain	2446	213	150	379	1408	91	654	862	421	236	760
VIANDE	33583	18869	27197	28872	23388	14832	25651	26721	16780	10821	23560
-Viandes (bœuf, mouton, etc.)	19679	12600	24261	19108	12056	10973	13783	20902	12304	8023	16271
-Volailles	13903	6269	2937	9764	11331	3859	11869	5819	4476	2798	7289
POISSON ET PRODUIT DE MER	20230	17196	1306	7348	2310	5594	10277	13252	9679	3746	10556
HUILES ET GRAISSES	30284	16864	10295	10080	12306	4683	18754	21250	10419	10219	16326
-Huiles, beurre, margarine	17010	12911	7058	6309	6743	3246	11310	12164	7681	3602	9740
-Arachide	6450	2053	2386	2243	3908	795	5080	2635	1355	4622	3223
-Pâte d'arachide	6824	1899	851	1529	1656	643	2364	6451	1383	1995	3364
FRUITS	7131	1508	1373	847	327	537	1047	3131	3207	596	2382
LEGUMES	9417	3705	734	1198	652	431	13290	8596	4442	1015	5389
SUCRE	12420	8349	13758	4069	2362	3183	5980	6351	9304	2063	6926
LAIT ŒUFS	10901	3602	24645	10180	1095	4050	7939	8643	2545	2984	7893
Produits laitiers	7857	2797	23646	6223	697	3373	5905	6472	1569	1498	6050
Œufs	3045	804	999	3956	398	677	2034	2172	976	1486	1844
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	55341	28779	30278	20947	16451	26670	43424	64440	24460	14881	38838
Bouillon cube	10238	6354	3175	5513	646	6828	7745	9544	6024	4459	6998
Soumbala	9090	5980	2274	7013	5441	2319	8055	7445	3355	5600	6155
Sel	2918	3058	3307	1833	2077	2822	2055	2842	3207	2221	2676
Tomate en conserve	3190	946	701	1161	799	397	1730	3513	1102	923	1851
Autres condiments et assaisonnement	9228	5969	18130	673	3559	8935	6273	6100	3356	460	6292
Autres dépenses alimentaires	7878	4959	2652	2819	767	4848	5774	3126	1053	1116	3797
Dépenses alimentaires sai	12799	1513	39	1935	3164	520	11793	31869	6363	102	11068
CAFE, THE, CACAO	7572	4872	9671	2236	1315	1464	3135	3453	4531	1047	3975
BOISSONS NON ALCOOLISEES	3666	1302	2209	848	444	728	4243	4582	1677	3337	2777
Autres Boissons non alcoolisées	2700	987	890	589	243	524	2965	2507	1104	2468	1765
Eau achetée	966	315	1319	259	202	204	1278	2075	573	869	1013
BOISSONS ALCOOLISEES	11682	20734	615	8030	50973	4196	25577	15445	5549	10149	14209
Dolo, bangui	7665	16371	249	5738	48976	3188	20221	8424	4155	7437	10416
Bière	3395	3495	366	2222	1869	968	4036	5897	1046	2182	3161
Autres boissons alcoolisées	622	869	0	70	128	40	1320	1125	348	531	631
TABAC	13829	11055	12679	13889	5548	14168	16995	14949	11798	11688	13343
Cola	3457	4613	5682	7270	1050	7658	6930	4739	6709	8144	5591
Cigarette - autre tabac	10372	6442	6997	6619	4498	6510	10065	10211	5089	3544	7752
TOTAL ALIMENTATION	461768	395816	475859	398130	304956	328554	432074	425592	376089	222132	392282

Tableau 94b : Structure des dépenses alimentaires selon la région économique

											Total
	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	
PAINS, céréales tubercules et légumineuses	53,2	65,4	71,7	72,7	61,6	75,5	59,2	55,2	72,2	67,3	62,7
- Céréales	48,2	62,9	69,9	69,5	58,0	71,9	53,5	49,2	65,8	63,5	58,2
*Riz	9,9	3,8	5,1	5,7	4,7	2,5	6,8	10,8	5,7	6,5	7,2
*Mil	8,7	19,2	34,0	22,0	23,4	16,9	8,5	12,5	15,8	17,8	16,0
*Sorgho	7,9	31,3	25,4	39,2	19,0	40,5	31,1	14,7	38,7	34,8	24,7
*Maïs	21,3	8,3	5,4	2,4	10,9	12,0	6,7	10,4	5,5	4,4	9,8
*Farine à base de céréales	0,5	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,4	0,9	0,1	0,0	0,4
-Niébé/Haricot	1,6	1,2	1,0	1,6	1,9	3,1	3,2	2,7	3,8	1,7	2,2
-Pains	2,3	0,7	0,2	0,7	0,7	0,4	1,5	2,5	1,4	1,5	1,5
-Autres produits à base de céréales (galettes, gâteaux, etc.)	0,5	0,6	0,6	0,9	0,6	0,1	0,9	0,5	1,1	0,6	0,6
-Ignames, tubercules et plantain	0,5	0,1	0,0	0,1	0,5	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
VIANDE	7,3	4,8	5,7	7,3	7,7	4,5	5,9	6,3	4,5	4,9	6,0
-Viandes (bœuf, mouton, etc.)	4,3	3,2	5,1	4,8	4,0	3,3	3,2	4,9	3,3	3,6	4,1
-Volailles	3,0	1,6	0,6	2,5	3,7	1,2	2,7	1,4	1,2	1,3	1,9
POISSON ET PRODUIT DE MER	4,4	4,3	0,3	1,8	0,8	1,7	2,4	3,1	2,6	1,7	2,7
HUILES ET GRAISSES	6,6	4,3	2,2	2,5	4,0	1,4	4,3	5,0	2,8	4,6	4,2
-Huiles, beurre, margarine	3,7	3,3	1,5	1,6	2,2	1,0	2,6	2,9	2,0	1,6	2,5
-Arachide	1,4	0,5	0,5	0,6	1,3	0,2	1,2	0,6	0,4	2,1	0,8
-Pâte d'arachide	1,5	0,5	0,2	0,4	0,5	0,2	0,5	1,5	0,4	0,9	0,9
FRUITS	1,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,7	0,9	0,3	0,6
LEGUMES	2,0	0,9	0,2	0,3	0,2	0,1	3,1	2,0	1,2	0,5	1,4
SUCRE	2,7	2,1	2,9	1,0	0,8	1,0	1,4	1,5	2,5	0,9	1,8
LAIT ŒUFS	2,4	0,9	5,2	2,6	0,4	1,2	1,8	2,0	0,7	1,3	2,0
Produits laitiers	1,7	0,7	5,0	1,6	0,2	1,0	1,4	1,5	0,4	0,7	1,5
Œufs	0,7	0,2	0,2	1,0	0,1	0,2	0,5	0,5	0,3	0,7	0,5
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	12,0	7,3	6,4	5,3	5,4	8,1	10,1	15,1	6,5	6,7	9,9
Bouillon cube	2,2	1,6	0,7	1,4	0,2	2,1	1,8	2,2	1,6	2,0	1,8
Soumbala	2,0	1,5	0,5	1,8	1,8	0,7	1,9	1,7	0,9	2,5	1,6
Sel	0,6	0,8	0,7	0,5	0,7	0,9	0,5	0,7	0,9	1,0	0,7
Tomate en conserve	0,7	0,2	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,8	0,3	0,4	0,5
Autres condiments et assaisonnement	2,0	1,5	3,8	0,2	1,2	2,7	1,5	1,4	0,9	0,2	1,6
Autres dépenses alimentaires	1,7	1,3	0,6	0,7	0,3	1,5	1,3	0,7	0,3	0,5	1,0
Dépenses alimentaires sai	2,8	0,4	0,0	0,5	1,0	0,2	2,7	7,5	1,7	0,0	2,8
CAFE, THE, CACAO	1,6	1,2	2,0	0,6	0,4	0,4	0,7	0,8	1,2	0,5	1,0
BOISSONS NON ALCOOLISEES	0,8	0,3	0,5	0,2	0,1	0,2	1,0	1,1	0,4	1,5	0,7
Autres Boissons non alcoolisées	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,7	0,6	0,3	1,1	0,4
Eau achetée	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2	0,4	0,3
BOISSONS ALCOOLISEES	2,5	5,2	0,1	2,0	16,7	1,3	5,9	3,6	1,5	4,6	3,6
Dolo, bangui	1,7	4,1	0,1	1,4	16,1	1,0	4,7	2,0	1,1	3,3	2,7
Bière	0,7	0,9	0,1	0,6	0,6	0,3	0,9	1,4	0,3	1,0	0,8
Autres boissons alcoolisées	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2
TABAC	3,0	2,8	2,7	3,5	1,8	4,3	3,9	3,5	3,1	5,3	3,4
Cola	0,7	1,2	1,2	1,8	0,3	2,3	1,6	1,1	1,8	3,7	1,4
Cigarette - autre tabac	2,2	1,6	1,5	1,7	1,5	2,0	2,3	2,4	1,4	1,6	2,0
TOTAL ALIMENTATION	100,0										

2.1.3.6.2 Niveau et structure des dépenses de santé

La dépense moyenne annuelle de santé par ménage varie de 6 500 FCFA dans le Sahel à 56 000 FCFA au Centre. Les achats de médicament constituent la principale dépense de santé des ménages dans chacune des régions. Les consultations et analyses médicales comptent très peu dans la dépense de santé, c'est au Centre qu'elle atteignent 8,3%. La non disponibilité et la non-accessibilité des services médicaux adéquats pourraient expliquer cette faiblesse de niveau.

Tableau 95b : Structure des dépenses de santé selon la région économique

	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Total
Frais de consultations	4,2	3,5	2,1	2,8	4,8	1,6	3,2	8,5	3,0	1,4	5,3
Frais d'analyses médicales	3,2	2,2	1,4	1,3	0,6	3,0	6,7	8,3	5,3	3,6	5,4
Médicaments	87,6	85,3	96,2	87,1	94,1	89,6	76,2	78,7	87,9	92,7	83,2
Frais d'hospitalisation	2,2	3,5	0,2	1,6	0,5	3,6	5,4	1,7	0,9	1,4	2,4
Autres services médicaux	2,8	5,5	0,1	7,1	0,0	2,2	8,5	2,9	2,8	0,9	3,7
TOTAL (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL SANTE	44930	32056	6524	20877	15399	19119	39795	55824	17905	17728	32901

2.1.3.6.3 Niveau et structure des dépenses de scolarité

Dans toutes les régions, les dépenses de scolarité se répartissent essentiellement entre les frais de scolarité et "livres et fournitures".

Ainsi deux profils de dépenses d'enseignement se dégagent :

- L'Ouest, le Centre-Ouest, le Centre et le Nord avec une prédominance des frais de scolarité. Comme on peut le constater il s'agit des régions abritant les quatre principales villes du pays.
- Le Nord-Ouest, le Sahel, l'Est, le Sud-Ouest, le Centre-nord et le Centre-est avec une plus grande partie des dépenses de scolarité orientées vers les livres et autres fournitures scolaires.

Tableau 96b : Structure des dépenses de scolarité selon la région économique

	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Total
Frais de scolarité	48,1	34,0	39,3	32,3	26,6	42,0	44,5	56,9	50,9	39,9	51,6
Livres et fournitures	37,1	50,5	44,5	51,3	51,9	47,1	41,4	25,5	39,3	46,6	32,1
Frais de transport scolaire	2,2	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,9	6,7	0,2	0,6	4,5
Cotisation des parents d'élèves	10,0	11,3	11,8	13,3	15,0	9,4	8,6	4,2	8,4	11,5	6,5
Autres contributions scolaires	2,6	3,8	3,9	3,0	6,5	1,5	4,5	6,7	1,3	1,4	5,3
TOTAL(%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL ENSEIGNEMENT (fcfa)	12214	5909	1135	3504	3495	3079	8848	32095	8458	3605	12115

2.1.3.6.4 Niveau et structure des autres dépenses non alimentaires

Tableau 97a : Niveau des dépenses non-alimentaires selon la région économique

	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Total
Charbon	1818	657	1474	638	898	129	860	1724	828	483	1084
Bois	30839	15749	14891	11606	15478	21184	22692	27966	19901	18269	21736
Gaz	1569	301	138	708	216	218	1531	3507	599	999	1416
Eau achetée (fontaine, facture et frais de branchement)	13117	787	8395	1858	991	30254	4298	18232	4549	2370	10453
Electricité (facture et frais de branchement)	9065	1417	437	1251	415	1081	3665	20385	3213	3694	7170
Pétrole	5725	5184	2144	2880	4716	2178	4904	5205	3648	2595	4182
Bougie et autres types d'éclairage	775	661	2020	3123	1071	2157	3986	1741	2534	87	1772
Loyer	57330	14602	19366	33150	25693	38422	27560	94417	87485	33113	51237
Téléphone	3691	252	234	663	0	1070	1292	9799	377	2657	3324
Domestique	2693	888	39	1906	75	32	658	5625	136	587	2024
Savon	18110	11722	8436	8762	11220	8728	12806	19633	11842	11759	13703
Détergent et autres produits d'entretien (insecticide, etc.)	2617	400	131	507	376	184	700	1232	473	774	911
Produits cosmétiques et de soins corporels	4304	1917	359	735	758	576	1737	3847	1216	1503	2177
Pagne	29069	18409	25862	11313	17220	5969	9345	15273	9486	11185	15615
Chemise, pantalon, robe (prêt à porter)	14432	9025	9399	5420	9075	4984	6727	10700	5662	3111	8456
Tissu	5609	4277	3844	2147	1680	820	2931	2351	1067	1538	2744
Chaussure	11490	6755	9060	4304	6986	5585	7171	6003	4748	2988	6584
Confection et réparation des vêtements et chaussures	3954	1857	1414	1332	754	1517	2686	3152	1760	1937	2341
Voyages et transports (hors transport scolaire)	29918	19902	7264	6244	6023	3832	13460	44781	7649	3888	19841
Loisirs : Cinéma-sport-lecture	721	430	801	305	118	267	1226	1022	1725	289	742
Cérémonies diverses : baptême, mariages, anniversaires, deuils et fêtes	29184	9447	7149	22993	1002	3834	32899	25453	22745	8705	18779
Achat matériel roulant : vélo, mobylette, moto, véhicule	103120	33960	0	5773	1511	943	8809	29060	8404	19358	26816
Essence, lubrifiant, entretien et assurance matériel roulant	33967	10599	2961	9539	6182	7953	21794	51774	14215	5068	22822
Achat d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	9278	2513	2271	1976	441	0	5438	4426	1850	1314	3535
Réparation d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	12364	667	137	203	19	29	1113	2254	162	368	2331
Achat d'équipement du logement (meuble, couverture,	5201	2635	1586	644	683	191	2211	4260	517	1479	2483
Vaisselle (assiette, calebasse, marmite, mortier, cuillère, etc.)	8579	2471	2382	1422	8736	321	4488	1932	1288	2854	3263
Réparation de maison	28320	17098	4554	1671	15	6611	5243	11522	14342	5717	10948
Autres dépenses non alimentaires	12970	6536	14993	8925	70	1314	17615	7802	12771	461	8552
total autres non alimentaire	489828	201117	151741	151997	122420	150382	229842	435077	245192	149151	277042
total conso	1008739	634899	635259	574508	446270	501135	710559	948588	647644	392616	714340

Tableau 97b : Part des autres dépenses non alimentaires dans la dépense totale de consommation

	Ouest	Nord-Ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Total
Charbon	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
Bois	3,1	2,5	2,3	2,0	3,5	4,2	3,2	2,9	3,1	4,7	3,0
Gaz	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,4	0,1	0,3	0,2
Eau achetée (fontaine, facture et frais de branchement)	1,3	0,1	1,3	0,3	0,2	6,0	0,6	1,9	0,7	0,6	1,5
Electricité (facture et frais de branchement)	0,9	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,5	2,1	0,5	0,9	1,0
Pétrole	0,6	0,8	0,3	0,5	1,1	0,4	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6
Bougie et autres types d'éclairage	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2	0,4	0,6	0,2	0,4	0,0	0,2
Loyer	5,7	2,3	3,0	5,8	5,8	7,7	3,9	10,0	13,5	8,4	7,2
Téléphone	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2	1,0	0,1	0,7	0,5
Domestique	0,3	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,6	0,0	0,1	0,3
Savon	1,8	1,8	1,3	1,5	2,5	1,7	1,8	2,1	1,8	3,0	1,9
Détergent et autres produits d'entretien (insecticide, etc.)	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Produits cosmétiques et de soins corporels	0,4	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,4	0,3
Pagne	2,9	2,9	4,1	2,0	3,9	1,2	1,3	1,6	1,5	2,8	2,2
Chemise, pantalon, robe (prêt à porter)	1,4	1,4	1,5	0,9	2,0	1,0	0,9	1,1	0,9	0,8	1,2
Tissu	0,6	0,7	0,6	0,4	0,4	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4	0,4
Chaussure	1,1	1,1	1,4	0,7	1,6	1,1	1,0	0,6	0,7	0,8	0,9
Confection et réparation des vêtements et chaussures	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3
Voyages et transports (hors transport scolaire)	3,0	3,1	1,1	1,1	1,3	0,8	1,9	4,7	1,2	1,0	2,8
Loisirs : Cinéma-sport-lecture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1
Cérémonies diverses : baptême, mariages etc	2,9	1,5	1,1	4,0	0,2	0,8	4,6	2,7	3,5	2,2	2,6
Achat matériel roulant : vélo, mobylette, moto, véhicule	10,2	5,3	0,0	1,0	0,3	0,2	1,2	3,1	1,3	4,9	3,8
Essence, lubrifiant, entretien et assurance matériel roulant	3,4	1,7	0,5	1,7	1,4	1,6	3,1	5,5	2,2	1,3	3,2
Achat d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	0,9	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	0,8	0,5	0,3	0,3	0,5
Réparation d'équipement de ménage : radio, téléviseur, réfrigérateur, congélateur	1,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,3
Achat d'équipement du logement (meuble, couverture, drap, nappe, rideau, sanitaire, etc.)	0,5	0,4	0,2	0,1	0,2	0,0	0,3	0,4	0,1	0,4	0,3
Vaisselle (assiette, calebasse, marmite, mortier, cuillère, etc.)	0,9	0,4	0,4	0,2	2,0	0,1	0,6	0,2	0,2	0,7	0,5
Réparation de maison	2,8	2,7	0,7	0,3	0,0	1,3	0,7	1,2	2,2	1,5	1,5
Autres dépenses non alimentaires	1,3	1,0	2,4	1,6	0,0	0,3	2,5	0,8	2,0	0,1	1,2

2.1.4. Dépenses moyennes des ménages selon le GSE du CM

2.1.4.1. Données globales

La dépense moyenne annuelle des ménages varie de 537 000 FCFA dans les ménages dont le chef est agriculteur vivrier à 2 300 000 FCFA dans les ménages de salariés du privé structuré. Les agriculteurs vivriers sont les seuls à dépenser en moyenne en dessous de la moyenne nationale.

Lorsqu'on se réfère à la dépense par tête les extrêmes restent inchangés, cependant l'ensemble des agriculteurs (vivrier ou de coton) ont les dépenses par tête inférieures à la moyenne nationale. Les ménages où le chef de ménage est chômeur sont en 6^{ème} position dans le classement des dépenses par tête. Cette position à priori inattendu pourrait s'expliquer par le fait que le chômage soit un phénomène surtout urbain (les dépenses moyennes y sont plus forte). Plus de 81% des ménages aux chefs chômeurs sont en zone urbaine, avec environ 70% pour les provinces du Kadiogo et le Houet. En outre, dans ces mêmes ménages dont le CM est chômeur, celui-ci n'est pas le seul pourvoyeur de revenu.

En terme de concentration, il ressort que plus de 20% des dépenses sont effectuées par 11% de ménages dont le chef est salarié contre seulement 44,6% des dépenses pour 62% des ménages dont le chef est agriculteur vivrier. Il est par ailleurs établi que le 1/4 des dépenses annuelles est réalisé au profit de 7 % de la population (issue des ménages dont le Chef est un salarié).

Tableau 98: Dépenses moyennes par ménage, par tête selon le groupe socio-économique

Groupe socio-économique	Dépense annuelle moyenne par ménage	Dépense mensuelle moyenne par ménage	Dépense annuelle par tête	Dépense par tête par mois	% dépense	% ménage	% individu
Salariés du public	1695925	141327	318597	26550	13,3	5,9	4,1
Salariés du privé structuré	2299602	191634	421902	35158	4,1	1,3	1,0
Salariés du privé non structurés	826841	68903	210197	17516	4,1	3,7	1,9
Indépendants ou employeurs non agricoles	1157025	96419	223251	18604	12,6	8,2	5,6
Agriculteurs de coton	892885	74407	87305	7275	14,8	12,4	16,8
Agriculteurs vivriers	536826	44735	67638	5636	44,6	62,4	65,4
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	767704	63975	151878	12657	0,9	0,9	0,6
Chômeurs	883774	73648	136742	11395	1,5	1,3	1,1
Chefs de ménage inactifs	802163	66847	116404	9700	4,2	3,9	3,6
Total	751361	62613	99182	8265	100	100	100

2.1.4.2. Composante monétaire et non monétaire de la dépense moyenne annuelle des ménages

La répartition de la dépense totale selon sa composante monétaire et non monétaire permet d'opposer les ménages au chef agriculteur aux ménages de chef salarié. En effet si pour les premiers l'autoconsommation représente jusqu'à 38% de la dépense totale, il est de moins de 10% dans les ménages au chef salarié.

Tableau 99 : Composante monétaire et non monétaire de la dépense totale selon le groupe socio-économique.

Groupe socio-économique		Dépense monétaire annuelle	Dépense non monétaire annuelle	Dépense totale annuelle
Salariés du public	Moyenne	1578791	117133	1695925
	% ligne	93,1	6,9	100
Salariés du privé structuré	Moyenne	2147725	151877	2299602
	% ligne	93,4	6,6	100
Salariés du privé non structuré	Moyenne	757149	69692	826841
	% ligne	91,6	8,4	100
Indépendants ou employeurs non agricoles	Moyenne	1038280	118744	1157025
	% ligne	89,7	10,3	100
Agriculteurs de coton	Moyenne	558054	334830	892885
	% ligne	62,5	37,5	100
Agriculteurs vivriers	Moyenne	335253	201573	536826
	% ligne	62,5	37,5	100
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	Moyenne	608879	158825	767704
	% ligne	79,3	20,7	100
Chômeurs	Moyenne	719863	163910	883774
	% ligne	81,5	18,5	100
Chefs de ménage inactifs	Moyenne	618799	183363	802163
	% ligne	77,1	22,9	100
Total	Moyenne	552104	199258	751361
	% ligne	73,5	26,5	100

2.1.4.3 Niveau et structure de la dépense moyenne totale des ménages

Plus de la moitié des dépenses des ménages au chef agriculteur est consacrée à l'alimentation (54% pour les agriculteurs de coton et 66% pour les agriculteurs vivriers). Les ménages au chef salarié et ceux dont le chef est indépendant ont avec une part de l'alimentation relativement faible. Les salariés du secteur privé structuré se détachent avec une très faible part de l'alimentation (26,8%). Plus la dépense moyenne par tête d'un groupe socio-économique est grande plus la part de l'alimentation est faible. Ceci est un résultat classique confirmé par les autres enquêtes sur les dépenses.

En dehors des indépendants, le logement est le second poste de dépense pour toutes les autres groupes socio-économiques.

Tableau 100b : Structure de la dépense totale selon le groupe socio-économique

	Groupes socio-économique									Total
	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employés non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	
Produits alimentaires, boissons et tabac	33,4	26,8	41,6	36,4	53,8	65,8	45,6	45,3	49,1	52,2
Articles d'habillement et articles chaussants	4,9	4,2	4,7	4,2	5,9	4,7	5,4	3,5	3,0	4,8
Logement, eau, électricité et autres combustibles	17,3	18,5	18,4	18,4	11,0	13,3	19,1	23,1	20,8	15,1
Ameublement, équipement ménager	7,0	6,0	4,5	4,0	3,1	2,6	9,3	4,3	3,1	3,8
Santé	4,7	5,7	9,7	4,9	3,7	3,5	5,3	10,0	5,3	4,4
Transports	14,9	13,4	8,7	20,7	12,5	3,3	6,7	4,3	7,7	9,2
Loisirs, spectacles et culture	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1
Enseignement	3,3	4,2	2,2	2,1	0,5	0,8	0,9	4,3	3,8	1,6
Transferts	8,6	17,6	6,5	6,3	5,0	2,3	2,3	3,2	3,7	4,9
Autres biens et services	5,7	3,5	3,5	2,8	4,6	3,7	5,1	1,9	3,4	3,9
% Dépense annuelle	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Dépense totale annuelle	1695925	2299602	826841	1157025	892885	536826	767704	883774	802163	751361

Quel que soit le groupe socio-économique, la dépense annuelle se répartit prioritairement entre les fonctions "produits alimentaires, boissons et tabac", "logement, eau, électricité et autres combustibles" et le "transport".

Pour tous les groupes socio-économiques, l'alimentaire domine la dépense totale. Pour les ménages d'agriculteurs, il occupe plus de la moitié de cette dépense (53,8 % pour les agriculteurs de coton et 65,8% pour les vivriers). La part du logement dans la dépense totale varie peu pour la plupart des GSE à l'exception des agriculteurs où elle est plus faible. Quant au transport, il est surtout le fait des ménages de salariés, d'indépendants et d'agriculteurs de coton.

2.1.4.4 Niveau et structure de la dépense moyenne monétaire totale des ménages

A contrario de la dépense totale, les dépenses monétaires rapprochent les ménages dont le chef est agriculteur de coton à ceux des salariés et des indépendants. Seuls les ménages dont le chef est agriculteur vivrier et les ménages des inactifs gardent une part de l'alimentation supérieure à 50%. Les ménages dont le chef est salarié du public, indépendant et agriculteur de coton présentent la particularité d'avoir le transport comme second poste budgétaire devant le logement. Les ménages au chef salarié du privé structuré se distinguent d'autres ménages avec 18% des dépenses monétaires affectées aux transferts (qui est le second poste budgétaire).

Tableau 101b : Structure de la dépense monétaire selon le groupe socio-économique

	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structurés	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides/familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Total
Produits alimentaires, boissons et tabac	34,3	27,6	43,1	37,6	37,2	63,0	42,9	48,3	50,7	47,2
Articles d'habillement et articles chaussants	5,2	4,5	5,1	4,6	9,3	7,4	6,6	4,3	3,8	6,4
Logement, eau, électricité et autres combustibles	12,9	13,8	13,3	12,1	7,3	4,2	12,9	13,4	10,6	8,8
Ameublement, équipement ménager	7,5	6,4	4,9	4,3	4,3	3,7	11,6	4,9	3,8	4,8
Santé	5,0	6,1	10,6	5,5	5,9	5,5	6,7	12,3	6,8	6,0
Transports	16,0	14,3	9,5	23,1	19,9	5,2	8,5	5,3	10,0	12,6
Loisirs, spectacles et culture	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,4	0,0	0,1	0,1
Enseignement	3,5	4,4	2,4	2,3	0,8	1,2	1,1	5,3	5,0	2,2
Transferts	9,3	18,8	7,1	7,1	7,9	3,7	2,9	4,0	4,9	6,7
Autres biens et services	6,1	3,8	3,9	3,1	7,3	5,8	6,4	2,3	4,4	5,3
% Dépense annuelle	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Dépense totale annuelle	1578791	2147725	757149	1038280	558054	335253	608879	719863	618799	552104

2.1.4.5 Niveau et structure de la dépense moyenne non-monnaire des ménages.

La structure des dépenses d'autoconsommation marque une opposition entre les ménages des agriculteurs ou des aides familiaux dont les dépenses non monétaires sont dominées par l'alimentation et les autres groupes socio-économiques où le logement l'emporte.

Tableau 102b : Structure des dépenses non-monnaies selon le groupe socio-économique

	Groupes socio-économique									Total
	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non struc	Indépend ou employeurs non agric	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides famil, bénévol et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	
Produits alimentaires, boissons et tabac	21,3	14,9	25,5	25,6	81,4	70,3	56,2	32,2	43,5	66,2
Articles d'habillement et articles chaussants	0,4	0,1	0,6	0,3	0,1	0,2	0,7	0,0	0,6	0,2
Logement, eau, électricité et autres combustibles	76,9	83,9	73,8	73,0	17,2	28,5	42,6	65,9	55,2	32,6
Ameublement, équipement ménager	0,4	0,0	0,1	0,6	1,1	0,8	0,3	1,9	0,7	0,9
Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transports	0,9	0,6	0,0	0,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Loisirs, spectacles et culture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres biens et services	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépense totale annuelle	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Dépense totale annuelle	117133	151877	69692	118744	334830	201573	158825	163910	183363	199258

2.1.4.6 Niveau et structure des grandes fonctions de consommation

2.1.4.6.1 Niveau et structure de la dépense alimentaire

Les dépenses en céréales sont importantes pour tous les GSE. Les ménages des salariés et des indépendants dépensent plus pour le riz importé tandis que les agriculteurs sont portés sur les céréales locales. La part des céréales dans leurs dépenses d'alimentation dépasse 60 %.

Tableau 103a : Niveau de la dépense alimentaire selon le groupe socio-économique

	Groupe socio-économique									Total
	Salariés public	Salariés du privé struct	Salariés du privé non struct	Indépendants ou empl	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiales	Chômeurs	Chefs inactifs	
PAINS, céréales tubercules et légumineuses	213406	219561	124501	191559	316543	253334	182641	193888	226136	246107
-Céréales	173524	176581	104695	166610	297312	239682	163056	176124	205533	228294
*Riz	88651	94042	44919	63929	26052	15011	32625	48243	37767	28363
*Mil	12453	14975	10520	28133	69752	76864	40469	25718	47193	62770
*Sorgho	15943	11009	8466	22870	114788	121245	54056	38879	74672	97064
*Maïs	51452	53869	37881	47037	85586	25799	35034	59953	44943	38573
*Farine à base de céréales	5024	2685	2908	4641	1134	763	873	3331	958	1524
-Niébé/Haricot	7049	8142	4559	6638	11453	8961	6535	5147	8954	8724
-Pains	24864	27805	11450	13740	3941	2446	8913	8701	8676	5931
-Autres produits à base de céréales (gâteaux, etc.)	5726	4512	2258	3239	2393	1957	3035	2107	2063	2398
-Ignames, tubercules	2243	2521	1540	1332	1444	288	1102	1809	911	760
VIANDE	64389	66035	21404	35302	28342	16296	24981	25413	24738	23560
-Viandes (bœuf, mouton, etc.)	48303	47779	17317	28639	14902	10842	17914	18775	20122	16271
-Volailles	16085	18255	4086	6662	13440	5453	7067	6638	4616	7289
POISSON & PROD.DE MER	24263	28035	12980	16903	17642	6247	13828	15789	12108	10556
HUILES ET GRAISSES	46458	46337	18816	24813	21926	10290	17136	24805	16048	16326
-Huiles, beurre, margarine	26871	27667	10925	14194	13838	6134	11352	13185	10342	9740
-Arachide	3518	977	843	2051	5727	3226	2058	2272	824	3223
-Pâte d'arachide	16070	17693	7048	8568	2361	930	3725	9348	4881	3364
FRUITS	8322	12284	3673	4447	3975	916	2596	2989	2558	2382
LEGUMES	20456	19922	10308	11208	5035	2403	5772	11619	7469	5389
SUCRE	14581	14218	7450	10320	9656	5013	6662	8051	6836	6926
LAIT ŒUFS	20665	31269	8463	8321	6688	6530	7900	5082	5677	7893
Produits laitiers	12767	21967	6760	5574	4729	5528	5509	4271	3998	6050
Œufs	7898	9302	1704	2747	1959	1002	2391	811	1680	1844
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	84089	97722	97051	72331	34370	23993	66538	81570	55866	38838
Bouillon cube	11521	12193	7499	9295	8091	5915	5571	8333	6808	6998
Soumbala	7422	7330	4998	6506	8829	5545	4503	6572	5662	6155
Sel	2351	2440	2032	2222	3150	2738	2283	2146	2582	2676
Tomate en conserve	11080	10637	4011	5361	581	313	2610	4872	2945	1851
Autres condiments et assaisonn	7047	10684	4101	6580	7087	6045	3785	5810	7246	6292
Autres dépenses alimentaires	11112	12659	3247	5968	5375	2318	3665	4722	4008	3797
Dépenses alimentaires sai	33556	41778	71162	36398	1256	1118	44121	49114	26615	11068
CAFE, THE, CACAO	9570	9955	4589	6359	5772	2627	4948	3976	3522	3975
BOISSONS NON ALCOOL	11134	14739	7713	9693	1188	659	5129	3320	5084	2777
Autres Boissons non-alcoolis	7708	10145	4148	5730	1058	364	3735	937	3813	1765
Eau achetée	3426	4595	3564	3963	130	295	1394	2383	1271	1013
BOISSONS ALCOOLISEES	27318	33982	10966	15318	16539	12252	6926	11636	14676	14209
Dolo, bangui	4743	5884	2653	5251	15473	11468	4458	5058	8901	10416
Bière	20258	22520	7725	8577	683	499	1546	6536	4678	3161
Autres boissons alcoolisées	2317	5578	588	1491	383	284	922	42	1097	631
TABAC	21349	21182	16286	14339	12386	12456	5385	12136	13023	13343
Cola	928	1296	1229	2911	5654	6899	1589	2401	4718	5591
Cigarette - autre tabac	20421	19887	15057	11428	6731	5558	3795	9735	8305	7752
TOTAL ALIMENTATION	566000	615241	344199	420913	480062	353014	350441	400275	393742	392282

Tableau 103b : Structure de la dépense alimentaire selon le groupe socio-économique

	Salariés du public	Salariés du privé struct	Salariés du privé non stru	Indépendants	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux	Chômeurs	Chefs de ménage	Total
PAINS, céréales tubercules et légumineuses	37,7	35,7	36,2	45,5	65,9	71,8	52,1	48,4	57,4	62,7
-Céréales	30,7	28,7	30,4	39,6	61,9	67,9	46,5	44,0	52,2	58,2
*Riz	15,7	15,3	13,1	15,2	5,4	4,3	9,3	12,1	9,6	7,2
*Mil	2,2	2,4	3,1	6,7	14,5	21,8	11,5	6,4	12,0	16,0
*Sorgho	2,8	1,8	2,5	5,4	23,9	34,3	15,4	9,7	19,0	24,7
*Maïs	9,1	8,8	11,0	11,2	17,8	7,3	10,0	15,0	11,4	9,8
*Farine à base de céréales	0,9	0,4	0,8	1,1	0,2	0,2	0,2	0,8	0,2	0,4
-Niébé/Haricot	1,2	1,3	1,3	1,6	2,4	2,5	1,9	1,3	2,3	2,2
-Pains	4,4	4,5	3,3	3,3	0,8	0,7	2,5	2,2	2,2	1,5
-Autres produits à base de céréales)	1,0	0,7	0,7	0,8	0,5	0,6	0,9	0,5	0,5	0,6
-Ignames, tubercules	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,1	0,3	0,5	0,2	0,2
VIANDE	11,4	10,7	6,2	8,4	5,9	4,6	7,1	6,3	6,3	6,0
-Viandes (bœuf, mouton, etc.)	8,5	7,8	5,0	6,8	3,1	3,1	5,1	4,7	5,1	4,1
-Volailles	2,8	3,0	1,2	1,6	2,8	1,5	2,0	1,7	1,2	1,9
POISSON & PROD DE MER	4,3	4,6	3,8	4,0	3,7	1,8	3,9	3,9	3,1	2,7
HUILES ET GRAISSES	8,2	7,5	5,5	5,9	4,6	2,9	4,9	6,2	4,1	4,2
-Huiles, beurre, margarine	4,7	4,5	3,2	3,4	2,9	1,7	3,2	3,3	2,6	2,5
-Arachide	0,6	0,2	0,2	0,5	1,2	0,9	0,6	0,6	0,2	0,8
-Pâte d'arachide	2,8	2,9	2,0	2,0	0,5	0,3	1,1	2,3	1,2	0,9
FRUITS	1,5	2,0	1,1	1,1	0,8	0,3	0,7	0,7	0,6	0,6
LEGUMES	3,6	3,2	3,0	2,7	1,0	0,7	1,6	2,9	1,9	1,4
SUCRE	2,6	2,3	2,2	2,5	2,0	1,4	1,9	2,0	1,7	1,8
LAIT (ŒUFS	3,7	5,1	2,5	2,0	1,4	1,8	2,3	1,3	1,4	2,0
Produits laitiers	2,3	3,6	2,0	1,3	1,0	1,6	1,6	1,1	1,0	1,5
Œufs	1,4	1,5	0,5	0,7	0,4	0,3	0,7	0,2	0,4	0,5
SEL EPICES SAUCES ET ALIMENTATION NDA	14,9	15,9	28,2	17,2	7,2	6,8	19,0	20,4	14,2	9,9
Bouillon cube	2,0	2,0	2,2	2,2	1,7	1,7	1,6	2,1	1,7	1,8
Soumbala	1,3	1,2	1,5	1,5	1,8	1,6	1,3	1,6	1,4	1,6
Sel	0,4	0,4	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,7	0,7
Tomate en conserve	2,0	1,7	1,2	1,3	0,1	0,1	0,7	1,2	0,7	0,5
Autres condim.+assaisonnem.	1,2	1,7	1,2	1,6	1,5	1,7	1,1	1,5	1,8	1,6
Autres dépenses alimentaires	2,0	2,1	0,9	1,4	1,1	0,7	1,0	1,2	1,0	1,0
Dépenses alimentaires sai	5,9	6,8	20,7	8,6	0,3	0,3	12,6	12,3	6,8	2,8
CAFE, THE, CACAO	1,7	1,6	1,3	1,5	1,2	0,7	1,4	1,0	0,9	1,0
BOISSONS NON ALCOOLLI	2,0	2,4	2,2	2,3	0,2	0,2	1,5	0,8	1,3	0,7
Autres Boissons non alcoolisées	1,4	1,6	1,2	1,4	0,2	0,1	1,1	0,2	1,0	0,4
Eau achetée	0,6	0,7	1,0	0,9	0,0	0,1	0,4	0,6	0,3	0,3
BOISSONS ALCOOLISEES	4,8	5,5	3,2	3,6	3,4	3,5	2,0	2,9	3,7	3,6
Dolo, bangui	0,8	1,0	0,8	1,2	3,2	3,2	1,3	1,3	2,3	2,7
Bière	3,6	3,7	2,2	2,0	0,1	0,1	0,4	1,6	1,2	0,8
Autres boissons alcoolisées	0,4	0,9	0,2	0,4	0,1	0,1	0,3	0,0	0,3	0,2
TABAC	3,8	3,4	4,7	3,4	2,6	3,5	1,5	3,0	3,3	3,4
Cola	0,2	0,2	0,4	0,7	1,2	2,0	0,5	0,6	1,2	1,4
Cigarette - autre tabac	3,6	3,2	4,4	2,7	1,4	1,6	1,1	2,4	2,1	2,0
TOTAL ALIMENTATION	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.4.6.2 Niveau et structure de la dépense de santé

Un ménage dont le chef est salarié du privé structuré a une dépense de santé supérieure de 600% à celle d'un ménage au chef agriculteur vivrier soit 130 000 FCFA par ménage par an pour les premiers contre 18 600 FCFA pour les seconds. Les salariés dans leur ensemble se démarquent avec une dépense moyenne de santé de 86 000 FCFA contre 26 000 FCFA pour l'ensemble des autres groupes socio-économiques.

La structure des dépenses de santé varie peu d'un groupe socio-économique à un autre, les achats de médicaments étant partout la principale composante. Il faut noter cependant la part de 15% des dépenses de santé allouée aux analyses médicales pour les ménages des salariés du privé structuré largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 5,4%.

Tableau 104a : Dépense annuelle moyenne des ménages selon les rubriques de santé et le groupe socio-économique

	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Total
Frais de consultations	7784	7775	4295	2900	1085	675	716	3339	4597	1746
Frais d'analyses médicales	7468	19837	4458	4354	239	472	3518	4899	3387	1779
Médicaments	60672	82621	67965	46141	30158	16182	32701	76830	32577	27375
Frais d'hospitalisation	1220	7555	1151	582	799	553	2851	1801	603	779
Autres services médicaux	1897	12820	2232	2882	803	711	1100	1584	1189	1223
Total Santé	79042	130608	80101	56859	33084	18594	40885	88453	42353	32901

Tableau 104b : Structure des dépenses de santé selon le groupe socio-économique.

	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Total
Frais de consultations	9,8	6,0	5,4	5,1	3,3	3,6	1,8	3,8	10,9	5,3
Frais d'analyses médicales	9,4	15,2	5,6	7,7	0,7	2,5	8,6	5,5	8,0	5,4
Médicaments	76,8	63,3	84,8	81,1	91,2	87,0	80,0	86,9	76,9	83,2
Frais d'hospitalisation	1,5	5,8	1,4	1,0	2,4	3,0	7,0	2,0	1,4	2,4
Autres services médicaux	2,4	9,8	2,8	5,1	2,4	3,8	2,7	1,8	2,8	3,7
Total Santé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.4.6.3 Niveau et structure de la dépense d'enseignement

Comme pour la santé, le niveau des dépenses d'enseignement des ménages au chef salarié est le plus important et se détache largement de la moyenne des autres groupes socio-économiques. Ainsi la dépense moyenne par ménage qui est de 96 000 FCFA dans le groupe socio-économique des salariés du privé structuré tombe à 56 000 FCFA pour les salariés du public (soit 41% en moins).

Seuls les agriculteurs ont une prédominance des achats de livres et fournitures, les autres ayant les frais de scolarité comme premier poste de dépense d'enseignement.

Tableau 105a : Dépense moyenne annuelle par ménage des rubriques de l'enseignement selon le groupe socio-économique

	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Total
Frais de scolarité	32657	50389	11503	14512	780	1561	2830	22223	16768	6255
Livres et fournitures	15312	22621	4380	5922	2763	1841	2408	12122	9209	3883
Frais de transport scolaire	2486	12530	290	1000	12	65	555	700	2118	547
Cotisation des parents d'élèves	2871	3337	886	1354	673	448	778	1612	1098	791
Autres contributions scolaires	2611	6640	1129	1586	360	162	137	1317	1538	639
Total enseignement	55938	95517	18188	24374	4588	4078	6708	37974	30732	12115

Tableau 105b : Structure des dépenses d'enseignement selon le groupe socio-économique

	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Salariés du privé non structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Chômeurs	Chefs de ménage inactifs	Total
Frais de scolarité	58,4	52,8	63,2	59,5	17,0	38,3	42,2	58,5	54,6	51,6
Livres et fournitures	27,4	23,7	24,1	24,3	60,2	45,2	35,9	31,9	30,0	32,1
Frais de transport scolaire	4,4	13,1	1,6	4,1	0,3	1,6	8,3	1,8	6,9	4,5
Cotisation des parents d'élèves	5,1	3,5	4,9	5,6	14,7	11,0	11,6	4,2	3,6	6,5
Autres contributions scolaires	4,7	7,0	6,2	6,5	7,9	4,0	2,0	3,5	5,0	5,3
Total enseignement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.5 Dépenses moyennes des ménages selon le genre du CM

2.1.5.1 Données globales

Le membre d'un ménage dont le chef est de sexe féminin dépense en moyenne 151 498 FCFA par an. Cette dépense par tête et par an est nettement supérieure au niveau observé pour celui d'un ménage dont le chef est un homme. Ce résultat serait en partie le reflet de l'effet combiné de la taille plus réduite des ménages des femmes et de la particularité de leur résidence habituelle qu'est le milieu urbain.

Tableau 106 : Dépenses moyennes suivant le sexe du chef de ménage

Rubriques de dépenses	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Dépense moyenne totale annuelle	768651	569081	751361
Dépense moyenne totale du ménage par mois	64054	47423	62613
Dépense annuelle par tête	96834	151498	99182
Dépense par tête par mois	8069	12625	8265
% dépense totale	93,4	6,6	100
% ménage	91,3	8,7	100
% individu	95,7	4,3	100

2.1.5.2 Composante monétaire et non-monétaire de la dépense moyenne annuelle des ménages

La part de l'autoconsommation est relativement plus importante dans les ménages dont le chef est de sexe masculin comparativement au niveau observé dans les ménages ayant à leur tête une femme (27,0 % contre 19,8 %) toutes proportions gardées. Quand on sait que les ménages ayant à leur tête des femmes sont pour la plupart localisés en milieu urbain, ce résultat n'est pas étonnant car en ville l'autoconsommation est faible. (Tableau 107)

Tableau 107 : Composante monétaire et non monétaire de la dépense totale selon le sexe du chef de ménage

Sexe du Chef de Ménage	Montant (en unité)			Pourcentage		
	Dépense monétaire annuelle	Dépense non monétaire annuelle	Dépense totale annuelle	Dépense monétaire annuelle	Dépense non monétaire annuelle	Dépense totale annuelle
Masculin	561167	207484	768651	73,0	27,0	100,0
Féminin	456551	112530	569081	80,2	19,8	100,0
Total	552104	199258	751361	73,5	26,5	100,0

2.1.5.3 Niveau et structure de la dépense moyenne totale des ménages

Les structures de dépenses sont comparables aussi bien dans les ménages des femmes que ceux des hommes. On observe en effet, une nette prédominance du poste « produits alimentaires, boissons et tabac », suivi de celui du « logement, eau, électricité et autres combustibles ». Cependant en termes de niveau, on remarque que plus de la moitié des dépenses des ménages dont le chef est un homme est allouée à l'alimentation (52,7 %). Pour les ménages ayant à leur tête une femme, le niveau est de 45,1 % pour le même poste. Les résultats montrent aussi que les ménages dont le chef est une femme engagent des dépenses relativement importantes pour « le logement, l'eau, l'électricité et les autres combustibles », « la santé », « l'enseignement » et « les transferts » (tableau 108).

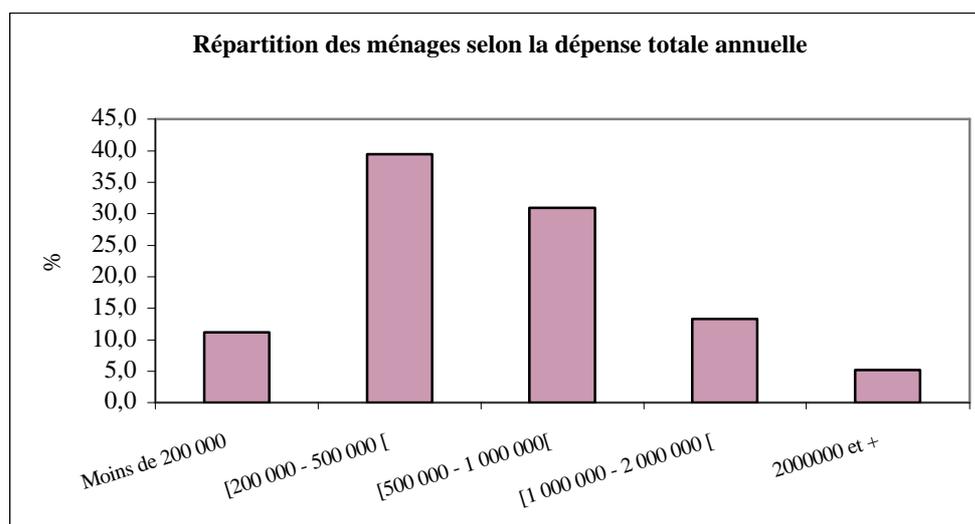
Tableau 108 : Répartition des dépenses totales selon le sexe du chef de ménage et la fonction de consommation

Fonction de consommation	Montant de la dépense moyenne			Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Produits alimentaires, boissons et tabac	405159	256515	392282	52,7	45,1	52,2
Articles d'habillement et articles chaussants	36716	25451	35740	4,8	4,5	4,8
Logement, eau, électricité et autres combustibles	112485	122149	113322	14,6	21,5	15,1
Ameublement, équipement ménager	28724	23250	28250	3,7	4,1	3,8
Santé	33200	29755	32901	4,3	5,2	4,4
Transports	72888	33547	69480	9,5	5,9	9,2
Loisirs, spectacles et culture	755	607	742	0,1	0,1	0,1
Enseignement	11426	19380	12115	1,5	3,4	1,6
Transferts	37245	34665	37021	4,8	6,1	4,9
Autres biens et services	30053	23764	29508	3,9	4,2	3,9
Dépense totale annuelle	768651	569081	751361	100,0	100,0	100,0

2.2 ANALYSE DES DEPENSES DE MENAGES PAR TRANCHES

2.2.1 dépense globale

Une répartition des ménages selon des tranches de dépenses révèle que 11,2% des ménages burkinabè ont une dépense annuelle inférieure à 200 000 FCFA, ils sont seulement 18,5% à dépenser plus d'un million par an (soit 83333 FCFA par mois). Comme l'indique le Graphique suivant, un nombre important de ménages (40%) se contente d'une dépense comprise entre 200 000 FCFA et 500 000 FCFA par an.



2.2.1.1 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et le GSE du CM

Les ménages dont le chef est salarié du public ou salarié du privé structuré sont ceux qui ont effectué les grosses dépenses (plus de 500 000 FCFA par an). Un quart des ménages des salariés du public et un tiers de ceux du privé structuré dépensent, par exemple, plus de deux millions par an. Les dépenses modestes sont le fait des ménages des agriculteurs vivriers et ceux des inactifs. Plus de la moitié (60,1%) des ménages dont le chef est agriculteur vivrier dépense moins de 500 000 FCFA par an (tableau 109).

Tableau 109 : Répartition des ménages selon le Groupe Socio-économique et la tranche de dépense totale annuelle

Groupe Socio-économique	Tranche de dépense annuelle (en milliers de fcfa)					Total
	Moins de 200	[200 – 500 [[500 – 1 000 [[1 000 - 2 000 [2 000 et plus	
Salariés du public	0,9	8,1	29,9	35,7	25,3	100
Salariés du privé structuré	0,6	8,2	25,3	31,9	34,1	100
Salariés du privé non structurés	6,4	39,0	35,1	14,2	5,2	100
Indépendants ou employeurs non agricoles	7,9	29,1	32,7	20,8	9,6	100
Agriculteurs de coton	4,2	35,3	35,5	18,4	6,7	100
Agriculteurs vivriers	14,4	45,7	29,8	8,4	1,6	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	6,2	38,7	31,8	18,7	4,5	100
Chômeurs	6,6	33,0	34,9	16,5	9,0	100
Chefs de ménage inactifs	14,0	35,7	28,9	15,2	6,1	100
Ensemble	11,2	39,5	30,9	13,3	5,2	100

2.2.1.2 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et le milieu de résidence

Un tiers des ménages en milieu urbain et plus de la moitié des ménages en milieu rural dépensent moins de 500 000 FCFA par an. En milieu urbain, 36 % des ménages ont une dépense annuelle supérieure à un million de FCFA. Cette proportion est de 168 % supérieure au niveau observé pour les ménages ruraux (13,4 %) qui dépensent plus d'un million de FCFA par an (Tableau 110).

Tableau 110 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et la tranche de dépense

Milieu de résidence	Tranche de dépense totale annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Urbain	5,3	26,5	32,2	22,2	13,8	100,0
Rural	12,9	43,2	30,6	10,7	2,7	100,0
Ensemble	11,2	39,5	30,9	13,3	5,2	100,0

2.2.1.3 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et la région

Les régions du Centre-Est et du Sud-Ouest se distinguent avec une forte proportion de ménages (respectivement 38,2% et 20,1%) ayant une dépense annuelle par ménage inférieure à 200 000 FCFA. La proportion de ménages dont la dépense annuelle est inférieure à 500 000 FCFA culmine dans le Centre-Est avec 77,1%. Les grosses dépenses sont surtout effectuées à l'Ouest et au Centre.

Tableau 111 : Répartition des ménages selon la région et la tranche de dépense

Région de résidence	Tranche de dépense totale annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Ouest	5,2	28,2	35,5	21,8	9,3	100,0
Nord-Ouest	13,6	42,9	27,8	11,3	4,3	100,0
Sahel	5,3	41,7	38,2	12,2	2,5	100,0
Est	6,8	44,0	37,1	9,7	2,4	100,0
Sud-Ouest	20,1	49,0	24,0	6,2	0,8	100,0
Centre-Nord	12,0	48,0	33,3	5,5	1,2	100,0
Centre-Ouest	4,8	42,0	33,1	13,9	6,1	100,0
Centre	7,5	35,3	29,9	17,9	9,3	100,0
Nord	7,6	40,8	34,7	14,4	2,7	100,0
Centre-Est	38,2	38,9	15,3	5,9	1,7	100,0
Ensemble	11,2	39,5	30,9	13,3	5,2	100,0

2.2.1.4 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef de ménage

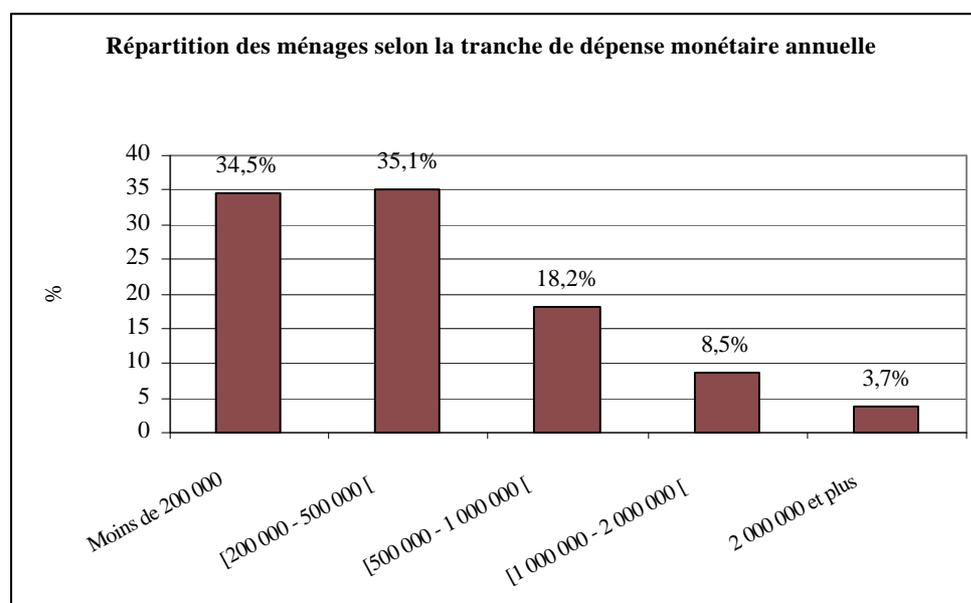
Comme l'indique le tableau 112, un tiers des ménages dont le chef est une femme dépense moins de 200 000 FCFA par an contre seulement moins d'un dixième de ménages ayant à leur tête un homme. Néanmoins dans les tranches de dépenses "élevées", les écarts observés entre les ménages des hommes et ceux des femmes sont relativement faibles.

Tableau 112 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et la tranche de dépense

Sexe du chef de ménage	Tranche de dépense totale annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Masculin	9,1	39,6	32,4	13,6	5,3	100,0
Féminin	32,6	37,6	15,2	10,3	4,4	100,0
Ensemble	11,2	39,5	30,9	13,3	5,2	100,0

2.2.2 Dépense monétaire

Plus d'un tiers (34,5%) des ménages burkinabè ont une dépense monétaire annuelle qui n'atteint pas 200 000 FCFA. Ils sont environ 7 ménages sur 10 à faire des achats annuels de moins de 500 000 FCFA. Un effectif relativement faible (12,2%) de ménages font des dépenses qui excèdent un million de FCFA par an (Graphique ?).



2.2.2.1 Dépense monétaire par groupe socio-économique

Les agriculteurs vivriers et les agriculteurs de coton sont les groupes socio-économiques fortement représentés dans les tranches de dépenses monétaires les plus faibles. Ces deux groupes socio-économiques s'opposent aux salariés du public et du privé structuré qui sont peu nombreux dans les tranches de dépenses monétaires de moins de 500 000 FCFA et numériquement plus importants dans les tranches de dépense supérieure à ce seuil.

Tableau 113 : Répartition des ménages selon le Groupe Socio-Economique et la Tranche de dépense monétaire

Groupe Socio-Economique	Tranche de dépense monétaire annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Salariés du public	1,7	10,3	30,5	36,6	21,0	100,0
Salariés du privé structuré	0,6	9,1	30,7	29,2	30,5	100,0
Salariés du privé non structurés	11,2	40,9	30,4	12,9	4,6	100,0
Indépendants ou employeurs non agricoles	12,4	31,3	31,2	17,4	7,7	100,0
Agriculteurs de coton	35,5	35,6	17,0	8,5	3,3	100,0
Agriculteurs vivriers	43,3	37,9	14,3	3,6	,9	100,0
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	23,9	36,5	23,2	14,3	2,1	100,0
Chômeurs	17,5	35,7	24,5	15,7	6,6	100,0
Chefs de ménage inactifs	27,0	38,2	19,3	10,5	4,9	100,0
Ensemble	34,5	35,1	18,2	8,5	3,7	100,0

2.2.2.2 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et le milieu de résidence

Le milieu rural se caractérise par la faiblesse des dépenses monétaires. Alors que seulement 10,5 % des ménages urbains ont une dépense totale annuelle inférieure à 200 000 FCFA, cette proportion grimpe à 41,5% pour les ménages ruraux (tableau 114).

Tableau 114 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et la tranche de dépense monétaire

Milieu de résidence	Tranche de dépense monétaire annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Urbain	10,5	29,6	29,4	19,2	11,4	100,0
Rural	41,5	36,8	14,9	5,4	1,5	100,0
Ensemble	34,5	35,1	18,2	8,5	3,7	100,0

2.2.2.3 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et la région

A l'instar de la dépense totale, les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est se distinguent avec plus de 66 % des ménages effectuant des achats annuelles de moins de 200 000 FCFA. Ces régions sont suivies de près par celles du Nord-Ouest, de l'Est, du Centre-Nord avec des

proportions variant entre 40,7 % et 43,6 % des ménages qui ont une dépense monétaire annuelle de moins de 200 000 FCFA.

Tableau 115 : Répartition des ménages selon la région et la tranche de dépense monétaire

Région de résidence	Tranche de dépense monétaire annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Ouest	23,3	32,5	23,5	14,7	6,1	100,0
Nord-Ouest	40,7	35,2	15,0	6,4	2,7	100,0
Sahel	27,4	39,0	24,8	7,3	1,4	100,0
Est	43,6	32,4	18,2	4,2	1,6	100,0
Sud-Ouest	67,8	23,1	5,9	3,2		100,0
Centre-Nord	41,4	43,3	12,3	2,4	0,6	100,0
Centre-Ouest	26,0	41,7	19,2	9,3	3,8	100,0
Centre	20,2	35,8	23,0	13,3	7,6	100,0
Nord	27,1	42,8	21,1	7,0	2,0	100,0
Centre-Est	66,3	22,1	5,9	4,1	1,5	100,0
Ensemble	34,5	35,1	18,2	8,5	3,7	100,0

2.2.2.4 Répartition des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef de ménage

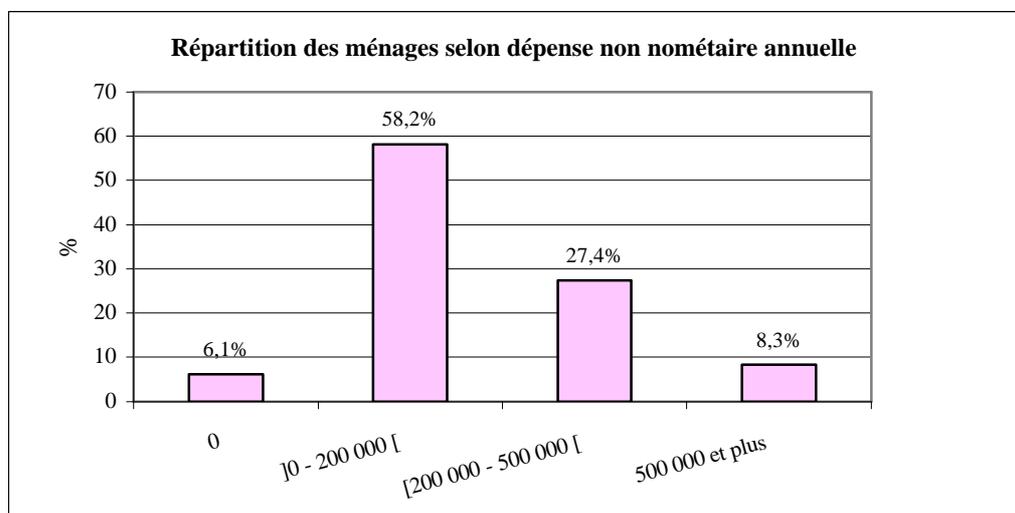
Près de la moitié des ménages dont le chef est de sexe féminin contre seulement un tiers de ceux dont le chef est un homme effectuent des achats annuels de moins de 200 000 FCFA. Les dépenses monétaires relativement importantes (plus de 500 000 FCFA par an) ne présentent pas des écarts notables selon le sexe du chef du ménages.

Tableau 116 : Répartition des ménages selon le sexe du chef et la tranche de dépense monétaire

Sexe du chef de ménage	Tranche de dépense monétaire annuelle (en unité)					Total
	Moins de 200 000	[200 000 - 500 000 [[500 000 - 1 000 000 [[1 000 000 - 2 000 000 [2 000 000 et plus	
Masculin	33,1	36,0	18,7	8,6	3,7	100,0
Féminin	49,1	26,3	13,0	7,8	3,9	100,0
Ensemble	34,5	35,1	18,2	8,5	3,7	100,0

2.2.3 Dépense non monétaire

L'autoconsommation reste une pratique très courante au Burkina Faso. En effet, seulement 6,1% des ménages n'ont pas effectué de dépenses non monétaires au cours des 30 jours précédant l'enquête comme l'illustre le graphique ci-dessous.



2.2.3.1 Répartition des ménages selon la dépense non monétaire et le milieu

La quasi totalité des ménages ruraux ont effectué des dépenses non monétaires au cours des 30 jours précédant l'enquête. L'autoconsommation n'est uniquement pas une pratique propre au milieu rural. Les résultats montrent en effet qu'environ 80% des ménages urbains autoconsomment (tableau 117).

Tableau 117 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et la tranche de dépense monétaire

Milieu de résidence	Tranche de dépense non-monétaire annuelle (en unité)				Total
	0]0 - 200 000 [[200 000 - 500 000 [500 000 et plus	
Urbain	20,2	57,9	16,9	4,9	100,0
Rural	2,0	58,3	30,4	9,3	100,0
Ensemble	6,1	58,2	27,4	8,3	100,0

2.2.3.2 Répartition des ménages selon la tranche de dépense non monétaire et le GSE

L'autoconsommation est une pratique courante dans tous les groupes socio économiques. Plus de 2/3 des salariés effectuent des dépenses d'autoconsommation, cette proportion culmine chez les agriculteurs ou la quasi totalité des ménages effectue des dépenses d'autoconsommation.

Tableau 118 : Répartition des ménages selon GSE et la tranche de dépense monétaire

	Tranche de dépense non-monétaire annuelle				Total
	0]0 - 200 000 []200 000 - 500 000 [500 000 et plus	
Salariés du public	30,9	49,0	16,8	3,2	100,0
Salariés du privé structuré	31,5	41,2	18,9	8,4	100,0
Salariés du privé non structurés	29,3	63,3	5,9	1,6	100,0
Indépendants ou employeurs non agricoles	17,4	64,5	14,1	3,9	100,0
Agriculteurs de coton	0,1	36,5	43,2	20,2	100,0
Agriculteurs vivriers	1,2	62,3	29,0	7,5	100,0
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	7,2	65,3	21,5	5,9	100,0
Chômeurs	9,7	65,2	17,6	7,5	100,0
Chefs de ménage inactifs	9,6	59,7	22,9	7,8	100,0
Total	6,1	58,2	27,4	8,3	100,0

2.2.3.3 Répartition des ménages selon la tranche de dépense non monétaire et le sexe du CM

Les plus fortes dépenses d'autoconsommation sont en majorité effectuées par les ménages dont le chef est de sexe masculin. En effet 37,7% des ménages de CM du genre masculin ont effectué une dépense monétaire de plus de 200 000 FCFA contre seulement 14,5% de ménages au CM du genre féminin.

Tableau 119 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et la tranche de dépense monétaire

	Tranche de dépense non-monétaire annuelle				Total
	0]0 - 200 000 []200 000 - 500 000 [500 000 et plus	
Masculin	5,8	56,5	28,8	8,9	100,0
Féminin	9,3	76,2	12,5	2,0	100,0
Total	6,1	58,2	27,4	8,3	100,0

2.2.3.4 Répartition des ménages selon la tranche de dépense non monétaire et la région

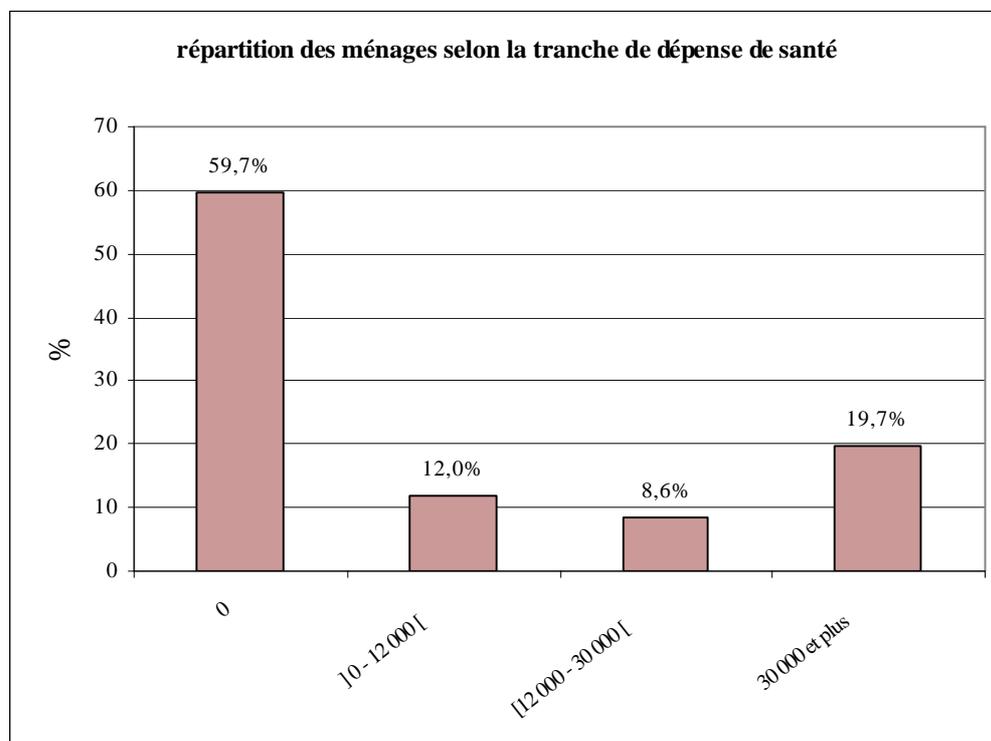
La répartition des ménages selon la tranche de dépense non monétaire varie peu d'une région à une autre. On peut seulement noter que le poids des villes de Bobo et de Ouaga enduit une relative forte proportion des ménages n'effectuant aucune dépense d'autoconsommation respectivement dans l'Ouest et le Centre.

Tableau 120 : Répartition des ménages selon la région de résidence et la tranche de dépense monétaire

	Tranche de dépense non-monétaire annuelle				Total
	0]0 - 200 000 []200 000 - 500 000 [500 000 et plus	
Ouest	7,8	43,7	34,0	14,5	100,0
Nord-Ouest	4,0	56,5	30,3	9,2	100,0
Sahel	3,7	62,7	24,7	8,9	100,0
Est	2,6	53,4	34,1	9,9	100,0
Sud-Ouest	1,5	51,7	37,8	9,1	100,0
Centre-Nord	1,2	67,3	25,6	5,9	100,0
Centre-Ouest	4,0	53,9	35,5	6,6	100,0
Centre	13,4	58,3	20,0	8,2	100,0
Nord	4,3	61,1	26,7	7,9	100,0
Centre-Est	3,0	77,0	18,3	1,7	100,0
Total	6,1	58,2	27,4	8,3	100,0

2.2.4 Dépense de santé

Au cours du mois précédant l'enquête, 59,7% des ménages n'ont pas effectué de dépense de santé. 12% des ménages ont une dépense de santé de moins de 12 000 FCFA par an et, seulement 19,7% d'entre eux consacrent plus de 30 000 FCFA à la santé.



2.2.4.1 Répartition des ménages selon la dépense de santé et le milieu de résidence

En milieu urbain, la moitié des ménages ont effectué une dépense de santé au cours des 30 jours précédant l'enquête, cette proportion chute à 37,6% en milieu rural. Six ménages sur dix en milieu urbain contre sept ménages sur dix en milieu rural ont une dépense annuelle en santé de moins de 12 000 FCFA.

Tableau 121 : Répartition des ménages selon la région de résidence et la dépense de santé

	Tranche de dépense de santé annuelle				Total
	0] 0 - 12 000 [[12 000 - 30 000 [30 000 et plus	
Urbain	50,1	10,6	8,6	30,6	100,0
Rural	62,4	12,5	8,6	16,5	100,0
Total	59,7	12,0	8,6	19,7	100,0

2.2.4.2 Répartition des ménages selon la dépense de santé et le GSE du CM.

La répartition des ménages selon la dépense de santé et le GSE du CM dégage deux profils de ménages. Le premier groupe est composé des salariés du public et du privé structuré où plus de 60% des ménages ont effectué une dépense de santé au cours des 30 jours avant l'enquête et dans lequel 42% des ménages ont une dépense annuelle de 30 000F CFA et plus. Le second groupe est constitué des non salariés et des salariés du privé non structurés où plus de la moitié des ménages n'ont pas effectué de dépense de santé au cours des 30 derniers jours.

Tableau 122 : Répartition des ménages selon le GSE et la tranche de dépense santé

	Tranche de dépense de santé annuelle				Total
	0] 0 - 12 000 [[12 000 - 30 000 [30 000 et plus	
Salariés du public	38,4	9,3	10,2	42,1	100,0
Salariés du privé structuré	34,5	10,1	12,2	43,2	100,0
Salariés du privé non structurés	56,1	9,4	7,9	26,6	100,0
Indépendants ou employeurs non agricoles	55,9	11,4	7,6	25,2	100,0
Agriculteurs de coton	49,9	14,7	9,8	25,6	100,0
Agriculteurs vivriers	64,9	12,4	8,4	14,3	100,0
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	58,3	11,9	11,4	18,4	100,0
Chômeurs	52,6	9,0	8,7	29,8	100,0
Chefs de ménage inactifs	62,0	7,3	6,4	24,3	100,0
Total	59,7	12,0	8,6	19,7	100,0

2.2.4.3 Répartition des ménages selon la dépense de santé et la région

Du point de vue régional, le Sahel et le Centre-Est ont les proportions les plus élevées de ménages n'ayant effectués aucune dépense de santé au cours des 30 jours précédant l'enquête avec respectivement 83,3% et 72,6%. La proportion des ménages consacrant moins de 1000 FCFA par mois pour la santé varie de 59% dans l'Ouest à 90% dans le Sahel.

Tableau 123 : Répartition des ménages selon la région de résidence et la tranche de dépense de santé

	Tranche de dépense de santé annuelle (en FCFA)				Total
	0] 0 - 12 000 [[12 000 - 30 000 [30 000 et plus	
Ouest	41,5	17,0	10,0	31,6	100,0
Nord-Ouest	59,8	14,0	7,7	18,6	100,0
Sahel	83,3	6,8	3,1	6,8	100,0
Est	61,4	14,4	9,5	14,6	100,0
Sud-Ouest	68,3	11,0	7,4	13,3	100,0
Centre-Nord	56,1	16,6	12,2	15,1	100,0
Centre-Ouest	54,1	11,0	11,8	23,0	100,0
Centre	57,8	9,6	8,2	24,4	100,0
Nord	62,3	12,0	9,1	16,6	100,0
Centre-Est	72,6	8,1	5,4	13,9	100,0
Total	59,7	12,0	8,6	19,7	100,0

2.2.4.4 Répartition des ménages selon la dépense de santé et le sexe du CM

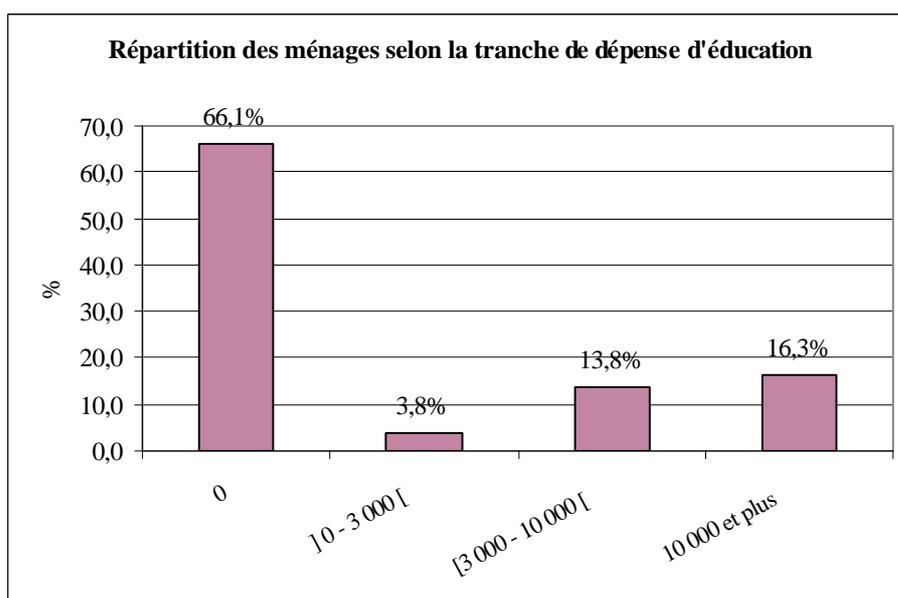
La répartition des ménages selon la tranche de dépense de santé n'est pas dépendante du genre du chef du ménage.

Tableau 124 : Répartition des ménages selon le sexe du CM et la tranche de dépense de santé

	Tranche de dépense de santé annuelle(en Fcfa)				Total
	0] 0 - 12 000 [[12 000 - 30 000 [30 000 et plus	
Masculin	59,5	12,1	8,6	19,9	100,0
Féminin	61,7	11,8	9,0	17,5	100,0
Total	59,7	12,0	8,6	19,7	100,0

2.2.5 Dépense d'éducation

Dans le domaine de l'éducation, il apparaît que la plupart des ménages (66,1 %) n'ont pas effectué de dépense d'éducation au cours de l'année scolaire 1997-1998 (graphique ci dessous). Dans 16,3 % seulement des cas, cette dépense atteint au moins 10 000 FCFA.



2.2.5.1 Répartition des ménages selon la tranche de dépense d'éducation et la région

D'une région économique à l'autre, la proportion des ménages qui n'ont pas effectué de dépense d'éducation au cours de l'année scolaire 1997-98 varie entre 52,9% au Nord et 88,3% au Sahel.

Tableau 125 : Répartition des ménages selon la région et la tranche de dépense d'éducation

	Tranche de dépense d'éducation annuelle (Fcfa)				Total
	0] 0 - 3 000 [[3 000 - 10 000 [10 000 et plus	
Ouest	60,9	2,9	15,1	21,1	100,0
Nord-Ouest	65,5	5,3	16,0	13,2	100,0
Sahel	88,3	4,6	4,4	2,7	100,0
Est	76,8	5,1	10,0	8,1	100,0
Sud-Ouest	77,0	3,2	10,6	9,2	100,0
Centre-Nord	78,8	3,5	11,3	6,3	100,0
Centre-Ouest	57,7	3,3	20,1	18,9	100,0
Centre	54,5	2,2	14,0	29,3	100,0
Nord	52,9	7,4	21,5	18,2	100,0
Centre-Est	77,3	3,5	11,9	7,3	100,0
Total	66,1	3,8	13,8	16,3	100,0

2.2.5.2 Répartition des ménages selon la tranche de dépense d'éducation et le milieu

Moins de 3 ménages sur dix en milieu rural ont effectué une dépense d'éducation au cours de l'année. En milieu urbain plus de la moitié des ménages (54,8%) ont dépensé pour l'éducation, et dans 41% des cas cette dépense est supérieure à 10 000 FCFA.

Tableau 126 : Répartition des ménages selon le milieu et la tranche de dépense d'éducation

	Tranche de dépense d'éducation annuelle				Total
	0] 0 - 3 000 [[3 000 - 10 000 [10 000 et plus	
Urbain	45,2	1,6	12,2	41,1	100,0
Rural	72,2	4,4	14,3	9,1	100,0
Total	66,1	3,8	13,8	16,3	100,0

III AVOIRS DES MENAGES

Les avoirs du ménage dont il sera question dans cette partie sont ceux appartenant au ménage de plein droit ou acquis à crédit. Sont exclus, les biens partagés avec un tiers.

3.1. Données globales

3.1.1. Avoirs du ménage par nature

La majorité des ménages burkinabé sont propriétaires des maisons qu'ils habitent (85,5%). Quelques locataires et des logés gratuitement ont également des maisons en zone lotie ou non, qu'ils ont données en location ou mis gratuitement à la disposition d'autres ménages. Ainsi, il ressort du tableau 127, que 89,8% des ménages burkinabé possèdent une maison, essentiellement individuelle simple ou traditionnelle (87,7%).

Lorsqu'on s'intéresse aux moyens de production et singulièrement des terres, on est tenté de conclure qu'à priori il n'y a pas de problème aigu de distribution des terres au Burkina. En effet, 77,2 % des ménages possèdent un lopin de terre cultivable pour une population de ménages agricoles évaluée à 74,8%.

Dans le chapitre des moyens de transport, on note qu'au Burkina 72,4 % des ménages possèdent au moins un vélo, et près d'un quart des ménages possède au moins une mobylette ou une moto. La voiture particulière reste l'apanage d'une infime partie des ménages.

Tableau 127 : Répartition des ménages selon le bien possédé

AVOIRS DU MENAGE	Nombre	% par rapport au nombre de ménages
Immeuble	1 840	0,1
Villa	27 435	2,0
Autre type de maison	1 227 369	87,7
Terrain à bâtir	199 057	14,2
Terres cultivables	1 080 463	77,2
Charrue	424 865	30,4
Charrette	294 665	21,1
Brouette	80 751	5,8
Vélo	1 012 642	72,4
Mobylette/moto	338 478	24,2
Voiture/véhicule privé	31 258	2,2
Pirogue	2 729	0,2
Radio	742 248	53,1
Poste téléviseur	103 887	7,4
Ventilateur	80 299	5,7
Réfrigérateur/congélateur	50 591	3,6
Cuisinière /réchaud à gaz	108 204	7,7
Réchaud à pétrole	82 100	5,9
Foyer amélioré	124 967	8,9
Fer à repasser	145 605	10,4
Machine à coudre	51 037	3,6
Métier à tisser	45 677	3,3
Animaux de trait	354 654	25,4

En ce qui concerne les supports de la communication et véhicules des messages de développement que sont la radio et la télévision, seuls 53,1 % des ménages possèdent une radio, tandis que très peu possèdent un poste téléviseur (7,4 %).

Enfin, les foyers améliorés dont la vulgarisation permet de lutter contre la désertification n'ont pénétré que timidement les ménages. Seuls 8,9 % en disposent.

3.1.2. Temps moyen des avoirs des ménages

L'enquête a permis de mesurer le temps de possession du bien par le ménage et non l'âge du bien qui se révèle difficile à cerner. En effet, il aurait été difficile aux ménages de donner avec précision l'âge des biens qu'ils ont acquis en seconde main. Toutefois, pour les maisons d'habitation, le temps de possession pourrait se confondre avec l'âge de la maison.

Les maisons occupées par les ménages ont environ dix ans d'âge en moyenne. Compte tenu de la nature des murs de la plupart de ces maisons, on peut dire sans grand risque de se tromper qu'une fraction de ces maisons sont dans un mauvais état (cf. tableau 128).

Le parc de mobylette et moto est également vieux. Le temps moyen de possession de ces biens est de 7,5 ans avec probablement un âge moyen encore plus élevé si l'on considère les biens acquis en seconde main.

Enfin, on peut noter que c'est dans un passé récent que la voiture privée est rentrée dans le patrimoine des ménages burkinabé (cinq ans en moyenne).

Tableau 128 : temps moyen de possession des biens par les ménages

AVOIRS DU MENAGE	Nombre moyen d'années
Immeuble	9,4
Villa	10,8
Autre type de maison	9,4
Terrain à bâtir	7,2
Terres cultivables	11,2
Charrue	7,3
Charrette	8,2
Brouette	5,6
Vélo	10,6
Mobylette/moto	7,5
Voiture/véhicule privé	5,7
Pirogue	4,1
Radio	5,1
Poste téléviseur	4,8
Ventilateur	5,0
Réfrigérateur/congélateur	5,6
Cuisinière /réchaud à gaz	6,2
Réchaud à pétrole	6,2
Foyer amélioré	4,5
Fer à repasser	7,2
Machine à coudre	10,4
Métier à tisser	15,9

Animaux de trait	5,7
------------------	-----

3.1.3. Temps de possession des biens par les ménages

L'examen du tableau 129 indique que la plupart des biens des ménages ont été acquis au cours des cinq dernières années (1993 - 1998, si l'on se place au moment de l'enquête). A titre d'illustration, 47,7 % des autres types de maisons ont été acquis entre 0 et 4 ans et 15,5 % de ces maisons ont été acquis il y a entre 5 et 10 ans. Enfin, 18,3 % des vélos ont été acquis par les ménages, il y a plus de 20 ans.

Tableau 129 : répartition en % des biens des ménages selon la tranche de temps de possession

AVOIRS DU MENAGE	0	1	2	3	4	0-4	5-9	10-14	15-19	20 et +	Total
Immeuble	6,2	0,0	11,3	14,7	18,3	50,4	12,5	13,7	5,9	17,5	100,0
Villa	5,8	3,0	3,2	6,4	6,7	25,1	27,5	19,8	13,7	13,8	100,0
Autre type de maison	35,8	1,4	3,0	3,9	3,6	47,7	15,5	11,3	6,7	18,9	100,0
Terrain à bâtir	26,1	7,5	8,7	8,1	5,2	55,6	17,6	9,6	5,2	12,0	100,0
Terres cultivables	22,7	1,8	3,3	5,4	4,0	37,1	18,8	13,4	8,1	22,6	100,0
Charrue	7,4	6,0	8,2	10,3	8,8	40,5	29,3	16,4	7,3	6,4	100,0
Charrette	6,4	7,1	6,9	8,7	7,8	36,9	25,4	18,2	9,8	9,7	100,0
Brouette	8,2	10,4	12,1	14,5	8,7	53,9	26,4	13,3	3,9	2,5	100,0
Vélo	7,4	3,8	5,1	6,9	4,9	28,1	23,6	19,7	10,3	18,3	100,0
Mobylette/moto	7,7	6,7	8,5	8,6	6,3	37,8	30,6	17,2	8,2	6,1	100,0
Voiture/véhicule privé	10,9	9,5	15,7	10,9	8,5	55,6	25,5	9,9	4,8	4,2	100,0
Pirogue	28,4	4,2	4,3	29,7	8,6	75,1	15,1	0,0	0,0	9,8	100,0
Radio	10,7	10,0	15,4	13,2	8,2	57,5	25,1	10,8	3,3	3,4	100,0
Poste téléviseur	16,3	10,2	9,8	8,5	9,1	53,9	30,7	11,9	2,4	1,1	100,0
Ventilateur	12,3	10,8	12,6	12,0	8,1	55,7	28,8	10,7	2,7	2,2	100,0
Réfrigérateur/congélateur	13,4	9,0	10,9	9,4	10,3	53,1	26,7	13,7	3,5	3,1	100,0
Cuisinière /réchaud à gaz	8,1	5,9	10,2	10,0	9,3	43,5	32,2	17,1	5,3	2,0	100,0
Réchaud à pétrole	6,8	6,2	12,4	12,6	11,6	49,5	29,9	10,9	4,6	5,1	100,0
Foyer amélioré	10,2	11,8	13,6	15,1	7,8	58,5	28,5	9,6	3,2	0,2	100,0
Fer à repasser	7,6	4,1	11,7	11,2	6,6	41,1	29,3	16,9	6,7	6,0	100,0
Machine à coudre	5,1	2,3	5,1	6,9	7,2	26,5	24,7	18,6	12,9	17,5	100,0
Métier à tisser	13,3	2,6	3,6	3,7	2,0	25,2	13,6	12,7	9,8	38,6	100,0
Animaux de trait	10,0	5,6	10,1	11,9	10,2	47,7	34,5	11,6	3,4	2,8	100,0

3.1.4. Cession et perte des avoirs par les ménages

Les ménages ont très peu cédé ou perdu leurs biens pendant l'année qui a précédé l'enquête. Les vélos, les mobylettes et les postes radios sont surtout ceux qui ont fait l'objet de transactions ou qui ont été perdus par les ménages : 7,7 ménages sur mille ont perdu ou cédé leurs vélos. Cette proportion est respectivement de 7,2 pour mille et 6,5 % pour la radio et pour les mobylettes – moto (cf. tableau 130).

Tableau 130 : Répartition des ménages selon les biens cédés

AVOIRS DU MENAGE	Nombre	% par rapport au nombre de ménages
Immeuble	189	0,14
Villa	189	0,14
Autre type de maison	253	0,18
Terrain à bâtir	1 523	1,09
Terres cultivables	1 530	1,09
Charrue	2 466	1,76
Charrette	2 694	1,93
Brouette	2 819	2,02
Vélo	10 760	7,69
Mobylette/moto	9 151	6,54
Voiture/véhicule privé	579	0,41
Radio	10 089	7,21
Poste téléviseur	746	0,53
Ventilateur	491	0,35
Réfrigérateur/congélateur	475	0,34
Cuisinière /réchaud à gaz	388	0,28
Réchaud à pétrole	2 338	1,67
Foyer amélioré	1 775	1,27
Fer à repasser	2 445	1,75
Machine à coudre	920	0,66
Métier à tisser	787	0,56
Animaux de trait	6 513	4,66

3.2. Caractéristiques des avoirs des ménages par milieu de résidence

3.2.1. Avoirs du ménage par nature suivant le milieu de résidence

Cinq biens nous paraissent suffisants pour illustrer la différence qui existe entre le patrimoine des ménages suivant le milieu de résidence (cf. tableau 131).

En milieu urbain 95,6 % des ménages possèdent une maison de type autre contre 60,9 % en milieu rural. La location est un phénomène urbain obligeant ainsi les ménages ruraux à acquérir leur propre maison.

Le vélo est plus répandu en milieu rural et la mobylette ou la moto en milieu urbain. La proportion des ménages ayant un poste radio est de 45,3 % en milieu rural contre 79,6 % en milieu urbain. Moins d'un ménage rural sur deux possède ainsi un moyen d'information contre plus de trois ménages sur quatre en milieu urbain. Enfin, le poste téléviseur est l'apanage des ménages urbains.

Tableau 131 : Répartition des ménages selon les biens possédés suivant le milieu de résidence

TRANCHE DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble	0,4	0,0	0,1
Villa	7,0	0,5	2,0
Autre type de maison	60,9	95,6	87,7
Terrain à bâtir	19,4	12,7	14,2
Terres cultivables	24,0	92,8	77,2
Charrue	6,4	37,4	30,4
Charrette	10,5	24,1	21,1
Brouette	8,8	4,9	5,8
Vélo	57,2	76,8	72,4
Mobylette/moto	48,9	17,0	24,2
Voiture/véhicule privé	8,5	0,4	2,2
Pirogue	0,2	0,2	0,2
Radio	79,6	45,3	53,1
Poste téléviseur	27,1	1,7	7,4
Ventilateur	23,4	0,6	5,7
Réfrigérateur/congélateur	14,5	0,4	3,6
Cuisinière /réchaud à gaz	26,4	2,3	7,7
Réchaud à pétrole	11,4	4,3	5,9
Foyer amélioré	20,7	5,5	8,9
Fer à repasser	24,5	6,3	10,4
Machine à coudre	6,5	2,8	3,6
Métier à tisser	2,0	3,6	3,3
Animaux de trait	5,4	31,2	25,4

3.2.2. Cession et perte des avoirs par les ménages

Les ménages ayant cédé ou perdu leur bien au cours des douze mois ayant précédé l'enquête sont en proportion négligeable quel que soit le bien et quel que soit le milieu de résidence (cf. tableau 132).

Le vélo, la mobylette ou la moto et la radio, ont néanmoins été les plus concernés par ces transactions ou ces pertes, et l'ont été en proportion relativement plus forte en milieu urbain que rural.

Tableau 132 : Répartition des ménages selon les biens cédés suivant le milieu de résidence

TRANCHE DE REVENUS	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble	0,00	0,17	0,14
Villa	0,00	0,17	0,14
Autre type de maison	0,80	0,00	0,18
Terrain à bâtir	1,48	0,97	1,09
Terres cultivables	1,27	1,04	1,09
Charrue	1,51	1,84	1,76
Charrette	0,00	2,49	1,93
Brouette	2,97	1,74	2,02
Vélo	12,88	6,18	7,69
Mobylette/moto	11,33	5,14	6,54
Voiture/véhicule privé	0,53	0,38	0,41
Pirogue	0,00	0,00	0,00
Radio	8,96	6,70	7,21
Poste téléviseur	1,92	0,13	0,53
Ventilateur	1,55	0,00	0,35
Réfrigérateur/congélateur	1,50	0,00	0,34
Cuisinière /réchaud à gaz	1,23	0,00	0,28
Réchaud à pétrole	5,34	0,60	1,67
Foyer amélioré	2,08	1,03	1,27
Fer à repasser	4,98	0,81	1,75
Machine à coudre	1,04	0,55	0,66
Métier à tisser	0,33	0,63	0,56
Animaux de trait	1,86	5,47	4,66

3.2.3. Caractéristiques des avoirs des ménages par région

3.2.3.1. Avoirs du ménage par nature

L'examen du tableau 133 révèle des disparités régionales dans la répartition des biens des ménages. En effet, les maisons du type villa se rencontrent essentiellement à l'Ouest et au Centre au sein des ménages. Dans le Centre-Est, Centre-Nord, à l'Est et surtout au Sahel, les ménages disposant de terrain à bâtir sont en faible proportion contrairement au Nord-ouest dont 38,2 % des ménages possèdent des terrains à bâtir.

En ce qui concerne les outils agricoles, le Sahel et le Sud-Ouest sont les moins équipés en charrue. Le Sahel se singularise également par la faible proportion des ménages possédant un vélo (41,3 % contre 72,4 % au niveau national), une mobylette ou moto (8,1 % contre 24,2 % au niveau national) ou une radio (23,0 % contre 53,1 % au niveau national).

Tableau 133 : Répartition des ménages selon les biens possédés suivant la région

TRANCHE DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
Immeuble	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,0	0,1
Villa	3,6	0,7	0,0	1,0	0,0	0,4	1,1	4,1	1,5	1,9	2,0
Autre type de maison	79,3	95,0	94,2	94,8	95,1	95,8	88,4	76,7	90,0	94,2	87,7
Terrain à bâtir	20,8	38,2	2,2	5,1	23,7	4,4	11,1	16,7	7,7	5,3	14,2
Terres cultivables	66,0	87,1	89,6	93,8	91,3	90,7	83,6	53,0	81,6	89,1	77,2
Charrue	35,6	47,0	5,6	31,7	6,4	17,7	33,5	34,1	32,5	34,6	30,4
Charrette	19,7	38,7	14,9	16,6	1,8	22,9	26,0	19,5	28,3	15,3	21,1
Brouette	5,1	2,4	2,1	4,8	1,5	10,3	6,0	8,2	8,5	3,2	5,8
Vélo	72,4	78,6	41,3	76,1	72,0	70,1	84,0	71,5	82,9	70,9	72,4
Mobylette/moto	37,9	20,2	8,1	14,2	10,1	11,5	26,8	35,4	34,3	12,1	24,2
Voiture/véhicule privé	3,5	0,4	0,0	0,9	0,3	0,4	0,9	5,7	1,0	1,5	2,2
Pirogue	0,4	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1	0,4	0,2
Radio	70,2	46,2	23,0	36,8	40,2	42,9	61,2	67,6	64,2	37,4	53,1
Poste téléviseur	11,3	4,2	0,9	2,3	1,4	1,6	5,7	16,3	5,3	5,1	7,4
Ventilateur	8,4	1,8	1,1	2,0	0,7	1,7	3,6	13,4	4,3	3,6	5,7
Réfrigérateur/congélateur	4,8	1,2	0,5	1,5	0,8	0,9	2,1	8,4	2,9	3,1	3,6
Cuisinière /réchaud à gaz	9,6	2,9	2,4	3,9	2,8	2,3	8,6	16,1	5,7	5,1	7,7
Réchaud à pétrole	10,2	3,6	1,5	3,1	4,2	2,4	8,7	7,5	8,1	3,5	5,9
Foyer amélioré	11,7	5,1	2,3	3,1	3,4	4,0	10,1	17,2	12,2	2,6	8,9
Fer à repasser	15,3	8,2	2,9	6,9	6,5	2,7	13,0	15,0	14,5	7,0	10,4
Machine à coudre	5,0	3,0	1,3	3,7	1,4	2,1	4,9	4,4	6,0	1,8	3,6
Métier à tisser	0,7	1,6	3,2	2,9	0,0	10,8	3,1	3,4	6,7	0,3	3,3
Animaux de trait	35,0	31,6	17,9	28,6	4,5	8,5	35,1	23,8	30,8	25,7	25,4

3.2.3.2. Cession et perte des avoirs par les ménages

La cession ou la perte de biens par les ménages au cours des douze mois ayant précédé l'enquête a été de moindre envergure quel que soit le bien et quel que soit le milieu. En termes relatifs, les cessions ou les pertes ont essentiellement concerné les vélos, mobylettes ou motos et les radios. L'Ouest est la région ayant enregistré des cessions ou pertes relativement significatives suivi du Centre-Nord en ce qui concerne les vélos, du Centre-Ouest pour les mobylettes ou motos et les radios, du Nord pour non seulement ces trois catégories de biens cités, mais également pour les foyers améliorés (cf. tableau 134).

Tableau 134 : Répartition en pour 1000 des ménages selon les biens cédés et suivant la région

TRANCHE DE REVENUS	Ouest	Nord-ouest	Sahel	Est	Sud-Ouest	Centre-nord	Centre-Ouest	Centre	Nord	Centre-Est	Ensemble
Immeuble	0,00	1,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Villa	0,00	1,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Autre type de maison	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,96	0,40	0,00	0,00	0,18
Terrain à bâtir	3,12	2,80	0,93	0,00	0,00	0,00	1,31	0,67	1,29	0,00	1,09
Terres cultivables	2,27	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,14	0,00	0,00	1,09
Charrue	2,08	4,91	0,00	2,18	3,39	0,00	1,31	2,48	0,00	0,00	1,76
Charrette	4,42	2,97	1,94	0,91	1,87	1,72	1,33	0,68	4,92	0,00	1,93
Brouette	6,19	1,70	1,29	0,00	0,00	0,00	4,63	0,00	7,81	0,00	2,02
Vélo	23,73	8,91	5,79	7,19	1,77	13,53	1,86	3,63	7,12	0,00	7,69
Mobylette/moto	23,91	9,61	1,03	4,06	0,00	0,89	10,60	2,49	6,49	1,09	6,54
Voiture/véhicule privé	3,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,41
Pirogue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Radio	17,80	1,84	0,68	5,44	5,76	6,44	18,70	4,76	8,23	0,00	7,21
Poste téléviseur	1,78	0,00	0,00	0,00	2,08	0,00	0,00	0,34	1,82	0,00	0,53
Ventilateur	1,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77	0,00	0,00	0,35
Réfrigérateur/congélateur	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,96	0,66	0,00	0,00	0,34
Cuisinière /réchaud à gaz	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28
Réchaud à pétrole	5,22	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00	4,63	1,83	0,00	0,00	1,67
Foyer amélioré	1,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1,66	0,91	0,35	11,11	0,00	1,27
Fer à repasser	9,06	0,00	0,93	0,00	0,00	0,00	1,71	1,16	1,51	0,00	1,75
Machine à coudre	3,69	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,42	0,00	0,66
Métier à tisser	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,05	0,00	1,51	0,00	0,56
Animaux de trait	4,75	5,02	4,57	2,93	5,65	1,69	15,44	3,75	4,33	0,00	4,66

3.3. Caractéristiques des avoirs des ménages selon le GSE du CM

3.3.1. Avoirs du ménage par nature

L'examen du tableau 135 indique que le patrimoine des salariés du public et du privé structuré est plus important que celui des autres catégories. En effet, c'est parmi les ménages dont le chef appartient à ces deux catégories qu'on recense le plus grand nombre de ménages qui possèdent une villa, une mobylette ou moto, un poste radio, un téléviseur ou un foyer amélioré.

A contrario, les ménages dont le chef est agriculteur vivrier sont les moins équipés en mobylette ou moto (14,0 %) et en radio (42,4 %), même si presque tous possèdent une maison de type autre.

Les agriculteurs de coton ont aussi presque tous une maison de type autre (99,2 % contre 87,7 % au niveau national). C'est également eux qui possèdent la plus forte proportion de charrues, d'animaux de trait et de vélos.

Tableau 135 : Répartition des ménages selon les biens possédés suivant le GSE du CM

TRANCHE DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privés structurés	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
Immeuble	0,5	0,0	0,6	1,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,1
Villa	10,5	14,5	5,0	2,4	0,4	0,4	5,4	3,3	5,6	2,0
Autre type de maison	44,8	47,8	61,0	65,0	99,2	97,3	80,6	47,1	74,2	87,7
Terrain à bâtir	30,8	28,4	18,4	8,0	24,0	10,0	14,3	12,9	16,0	14,2
Terres cultivables	11,5	11,3	18,8	44,6	97,4	95,8	49,8	11,3	20,3	77,2
Charrue	5,2	3,7	5,8	22,9	64,3	32,9	17,9	0,9	5,7	30,4
Charrette	9,0	7,4	9,1	11,7	40,9	22,0	15,0	2,6	7,6	21,1
Brouette	10,7	12,2	9,0	8,4	5,2	5,0	5,9	3,0	5,9	5,8
Vélo	55,5	58,7	50,5	58,1	93,2	76,3	53,9	50,0	44,3	72,4
Mobylette/moto	84,2	78,1	43,2	20,4	24,8	14,0	24,2	33,2	36,8	24,2
Voiture/véhicule privé	13,4	19,0	8,2	4,5	0,2	0,2	4,1	3,1	4,4	2,2
Pirogue	0,0	0,0	0,2	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Radio	95,5	95,0	73,4	61,2	59,9	42,4	52,9	76,5	64,8	53,1
Poste téléviseur	54,9	51,1	20,9	7,2	1,2	0,6	9,7	15,1	18,3	7,4
Ventilateur	43,9	44,8	16,3	4,1	0,2	0,3	8,3	13,4	13,2	5,7
Réfrigérateur/congélateur	28,2	31,1	9,3	8,2	0,3	0,2	4,7	5,6	10,9	3,6
Cuisinière /réchaud à gaz	67,3	54,9	15,3	14,1	0,4	0,5	10,0	18,7	15,0	7,7
Réchaud à pétrole	17,2	10,2	12,1	15,2	6,0	3,2	8,3	13,1	5,4	5,9
Foyer amélioré	27,8	30,4	19,7	17,2	3,5	5,3	11,0	19,3	21,5	8,9
Fer à repasser	50,8	39,4	19,5	14,9	8,2	4,7	11,7	13,4	21,6	10,4
Machine à coudre	9,7	10,7	6,8	9,1	3,7	2,4	5,1	3,1	2,5	3,6
Métier à tisser	1,5	1,5	2,2	2,4	2,5	3,9	3,1	1,9	3,2	3,3
Animaux de trait	2,7	3,7	6,2	15,5	55,6	27,1	15,4	0,9	4,1	25,4

3.3.2. Cession et perte des avoirs par les ménages

Selon le tableau 136, les cessions et pertes de vélo au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête ont concerné très peu de ménages et surtout les ménages dont le chef est chômeur (17,9 pour mille), les indépendants et employeurs non agricoles (14,2 pour mille) et les salariés du privé structuré (12,7 pour mille).

Quant aux mobylettes et motos, les transactions et pertes ont surtout été le fait des ménages de chômeurs, d'inactifs et du secteur privé non structuré.

Enfin, les transactions et pertes de radio ont concerné essentiellement les ménages d'employeurs non agricoles et d'indépendants, les agriculteurs de coton et ceux des inactifs.

Au total, les ménages de chômeurs ont cédé ou perdu plus que les autres catégories leur moyen de déplacement (vélo et mobylette ou moto).

Tableau 136 : Répartition des ménages selon les biens cédés suivant le GSE du CM
(en pour 1000)

TRANCHE DE REVENUS	Salariés du public	Salariés privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménages inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
Immeuble	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Villa	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Autre type de maison	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,14	0,18
Terrain à bâtir	1,48	0,00	1,48	0,00	0,48	1,19	2,04	0,00	0,00	1,09
Terres cultivables	0,00	0,00	1,20	0,00	0,00	1,43	2,59	0,00	0,00	1,09
Charrue	1,29	0,00	1,48	0,00	1,57	2,20	0,00	0,00	0,00	1,76
Charrette	0,00	0,00	0,00	0,00	3,61	1,95	6,69	0,00	0,00	1,93
Brouette	2,99	0,00	2,21	0,00	2,66	1,64	7,84	0,00	0,00	2,02
Vélo	1,81	12,71	14,23	0,00	5,81	7,42	9,58	7,93	17,89	7,69
Mobylette/moto	5,54	0,00	9,60	0,00	8,13	4,95	15,61	12,02	21,36	6,54
Voiture/véhicule privé	0,00	8,86	1,87	0,00	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00	0,41
Pirogue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Radio	2,96	0,00	11,37	0,00	10,37	6,93	10,39	2,34	0,00	7,21
Poste téléviseur	5,15	0,00	0,97	0,00	0,00	0,00	1,92	2,03	0,00	0,53
Ventilateur	1,25	0,00	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00	2,64	0,00	0,35
Réfrigérateur/congélateur	1,25	0,00	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00	5,01	0,00	0,34
Cuisinière /réchaud à gaz	0,00	5,61	0,00	0,00	0,00	0,00	3,23	2,03	0,00	0,28
Réchaud à pétrole	5,46	11,02	3,95	0,00	1,46	0,57	2,12	4,40	7,14	1,67
Foyer amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	2,28	1,58	0,00	0,00	0,00	1,27
Fer à repasser	1,28	5,42	6,47	0,00	0,00	0,92	2,59	10,67	0,00	1,75
Machine à coudre	1,36	0,00	0,98	0,00	2,70	0,14	0,00	1,97	0,00	0,66
Métier à tisser	0,00	0,00	0,00	0,00	1,78	0,55	0,00	0,00	0,00	0,56
Animaux de trait	3,80	0,00	0,81	0,00	6,08	4,61	18,76	0,00	0,00	4,66

3.4. Caractéristiques des avoirs des ménages selon le sexe du CM

3.4.1. Avoirs du ménage par nature

Les ménages dont le chef est une femme possèdent en proportion moins de terres cultivables, de charrues, d'animaux de trait, de vélos ou de radios que les ménages dont le chef est un homme. Le déséquilibre est d'ailleurs partout important pour ces biens cités (cf. tableau 137).

Tableau 137 : Répartition des ménages selon les biens possédés suivant le sexe du CM

TRANCHE DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
Immeuble	0,1	0,2	0,1
Villa	1,8	3,1	2,0
Autre type de maison	88,7	77,2	87,7
Terrain à bâtir	14,6	9,8	14,2
Terres cultivables	79,4	54,5	77,2
Charrue	32,9	3,6	30,4
Charrette	22,6	5,1	21,1
Brouette	6,1	2,8	5,8
Vélo	76,8	26,0	72,4
Mobylette/moto	25,0	15,6	24,2
Voiture/véhicule privé	2,2	2,1	2,2
Pirogue	0,2	0,0	0,2
Radio	55,0	32,6	53,1
Poste téléviseur	7,3	8,4	7,4
Ventilateur	5,5	8,3	5,7
Réfrigérateur/congélateur	3,4	6,3	3,6
Cuisinière /réchaud à gaz	7,4	11,8	7,7
Réchaud à pétrole	6,1	3,6	5,9
Foyer amélioré	8,6	12,7	8,9
Fer à repasser	10,6	8,5	10,4
Machine à coudre	3,7	3,5	3,6
Métier à tisser	3,5	0,9	3,3
Animaux de trait	27,5	2,7	25,4

3.4.2. Cession et perte des avoirs par les ménages

Les ménages ont cédé très peu de leurs biens au cours des douze mois ayant précédé l'enquête quel que soit le sexe du chef de ménage. Le peu de cession ou de perte enregistrées ont porté sur les vélos, les mobylettes ou motos et les postes radios (cf. tableau 138). Chez les femmes plus que chez les hommes, on a enregistré plus de cession de terrains à bâtir même si les proportions sont faibles.

Tableau 138 : Répartition des ménages suivant les biens cédés selon le sexe du CM (en pour 1000)

TRANCHE DE REVENUS	Masculin	Féminin	Ensemble
Immeuble	0,15	0,00	0,14
Villa	0,15	0,00	0,14
Autre type de maison	0,10	1,06	0,18
Terrain à bâtir	0,99	2,17	1,09
Terres cultivables	1,20	0,00	1,09
Charrue	1,93	0,00	1,76
Charrette	2,11	0,00	1,93
Brouette	2,21	0,00	2,02
Vélo	7,74	7,22	7,69
Mobylette / moto	6,70	4,87	6,54
Voiture/véhicule privé	0,45	0,00	0,41
Pirogue	0,00	0,00	0,00
Radio	7,28	6,48	7,21
Poste téléviseur	0,41	1,78	0,53
Ventilateur	0,30	0,84	0,35
Réfrigérateur/congélateur	0,19	1,93	0,34
Cuisinière /réchaud à gaz	0,17	1,46	0,28
Réchaud à pétrole	1,63	2,09	1,67
Foyer amélioré	1,24	1,61	1,27
Fer à repasser	1,82	0,98	1,75
Machine à coudre	0,72	0,00	0,66
Métier à tisser	0,44	1,83	0,56
Animaux de trait	5,10	0,00	4,66

CHAPITRE V :
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES
DE LA POPULATION ACTIVE

I INTRODUCTION

L'activité économique demeure l'un des éléments importants du processus de développement d'un pays ou de toute société humaine. Dans ce processus de développement, la main d'œuvre joue un rôle déterminant. Elle contribue à la production des biens et services et procure également des revenus et des moyens de subsistance aux ménages.

La présente analyse vise une meilleure connaissance de celle-ci tant du point de vue quantitatif que qualitatif en vue d'éclairer les décideurs politiques et économiques et faciliter l'élaboration des plans et programmes politiques de développement.

1.1 Concepts économiques

1.1.1 Ménage et chef de ménage

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM).

1.1.2 Population en âge de travailler :

La population en âge de travailler est constituée de toutes les personnes des deux sexes ayant 10 ans et plus. Elle comprend la population active et la population inactive.

Population active :

Elle est constituée de l'ensemble de la population en âge de travailler qui exerce ou non un emploi rémunéré ou rémunérateur au cours de la période de référence (7 derniers jours ou 12 derniers mois). Elle se compose de la population active occupée et les chômeurs.

Population inactive :

C'est la population en âge de travailler qui ne participe pas à la production des biens et services.

Elle comprend :

- les élèves et étudiants
- Les femmes au foyer
- Les retraités et les rentiers
- Les autres inactifs

L'activité économique est saisie à travers un certain nombre de variables telles que : Statut d'occupation, situation dans l'occupation, branche d'activité, professions, catégories socio-professionnelles, l'exercice d'une activité au cours de la période de référence, et la nature de la profession.

1. 1. 3 Statut d'occupation

C'est la position d'une personne en âge de travailler par rapport à l'exercice d'une activité économique au cours de la période de référence.

Une personne est considérée comme occupée si elle a exercé une activité professionnelle rémunérée ou rémunératrice (emploi salarié ou non salarié) durant cette période de référence (7 derniers jours ou 12 derniers mois). Dans le cas contraire, elle sera considérée comme inoccupée ou inactive.

Le statut d'occupation permet de classer la population en :

Actifs :

- occupés
- chômeurs ayant travaillé
- chômeurs à la recherche d'un premier emploi

Inactifs :

- femmes au foyer
- Elèves et étudiants
- Retraités et rentiers
- Autres inactifs

1. 1. 4 Situation dans la profession

C'est la position d'une personne occupée dans la profession. Cette variable permet de classer les personnes occupées en employeur, indépendant, apprenti, aide familial ou salarié.

Employeur

C'est un actif occupé exploitant sa propre entreprise ou exerçant une profession pour son propre compte et employant au moins une personne qu'il rémunère en espèces ou éventuellement en nature (logement, nourriture et transport).

Indépendant / personne travaillant à son propre compte:

C'est un actif occupé exploitant sa propre entreprise avec ou sans aides familiaux, sans percevoir une rémunération

Salarié ou employé

C'est un actif occupé exerçant une activité pour laquelle il perçoit un salaire en espèces et/ou en nature de la part d'un employeur public ou privé.

Chômeurs

C'est un actif qui, au cours de la période de référence, n'a pas travaillé et est à la recherche d'un emploi.

On distingue deux catégories de chômeur:

- Chômeurs ayant déjà travaillé : c'est un actif qui a déjà travaillé et qui au cours de la période de référence n'a exercé aucune activité économique.
- Chômeur en quête d'un premier emploi: c'est un actif qui n'a jamais travaillé et qui est à la recherche d'un emploi au cours de la période de référence.

1. 1. 5 Emploi principal

L'activité principale est l'activité économique déclarée en priorité par l'enquêté qui aura pris le plus pris de temps à l'actif au cours de la période de référence (7 derniers jours ou 12 derniers mois).

1. 1. 6 Emploi secondaire

Le critère de priorisation peut être le temps consacré à l'activité ou les gains qui en sont tirés. L'activité secondaire est celle classée après l'activité dite principale.

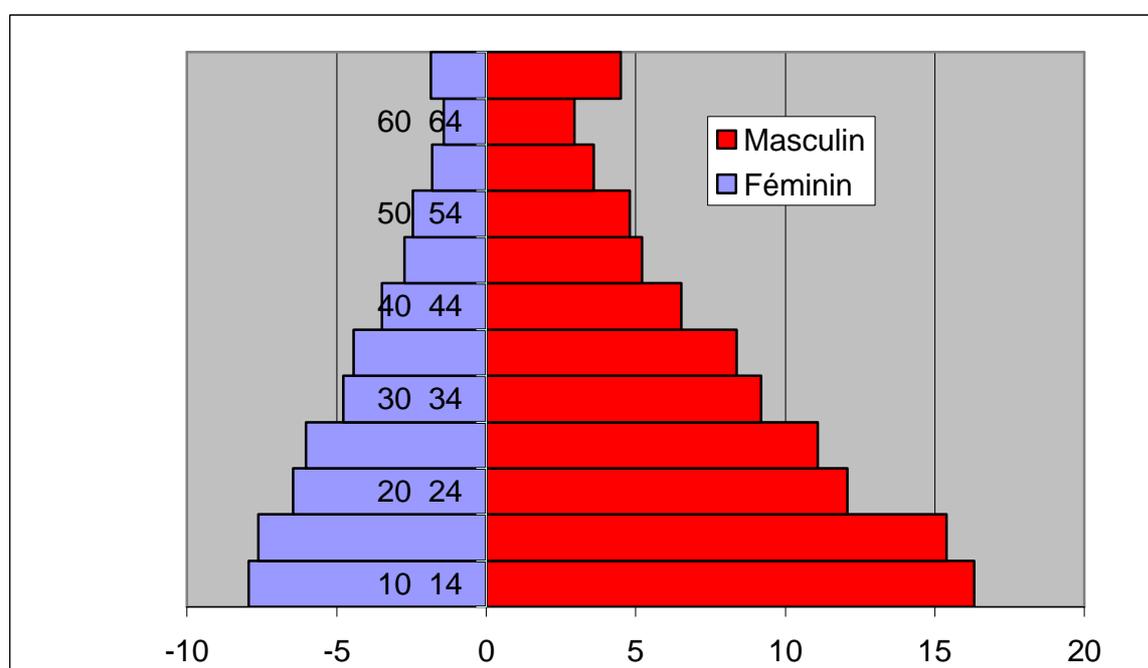
II POPULATION ACTIVE

Sur une population en âge de travailler de **6 981 434** personnes, **5 882 960** sont actives. La population active du Burkina est constituée de **5 735 598** personnes occupées et **147 362** chômeurs.

2.1 STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

La population active se compose de 2 998 820 Femmes et 2 884 140 hommes. Elle se caractérise par sa relative jeunesse (plus d'un actif sur deux a moins de 30 ans). La population de 65 ans et plus représente 4,5%. Cette proportion des personnes âgées n'est pas négligeable dans la population active.

Graphique 1 : pyramide des âges de la population active



2.2 Structure de la population active selon le statut d'occupation

La population active est composée en majorité d'actifs occupés 97,5% et de chômeurs. Parmi les chômeurs, les personnes en quête de leur premier emploi sont numériquement les plus représentées.

Tableau 1 : Répartition des actifs selon les différentes catégories d'actifs par sexe

statut occup	masculin	féminin	ensemble
occupé	97,6	97,4	97,5
chômeur trav	0,8	0,7	0,7
chômeur 1er	1,5	1,9	1,8
ensemble	2884140	2998820	5882960

2.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ACTIVE

2.3.1 structure de la population active selon le milieu de résidence

En milieu urbain, environ 3 actifs sur 5 sont des hommes. A l'opposé, plus d'un (1) actif sur 2 est de sexe féminin en milieu rural

Tableau 2 : Répartition de la population active selon le milieu de résidence et le sexe

sexe	urbain	rural	ensemble
masculin	59,2	47,5	49
féminin	40,8	52,5	51
ensemble	785 720	5097240	5882290

III POPULATION ACTIVE OCCUPEE

La population active occupée sera analysée à travers les variables suivantes : situation dans l'occupation, le niveau d'instruction, le secteur d'activité, la profession, et la branche d'activité.

3.1 SITUATION DANS L'OCCUPATION

Les actifs occupés sont en majorité des aides familiaux (71,3%). La catégorie importante numériquement après les aides familiaux est celle des indépendants (23,6%) Le statut de salariés est très peu répandu (3,8%) le secteur public et privé confondu . Les autres situations telles employeurs, apprentis / stagiaires et bénévoles sont quasi négligeables au plan national

Tableau 3 : répartition des actifs occupés selon la situation dans l'occupation

situation	masculin	féminin	ensemble
indépendant	39	8,7	23,6
salarié public	3	0,7	1,8
salarié privé	3,4	0,7	2
employeur	0,7	0	0,7
aide familial	52,6	89,2	71,3
apprenti / sta	0,9	0,3	0,3
bénévole	0,1	0,1	0,1
nd	0,3	0,4	0,4
ensemble	100	100	100

3.2 NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction de la population active occupée est comparable à celui de la population totale. Il se caractérise par une forte proportion de personnes sans instruction.

Tableau 4 : répartition des actifs occupés selon le niveau d'instruction

		Sexe				ensemble	
		Masculin		Féminin			
		effectif	%	effectif	%	effectif	%
niveau d'instruction	sans instruction	2346648	83,5	2690713	92,6	5037361	88,2
	primaire	287290	10,2	126465	4,4	413755	7,2
	1er cycle second	70576	2,5	29256	1,0	99832	1,7
	2 cycle second	51937	1,8	15671	,5	67608	1,2
	supérieur	6609	,2	1299	,0	7907	,1
	professionnel	23524	,8	18064	,6	41588	,7
	ND	22904	,8	23326	,8	46230	,8
ensemble		2809488	100,0	2904793	100,0	5714281	100,0

3.3 SECTEUR D'ACTIVITE

Par secteur d'activité, on observe une prépondérance du secteur primaire sur les autres secteurs (90,2%). Le secteur tertiaire occupe environ 8% des actifs occupés et se positionne comme le second secteur de prédilection.

Le milieu rural concentre à lui seul plus de 9 actifs occupés sur 10 dans le secteur primaire. Le secteur secondaire et tertiaire sont négligeables.

Par contre, tous les trois secteurs sont suffisamment représentés dans le milieu urbain avec cependant une prédominance du tertiaire (52%).

3.4 BRANCHE D'ACTIVITE

Tableau 5 : Actifs occupés selon le milieu de résidence et le secteur d'activité

	urbain	rural	ensemble
primaire	38,4	97	90,2
secondaire	9,7	1	2
tertiaire	52	2	7,8
ensemble	100	100	100

Le tableau 5 révèle que dans l'ensemble du Burkina ; 90,2% des personnes occupées sont dans la branche d'activité liée à l'agriculture, à l'élevage, à la chasse et à la pêche. Le commerce de gros et de détails occupe 3,9% des actifs occupés et le secteur industriel moins de 2% de la population. Cette situation confirme le fait que le tissu industriel est très peu développé et seuls le commerce et l'agriculture constituent les piliers de l'économie Burkinabé.

Les activités agricoles prédominent en milieu rural où la population rurale se consacre essentiellement à des activités agricoles.

En milieu urbain, on note une faiblesse relative des activités liées à l'agriculture et à l'élevage comparativement au milieu rural (38,5% contre 97%) mais reste la plus prépondérante.

Dans les centres urbains, il y a une forte concentration des activités industrielles commerciales, des administrations publiques des institutions financières, des services et des transports respectivement 9,6%, 25,2%, 11,2%, 3,8%.

Tableau 6 : répartition de la population occupée selon le milieu de résidence et la branche d'activité

Branche d'activité	urbain	rural	ensemble
agriculture chasse pêche	38,5	97	90,2
industrie extractive	0,2	0,2	0,2
activité de fabrication	9,4	0,8	1,8
eau électricité gaz	0,6	0	0,1
bâtiment et TP	4	0	0,5
commerce de gros et détail	25,2	1,1	3,9
hôtels, restaurants bars	1,3	0	0,2
transport et communication	2,8	0	0,3
institutions financières	0,6	0	0,1
immobiliers et services entr	1,7	0	0,2
administration publique déf	11,2	0,6	1,8
autres services	3,8	0,1	0,5
institutions internationales	0,7	0,2	0,2
ensemble	100	100	100

3.5 GROUPES DE PROFESSIONS

La population active occupée est très inégalement répartie selon le groupe de professions :

Le groupe « agriculteur éleveur chasseur et pêcheur » est majoritaire avec 90,2%.

Les professions commerciales viennent en seconde position. Le secteur de l'artisanat et celui des services sont faiblement représentés sur le plan national (1,9% et 1%).

Dans le milieu rural, une forte proportion des actifs occupés sont « agriculteurs éleveurs pêcheurs et chasseurs ». Les autres professions sont quasi inexistantes.

Quel que soit le milieu de résidence, les « agriculteurs éleveurs chasseurs et pêcheurs » sont dominants. En milieu urbain, cependant les commerçants, les agents de services publics et les artisans sont représentés dans des proportions non négligeables.

Tableau 7 : répartition des actifs occupés selon le milieu de résidence et la profession

Branche	urbain	rural	ensemble
agriculture chasse pêche forêts	38,2	97	90,2
administ et prof libérales	13,9	0,7	2,3
commerce	22	1,1	3,5
artisanat	12,6	0,5	1,9
service domestiques et divers	7,4	0,1	1
forces armées	1,7	0	0,2
autres métiers	3,2	0,3	0,6
sans professions et profess			
non précisées	1,1	0,1	0,3
ensemble	100	100	100

IV LA REGION ECONOMIQUE DE RESIDENCE

4.1 Le secteur d'activité

Au Burkina, 90,1% des actifs occupés opèrent dans le secteur primaire, 7,2% dans le secteur tertiaire et quelques 2,6% dans le secteur secondaire.

Les régions du Centre Nord, de l'Est du Nord et du Centre Est ont les plus fortes proportions de leurs actifs occupés dans le secteur primaire.

Le Centre, l'Ouest et le Sahel sont les régions où les proportions d'actifs occupés dans le secteur primaire sont en dessous de 90%.

Dans le secteur secondaire, malgré la faiblesse des proportions au plan national, quelques régions comme le Sahel, le Centre et l'Ouest se démarquent avec des proportions relativement élevées par rapport à la moyenne nationale (2,6%) respectivement (7,8%, 5,2% et 3,7%).

Dans le secteur tertiaire, on retrouve le Centre et l'Ouest, régions où se trouvent les deux principaux pôles économiques que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Tableau 8 : Répartition des actifs occupés selon la région de résidence et le secteur d'activité

		secteur d'activité			Ensemble
		Primaire	Secondaire	Tertiaire	
Région économique	Ouest	85,8	3,7	10,5	100,0
	Nord-Ouest	92,3	3,1	4,4	100,0
	Sahel	88,2	7,8	3,9	100,0
	Est	96,4	,4	3,2	100,0
	Sud-Ouest	95,0	1,4	3,7	100,0
	Centre-Nord	97,8	,5	1,7	100,0
	Centre-Ouest	94,7	1,1	4,3	100,0
	Centre	76,3	5,2	18,5	100,0
	Nord	95,2	,7	4,0	100,0
	Centre-Est	95,1	,4	4,2	100,0
Ensemble	90,1	2,6	7,2	100,0	

4.2 Le groupe de professions

Quelque soit la région économique considérée, les agriculteurs sont les plus nombreux.

La plus forte proportion d'agriculteurs se situe au Centre Nord (97,6%) et les plus faible dans les régions de l'Ouest et du centre où les groupes de professions « administration publique et professions libérales » ainsi que les professions « commerciales » sont bien représentés.

Dans la région du Sahel, on constate que 88,2% des actifs occupés sont des « agriculteurs », on y rencontre les professions « commerciales » et de l'administration qui sont représentées.

On remarque que dans cette région le groupe de professions « autres métiers et professions » est assez important.

L'agriculture et le commerce occupent essentiellement la population Burkinabé (93,7% des actifs occupés sont issus des professions liés à ces deux groupes).

Au centre et à l'Ouest la plupart des groupes sont représentés.

4.3 Situation dans la profession

Au Burkina, Les aides familiaux et les indépendants forment près de 95% des actifs occupés. L'aide familial constitue la principale situation dans l'occupation au plan national (71,2%). Les salariés ne représentent que 3,8 % des actifs occupés. Les employeurs, les bénévoles et les apprentis sont faiblement représentés.

On remarque que dans le Nord et le Centre Ouest, les proportions des aides familiaux par rapport aux autres situations sont les plus élevés respectivement 79,3% et 77,3%.

Le Sahel et le Centre sont deux régions où les proportions des aides familiaux sont relativement faibles (58,5% et 60,0%), on constate cependant que ces deux régions ont les plus fortes proportions d'actifs indépendants.

Les salariés se rencontrent dans les régions du Centre et de l'Ouest à cause de la présence des deux plus grandes villes du Burkina (11,7% et 5,2%).

Tableau 9 : Répartition des actifs occupés selon la région économique et la situation dans l'occupation

		Situation dans la profession								
		Indépendant	Salarié sect.public	Salarié sect. privé	Employeur	Aide familial	Apprenti/stagiaire	Bénévole	Indépendant	ensemble
Région économique	Ouest	21,3	2,5	2,7	,0	71,8	1,2	,2	,3	100,0
	Nord-Ouest	21,7	1,2	,6	2,7	72,7	,1	,1	,9	100,0
	Sahel	39,2	,7	,4		58,4	,2	,2	,9	100,0
	Est	23,6	1,0	,4	,0	74,7	,1	,2	,1	100,0
	Sud-Ouest	25,6	,5	,2		73,6	,1			100,0
	Centre-Nord	22,6	,5	,4		76,4	,1	,0	,1	100,0
	Centre-Ouest	19,9	1,4	,8	,0	77,3	,2	,1	,3	100,0
	Centre	26,1	4,3	7,4	,3	59,9	1,5	,1	,3	100,0
	Nord	17,6	1,2	,7		79,3	,3	,1	,9	100,0
	Centre-Est	25,2	1,2	,3		73,2	,1			100,0
ensemble		23,6	1,8	2,0	,3	71,2	,5	,1	,4	100,0

V LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE DES G.S.E

Au Burkina, le GSE des « agriculteurs » représente 88% dont 69,8% pour les agriculteurs vivriers et 18,1% pour les agriculteurs de coton. On constate que les indépendants ou employeurs non agricoles, les aides familiaux, bénévoles et apprentis chefs de ménages sont faiblement représentés.

En milieu urbain, les GSE des « salariés » (salariés du public, du privé structuré et du privé non structuré) constituent 30,1% des actifs occupés. Les indépendants ou employeurs non agricoles représentent 25% des actifs occupés.

Les GSE dont les chefs de ménages sont des agriculteurs représentent 36,5% de la population active occupée urbaine.

Dans le milieu rural, les GSE des « agriculteurs de coton et des agriculteurs vivriers » forment 94,6% des actifs occupés.

Les chefs de ménages inactifs et des indépendants ou employeurs non agricoles respectivement 2,2% et 1,5% et les autres GSE sont très faiblement représentés.

Tableau 11 : répartition des actifs occupés selon le groupe socio- économique et le milieu de résidence

Groupe socio-économique	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	ensemble
Salariés du public	15,2	0,8	2,4
Salariés du privé structuré	4,3	0,0	0,5
Indépendants ou employeurs non agricoles	25,0	1,5	4,2
Aides familiaux , bénévoles et apprentis	1,5	0,4	0,6
Agriculteurs de coton	0,5	20,4	18,1
Agriculteurs vivriers	36,0	74,2	69,8
Chefs de ménage inactifs	4,4	2,2	2,4
Salariés du privé non structurés	10,6	0,2	1,4
Chômeurs	2,5	0,2	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

5.1 Le groupe de professions

Les actifs occupés du GSE « salariés du public » représentent 52,6% ; ils sont concentrés dans l'administration publique ou les professions libérales, quelques uns dans les professions liées à l'agriculture(10,2%), au commerce, les « services domestiques » et « autres services » et l'artisanat.

Les actifs occupés dont les chefs de ménage sont des indépendants ou des employeurs non agricoles sont en majorité dans le commerce et l'artisanat (67,4%).

Dans le GSE « salariés du public » 52,6% des actifs occupés sont dans l'administration publique ou les professions libérales et dans une moindre mesure dans le commerce (10,7%) et dans les professions liées à l'agriculture (10,2%). Dans les GSE « agriculteurs vivriers » et « agriculteurs de coton », plus de 98% des actifs occupés ont des professions liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse

Tableau 12: Population active occupée selon le GSE du chef de ménage et le groupe de professions

emploi occupé	Groupe socio-économique									ensemble	
	Salariés du public	Salariés du privé struct.	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux , bénévoles et apprentis		Agriculteur de coton	Agriculteur vivrier	CM inactif	Sal. privé non struct.		Chômeurs
agriculture, élevage, chasse pêche	10,2	6,5	13,1	71,8	98,9	98,2	86,7	9,6	42,7	90,2	
administration et professions libérales	52,6	48,9	7,4	5,7		0,1	2,7	16,5	4,2	2,3	
Commerce	10,7	10,0	44,9	5,4	0,3	0,9	6,5	22,3	26,3	3,5	
Artisanat	8,0	12,0	22,3	4,9	0,5	0,3	2,5	17,6	12,8	1,9	
services domestiques	6,9	16,1	5,5	4,0	0,1	0,1	0,7	24,3	7,3	1,0	
forces armées et de sécurité	8,5	0,4	0,3				0,1	0,3	0,6	0,2	
autres métiers et professions	1,9	5,2	4,6	6,1	0,0	0,3	0,7	6,9	4,6	0,6	
sans profession et prof non précisées	1,1	0,9	1,8	2,1	0,2	0,1	0,2	2,5	1,5	0,3	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

5.2 Secteur d'activité

Les actifs occupés des GSE « agriculteurs de coton et vivriers » évoluent en majorité dans le secteur primaire. Ceux des GSE « aides familiaux , bénévoles et apprentis » ainsi que les « chefs de ménage inactifs » se rencontrent également dans de proportion importante dans le secteur primaire respectivement 70,2% et 86,6%.

Les actifs occupés des GSE « salariés » sont dans le secteur tertiaire (plus de 70%) pour les salariés du public et du privé. Dans le secteur tertiaire , les GSE « indépendants ou employeur non agricoles » ont également 69% de leurs actifs occupés qui y évoluent.

Les actifs occupés des GSE « salariés » de façon générale et ceux des « indépendants ou employeurs non agricoles » évoluent dans le secteur secondaire mais dans des proportions relativement faibles (20%).

Tableau 13: actifs occupés selon le GSE et la branche d'activité

		Groupe socio-économique									ensemble
		Salariés du public	Salariés du privé structurel	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux , et bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménage inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	
secteur d'activité	primaire	11,3	8,8	11,5	70,2	98,8	98,3	86,6	10,1	43,3	90,2
	second	9,7	20,4	19,5	2,5	,7	,6	2,1	14,0	9,8	2,0
	tertiaire	78,9	70,9	69,0	27,3	,5	1,1	11,3	75,9	47,0	7,8
ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.3 Branche d'activité

Dans les GSE « salariés du public », 55,4% des actifs occupés sont dans la branche « administration défense et sécurité » et rarement dans le commerce et l'agriculture.

Dans le GSE indépendants ou employeurs non agricole 1 actif occupé sur 2 se retrouve dans le commerce. La quasi totalité des actifs occupés des GSE agriculteurs vivriers et agriculteurs de coton sont dans les branches liées à l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche.

Tableau 14 : répartition des actifs occupés le GSE et la branche d'activité

branche d'activité	Groupe socio-économique									ensemble	
	Salariés du public	Salariés du privé structurel	Indépendants ou employeurs non agricoles		Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménage inactifs	Salariés du privé non structurés		Chômeurs
agriculture élevage pêche chasse	11,3	8,8	11,5	70,2	98,8	98,3	86,6	10,1	43,3	90,2	
industrie extractive	1,6	1,3	3,3	0,6		0,0		0,9		0,2	
activités de fabrication	8,1	19,1	16,2	1,9	0,7	0,6	2,1	13,1	9,8	1,8	
eau, électricité gaz	2,3	7,5	5,3	2,0		0,0	0,8	11,9	5,1	0,6	
commerce de gros et de détail	12,0	14,5	49,7	8,0	0,2	0,9	6,6	29,3	29,1	3,9	
Hôtels restaurants bars	0,7	2,0	1,3	0,2		0,0	0,3	4,8	1,1	0,2	
transports et communications	1,9	8,1	2,2	0,4	0,0	0,0	0,4	8,3	0,4	0,3	
institutions financières immobiliers et services aux entreprises	0,6	7,0	0,2			0,0	0,1	0,7		0,1	
administration publique défense et sécurité	55,4	16,4	3,9	5,2		0,0	2,0	6,5	2,8	1,8	
Autres services	2,3	5,7	3,7	6,6	0,1	0,0	0,5	11,4	6,4	0,5	
Organismes internationaux	1,3	2,4	1,3	5,0	0,2	0,1	0,4	0,9	0,4	0,2	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

5.4 Situation dans la profession

Le tableau 14 montre que les actifs occupés dont les GSE sont agriculteurs de coton et agriculteurs vivriers sont en majorité des aides familiaux respectivement 81,2% et 75,7%. Cette situation est aussi vraie pour les actifs occupés dont les chefs de ménage sont des inactifs ; on les retrouve comme aides familiaux (71,9%), quelque uns sont des indépendants (19,8%). Pour ce qui concerne ces trois GSE « agriculteurs de coton et vivriers » et les GSE dont les chefs de ménage sont des inactifs, en dehors du statut d'aide familial, on les retrouve en proportion importante comme indépendants (17,4%, 23,6% et 19,8%). Les actifs occupés dont les chefs de ménage sont des salariés ont une propension plus forte à être salariés. La majorité d'entre eux deviennent salariés du secteur public (67,4%), certains salariés du privé structuré (70,8%) et d'autres salariés du privé non structuré (72,2%) quelque uns sont des indépendants (12,4%) et 11,8% sont des aides familiaux pour les salariés du secteur public. Les actifs occupés dont les chefs de ménage sont des indépendants ou des employeurs non agricoles sont des indépendants (65,5%) et 22,7% comme des aides familiaux

Tableau 15: Répartition des actifs occupés selon le GSE et la situation dans l'occupation

		Groupe socio-économique									
		Salariés du public	Salariés du privé structurel	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménage inactifs	Salariés du privé non structurés	Chômeurs	ensemble
Situation dans la profession	Indépendant	12,4	13,4	65,5	5,3	17,4	23,6	19,8	16,1	25,2	23,6
	Salarié sect. public	67,4	5,5	,8	,6			,0	1,5	,9	4,0
	Salarié sect. privé	5,4	70,8	5,4	1,9	,0	,1	2,7	72,2	20,1	2,0
	Employeur	,2		1,3		,9	,1	,4	,2		,3
	Aide familial	11,8	4,8	22,7	73,2	81,2	75,7	71,9	6,6	42,5	71,3
	Apprenti/stagiaire	2,5	5,1	3,9	7,9	,0	,1	1,3	3,6	7,0	,5
	Bénévole	,2	,3	,1	10,8			,0	,3	,4	,8
	Nd	,1		,2	,4	,4	,3	2,1		,4	,4
ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

5.5 Nature de l'emploi

L'emploi est dans l'ensemble permanent : 87,5% des emplois sont permanents mais si l'on tient compte de la pluviométrie on peut dire que l'emploi agricole dans son ensemble est saisonnier. Le poids de l'agriculture sur l'ensemble des autres activités fait qu'il influence le reste des emplois et rend relative la mesure de la nature réelle des emplois dans notre analyse.

L'emploi saisonnier au sens du terme intéresse également le GSE opérant dans l'agriculture et l'élevage (agriculteurs de coton et agriculteurs vivriers) qui concentre également les emplois saisonniers (16,7% et 12,2%). L'emploi journalier est très négligeable sur le plan national (moins de 1% des actifs occupés sont journaliers). On rencontre les temporaires en faible proportion chez les GSE des salariés mais surtout chez les actifs occupés dont les chefs de ménage sont des aides familiaux et des bénévoles (19%).

Tableau 16 : Répartition des actifs occupés selon le GSE et la nature de l'emploi

		Groupe socio-économique									
		Salariés du public	Salariés du privé structurel	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux, bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Chefs de ménage inactifs	Salariés du privé non structurés	Chômeurs	ensemble
Nature de l'emploi	Permanent	94,7	94,7	95,2	76,1	81,5	86,3	84,8	87,4	85,6	87,5
	Saisonnier	1,6	,9	2,7	4,9	16,7	12,2	8,5	1,2	3,3	10,1
	Journalier	,6		,4			,0	,3	2,0	2,4	,2
	Autre temporaire	3,1	4,4	1,6	19,0	1,0	1,2	5,0	9,0	8,0	2,0
	ND					,8	,2	1,5	,4	,8	,3
ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

VI NIVEAU DE PARTICIPATION A L ACTIVITE ECONOMIQUE

La participation à l'activité économique peut être mesurée par les indicateurs suivants :

- taux brut d'activité
- taux net d'activité
- taux de salarisation

Dans la présente analyse, l'accent sera mis sur le taux net d'activité et le taux de salarisation. Ce choix du taux net d'activité s'explique par le fait que le taux brut d'activité est sensible à l'effet de structure par âge.

Participation à l'activité économique

6.1 Analyse spatiale de la participation économique

Le taux brut d'activité est le rapport entre la population active et la population résidente totale.

Le taux net d'activité mesure le rapport entre la population active et la population en âge de travailler qui concerne celle de 10 ans et plus.

Au Burkina, le taux net d'activité est de 83,2%. Il est de 86,3% pour les hommes.

Le niveau de participation en milieu rural est plus important qu'en milieu urbain (88,5% et 60,0%).

Tableau 17: taux brut et taux net d'activité selon le milieu de résidence, la région et le sexe

Milieu	taux net			taux brut		
	masculin	féminin	ensemble	masculin	féminin	ensemble
Urbain	69,9	49,8	60	51,7	36,9	44,5
Rural	90,3	86,9	88,5	56,8	58,6	57,7
régions						
Ouest	84,6	74,8	79,8			
nord ouest	87,6	74,5	80,9			
Sahel	92,1	61	76,5			
Est	90,1	86,6	88,3			
sud ouest	90,1	90,3	90,2			
centre nord	90,4	93,3	92			
centre ouest	86,1	87,5	86,9			
Centre	80,3	73,7	76,9			
Nord	83,8	85,6	84,8			
centre est	90,7	87,4	88,9			
Ensemble	86,3	80,5	83,2	55,9	55,1	55,5

Selon le sexe, on constate que la participation à l'activité des hommes est supérieure à celle des femmes en milieu urbain. En milieu rural, le niveau de l'activité des hommes est toujours supérieur à celui des femmes (86,3% contre 80,5%).

Les régions du Sahel, du Centre et de l'Ouest et du Nord Ouest ont des taux d'activité inférieur au niveau national.

C'est au Sud-Ouest, au Centre Nord, le Centre est que les taux d'activité sont les plus élevés avec des niveaux supérieurs à 90%.

Selon le sexe, la région du Sahel se particularise avec les taux les plus élevés chez les hommes (92,1%) et le plus bas chez les femmes (61%).

Au centre nord, Centre Ouest et au Nord, la participation des femmes est supérieure à celle des hommes.

Dans le sud ouest, il n'y a presque pas de différence entre homme et femme du point de vue de la participation à l'activité économique.

6.2 Participation à l'activité selon l'âge et le sexe

La participation à l'activité économique est relativement importante quelque soit le groupe d'âge et le sexe considéré. Entre 25 ans et 59 ans, le taux d'activité est supérieur à 90%.

A l'exception des moins de 15 ans, la participation féminine à l'activité est moins importante que celle des hommes.

Tableau 18 : Taux net d'activité selon l'âge et le sexe

Groupe d'âge	masculin	féminin	ensemble
10 14 ans	66,9	70,3	68,5
15 19	81,5	79,3	80,4
20 24	89	81,1	84,6
25 29	96,9	85,9	90,6
30 34	98,8	87,9	92,8
35 39	99,4	89,5	93,9
40 44	99,1	90,1	94,1
45 49	98,6	89,3	93,5
50 54	99	87,5	92,8
55 59	95,9	85,5	90,3
60 64	92,9	77,5	84,8
65 et +	79,3	54,7	67
Ensemble	86,3	80,5	83,2

6.3 La salarisation des activités économiques

Le taux de salarisation est l'importance des actifs occupés salariés dans l'ensemble des actifs occupés exerçant une activité au moment de l'enquête. En d'autres termes c'est le rapport de la population occupée salariée sur la population active occupée.

Au Burkina ce taux de salarisation est de 4,4%, indiquant ainsi la faiblesse des emplois salariés. L'emploi salarié est principalement un phénomène urbain.

Tableau 19: taux de salarisation par milieu de résidence

Sexe	urbain	rural	ensemble
masculin	34,1	1,4	6,1
féminin	23,8	0,6	2,7
ensemble	30,1	1	4,4

6.3.1 La salarisation dans les régions économiques

Du point de vue régional, c'est le Centre (12,9%) et l'Ouest (5,7%) qui abritent les deux principales villes et se distinguent avec des taux de salarisation les plus élevés. Les taux de salarisation des autres régions sont largement inférieurs au taux national.

Tableau 20 : Taux de salarisation selon la région et le sexe

région	masculin	féminin	ensemble
ouest	7,8	3,2	5,7
nord ouest	3,2	1,7	2,5
sahel	2	0,5	1,4
est	2,8	0,6	1,7
sud ouest	1,1	0,4	0,7
centre nord	1,4	0,8	1,1
centre ouest	3,8	1,5	2,5
centre	17,3	8,5	12,9
nord	3,5	1,8	2,5
centre est	2,5	1,3	1,8
ensemble	6,1	2,7	4,4

6.3.2 La salarisation par branche d'activité

Dans les différentes branches d'activité, les écarts observés sont assez importants. Les taux de salarisation sont très élevés dans les administrations publiques ainsi que dans les institutions financières, respectivement 84,3% et 78,3%. On constate que la branche d'activité « l'agriculture, de l'élevage, la pêche et de la chasse » a le plus faible taux de salarisation (0,5%).

Dans certaines branches comme l'immobilier, les hôtels les restaurants et le transport, la salarisation des femmes est plus importante que celle des hommes et quasi inexistante dans la branche industrie extractive

Chez les hommes, la totalité d'entre eux est salariée dans les institutions financières (100%), leur grande majorité dans l'administration publique est salariée (86,4%). C'est dans l'agriculture et le commerce que le taux de salarisation est faible (0,5% et 19%).

Dans le commerce, les hôtels et restaurants, les femmes salariées sont en nombre plus important que les hommes salariés.

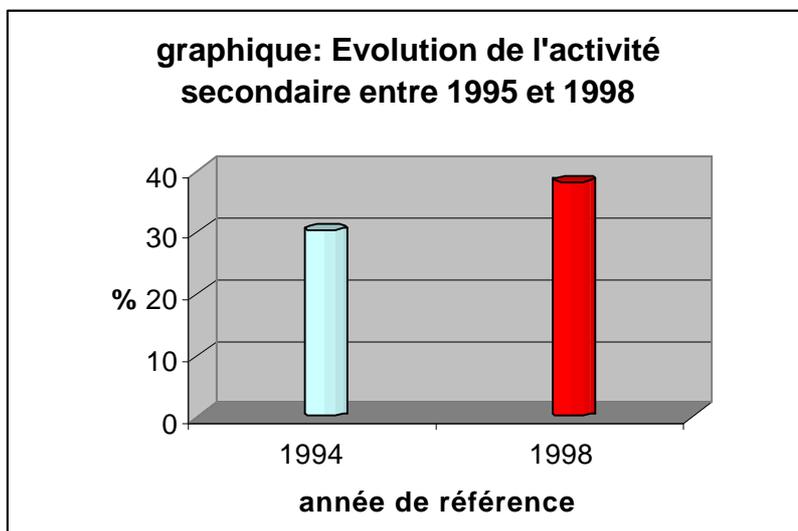
Tableau 21 : taux de salarisation selon la branche d'activité

branche	masculin	féminin	ensemble
agriculture élevage pêche	0,5	0,5	0,5
industrie extractive	48,8	0	29
activité de fabrication	35,3	18,4	26,9
eau électricité gaz	47,1	48,1	47,2
commerce	19	21,3	20,2
hôtels restaurants	52,7	57,9	55,7
transport et communication	61	65,7	61,2
institutions financières	100	55,3	78,3
immobiliers	58,5	71,3	61,1
administration	86,4	77	84,3
autres services	54,2	35,3	48
institutions internationales	30,8	11,8	23,3
ensemble	6,1	2,7	4,4

VII LES ACTIVITES SECONDAIRES

L'exercice d'une activité secondaire est conditionné par celui d'une activité principale. Sur un total de **5 735 598** actifs occupés **38%** ont une activité secondaire.

L'exercice d'une activité secondaire s'est accru au cours de la période (1994 – 1998). Il y a eu un accroissement de 26 % en 4 ans.



7.1 Structure par âge des actifs occupés ayant exercé une activité secondaire

L'exercice d'une activité secondaire concerne surtout la population de 15 à 39 ans quel que soit le sexe. On constate que 5,2% des personnes de plus de 64 ans exercent des activités secondaires.

Il y a une baisse des proportions des actifs ayant une activité secondaire chez les femmes après 35 ans. Avant cet âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité secondaire que les hommes. Au-delà, c'est le contraire qui prévaut.

Tableau 22: Répartition des actifs occupés ayant une activité secondaire selon l'âge et le sexe

Age	masculin	Féminin	ensemble
10 14	9,3	10,5	9,9
15 19	10,4	12,2	11,1
20 24	9,4	12,4	10,7
25 29	10,4	13,4	11,7
30 34	10,5	11,4	10,9
35 39	10,3	10,2	10,2
40 44	8,7	8,7	8,7
45 49	7,2	7,1	7,1
50 54	6,9	5,2	6,1
55 59	5,4	3,9	4,7
60 64	4,6	2,3	3,6
65 et +	7	2,8	5,2
ensemble	100	100	100

7.2 Niveau d'instruction des actifs ayant une activité secondaire

Le tableau 22 révèle que 90,8% des personnes exerçant une activité secondaire n'ont aucun niveau d'instruction.. Au sein des actifs occupés ayant un niveau d'instruction (7,6%), la majorité a un niveau du primaire.

Selon le sexe, les tendances ne diffèrent guère de celle généralement observée en matière d'instruction. On a toujours une forte proportion de personnes sans instruction ; elle est plus prononcée chez les femmes.

Tableau 23 : actifs occupés ayant une activité secondaire selon le niveau d'instruction et le sexe

niveau d'instruction	masculin	féminin	ensemble
Aucun	88,5	93,9	90,8
Primaire	7,6	3,6	5,9
secon 1 ^{er} c	1,5	0,6	1,1
second 2 ^e C	0,5	0,1	0,3
Supérieur	0,2	0	0,1
Professionnel	0,3	0	0,2
Nd	1,4	1,8	1,6
ensemble	100	100	100

7.3 Situation matrimoniale des actifs ayant une activité secondaire

En s'intéressant à la situation matrimoniale des personnes exerçant une activité secondaire, il apparaît que ces dernières sont en majorité mariées (69,6%). Cette tendance dominante est également observée chez les hommes (68,3%) ou chez les femmes (71,5%). Si l'exercice d'une activité secondaire est une pratique plus répandue parmi les hommes mariés monogames, il faut noter que cette forme de participation à l'activité est surtout l'apanage des femmes mariées polygames. On constate également que les veuves sont très nombreuses à occuper des emplois secondaires.

Tableau 24: actifs occupés ayant une activité secondaire selon le statut matrimonial et le sexe

statut matrimonial	masculin	Féminin	ensemble
Célibataire	30,1	20	25,7
marié(e) monogame	42,6	28,9	36,6
marié(e) polygame	25,7	42,6	33
Veuf / veuve	0,9	7,6	3,9
divorcé(e)/séparé(e)	0,5	0,7	0,6
union libre	0,1	0	0,1
Nd	0,1	0,1	0,1
ensemble	100	100	100

7. 4 Incidence d'une activité secondaire

κ L'incidence d'un emploi secondaire est le rapport entre les personnes ayant un emploi secondaire et celles ayant un emploi principal.

- Incidence d'un emploi secondaire selon le milieu de résidence

Le tableau 24 montre une discrimination assez forte entre le milieu urbain et le milieu rural

Sur le plan national, l'incidence d'un emploi secondaire est de 38%.

En caractérisant l'incidence selon le milieu de résidence, on se rend compte que l'incidence d'une activité secondaire est très faible en milieu urbain par rapport au milieu rural (2,4% contre 35,6%).

Tableau 25 : incidence d'une activité secondaire selon le milieu de résidence

Incidence d'une activité secondaire	
Milieu de résidence	
urbain	2,4
rural	35,6
ensemble	38

7. 4. 1 Incidence d'un emploi secondaire par région

Le tableau 25 fait apparaître deux groupes de régions bien distinctes.

Le premier groupe est constitué par les régions ayant des incidences d'activités secondaires bas. Ce sont l'ouest (15,4%), le centre (18,6%), le nord est (25,7%) et le centre est (32,9%).

Le deuxième groupe est constitué des régions à forte incidence d'emploi secondaires. Ce sont les régions de l'est, le sud ouest, le centre ouest avec respectivement (80,7%, 66,9% et 64%).

Tableau 26: incidence d'une activité secondaire par région économique

incidence d'une activité secondaire	
régions économiques	
ouet	15,4
nord ouest	25,7
sahel	45
est	80,7
sud ouest	66,9
centre nord	33,1
centre ouest	64,1
centre	18,9
nord	38,9
centre est	32,9
ensemble	38

7. 4. 2 Incidence d'un emploi secondaire par branche d'activité

L'incidence d'une activité secondaire est importante dans la branche « agriculture, élevage, pêche, chasse » (40,7%). L'industrie extractive est la branche d'activité qui se positionne après l'agriculture avec un niveau d'incidence inférieure à la moyenne nationale (33,5%).

L'incidence d'une activité secondaire est quasi nulle dans les institutions financières, sans doute liée à la rigidité de leur organisation administrative interne.

Tableau 27: incidence d'un emploi secondaire selon la branche d'activité

branche d'activité	incidence d'une activité secondaire
agriculture,élevage, chasse pêche	40,7
industries extractives	33,5
activités de fabrication	15,4
eau électricité gaz	9,6
commerce de gros et de détail	10,9
hôtels bars et restayrants	9,4
transports et communications	11,7
institutions financières	0
immobiliers et services aux entreprises	11,6
administration publique défense et sécurité	14
autres services	12,5
organismes internationaux	20,5
ensemble	38

VIII MOBILITE DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'enquête prioritaire (EP2) de 1998 a estimé les actifs occupés qui ont déclaré avoir exercé un emploi précédent à 260 889 dont 233 793 sont toujours en activité. Par rapport au nombre total d'actifs occupés, le taux de mobilité professionnelle est estimé à 4,01%. Ce taux représente la proportion des actifs occupés qui ont changé d'emploi dans l'ensemble des actifs.

8.1 La durée d'exercice dans l'emploi précédent

Les données du tableau 27 montrent que les actifs ayant fait plus de 10 ans d'exercice d'activité dans leur emploi précédent représentent 41%. Pour une durée variant entre 1 et 5 ans dans le dernier emploi (emploi précédent) près de 2 actifs sur 5 sont concernés. On constate également que ceux qui ont moins d'un an d'ancienneté représentent seulement 7,8%.

Tableau 28 : Répartition des actifs occupés ayant un emploi précédent selon la situation et la durée d'exercice

nombre d'année d'exercice	autres emplois		ensemble
	exercice d'un autre emploi	n'exerce pas un autre emploi	
moins d'une année	8,3	3,4	7,8
1 à 5 ans	36,6	22,8	35,2
6 ans à 10 ans	16,2	14,1	16
10 ans et plus	38,9	59,7	41
Ensemble	233 793	26 884	260 677

8.2 les raisons de départ de l'emploi précédent

A partir du tableau 28, on observe que les raisons avancées par les actifs occupés pour justifier leur départ de l'emploi précédent ne sont pas précises : près de 48% des personnes ont évoqué des raisons non précises, seulement 15% pour des raisons de santé et 12,8% pour démissions, les autres raisons pour causes économiques représentent environ 12%.

Tableau 29 : Répartition des actifs occupés ayant occupé un emploi précédent, selon la raison de départ de l'emploi précédent

raisons	Autres emplois					
	Exer. act, un autre		N exerc. pas, exerça		ensemble	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Salaire trop bas	11171	6,2	1297	1,7	12467	4,8
Licenciement/compres	6794	3,8	3067	4,0	9861	3,8
Fermeture de l'entr.	15976	8,9	4795	6,2	20771	8,1
Démission	30594	17,0	2270	2,9	32864	12,8
Promotion	3740	2,1	1272	1,6	5012	1,9
Sanction	316	0,2	177	0,2	493	0,2
Environnement hostile	11302	6,3	2775	3,6	14077	5,5
Raison de santé	15040	8,3	23697	30,7	38737	15,1
Autres	85202	47,3	37854	49,0	123056	47,8
Ensemble	180135	100,0	77204	100,0	257338	100,0

8.3 Mobilité entre situations dans la profession

La matrice de transition fournie des renseignements, pour les actifs occupés ayant exercé deux emplois différents sur le changement de position ou non dans la profession. Autrement dit, cette analyse permet de voir comment évolue le statut de l'actif occupé d'un emploi à un autre.

Le tableau 29 révèle que dans 32,1% de changement d'emploi, la situation est restée la même. Particulièrement les indépendants (22,6%) entre les 2 emplois, bon nombre d'actifs occupés sont devenus des indépendants (64,4%). Ces derniers étaient surtout des salariés (30,1%) et des aides familiaux (8,8%).

Pour les salariés, l'emploi précédents aura visé à réunir un capital nécessaire pour l'exercice d'une activité indépendante. L'acquisition d'une certaine expérience et le souci d'être indépendant pourraient justifier ce changement de statut.

Tableau 30 : Matrice de transition professionnelle selon la situation dans la profession

		Situation dans la profession précédente							Ensemble	
		Indépendant	Salarié sect. public	Secteur sect. privé	Employeur	Aide familial	Apprenti/stagiaire	Bénévole		Nd
Situation dans la profession actuelle	Indépendant	22,6	6,8	23,3	,3	8,8	2,1	,2	,5	64,4
	Salarié sect. public	1,3	1,7	2,3		,8	,7	,2	,1	7,0
	Salarié sect. privé	2,9	1,0	4,0		3,7	,6	,1	,2	12,5
	Employeur	,3	,2	,2		,1		,0		,9
	Aide familial	4,6	,0	2,8	,1	3,6	,3	,2	1,5	13,3
	Apprenti/stagiaire	,0		,1		,7	,0	,0	,0	1,0
	Bénévole	,0	,1	,4			,1	,2		,8
	Nd	,0								,0
Ensemble	31,8	10,0	33,2	,4	17,6	3,7	,8	2,4	100,0	

8.4 Transition professionnelle par groupe de professions

La mobilité professionnelle est relativement importante au sein de la même profession : 28,6% des changements constatés se sont effectués au sein de la même profession. Parmi ces changements au sein d'une même profession le cas des « agriculteurs, éleveurs, les chasseurs et les pêcheurs » où 18,6% des changements de professions s'effectuent à leur sein.

La majorité des changements de professions sont au profit de celles agricoles (58,6%). On note ici la reconversion surtout des agents de l'administration (9,4%), les commerçants (10,4%) et des artisans (9,6%) en « agriculteur, éleveur, chasseur et pêcheur ».

Dans l'ensemble, on peut dire qu'il y'a un important déplacement d'actifs entre les différentes professions mais les plus importants changements s'effectuent entre quatre principaux groupes de professions qui sont « agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et chasseurs », « administration et professions libérales », « commerce de gros et de détail » et « l'artisanat ».

Tableau 31 : Matrice de transition inter professionnelle

		Emplois précédents								Ensemble
		grpe0	grpe1	grpe2	grpe3	grpe4	grpe5	grpe6	grpe7	
Emplois récents	Groupe0	18,6	9,4	10,4	9,6	4,9	2,1	1,1	1,9	58,6
	groupe1	3,0	4,2	1,1	1,1	,3	,0	,2	,5	10,5
	groupe2	5,3	1,4	2,8	,8	1,4		,3	,2	12,3
	groupe3	2,9	,5	,7	1,2	,5	,1	,1	,1	6,1
	groupe4	2,9	,5	,9	1,2	1,5	,2	,3		7,5
	groupe5	,2	,3	,0	,3	,2	,0	,1		1,1
	groupe6	,6	,6	,4	,5	,3		,3		2,7
	groupe7	,4	,3	,3	,1	,1			,0	1,1
Ensemble		33,8	17,2	16,7	14,7	9,2	2,5	2,4	2,8	100,0

Source: INSD EP2 1998

groupes de professions

- 0 Agriculture, élevage, chasse et forêt
- 1 Administration et professions libérales
- 2 Commerce de gros et de détail**
- 3 Artisanat
- 4 Services domestiques et jeux divers
- 5 Forces armées et sécurité
- 6 Autres professions
- 7 Sans professions et no déterminées

8.5 Mobilité inter branche

La mobilité à l'intérieur de la même branche est relativement importante ; le tableau 31 montre en effet qu'environ le 1/3 des changements d'emplois (30,5%) s'effectue au sein de la même branche. Les changements qui s'effectuent au sein d'une même branche le sont dans « l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse » (22,8%) ; et c'est vers cette même branche que les reconversions se sont les plus produites (58,6%).

Les branches d'activité d'où partent les actifs occupés vers l'agriculture, les plus importantes sont : les branche « commerce de gros et de détail » , « activités de fabrication » et « administration publique, défense et sécurité » avec des contributions en actifs (respectivement de 12,6%, 7,7% et 4,6%). Concernant la participation des branches d'activité, à la mobilité inter branches, on constate que la branche 8 (0,5%) et la branche 6 (0,6%) participent très peu à cela. Les branches de départ sont essentiellement la branche « agriculture, élevage, chasse et pêche » avec 38,2% des changements de branches, la branche « commerce », avec 21,4% la branche « les activités de fabrications ou industries manufacturières » avec 11,8%

Tableau 32 : Matrice de transition inter branche

		branche d'activité précédente												Ensemble
		branche 1	branche 2	branche 3	branche 4	branche 5	branche 6	branche 7	branche 8	branche 9	branche 10	branche 11	branche 12	
branche d'activité présente	branche 1	22,8	1,2	7,7	2,9	12,6	,2	,9		,2	4,6	2,8	2,6	58,6
	branche 2	1,9	,1	,1	,1	,4		,1			,3			2,8
	branche 3	1,7	,0	,6	,4	1,5		,1	,0	,3	,3	,1	,1	5,1
	branche 4	1,8		,4	,5	,9		,0	,0		,1	,3	,1	4,2
	branche 5	6,3	,1	,9	,6	3,5	,2	,4	,1	,1	,3	,9	,3	13,6
	branche 6	,1	,1	,1	,1	,3	,1		,0	,0	,0		,0	,9
	branche 7	,9		,2	,3	,6		,1		,0	,0	,0	,0	2,4
	branche 8			,2		,0			,1		,0	,0		,4
	branche 9	,1		,1	,1	,3	,0	,0		,2	,1			1,1
	branche 10	1,0		1,0	,3	,6	,1	,4	,2	,2	2,1	,2	,1	6,2
	branche 11	1,6	,1	,5	,1	,6	,0			,0	,4	,4	,0	3,9
	branche 12	,0		,1		,1		,1		,1	,3		,0	,8
Ensemble	38,2	1,7	11,8	5,4	21,4	,6	2,2	,5	1,2	8,6	4,8	3,5	100,0	

Source: INSD EP2 1998

Branches d'activité :

- 1 Agriculture, élevage, chasse et pêche,
- 2 Industries extractives,
- 3 Activités de fabrications ou industries manufacturières
- 4 Electricité, gaz et eau
- 5 Commerce de gros et de détail
- 6 Hôtels restaurants et bars
- 7 Transports et communications
- 8 Institutions financières
- 9 Immobiliers et services aux entreprises
- 10 Administration publique, défense et sécurité
- 11 Autres services et services divers
- 12 Organismes internationaux

Les groupes de professions constitués sont :

- Groupe 0 : Agriculture, élevage, pêche et forêt
- Groupe 1 : Administration et professions libérales
- Groupe 2 : Commerce
- Groupe 3 : Artisanat
- Groupe 4 : Services domestiques et services divers
- Groupe 5 : Forces armées et de sécurité
- Groupe 6 : Autres métiers et professions
- Groupe 7 : Sans professions et professions non précisées

Branche d'activité :

La branche d'activité est l'activité exercée par le service qui emploie une personne. Elle n'est pas à confondre avec l'activité de l'individu, lui-même. Un chauffeur (profession) peut être employé par la fonction publique auquel cas sa branche d'activité est fonction publique, il peut être employé par une entreprise de confection de chaussures auquel cas sa branche d'activité est industrie manufacturière, il peut être chauffeur pour son propre compte alors sa branche d'activité est le transport.

Les différentes branches d'activité retenues

- Branche 1 : agriculture, élevage, chasse et pêche
- Branche 2 : industries extractives
- Branche 3 : activités de fabrication (industries manufacturières)
- Branche 4 : Eau, électricité et gaz
- Branche 5 : commerce de gros et de détail
- Branche 6 : hôtels, bars et restaurants
- Branche 7 : transport et communication
- Branche 8 : Institutions financières
- Branche 9 : Immobiliers et services aux entreprises
- Branche 10 : administration publique, défense et sécurité
- Branche 11 : autres services
- Branche 12 : organismes internationaux

Secteurs d'activité

- Primaire : Branche 1
- Secondaire : Branches 2 et 3
- Tertiaire : Branches 4,5,6,7,8,9,10,11 et 12

IX CHOMAGE

Au niveau national le taux de chômage est estimé à 2,50%. Ce niveau comparé à celui observé en 1994 (2,6%) montre que le phénomène est resté stable. Le taux de chômage des femmes (2,6%) est relativement similaire à celui des hommes (2,4%).

9.1 DIFFERENCE SPATIALE :

9 1 .1 Milieu de résidence

En considérant le milieu de résidence, on remarque que les niveaux du chômage observés sont relativement plus élevés en ville (15,3%) qu'en campagne (0,5%). Ces résultats confirment que le chômage est un phénomène urbain (RGPH 96 EP1, ED etc.). Les femmes sont plus touchées que les hommes aussi bien en ville qu'en campagne (tableau 1); tendance contraire à ce qui est observé jusque là . Les nouvelles considérations sur la perception de la participation des femmes à l'activité justifieraient cette tendance.

Tableau 1 : taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe

	urbain	rural	ensemble
masculin	12,7	0,4	2,4
féminin	19,1	0,7	2,6
ensemble	15,3	0,5	2,5

9 1 .2 Région économique de résidence

Selon la région de résidence, on constate que deux régions se particularisent avec des taux de chômage relativement élevés : il s'agit des régions du centre (6,9%) et de l'ouest (4,4%).

En dehors de ces régions, on observe que le Sahel est l'une des régions dont les caractéristiques du chômage se rapprochent des deux autres régions avec des taux de 2,3%. Ce niveau observé au Sahel (2,3%) est proche de la moyenne nationale ; pour les autres ils sont très faibles moins de 2%.

Tableau 2 : taux de chômage selon la région de résidence et le sexe

	masculin	féminin	ensemble
Ouest	3,9	5,1	4,4
Nord Ouest	0,6	0,9	0,7
sahel	1,6	3,4	2,3
est	0,3	0,2	0,2
sud Ouest	1,3	1,9	1,6
centre Nord	0,4	0,2	0,3
centre Ouest	1,6	1,7	1,7
centre	6,4	7,3	6,9
Nord	1,1	0,5	0,7
Centre Est	0,1	0,4	0,3
ensemble	2,4	2,6	2,5

9.2 VARIATION DU CHOMAGE PAR AGE

- L'examen des taux de chômage du tableau 3, permet de dégager deux (2) tendances :
- des niveaux élevés de chômage chez les moins de 35 ans
 - des niveaux relativement faibles au-delà de 35 ans. Ces résultats montrent que le chômage des jeunes demeure encore important

Si le phénomène est rare à en milieu rural il faut noter qu'en milieu urbain, il touche tous les âges et beaucoup plus la tranche de 10-34 ans

Tableau 3 : taux de chômage selon le milieu, les groupes d'âge, le milieu de résidence et le sexe

	urbain	Rural	masculin	féminin	ensemble
10 14	35,4	1,2	2,3	3,8	3,1
15 19	31	0,4	2,8	4,8	3,8
20 24	24,2	0,3	4,8	4,1	4,4
25 29	13,1	0,1	2,9	1,9	2,4
30 34	8,1	0,4	1,8	1,7	1,8
35 39	3,9	0,2	1	0,6	0,8
40 44	6,5	0,3	1,7	0,9	1,3
45 49	5,3	0,3	1,9	0,6	1,2
50 54	5,8	0,5	0,9	1,4	1,2
55 59	4,6	0,4	1	0,8	0,9
60 64	7,2	0,8	1	2	1,5
65 et plus	14,5	1,4	1,9	3,5	2,5
ensemble	15,3	0,5	2,4	2,6	2,5

9.3 CHOMAGE DANS LES GSE

En considérant, le critère socio-économique, on observe des différences. Le taux de chômage est plus élevé pour les ménages dont les chefs de ménage sont des chômeurs (47,6%), des salariés du privé structuré (17,8%) suivi des salariés du public (14,0%), des indépendants ou employeurs non agricoles (11,8%), des chefs de ménages inactifs et des salariés du secteur non structuré (11,4%).

En dehors des GSE « agriculteurs », les autres se particularisent par des taux de chômage féminin élevé.

Tableau 4 : taux de chômage selon le GSE du chef de ménage et le sexe

	masculin	féminin	ensemble
salariés du public	9,5	21,8	14
salariés du privé structuré	8,3	32,2	17,8
indépendants ou employeurs no agricoles non agric	8,6	16,4	11,8
aides familiaux, bénévoles et apprentis	1,4	6,1	3,9
agriculteurs de coton	0,1	0,8	0,5
agriculteurs vivriers	0,5	0,7	0,6
chefs de ménages inactifs	12,9	10,3	11,5
salariés du privé non structuré	7,4	20,3	11,4
chômeurs	56,2	36,8	47,6
ensemble	2,4	2,6	2,5

9.4 CHOMAGE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

En fonction du niveau d'instruction on note que les personnes instruites sont les plus touchées par le chômage. Il atteint son maximum chez les personnes de niveau secondaire 1^{er} cycle (17,8%). Ce constat reste valable aussi bien en ville qu'en campagne.

Tableau 5: taux de chômage selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

	urbain	rural	ensemble
sans instruction	12,1	0,5	1,4
primaire	17,6	1,6	8,3
1er cycle du secondaire	23,4	2,6	17,8
2e cycle du secondaire	10,5	0	7,5
supérieur	7,5	9,6	7,8
professionnel	12,5	0	7,5
N d	36,3	0,5	5,9
ensemble	15,3	0,5	2,5

9.5 APPARTENANCE DES CHOMEURS AU GSE

Au Burkina, sur l'ensemble de la population des chômeurs 30% ont déjà travaillé et 70 % sont à la recherche d'un premier emploi.

Dans les ménages dont le chef est chômeur, on constate que sur l'ensemble des personnes étant en chômage, 59% d'entre elles ont déjà exercé un emploi salarié par le passé contre 41% de personnes à la recherche de leur premier emploi.

Dans la majorité des chefs de ménages salariés ou inactifs, plus de 80% des personnes qui se sont déclarés être au chômage sont à recherche de leur premier emploi.

Tableau 6 : répartition des chômeurs selon le statut et le GSE du chef de ménage

	ensemble					
	chômeurs ayant déjà travaillé.		chômeurs n'ayant jamais travaillé			
	effectif	% ligne	effectif	% ligne	effectif	% ligne
Salariés du public	4145	18,2	18606	81,8	22751	100,0
Salariés du privé structurel	1116	16,7	5579	83,3	6694	100,0
Indépendants ou employeurs non agricoles	8319	26,0	23727	74,0	32046	100,0
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	362	27,5	955	72,5	1317	100,0
Agriculteurs de coton	1264	26,9	3441	73,1	4705	100,0
Agriculteurs vivriers	7292	29,8	17188	70,2	24480	100,0
Chefs de ménage inactifs	2621	14,3	15691	85,7	18312	100,0
Salariés du privé non structurés	3503	33,7	6890	66,3	10393	100,0
Chômeurs	15687	58,8	10977	41,2	26664	100,0
ensemble	44308	30,1	103053	69,9	147362	100,0

9.6 CHOMAGE ET LIEN DE PARENTE

Au Burkina, 11,5% des chômeurs sont des chefs de ménages (CM). La répartition des chômeurs montre une prédominance des enfants du CM. Les chômeurs masculins sont à 20,4% des CM. Chez les femmes en chômage les CM représentent 3,7%. Il y a 17 % des femmes chômeurs qui sont des épouses.

Tableau 7 : répartition des chômeurs selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le sexe

		Sexe				ensemble	
		Masculin		Féminin			
		effectif	% colonne	effectif	% colonne	effectif	% colonne
Lien de parenté	CM	13917	20,4	2963	3,7	16880	11,5
	Conjoint(e)			13513	17,0	13513	9,2
	Fils/Fille	36434	53,5	34049	43,0	70484	47,8
	Frère/Soeur	6075	8,9	5230	6,6	11305	7,7
	Neveu/Nièce	5403	7,9	5982	7,5	11385	7,7
	Petits fils/fille	1068	1,6	1372	1,7	2440	1,7
	Père/Mère	231	,3	3273	4,1	3504	2,4
	Autres parents	3183	4,7	6898	8,7	10081	6,8
	NSP	1778	2,6	5991	7,6	7770	5,3
ensemble	68090	100,0	79272	100,0	147362	100,0	